

1989/1990

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

NE PAS AVANT
00h01 HEURE DE PARIS

OCDE



OECD

I-221273

ETUDES ECONOMIQUES
DE L'OCDE

FRANCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE, 1990

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Tendances récentes et perspectives: des progrès vers de meilleures performances économiques	11
Une croissance plus forte	11
Accélération modérée des salaires et des prix	12
De régulières améliorations de la situation du marché du travail	20
Ralentissement de l'amélioration de la situation financière des entreprises et de la croissance de l'investissement	28
Léger rebond du taux d'épargne des ménages	34
Léger déficit du compte extérieur	35
Perspectives pour 1990 et 1991	42
II. Politiques économiques	46
Objectifs et résultats récents des politiques monétaires et de taux de change	46
Politique budgétaire	52
Politiques structurelles	58
III. Deux domaines nécessitant des réformes: la fiscalité et la Sécurité Sociale	66
Poursuivre l'adaptation du système fiscal	67
Mieux maîtriser la progression des dépenses sociales, accroître leur efficacité et faire évoluer leur mode de financement	77
IV. Conclusions	89
Notes et références	95

Annexes

I. Le rôle des différents facteurs intervenant dans l'accélération de la croissance du PIB réel à la fin des années 80	113
II. Prévisions et résultats récents concernant l'activité économique en France	116
III. Les déterminants des taux d'intérêt en France	117
IV. Principales caractéristiques et évolution récente du système fiscal français	123
V. Structure, mode de financement et déterminants des dépenses sociales	133
VI. Chronologie économique	145
Annexe statistique	150
Annexe structurelle	158

Tableaux

Texte

1. Déterminants de l'évolution des salaires	14
2. Inflation récente des coûts et des prix en France et en Allemagne	18
3. L'emploi précaire en France	27
4. Balance des paiements	36
5. Soldes par produits des échanges commerciaux	37
6. Commerce extérieur de produits manufacturés: comparaison France-CEE	38
7. Soldes sur les échanges de services	40
8. Projections à court terme	43
9. Comparaison des différentes projections établies pour la France en 1990	44
10. Objectifs et résultats récents de la politique monétaire	48
11. Compte consolidé des administrations publiques	53
12. Indicateurs de l'orientation de la politique budgétaire	54
13. Structure et évolution récente des dépenses du secteur public par niveau d'administration	56
14. Evolution des prélèvements obligatoires: comparaison internationale	67

15. Structure des prélèvements obligatoires par administrations bénéficiaires	68
16. Structure des prélèvements obligatoires en 1987 : comparaison internationale	69
17. Retenue à la source sur les revenus financiers des personnes physiques : comparaison internationale	70
18. Incidence simulée du passage à deux taux de TVA	74
19. Rapport de dépendance de la population âgée, 1980-2040	79
20. Dépenses publiques de retraite	81
21. Schéma des régimes publics de pensions	81
22. Dépenses de soins médicaux	83
23. Indicateurs de l'offre de soins médicaux	84

Annexes

A1. Le rôle des différents facteurs dans l'accélération de la croissance du PIB réel à la fin des années 80	114
A2. Prévisions et résultats récents concernant l'activité économique en France	116
A3. Caractéristiques et évolution depuis 1986 de l'IRPP perçu par l'administration centrale : comparaison internationale	124
A4. Impôts sur le revenu et cotisations de Sécurité Sociale payés par un ouvrier moyen en pourcentage de ses revenus bruts	124
A5. Répartition du patrimoine financier des ménages	126
A6. Comparaison des taxes sur les conventions d'assurance des particuliers dans la CEE	126
A7. Taux d'imposition des sociétés	127
A8. Structure des taux de TVA à la fin de 1989	128
A9. Comparaison entre les accises de certains pays de la CEE pour différents biens, avril 1986	129
A10. La protection sociale en France en 1988	134
A11. Taux de dépendance	136
A12. Taux d'activité des personnes âgées	137
A13. Prestations vieillesse du Régime Général	138
A14. Couverture et prise en charge des dépenses de santé	139
A15. Dépenses publiques relatives aux programmes de garantie de ressources des demandeurs d'emploi en 1987	141
A16. Mesures de protection sociale contre le chômage dans la Communauté Européenne en 1987	141

Annexe statistique

Quelques statistiques rétrospectives	150
A. Produit intérieur brut et dépense intérieure brute	151
B. Masse monétaire et contreparties	152
C. Balance des paiements dans l'optique des transactions	153
D. Ventilation par produits du commerce extérieur	154
E. Ventilation géographique du commerce extérieur	155

Annexe structurelle

Structure de la production et indicateurs de performance	158
Indicateurs du marché du travail	160
Secteur public	161
Marchés financiers	162

Graphiques

Texte

1. Différentiels d'inflation	16
2. Contributions aux variations de l'indice implicite des prix du PIB	17
3. Taux de marge dans le secteur des entreprises	19
4. Population active et effectifs occupés dans la population d'âge actif : comparaison internationale	21
5. Taux de chômage par groupe d'âge	24
6. Indicateurs de tension du marché du travail	25
7. Indicateurs de rentabilité	29
8. Investissement des entreprises : comparaison internationale	31
9. Croissance et composantes de la productivité du travail	33
10. Indicateurs de compétitivité, croissance des marchés et performances à l'exportation	39
11. Ecart de taux d'intérêt entre certains pays européens	50
12. Evolution de la structure des prestations	78

Annexes

A1. Résultats des équations estimées	120
A2. Part des dépenses publiques de protection sociale	135

STATISTIQUES DE BASE DE LA FRANCE

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	549.2	Villes principales (année 1982), habitants :	
Superficie agricole utilisée (milliers de km ²), 1987	314.0	Paris	2 188 918
		Marseille	878 689
		Lyon	418 476

LA POPULATION

Population totale intérieure au 1.1.1988 (milliers)	55 754	Population active totale en 1988 (milliers)	24 153
Densité au km ²	101		
Accroissement total en 1988 (milliers)	244		

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, aux prix du marché, en 1988 (milliards de francs)	5 657.5	Origine du produit intérieur brut marchand, aux prix du marché, en 1988 :	
Produit intérieur brut par habitant (dollars des E.-U.) en 1988	17 037	Agriculture	3.3
Formation brute de capital fixe en 1988 :		Industrie	24.2
— en pourcentage du PIB	20.3	Construction	5.4
— par habitant (en dollars des Etats-Unis)	2 106.4	Secteur tertiaire	67.1
		Total	100.0

ADMINISTRATIONS

(concepts SECN)

Dépenses courantes en 1988 (en pourcentage du PIB)	46.8
Recettes courantes en 1988 (en pourcentage du PIB)	48.8
Investissements fixes en 1988 (en pourcentage du PIB)	3.1

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, en pourcentage du PIB en 1988	21.5	Importations de biens et services, en pourcentage du PIB en 1988	21.4
Principaux produits exportés, en pourcentage des exportations totales, en 1988 (CTCI):		Principaux produits importés, en pourcentage des importations totales, en 1988 (CTCI):	
Produits alimentaires, boissons et tabac (0 + 1)	15.4	Produits alimentaires, boissons et tabac	10.3
Machines et matériel de transport (7)	35.2	Machines et matériel de transport	31.6
Produits sidérurgiques (67 + 68)	6.7	Produits sidérurgiques	6.2
Produits chimiques (5)	14.6	Produits chimiques	11.1
Produits textiles (65)	2.9	Energie et lubrifiants (3)	8.3

LA MONNAIE

Unité monétaire: le franc	Nombre d'unités monétaires par dollar des Etats-Unis, moyenne journalière :	
	Année 1988	5.9559
	Année 1989	6.3801

Note: On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la France par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 7 février 1990.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 5 mars 1990.

•

L'étude précédente de la France a été publiée en février 1989.

Introduction

Depuis 1987, les résultats macro-économiques de la France se sont améliorés et ont été plus favorables que prévu à de nombreux égards. Ce succès tient non seulement à l'existence d'un environnement extérieur plus porteur mais il est aussi le résultat de la poursuite de la politique économique stable et cohérente engagée depuis 1983. La production réelle augmente rapidement, et l'écart entre le taux de croissance de la France et celui des autres pays de l'OCDE tend désormais clairement à se réduire. Les retombées positives de cette reprise de l'activité se manifestent sur le marché du travail où environ 250 000 emplois ont été créés au cours de chacune des deux dernières années. Le dynamisme de la conjoncture a également facilité le maintien de l'effort d'assainissement des finances publiques en même temps que la mise en place d'un système fiscal plus efficient dans la perspective de l'intégration européenne. La politique monétaire a résolument visé à la stabilité de la parité du franc au sein du SME. Malgré une certaine accélération due pour l'essentiel à des augmentations des prix des importations, les prix et les salaires ont témoigné d'une modération remarquable, et tant les différentiels d'inflation que les écarts de taux d'intérêt vis-à-vis de la plupart des grands partenaires commerciaux de la France ont continué à se réduire, voire se sont inversés. Bien que depuis peu l'amélioration de la situation financière des entreprises semble tendre à se ralentir, ces dernières continuent de bénéficier de la modération salariale, ce qui leur a permis de maintenir la croissance soutenue de leurs investissements sans pour autant alourdir exagérément leur endettement.

Toutefois, certaines inquiétudes se sont fait jour quant à la capacité de l'offre productive à répondre de façon adéquate à la reprise de la demande. Ont été particulièrement évoqués les risques d'intensification des pressions inflationnistes, dans un contexte de demande excédentaire, ainsi que la forte croissance des importations de produits manufacturés, en particulier de biens d'équipement, et la détérioration de la balance commerciale qui ont accompagné la reprise de l'activité. En outre, et alors même que la croissance du PIB ne dépassait pas 3.5 pour cent, des goulots d'étranglement sont apparus dans certains secteurs ainsi que des pénuries

de personnel qualifié. Ces inquiétudes sont peut-être cependant un peu excessives et sans doute devraient-elles se dissiper au cours des années à venir. La performance française en matière d'échanges extérieurs devrait notamment faire l'objet d'une appréciation plus sereine et moins focalisée sur la seule évolution du solde des échanges de marchandises. Depuis 1987, l'économie française a enregistré une sensible accélération de sa croissance sans détérioration de la balance des transactions courantes, dont le déficit est demeuré très modeste. Compte tenu du niveau élevé des taux d'intérêt réels et de la modération attendue de la demande mondiale, la demande globale devrait retrouver par ailleurs au cours des deux prochaines années un rythme de croissance plus conforme à celui du potentiel d'offre de l'économie qui a bénéficié de l'accélération de l'investissement. Enfin, dans un contexte caractérisé par une crédibilité accrue de la politique monétaire, les anticipations d'inflation pourraient revenir à une plus grande modération. En 1990, l'économie française pourrait ainsi obtenir des résultats plus favorables que la moyenne des autres membres de l'OCDE dans les domaines de l'inflation et de la croissance pour la première fois depuis 1970, alors que le déficit des transactions courantes resterait modeste. Pourtant le chômage ne baisserait que de façon marginale, illustrant ainsi la nécessité de poursuivre l'effort d'ajustement sur les marchés du travail, dont les rigidités constituent sans doute la principale source de faiblesse de l'économie française.

Après avoir donné les raisons des bons résultats obtenus au cours de la période récente, la première partie de l'étude fait le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent et expose brièvement les perspectives d'évolution de l'économie française en 1990 et 1991. La deuxième partie présente et analyse les politiques macro-économiques et structurelles. Les principales caractéristiques des systèmes de la Sécurité Sociale et de la fiscalité, ainsi que les réformes qu'ils appellent, sont traitées dans la Partie III, la Partie IV étant consacrée aux conclusions.

I. Tendances récentes et perspectives: des progrès vers de meilleures performances économiques

Une croissance plus forte

L'activité économique réelle a retrouvé son dynamisme depuis le printemps de 1987; ainsi la croissance du PIB qui atteignait quelque 2 pour cent en 1985-1987 s'est accélérée à près de 3½ pour cent en 1988 et 1989. Cette évolution est la conséquence d'un certain nombre de facteurs. Premièrement, des variations favorables sur les termes de l'échange ont été enregistrées, principalement du fait de la faiblesse du prix du pétrole. Deuxièmement, le reste du monde a lui aussi commencé à bénéficier d'une croissance plus rapide, ce qui a eu pour effet de stimuler les exportations françaises, notamment de produits manufacturés. Troisièmement, les taux d'intérêt se sont inscrits en baisse en termes nominaux, ainsi qu'en termes réels pendant la plupart de la période, une fois l'inflation anticipée prise en compte. Quatrièmement, le franc s'est déprécié en termes effectifs pendant les années 1987-1989, ce qui a donné, en fin de période, une légère impulsion à la demande nette émanant de l'étranger. Finalement, la politique budgétaire, bien que restant rigoureuse, est devenue en moyenne moins restrictive, essentiellement du fait des réductions nettes de la pression fiscale et para-fiscale. Selon les simulations effectuées à l'aide du modèle INTERLINK de l'OCDE, les facteurs examinés ici pourraient expliquer la majorité de l'accélération de la croissance du PIB qui a eu lieu en 1988-1989 (annexe I)¹. La croissance sous-jacente a pu aussi augmenter, profitant de l'impact d'une amélioration des anticipations des entrepreneurs sur l'investissement – à laquelle la prudence de la politique macro-économique a sans doute contribué – et des effets cumulés des réformes micro-économiques, quoique ces influences ne soient pas facilement quantifiables.

Ce renforcement de l'activité économique a surpris la plupart des instituts de prévision. Les projections du Secrétariat publiées dans les différents numéros de *Perspectives Economiques*, n'ont pas fait exception à cette règle (tableau A2 en

annexe II). Au cours des quatre semestres écoulés depuis le milieu de 1987 pour lesquels les données sont actuellement disponibles, les taux de croissance observés pour le PIB ont atteint en moyenne annuelle 3.4 pour cent, soit 1½ point de plus que les premières projections publiées pour ces périodes. Les erreurs d'estimation les plus importantes portent sur les exportations et l'investissement (de 6½ et 3 points en moyenne, respectivement); néanmoins, même dans le cas de la consommation privée, l'erreur de prévision a atteint près de 1½ point. Corrélativement à ces évolutions plus favorables que prévu pour l'activité, le chômage a constamment été surestimé (par quelque 2½ points par rapport aux projections faites deux ans auparavant). Le même phénomène de sous-estimation apparaît naturellement aussi pour l'ensemble de la zone de l'OCDE (et avec des ordres de grandeur analogues) et ce, dès le début de la reprise, depuis le premier semestre de 1987. Toutefois, la croissance réelle de l'OCDE a dépassé celle de la France tout au long de la période considérée, cet écart semblant cependant devoir se résorber au second semestre de 1989. La sous-estimation du rythme d'augmentation des prix a été faible, ne dépassant pas 1 point dans les projections effectuées deux ans auparavant. Les déficits extérieurs courants pour 1988 et 1989 auront été sensiblement plus faibles que ceux prévus un an à l'avance.

Accélération modérée des salaires et des prix

Progression modérée des salaires

Bien qu'accusant une tendance certaine, quoique limitée à s'accélérer, le rythme de progression des salaires demeure très modéré en France. La série la plus fréquemment citée – le salaire horaire ouvrier (TSH) – a affiché, en octobre, une hausse de 4.1 pour cent en glissement annuel après avoir augmenté de 3.4 pour cent en glissement sur un an en janvier 1989. Néanmoins, en termes réels, l'accélération n'a été que de 0.2 point (0.5 contre 0.3 pour cent), et le rythme de hausse des salaires demeure très inférieur au taux de croissance de la productivité du travail (environ 2 pour cent par an). Le salaire minimum (SMIC) a connu une évolution à peu près analogue². En tout état de cause, son influence sur le comportement global des salaires a tendu à s'estomper au cours des dernières années³. La rémunération globale par salarié dans le secteur des entreprises paraît aussi s'être légèrement redressée en 1989; toutefois, là encore, l'accélération est plus faible en termes réels. La progression plus rapide des rémunérations que des salaires horaires de base, au moins jusqu'en 1989, pourrait tenir aux modifications intervenues dans la composition de la population active⁴ et à la forte augmentation des clauses d'intéressement

qui seront évoquées plus bas. Il se peut aussi que la récente accélération des salaires bruts ait partiellement résulté de la configuration des relèvements annuels des taux de cotisation salariale de Sécurité Sociale qui n'ont pas été pleinement compensés par les mouvements des salaires nets⁵. Au cours des toutes dernières années, les augmentations de rémunération annuelles ont été pratiquement les mêmes pour les principales catégories de qualification du secteur des entreprises, en dépit des différences sensibles observées au niveau de la demande entre les divers types de qualification. Au cours de la période 1985-1988, ce sont en fait les travailleurs manuels non qualifiés dont le revenu salarial annuel net a augmenté le plus vite, le personnel d'encadrement et des techniciens bénéficiant d'une plus faible progression de leurs rémunérations⁶.

Bien que son effet modérateur se soit quelque peu atténué du fait de sa baisse depuis son taux record de 1987, le niveau élevé du chômage reste le principal facteur limitant les augmentations de salaires réels (tableau 1). La pénurie grandissante de certains types de main-d'œuvre qualifiée pourrait également être à l'origine d'un resserrement du marché du travail. Les gains de productivité ont été relativement réguliers et de ce fait semblent avoir joué un rôle relativement constant dans la détermination des hausses salariales. L'affaiblissement de l'effet de freinage du chômage constitue la raison principale de la légère accélération des salaires réels depuis 1987-1988; à celle-ci s'ajoute peut-être la résistance des salariés à de nouvelles réductions de la part de leurs rémunérations dans la valeur ajoutée et, parallèlement, l'accueil favorable réservé à leurs revendications par les employeurs, qui ont bénéficié de l'accroissement correspondant de la part des profits dans le produit national. En outre, en 1989, des augmentations salariales plus substantielles ont été accordées du fait de l'accélération de l'inflation depuis le début de 1988 et peut-être d'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des années précédentes.

Après avoir reculé de 1.2 pour cent en 1987 et avoir augmenté de 1.1 pour cent en 1988, la moyenne des traitements bruts de base dans le secteur public a progressé de 2.7 pour cent en termes réels en 1989. L'accord salarial conclu en novembre 1988 dans les services publics prévoyait des augmentations nominales de 2.7 pour cent pour 1989; en outre, des majorations ont été accordées à certaines catégories de personnel du secteur public (principalement les enseignants), ce qui a gonflé de 1.4 point la masse salariale globale. De plus, les promotions et autres facteurs structurels (le « glissement-vieillesse-technicité » ou « GVT positif »), ont probablement accru ces rémunérations de 1.6-1.7 point supplémentaire par an au cours de cette période⁷. Enfin, à l'automne 1989, une « prime de croissance » de 1 200 francs par salarié (environ 1 pour cent) a été accordée par les autorités. Au

Tableau 1. Déterminants de l'évolution des salaires

Pourcentages de variation annuelle moyenne

	Croissance des salaires	Hausse des prix	Taux de chômage		Gains de productivité	Part des salaires		Constante		Erreur résiduelle	
			(A)	(B)		(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
1972-1979	12.4	9.4	-2.0	-3.8	1.2	6.2	4.6	-2.5	1.1	-0.2	0.0
1980-1985	9.6	9.4	-4.0	-5.8	0.8	5.8	4.2	-2.5	1.1	0.0	0.0
1986	3.2	2.2	-4.8	-6.5	0.9	6.6	4.9	-2.5	1.1	0.8	0.7
1987	3.5	3.1	-4.9	-6.5	0.8	7.2	5.2	-2.5	1.1	-0.3	-0.3
1988	4.2	2.8	-4.6	-6.4	1.0	7.3	5.3	-2.5	1.1	0.3	0.4
1989 ¹	4.4	3.3	-4.4	-6.2	1.0	7.6	5.6	-2.5	1.1	-0.7	-0.3

1. Provisoire.

Note: Ces résultats sont fondés sur les résultats économétriques suivants (le développement de ce modèle est présenté à l'annexe II de l'Etude économique de l'OCDE sur la France, 1988/89):

$$A. \Delta \ln WR = -0.012 + [0.561 D + 1.000(1-D)] \Delta \ln PCP + 0.439 D \Delta \ln PCP(-1) \\ (1.80) \quad (7.21) \quad (\text{imposé}) \quad (\text{imposé}) \\ -0.0023 UNR + 0.380 \Delta \ln(GDPBV/ETB) - 0.089 \ln LS \\ (9.27) \quad (3.84) \quad (4.69) \\ R^2 = 0.870 \quad SEE = 0.0040 \quad DW = 1.51 \quad 1972S1-1989S1$$

$$B. \Delta \ln(WR) = 0.006 + [0.548 D + 1.000(1-D)] \Delta \ln PCP + 0.452 D \Delta \ln PCP(-1) \\ (0.75) \quad (7.08) \quad (\text{imposé}) \quad (\text{imposé}) \\ -0.014 \ln UNR + 0.366 \Delta \ln(GDPBV/ETB) - 0.065 \ln LS \\ (9.36) \quad (3.72) \quad (3.46) \\ R^2 = 0.872 \quad SEE = 0.0040 \quad DW = 1.48 \quad 1972S1-1989S1$$

où WR = salaire individuel dans le secteur des entreprises;
 PCP = déflateur de la consommation des ménages;
 GDPBV = valeur ajoutée à prix constants du secteur des entreprises;
 ETB = emploi total du secteur des entreprises;
 UNR = taux de chômage (définition de l'OIT);
 LS = part des salaires (y compris les cotisations patronales de sécurité sociale) dans la valeur ajoutée du secteur des entreprises;
 et D = 1 jusqu'au 1^{er} semestre de 1982 et 0 par la suite.

Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

total, l'augmentation moyenne en 1989 a été de 3.3 pour cent en termes réels pour les travailleurs restés en poste deux années consécutives, soit plus du double de n'importe quelle augmentation accordée au cours de la dernière décennie.

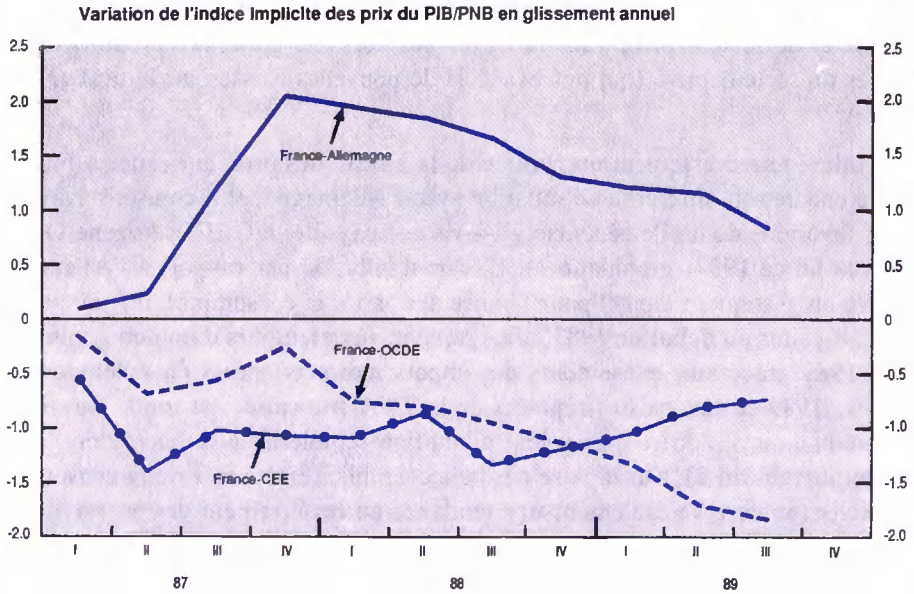
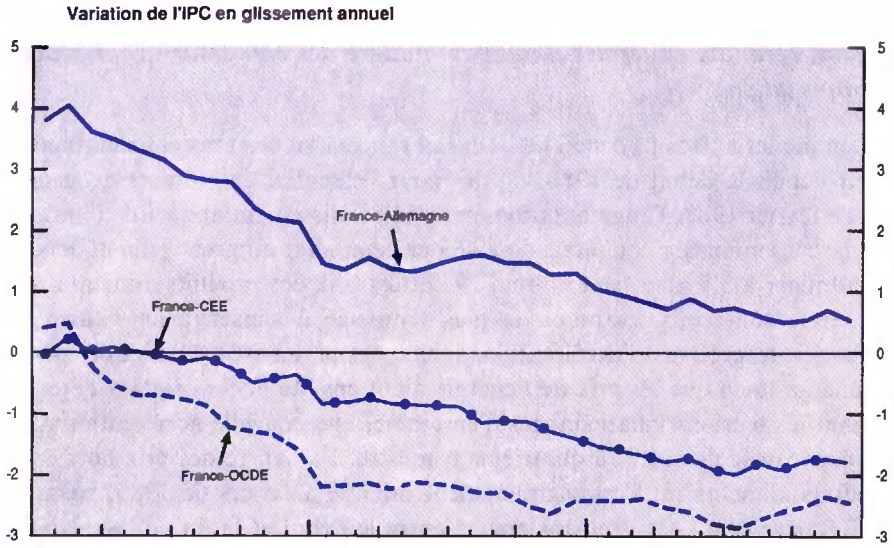
Bons résultats en termes d'inflation malgré des chocs sur les prix des importations

Comme les autres pays de l'OCDE, la France a vu des tensions inflationnistes resurgir depuis le début de 1988, du fait pour l'essentiel de facteurs exogènes. A partir de février 1988, l'augmentation mesurée en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, qui était de 2.4 pour cent, s'est progressivement accélérée pour culminer à 3.7 pour cent en mai 1989. Les prix des produits alimentaires⁸ et de l'énergie sont ceux ayant eu le plus tendance à s'inscrire en hausse; leur contribution respective à l'accélération globale des prix a été de 0.9 et 0.7 point de pourcentage. Bien que les prix de l'énergie aient ensuite fléchi pendant l'été 1989, atténuant les tensions inflationnistes d'ensemble, une nouvelle accélération paraissait à nouveau se dessiner au quatrième trimestre. La hausse des prix hors énergie et produits alimentaires s'est régulièrement ralentie au cours de 1989, passant de 3.5 à 2.6 pour cent en glissement annuel entre le début et la fin de l'année. Cette décélération a été permise grâce à la modération de l'évolution des prix des services de santé et du secteur privé⁹, des tarifs publics hors énergie et des produits manufacturés du secteur privé (qui ont bénéficié de nouvelles baisses sur le taux majoré de TVA¹⁰).

Malgré le redressement du rythme de la hausse des prix, la France a réussi à réduire encore son différentiel d'inflation avec l'Allemagne, et à creuser davantage l'écart favorable dont elle bénéficie vis-à-vis des pays de la CEE et la zone OCDE depuis la fin de 1987 (graphique 1). L'écart d'inflation par rapport à l'Allemagne mesurée en glissement annuel pour l'indice des prix à la consommation, qui était de près de 4 points au début de 1987, a été ramené aux alentours d'un demi point à la fin de 1989 grâce aux relèvements des impôts indirects opérés en Allemagne au début de 1989 et aux baisses répétées de la TVA française. Au total, hormis ces effets temporaires, l'écart sous-jacent d'inflation semblerait être encore de l'ordre de 1 point (tableau 2). Sur la base des indices implicites des prix de la consommation privée, on observe également une tendance au resserrement des écarts d'inflation: le différentiel a été presque supprimé pendant les trois premiers trimestres de 1989.

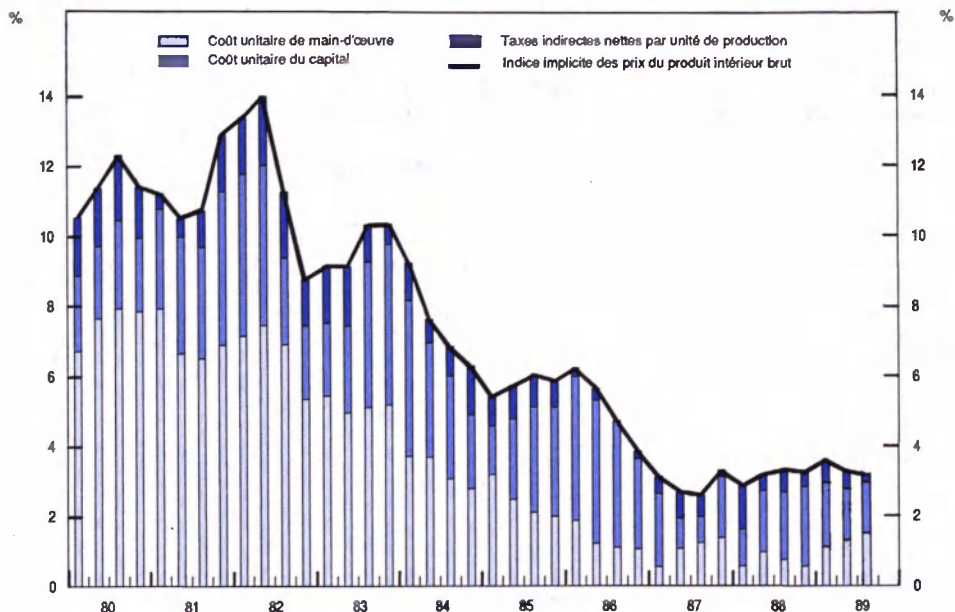
En France, le prix du PIB a connu en 1988-1989 une accélération plus limitée et de plus courte durée que celui de la consommation du fait de la modération du

Graphique 1. DIFFERENTIELS D'INFLATION



Source : Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 2. CONTRIBUTIONS AUX VARIATIONS DE L'INDICE IMPLICITE
DES PRIX DU PIB
En glissement annuel



Source : OCDE, Comptes nationaux.

prix des investissements et de l'évolution défavorable des termes de l'échange. Depuis 1986, la progression du coût du travail contribue pour une part relativement constante et modérée à l'accroissement de l'indice des prix de la valeur ajoutée (environ 1 pour cent en moyenne) (graphique 2). En 1989, les coûts unitaires de main-d'œuvre se sont légèrement accélérés dans l'ensemble de l'économie, et ont cessé de baisser dans le secteur manufacturier du fait du ralentissement des gains de productivité (tableau 2)¹¹. Néanmoins, les fortes pressions de la demande au cours des quelques dernières années, en particulier pour les secteurs exportateurs, ont été un des facteurs conduisant à une plus forte augmentation des prix que des coûts, poussant à la hausse les marges brutes et le rendement du capital, et

Tableau 2. Inflation récente des coûts et des prix en France et en Allemagne
 Pourcentage d'augmentation annuelle

	France				Allemagne			
	1986	1987	1988	1989	1986	1987	1988	1989
Prix à la consommation								
Total	2.5	3.3	2.7	3.5	-0.1	0.2	1.3	2.8
Produits alimentaires ¹	3.5	3.1	2.4	4.3	0.6	-0.5	0.2	2.3
Energie	-12.7	-3.1	-1.0	4.8	-15.5	-8.0	-2.8	8.7
Services, loyers non compris	4.2	5.6	4.2	3.0	2.5	1.9	3.0	2.5
Loyers	5.6	5.7	6.0	5.3	1.8	1.6	2.2	3.0
	1986	1987	1988	1989 ²	1986	1987	1988	1989 ²
Prix à l'exportation								
Biens et services ³	-3.4	-0.2	3.2	7.9	-1.5	-0.8	1.8	3.1
Biens ⁴	-3.9	-0.4	3.6	7.7	-3.3	-2.7	0.2	6.7
Produits manufacturés ⁴	-2.0	0.6	3.9	7.7	-1.9	-2.0	0.0	6.6
Produits alimentaires ⁴	-4.8	-4.1	4.5	7.5	-8.2	-6.9	4.1	8.2
Energie ⁴	-36.3	-5.9	-8.9	10.6	-25.8	-14.4	-11.0	-5.9
Matières premières ⁴	-8.9	-4.4	10.5	19.1	-18.4	-12.1	10.0	14.2
Services ⁴	-1.3	0.7	2.0	7.6	-1.1	0.7	1.6	4.1
Prix à l'importation								
Biens et services ³	-12.6	-0.6	2.3	8.1	-10.9	-4.0	1.5	6.0
Biens ⁴	-14.2	-1.0	2.4	8.1	-15.9	-6.1	0.5	9.6
Produits manufacturés ⁴	-3.3	0.4	3.3	7.4	-6.6	-4.2	1.1	7.5
Produits alimentaires ⁴	-8.8	-4.6	4.0	7.6	-5.6	-8.8	-0.4	3.4
Energie ⁴	-49.5	-9.8	-14.3	13.7	-50.4	-15.3	-16.2	12.9
Matières premières ⁴	-23.8	4.1	30.5	33.4	-20.2	-11.3	13.6	16.9
Services ⁴	0.4	2.1	2.7	6.4	-0.4	0.7	2.3	3.3
Indices implicites des prix des comptes nationaux								
PIB/PNB	5.1	2.9	3.1	3.3 ⁵	3.1	2.0	1.5	2.5 ⁵
Consommation privée	2.7	3.1	2.7	3.2 ⁵	-0.5	0.6	1.2	3.0 ⁵
Consommation publique	3.6	1.5	1.9	3.4 ⁵	2.1	2.2	1.4	2.6 ⁵
Investissement total	3.5	3.0	3.1	2.6 ⁵	1.3	1.2	1.5	2.7 ⁵
Coûts des facteurs⁶								
Rémunération par salarié	4.3	3.8	4.0	4.1 ⁷	3.8	3.2	3.3	3.9 ⁷
Coûts réels de main-d'œuvre	-1.4	0.9	1.1	1.2	0.3	1.2	1.8	1.5 ⁷
Coûts unitaires de main-d'œuvre	1.6	1.8	1.0	1.6 ⁷	2.4	2.2	-0.1	0.7 ⁷
Coûts unitaires de main-d'œuvre, secteur manufacturier	3.1	3.2	-2.6	-0.1	3.9	3.3	-0.2	1.0
Coût d'usage du capital	4.1	4.3	5.0	5.0	1.3	0.4	1.5	4.4 ⁷
Coût unitaire du capital	4.0	4.5	3.7	4.1 ⁷	1.7	1.6	0.6 ⁷	3.5 ⁷

1. Y compris l'alimentation hors du domicile.

2. Premier semestre.

3. Dans l'optique des comptes nationaux.

4. Données caf dans l'optique de la balance des paiements.

5. Trois premiers trimestres.

6. Secteur des entreprises, sauf indication spéciale.

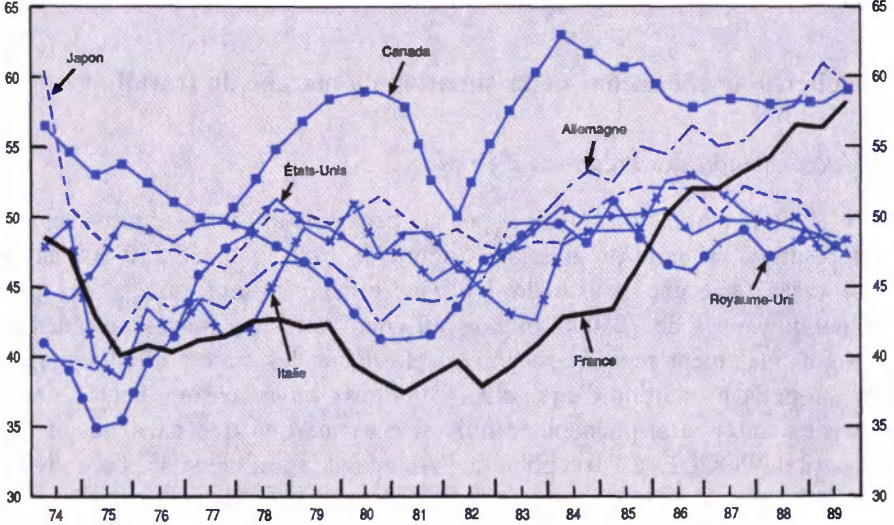
7. Projections.

Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

améliorant la situation financière dans le secteur des entreprises. Les données préliminaires pour 1989 montrent les signes d'un ralentissement de l'amélioration des marges de profit suite à la dégradation des termes de l'échange et à la hausse plus soutenue des coûts de main-d'œuvre. Ces taux de marge (calculés à partir du PIB nominal et de la masse salariale brute) sont restés inférieurs, de 1978 à 1985, à ceux observés dans les autres grands pays de l'OCDE (graphique 3), cependant depuis 1982 (leurs niveaux les plus bas), ils se sont redressés plus rapidement qu'à l'étranger et, en 1989, atteignaient des niveaux pratiquement inégalés ailleurs.

Dans l'ensemble, les résultats sur les prix et les salaires ont donc été satisfaisants et de sérieuses raisons permettent de penser qu'il continuera d'en être ainsi. Un certain nombre de facteurs continuent en effet de modérer l'évolution de ces

Graphique 3. TAUX DE MARGE DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES¹



1. Excédent de la valeur ajoutée totale sur le rendement estimé du travail en pourcentage. A noter que la définition comprend le secteur des entreprises non constituées en sociétés. Les entrepreneurs individuels sont supposés gagner le salaire moyen en rendement de leur travail, à l'exception faite du Japon où seulement la moitié du salaire moyen est attribuée à cause de faibles niveaux d'excédent brut d'exploitation des ménages observés par personne.
 Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

variables notamment relativement à leur situation dans les pays concurrents. Premièrement, le niveau du chômage demeure un frein important aux revendications salariales et le marché du travail semble moins tendu qu'à l'étranger. Deuxièmement, les gains de productivité ont été raisonnables, bien qu'ils se soient légèrement affaiblis et qu'il soit difficile de dissocier les facteurs conjoncturels des facteurs structurels. Toutefois, le dynamisme de l'investissement des entreprises suggère que le taux de croissance de la productivité des dernières années pourrait se maintenir, voire être dépassé. Troisièmement, la politique des pouvoirs publics continue de jouer un rôle important. Les réductions de taux de la TVA et les relèvements modérés des tarifs publics, bien que ne pouvant être poursuivis sur le long terme, pourraient continuer à constituer des facteurs de modération au cours des prochaines années. Toutefois, l'importance des récentes hausses de salaires dans le secteur public pourrait générer des risques de contagion sur le secteur privé, encore que ce type de lien soit faible dans le cas de la France selon les analyses empiriques. En outre, les tensions sur le marché du travail pourraient être plus fortes que ne le suggère le niveau élevé du chômage. Les politiques monétaire et de change ont de ce fait un rôle essentiel à jouer afin de réduire les anticipations inflationnistes et les hausses de prix importées. La crédibilité de l'engagement des autorités à la stabilité du taux de change du franc à l'intérieur du SME a été et restera à cet égard d'une importance capitale.

De régulières améliorations de la situation du marché du travail

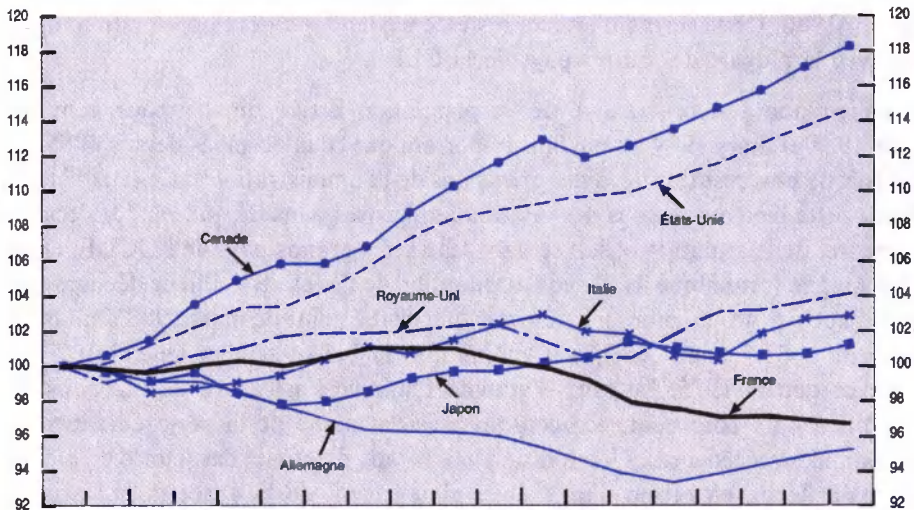
L'accélération des créations d'emploi

En 1989, le marché du travail a, pour la deuxième année consécutive, enregistré des résultats en nette progression. Comme en 1988, quelque 250 000 emplois ont été créés (soit une hausse de 1.1 pour cent)¹², faisant suite à des pertes annuelles moyennes de 78 000 emplois au cours des cinq années précédentes¹³. L'emploi a finalement regagné son niveau du début des années 80; toutefois, en proportion de la population d'âge actif (15-64 ans), on est encore bien au-dessous des niveaux antérieurs, phénomène qui est plus marqué que dans aucun autre grand pays de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne (graphique 4). La croissance de l'emploi a été particulièrement forte dans les services, en particulier ceux aux entreprises, tandis que le secteur manufacturier est redevenu créateur net d'emploi au début de 1989. Analysés par groupe démographique, les progrès ont été assez sélectifs, la majorité (58 pour cent) des emplois créés allant à des hommes, principalement les plus mûrs parmi les classes d'âges de grande activité,

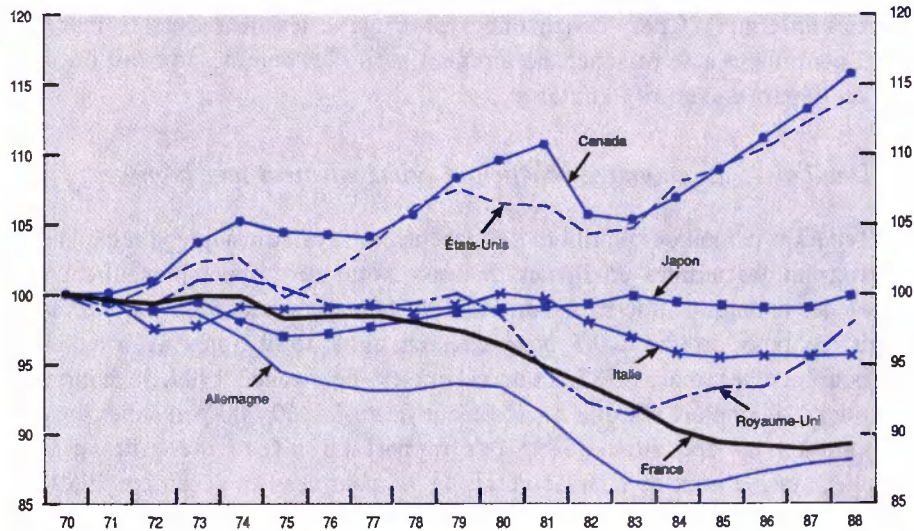
**Graphique 4. POPULATION ACTIVE ET EFFECTIFS OCCUPÉS DANS LA
POPULATION D'ÂGE ACTIF : COMPARAISON INTERNATIONALE**

Indice 1970 = 100

Population active totale/population âgée de 15 à 64 ans



Emploi total/population âgée de 15 à 64 ans



Source : Secrétariat de l'OCDE.

phénomène étroitement lié au redressement de la demande de main-d'œuvre industrielle. La part des jeunes dans l'emploi total, qui, en 1980, atteignait encore 16 pour cent, a continué de fléchir, passant à 10.5 pour cent en 1989 ce qui reflète l'accroissement de la durée des scolarités¹⁴. La part du temps partiel dans l'emploi salarié total a encore augmenté, passant récemment à 12 pour cent, contre 8.5 pour cent en 1982. Cette forme d'emploi reste cependant peu développée par comparaison avec la plupart des autres pays de la CEE¹⁵.

Bien que l'accroissement de la population active de 0.5 pour cent entre mars 1988 et mars 1989 ait été plus important que ceux observés depuis 1985, il est une fois de plus resté en-deçà des prévisions de l'administration¹⁶. Le taux d'activité global reste bien au-dessous des niveaux enregistrés dans les années 70, s'écartant, là encore, de la situation observée dans les autres grands pays de l'OCDE, excepté l'Allemagne (graphique 4). Avec l'atténuation de l'effet «travailleur découragé», le taux d'activité des hommes n'a diminué que de 0.2 point de mars 1988 à mars 1989 (passant à 65.5 pour cent), soit moins que la baisse tendancielle de 0.5 point observée depuis 1975. Le taux d'activité féminine s'est accru de 0.2 point pour s'établir à 45.8 pour cent, compensant ainsi la moitié de la perte enregistrée les deux années précédentes. Une fois de plus, le taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans a fléchi, en raison d'un nouvel allongement de la durée de scolarisation. Parmi les groupes d'âges très actifs (25-49 ans) l'activité masculine n'a que marginalement diminué, tandis que l'activité féminine augmentait de 0.5 point (effet «de cohorte» en cours). Chez les personnes plus âgées, les liens avec le marché du travail continuent à se relâcher, notamment parmi les hommes, du fait des incitations au départ en retraite anticipée.

Une baisse du chômage bénéficiant principalement aux hommes

Reflétant le meilleur équilibre du marché du travail ainsi que le redéploiement des programmes publics en faveur de ceux ayant un impact plus direct sur le nombre des chômeurs, une baisse du taux de chômage standardisé a à nouveau été enregistrée pour atteindre 9.5 pour cent en mars 1989 après avoir culminé à 10.7 pour cent en mars 1987. Pour ce qui est de l'année 1989, le nombre des demandeurs d'emplois n'a que modérément fléchi (- 60 000 personnes en glissement annuel en décembre 1989) par rapport au niveau élevé des créations d'emploi; ainsi le taux de chômage était de 9.4 pour cent en décembre 1989¹⁷. Le décalage important entre les créations d'emploi et la baisse du chômage illustre le caractère éminemment sélectif des embauches: un nombre croissant des demandeurs d'emploi trouvent directement un travail sans passer par une inscription à

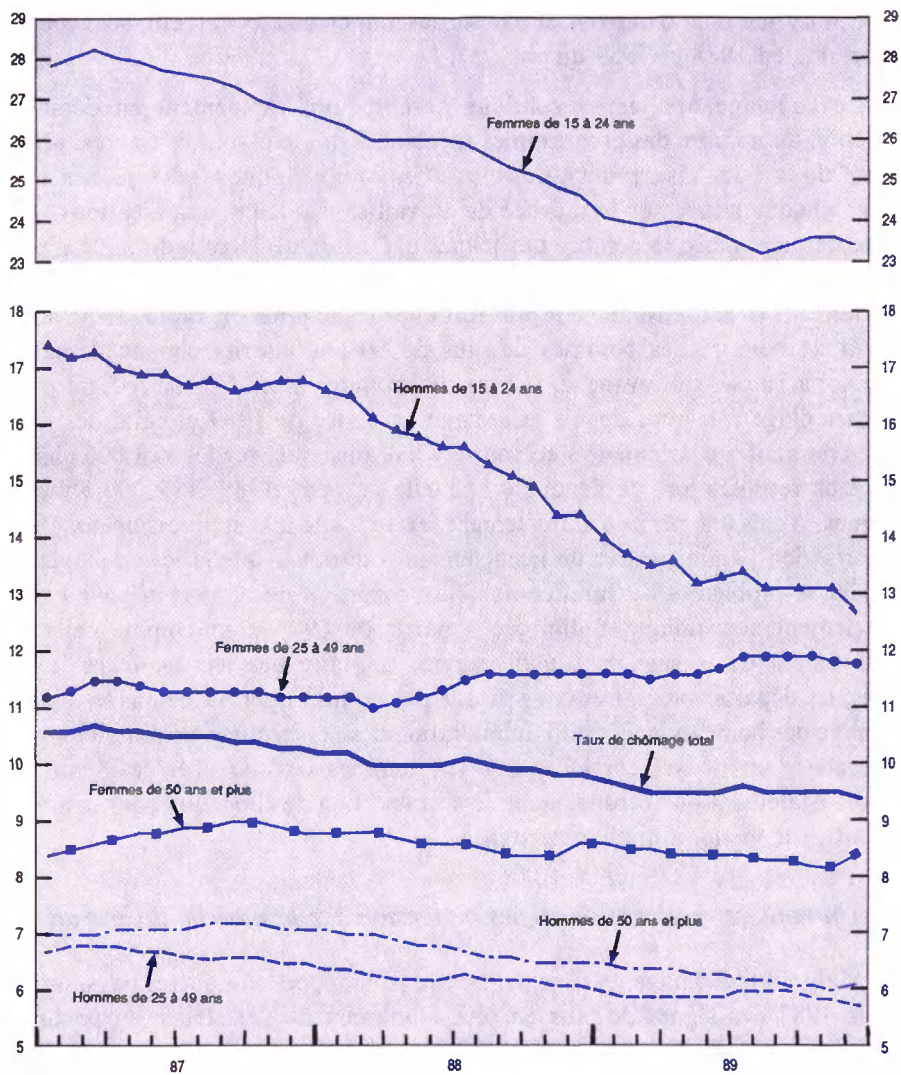
l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'ancienneté moyenne au chômage, qui était de 364 jours en décembre 1989, s'est accrue de plus de 13 jours depuis un an ce qui témoigne de la difficulté croissante de certaines catégories de chômeurs de trouver un emploi malgré la multiplication des embauches. Cependant, dans l'ensemble, les flux d'entrées et de sorties du chômage ont été beaucoup plus importants en 1988 et 1989 qu'en 1987.

Le chômage des jeunes continue à se réduire rapidement en dépit de la réduction du nombre des programmes spécifiques qui leur sont consacrés, principalement du fait de l'allongement de la scolarisation (bien que 80 000 jeunes arrivent encore chaque année sur le marché du travail sans aucune qualification): sur les douze derniers mois, le nombre des jeunes chômeurs déclarés a diminué d'environ 10 pour cent. Toutefois, leur taux de chômage reste très élevé, et atteint près de 18 pour cent (il est sensiblement plus fort chez les femmes) (graphique 5). Parallèlement, le nombre des hommes de plus de 50 ans inscrits comme demandeurs d'emploi a baissé. En revanche, le taux de chômage a cessé de se réduire pour les hommes d'âge très actif depuis le premier semestre de 1989 et celui des femmes d'âge très actif a continué de s'accroître. C'est ainsi que, sur les 123 000 chômeurs en moins recensés lors de l'enquête annuelle de mars 1989, 119 000 étaient des hommes. Après une période d'ajustement faisant suite à la suppression, en 1986, de l'autorisation administrative de licenciement – durant laquelle les employeurs ont réglé leurs problèmes de sureffectifs – la proportion de chômeurs pour cause de licenciement économique a diminué à partir de 1988, tout comme celle liée à l'achèvement de la scolarité ou du service militaire des jeunes. Dans le même temps, les départs volontaires ont pris une place plus importante dans les causes de chômage des hommes, reflétant l'amélioration des perspectives de réussite lors de la recherche d'un nouvel emploi. Chez les hommes comme chez les femmes, on observe également un accroissement de la proportion de chômeurs pour cause de fin de contrat d'emploi à durée déterminée.

Un nombre croissant de signes de tension sur le marché du travail

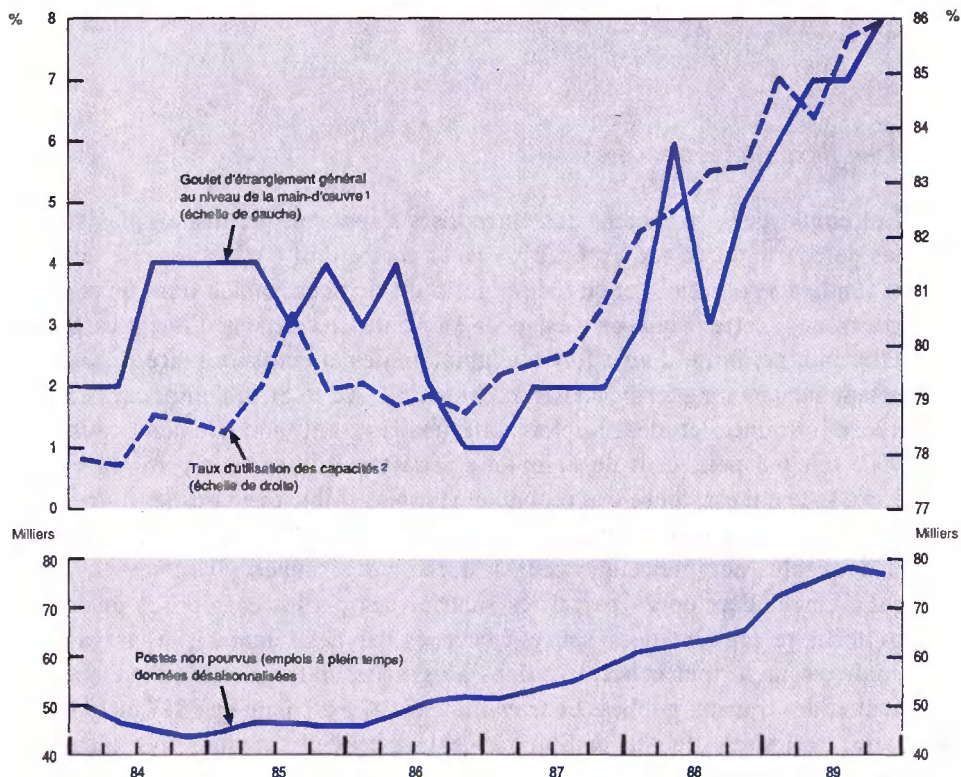
Malgré un chômage relativement élevé par rapport aux autres pays, on relève depuis 1987 des signes de plus en plus nombreux de l'existence de pénuries de main-d'œuvre dans l'industrie, aussi bien dans les résultats d'enquête que dans les données officielles concernant les offres non satisfaites en fin de mois (graphique 6)¹⁸. Sur les trois premiers trimestres de 1989, ces dernières ont augmenté de 20 pour cent par rapport à leur niveau moyen de 1988, lequel était déjà supérieur de 16 pour cent à celui de 1987. De plus, la proportion d'offres d'emploi pourvues

Graphique 5. TAUX DE CHÔMAGE PAR GROUPE D'ÂGE
En pourcentage



Source : INSEE.

Graphique 6. INDICATEURS DE TENSION DU MARCHÉ DU TRAVAIL



1. Pourcentage de personnes interrogées faisant état d'un goulet d'étranglement général au niveau de la main-d'œuvre.

2. Y compris le secteur minier. 100 moins le pourcentage de capacité inutilisée, y compris celle qui demanderait du personnel supplémentaire pour pouvoir être exploitée.

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

en moins d'un mois est passée de 80 pour cent au début de 1987 à 65 pour cent en 1989. La coexistence d'un chômage élevé et d'un nombre croissant d'offres d'emploi non satisfaites (qui trahit une inadéquation de l'offre et de la demande de travail) est symptomatique d'un dualisme de plus en plus prononcé du marché; les personnes dépourvues d'expérience et/ou de qualifications se trouvent le plus souvent dans des emplois de courte durée (et donc sans aucune sécurité d'emploi) ou,

pire, au chômage, notamment de longue durée¹⁹. Contribuant à accroître la flexibilité du marché du travail, le développement des emplois de courte durée est devenu récemment l'objet d'un examen approfondi des autorités françaises afin d'en limiter les abus (voir Partie II).

Une flexibilité croissante

Les employeurs du secteur des entreprises s'appuient de plus en plus sur des emplois de courte durée (ou « précaires ») leur permettant d'effectuer une sélection sur les candidats potentiels, et de réduire les coûts de licenciement dans un contexte très incertain²⁰; cette évolution s'est peut-être faite aux dépens d'une plus grande flexibilité interne, faute d'un effort d'adaptation des effectifs en place par le biais d'investissements à long terme en capital humain²¹. Au total, le nombre des emplois à durée déterminée et des emplois intérimaires sont actuellement estimés à 880 000, soit 6.8 pour cent de l'emploi salarié total du secteur privé en France (tableau 3), ce qui est, toutefois, probablement plus faible que dans les autres pays de l'OCDE²². Les contrats à durée déterminée, signés en 1988, ont été près de deux fois et demi plus nombreux que ceux à durée indéterminée. Si ces emplois sont particulièrement développés parmi les salariés des petites entreprises et dans le secteur tertiaire (et sont donc souvent occupés par des femmes), les travailleurs intérimaires sont surtout concentrés dans les grandes entreprises de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics. Le travail intérimaire a connu en 1987 et 1988 une croissance explosive – de plus de 36 pour cent –, celle-ci s'est toutefois ralentie en 1989, et il semblerait qu'il soit beaucoup plus sensible à la conjoncture (une très forte chute a été enregistrée plus tôt dans les années 80) et que sa tendance sous-jacente soit beaucoup moins vigoureuse que celle des emplois à durée déterminée (dont la progression a atteint quelque 13 pour cent par an en 1987-1988). Si, en 1985-1986, l'expansion de l'emploi précaire a été favorisée par divers aménagements de la politique publique, sa croissance récente est très probablement à mettre au compte de la vigueur inattendue et de la durabilité surprenante de la reprise actuelle. En 1989, la réduction d'environ 100 000 du nombre des stages subventionnés par des programmes publics (qui représentent une troisième forme d'emploi de courte durée) semble indiquer que les emplois créés au cours de l'an dernier ont été plus souvent des emplois stables que par le passé.

Un autre signe de la flexibilité croissante du marché du travail est perceptible à travers la diversité de plus en plus grande des durées de travail par salarié: alors que la proportion d'emplois à temps partiel a augmenté (notamment, depuis 1986,

Tableau 3. L'emploi précaire en France¹

	Emploi à durée déterminée					Emploi intérimaire				
	1977	1980	1982-83	1986-87	1989	1977	1980	1982-83	1986-87	1989
Part dans l'emploi salarié total (en pourcentage)										
10-49 salariés	1.2	3.0	2.2	4.2	—	0.7	1.2	0.5	0.7	—
50-199 salariés	1.7	3.7	2.7	4.6	—	1.2	1.6	0.9	1.3	—
200-499 salariés	1.9	3.6	2.5	3.9	—	1.1	1.9	1.2	1.5	—
500 et plus	1.2	2.2	1.6	2.4	—	1.4	1.8	1.2	1.3	—
Total	1.4	3.0	2.3	3.8	4.3	1.1	1.6	0.9	1.1	1.8
Durée moyenne (en semaines)										
10-49 salariés	—	—	13.3	14.9	—	—	—	3.1	2.7	—
50-199 salariés	—	—	11.8	13.2	—	—	—	3.1	2.8	—
200-499 salariés	—	—	11.5	12.7	—	—	—	3.6	3.0	—
500 et plus	—	—	11.7	12.8	—	—	—	4.4	3.8	—
Total	—	—	12.1	13.6	—	—	—	3.5	3.0	—
Part dans l'emploi salarié total (en pourcentage)										
Industrie	—	—	1.9	3.1	—	—	—	1.1	1.4	—
Bâtiment, travaux publics	—	—	1.6	3.5	—	—	—	0.9	2.5	—
Commerce et transports	—	—	2.9	4.1	—	—	—	0.6	0.5	—
Autres services	—	—		4.6	—	—	—		0.6	—
Total	—	—	2.3	3.8	—	—	—	0.9	1.1	—
Part des établissements recourant à l'emploi précaire (en pourcentage)										
10-49 salariés	8.1	20.9	24.8	45.6	—	5.0	8.1	5.1	8.3	—
50-199 salariés	22.1	44.5	52.5	71.1	—	13.9	22.6	19.5	24.1	—
200-499 salariés	38.4	65.0	70.4	80.9	—	26.7	39.8	38.6	41.5	—
500 et plus	47.5	74.8	74.8	83.3	—	44.7	59.3	63.0	59.6	—
Total	12.0	27.0	30.6	50.7	—	7.9	12.3	8.7	12.0	—

1. Dans les établissements employant au moins 10 salariés.

Source: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, *Premières informations*, n°s 145 et 146, 1989.

pour les emplois occupés par ceux – encore minoritaires – qui sont des « volontaires » du temps partiel), une part accrue de la main-d'œuvre effectuée des heures supplémentaires (27.6 pour cent des hommes en 1988 contre 21.8 pour cent en 1982). Le travail en équipe a aussi augmenté depuis 1982 en particulier dans les entreprises de petites et de moyennes dimensions²³. En outre, la mobilité intersectorielle et inter-entreprises s'est accrue au cours des dernières années mais reste néanmoins très faible au regard de la situation dans d'autres pays²⁴. On observe

aussi une tendance à l'organisation de la production par équipes, de préférence à la chaîne de montage traditionnelle. Le baromètre des relations professionnelles semble aussi pointer vers une amélioration de la situation. On observe une baisse sensible du nombre annuel moyen de journées de travail perdues pour fait de grève jusqu'en 1986 même si de légères hausses ont été enregistrées depuis.

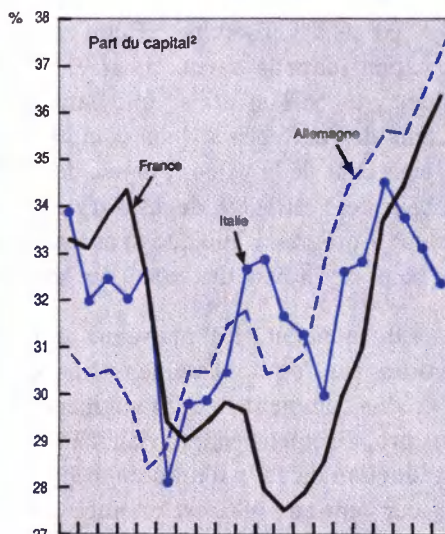
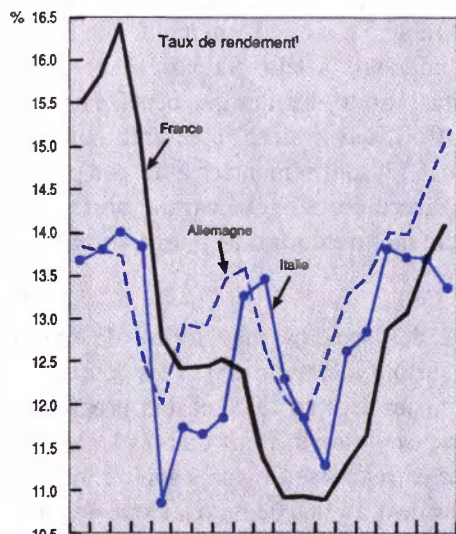
Les systèmes de rémunération liée aux performances individuelles et à la situation des entreprises deviennent aussi plus courants en France: l'individualisation des salaires et les systèmes d'intéressement aux bénéfices se répandent. En 1988, un total de 49 pour cent des salariés ont bénéficié, sous une forme ou une autre, d'une augmentation de salaire au mérite²⁵ (contre 45 pour cent les deux années précédentes) et 31 pour cent des employeurs ont eu recours à ce type de rémunération individualisée (contre 22 ou 23 pour cent). Les systèmes de partage des bénéfices sont couverts par deux volets distincts de la législation, l'un concernant la participation, l'autre l'intéressement. La participation est obligatoire pour les entreprises d'au moins 100 salariés et s'applique donc à quelque 4 1/2 millions de personnes travaillant pour 12 000 entreprises. Un total de près de 10 milliards de francs a été payé sur la base des résultats de l'exercice financier 1986, représentant environ 3.4 pour cent du salaire du bénéficiaire moyen et 14.5 pour cent des bénéfices des entreprises concernées. L'intéressement, en revanche, est volontaire et prévoit des versements liés soit aux résultats financiers nets de l'entreprise (85 pour cent des cas), soit aux gains de productivité. Il concerne 985 000 salariés (contre 335 000 en 1984), dans le cadre de 4 600 accords distincts. Son développement a été nettement favorisé par une loi de 1986 exonérant les employeurs des cotisations de Sécurité Sociale sur les montants concernés, à concurrence de 20 pour cent de la masse salariale. Les sommes totales en jeu sont de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs et la part de l'intéressement dans la masse salariale est d'environ 4.1 pour cent.

Ralentissement de l'amélioration de la situation financière des entreprises et de la croissance de l'investissement

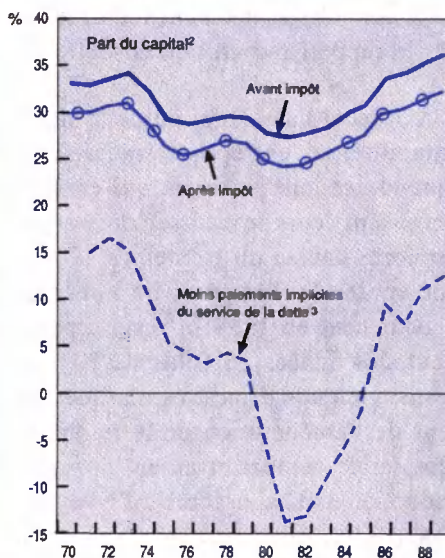
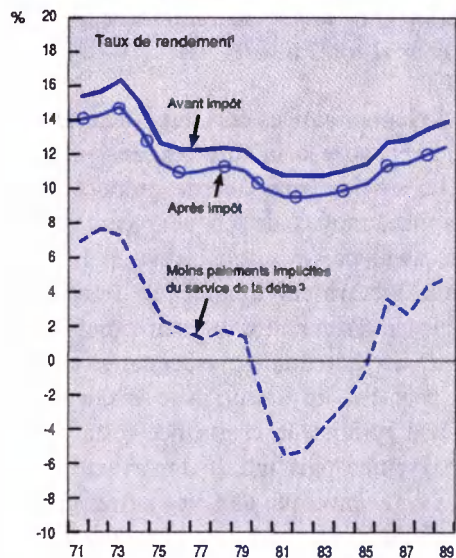
La situation financière du secteur des entreprises a continué de s'améliorer. Sur la base de la définition la plus large (couvrant les Grandes Entreprises Nationales (GEN) ainsi que les entrepreneurs individuels), il semblerait que la part du revenu du capital dans la valeur ajoutée ait nettement dépassé ses précédents sommets en 1988; toutefois, compte tenu des paiements d'intérêts, sa rentabilité n'a pas encore retrouvé tout à fait ses précédents records (graphique 7)²⁶. En outre,

Graphique 7. INDICATEURS DE RENTABILITÉ
Secteur des entreprises

A. Comparaison internationale



B. France - variantes calculées



1. Rapport des revenus non salariaux au stock de capital fixe.
 2. Part des composantes non salariales dans la valeur ajoutée.
 3. Taux d'intérêt à long terme multiplié par la valeur nominale du stock de capital.
 Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

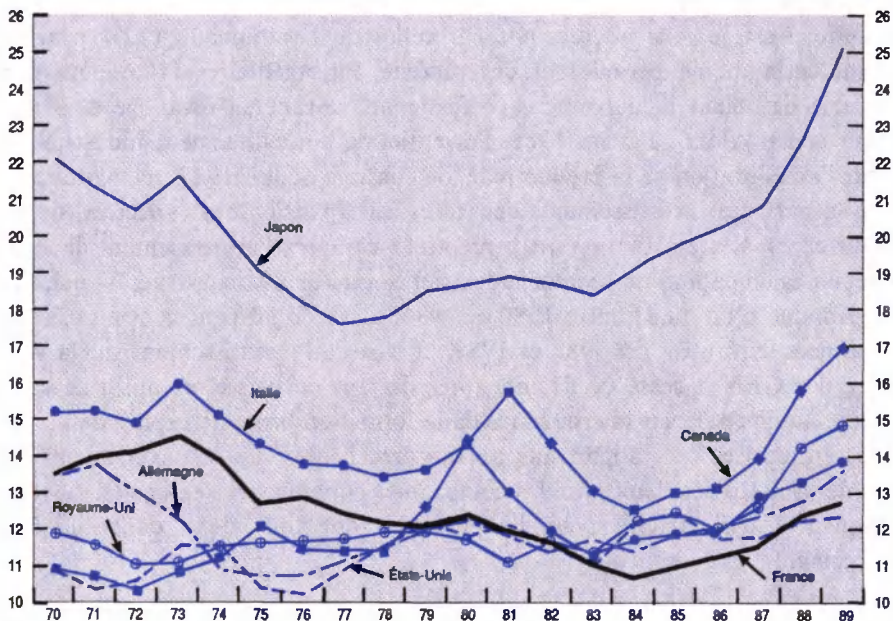
la rentabilité a augmenté de manière très inégale entre les secteurs d'activités et sa croissance semble s'être ralentie au cours des trimestres récents²⁷. De plus, bien que l'évolution ascendante du coefficient de capital ait subi un léger retournement de tendance en 1988²⁸, le taux de rendement du capital est encore inférieur d'environ 2 points à son sommet atteint en 1973. Tant ce taux de rendement, que la part du capital dans la valeur ajoutée, restent inférieurs à leurs valeurs observées en Allemagne. Si l'on utilise une définition plus étroite, les marges bénéficiaires du secteur des entreprises (non compris les GEN), qui avaient représenté moins de 24 pour cent de la valeur ajoutée de 1980 à 1982, sont remontées à un peu plus de 30 pour cent en 1989, dépassant de peu le record de 1973. L'épargne brute de ce secteur a progressé quoique dans une moindre mesure du fait de l'augmentation de 1.1 point de la part des taxes sur les profits.

Globalement, les nouveaux emprunts des sociétés sous forme de crédits accordés par des établissements financiers (surtout à long terme) et les octrois nets de crédits commerciaux ont augmenté de 30 pour cent en 1988, et leur progression s'est probablement poursuivie en 1989. Cette évolution s'inscrit dans la logique de la réduction du taux d'auto-financement des entreprises qui, après avoir culminé à 93 pour cent en 1986, est retombé à 80 pour cent au deuxième trimestre de 1989. En 1988 cependant, pour la quatrième année consécutive, les entreprises du secteur industriel ont sensiblement réduit leur endettement, ramenant à moins de 24 pour cent le rapport moyen de leur dette à leur capital total investi.

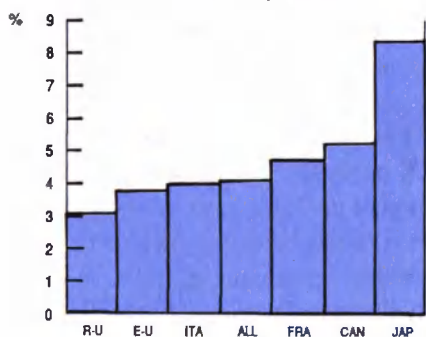
Grâce à l'amélioration de la situation de leurs finances et notamment de leur rentabilité, les entreprises françaises ont pu répondre à la forte expansion de la demande et aux pressions qui en ont résulté sur les capacités de production en accroissant leurs investissements au taux annuel moyen de 7.6 pour cent depuis leur forte hausse du printemps 1987. Après avoir baissé jusqu'à environ 14 pour cent en 1984, le rapport de l'investissement à la valeur ajoutée est remonté à 17 pour cent en 1988; il reste cependant bien inférieur aux niveaux observés au début des années 70 (plus de 20 pour cent) et sa tendance ascendante semble depuis quelques trimestres marquer le pas, peut-être en liaison avec le ralentissement de l'amélioration de la rentabilité²⁹. Son rythme de croissance reste également faible comparativement aux autres pays: une part moins importante de la production a été consacrée à l'investissement en France que dans les autres grands pays de l'OCDE (graphique 8). Dans le cas de la France, relativement à la fin des années 70, période à laquelle elle accusait un net retard sur ses voisins européens dans le domaine de l'investissement, le rattrapage n'a été que limité. Par ailleurs, il semblerait que les producteurs français de produits manufacturés aient accru leurs

**Graphique 8. INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES :
COMPARAISON INTERNATIONALE**

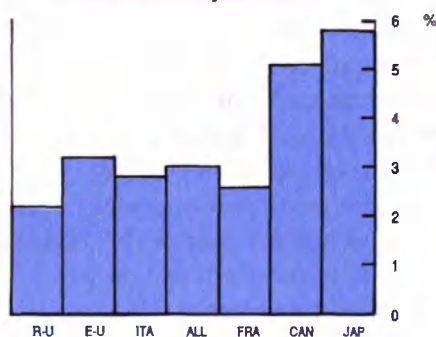
Prix constants



Stock de capital des entreprises
Croissance annuelle moyenne 1970-80



Stock de capital des entreprises
Croissance annuelle moyenne 1980-89



Note : Certaines des données récentes sont des estimations.
Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

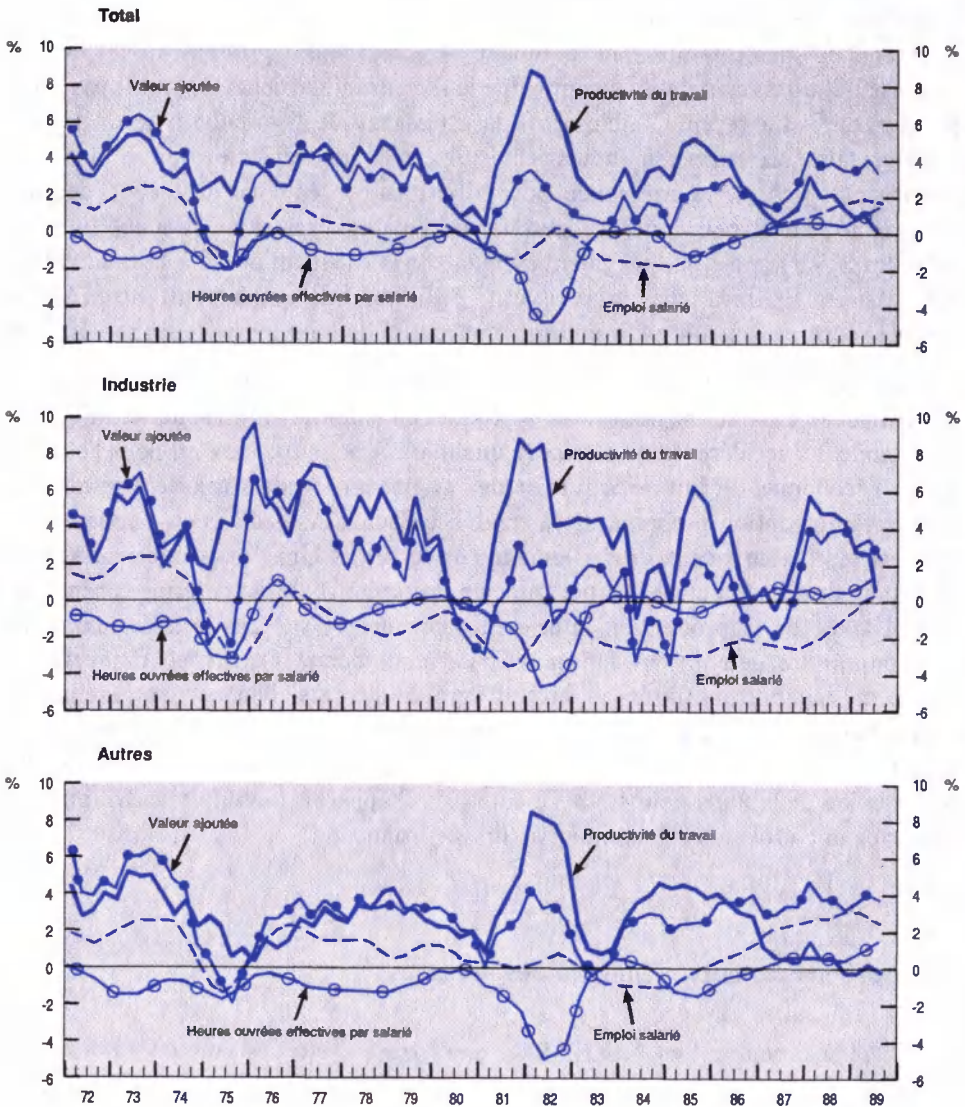
dépenses de recherche et développement en proportion de leur valeur ajoutée; toutefois, ces ratios restent à des niveaux plus faibles que chez les pays partenaires.

Le secteur industriel est celui où la croissance de l'investissement a été relativement la plus forte, avec un taux annuel moyen de 9.4 pour cent depuis 1985³⁰. Les branches les plus dynamiques, qui sont également celles pour lesquelles la rentabilité s'est le plus accrue, ont été celles de l'automobile (12.4 pour cent pendant cette même période) et des produits intermédiaires (10.6 pour cent), l'industrie des biens d'équipement professionnel restant en revanche à la traîne (7 pour cent). Alors qu'avant 1986, l'essentiel de l'investissement industriel était axé sur l'amélioration de la productivité, on constate depuis 1987 une nette remontée de la part des investissements consacrés à l'expansion des capacités (de 10 à 22 pour cent). Cette évolution est perceptible à travers l'accroissement de la part des dépenses en capital du secteur industriel consacrée à la construction qui, après avoir diminué d'un quart entre 1980 et 1986, a crû de 30 pour cent au cours des deux années suivantes. En 1988 et 1989, la part de l'investissement sur la valeur ajoutée des GEN a cessé de fléchir, après dix ans de baisse, ce qui a de ce fait beaucoup moins pesé sur la croissance de la formation brute de capital de l'ensemble des entreprises par rapport aux années précédentes. Le renouvellement d'une partie de la flotte des deux grandes compagnies aériennes et l'extension du réseau de transport d'électricité pour l'exportation ont tous deux contribué à ce retournement.

Les conséquences en termes de croissance potentielle

La faiblesse de l'investissement enregistrée dans le passé a des conséquences évidentes sur la capacité globale d'offre de l'économie. Depuis le début des années 80, le stock de capital du secteur des entreprises augmente un peu plus lentement en France que chez ses principaux concurrents (graphique 8), et l'âge moyen du stock de capital est passé de 12.2 ans en 1980 à 13.4 ans en 1987. Néanmoins, les adjonctions au stock de capital, particulièrement faibles en 1984 (2.1 pour cent), sont remontées à près de 3 pour cent en 1989, taux cependant très inférieur aux 6.1 pour cent enregistrés en 1973. L'autre principal facteur de production, le travail, prend en compte l'évolution démographique et celle du taux d'activité. Il semblerait que la croissance potentielle de ce facteur soit actuellement de l'ordre de $\frac{1}{2}$ pour cent par an³¹. L'augmentation tendancielle de la productivité de la main-d'œuvre, définie comme le rapport de la valeur ajoutée sur le nombre d'heures effectuées par les salariés, qui avait été de $3\frac{1}{2}$ pour cent en moyenne au cours des années 70, a été d'environ 3 pour cent depuis le début des années 80

Graphique 9. **CROISSANCE ET COMPOSANTES DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL**



Sources : INSEE, *Comptes trimestriels et Comptes annuels* et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

(graphique 9). Cette réduction est manifeste tant dans le secteur industriel (de 4.3 à 3.5 pour cent) que non industriel (de 2.9 à 2.7 pour cent). Les chiffres les plus récents indiquent que la progression de la productivité tendancielle du travail n'a cependant atteint que 2 pour cent par an. Bien qu'un redressement sensible soit intervenu en même temps que la reprise de l'activité au printemps de 1987, ce redressement n'a cependant concerné que le secteur industriel et ne paraît pas avoir été durable³². La récente faiblesse de la croissance de la productivité du travail dans certains secteurs non industriels, qui est la contrepartie d'un contenu en emplois plus riche de la croissance, pourrait être la conséquence du recours accru à une main-d'œuvre peu coûteuse sous forme de stagiaires subventionnés (notamment les SIVP), ainsi que du ralentissement de la substitution lié à la modération des salaires. En revanche, la productivité du capital, qui baissait jusqu'à une période récente, pourrait avoir entamé une reprise de long terme (voir note n° 28).

En se fondant sur la méthode utilisée par le Secrétariat de l'OCDE pour déterminer le taux de croissance de la production potentielle³³, il semblerait que ce taux tende à s'accélérer pour atteindre quelque 2³/₄ pour cent par an pour l'ensemble de l'économie, du fait de la reprise de l'augmentation du stock de capital ainsi que de l'interruption probable de la tendance décroissante du taux d'activité. Ce taux est semblable à ceux de l'Allemagne et des Etats-Unis, mais inférieur à ceux du Japon, du Canada et de l'Italie. Dans une perspective de court terme cependant, la croissance de la production intérieure pourrait être supérieure à ce taux sans qu'il en résulte de tensions inflationnistes, étant donné l'existence d'une faible marge de capacité inutilisée au niveau agrégé, même si l'on ne peut exclure le risque de goulets d'étranglement sectoriels. Toutefois, le maintien de l'activité à des taux de 3 pour cent ou plus à moyen terme exigera probablement une nouvelle accélération de la hausse du stock de capital³⁴. Il apparaît de ce fait souhaitable de préserver une croissance soutenue par l'investissement.

Léger rebond du taux d'épargne des ménages

Pour la première fois depuis 1981, une hausse a été observée en 1988 sur le taux d'épargne des ménages qui est passé de 11.5 à 12.4 pour cent, et semble s'être à peu près maintenu à ce niveau en 1989. L'essentiel de l'augmentation (0.7 point) a concerné la composante financière du taux d'épargne (et ne dépend donc pas de l'investissement résidentiel des ménages). Ce récent redressement après une longue période de repli peut s'expliquer par différents facteurs :

- i) L'accélération de la croissance du revenu disponible réel qui s'est amorcée au premier trimestre de 1988³⁵;
- ii) L'achèvement du processus de désinflation³⁶;
- iii) Le désir de reconstituer les patrimoines après le krach financier d'octobre 1987³⁷;
- iv) Le relèvement des taux d'intérêt réels³⁸.

Le taux d'épargne non financière, correspondant à l'investissement résidentiel, a atteint son niveau le plus faible dès 1985, année où il atteignait 9.2 pour cent contre 14.5 pour cent (chiffre record) en 1974. Sa hausse observée depuis lors a toutefois manqué de dynamisme: les chiffres récents se maintiennent aux alentours de 9.6 pour cent. Outre l'effet manifeste de freinage exercé par le niveau élevé des taux d'intérêt réels, la demande de logement a été limitée par la faible progression du nombre de ménages qui se constituent. De plus, depuis 1984, la demande s'est davantage portée sur l'habitat collectif que sur les logements individuels, du fait de la réduction du nombre d'enfants par ménage, de la moindre stabilité des couples (accroissement du taux de divorce, par exemple) et de la congestion grandissante en milieu urbain. On a de même observé, sans doute pour des raisons analogues, un accroissement des achats de logements existants. En 1988, le volume des crédits accordés à cet effet s'est accru de 25 pour cent, tandis que les emprunts destinés à l'achat de logements neufs ou à des travaux d'amélioration et d'entretien ont reculé.

Léger déficit du compte extérieur

En 1988, le déficit de la balance courante qui s'élevait à 21 milliards de francs s'est très légèrement réduit par rapport à l'année précédente (tableau 4). La détérioration du solde des transferts publics unilatéraux, liée à la création de la quatrième ressource du budget de la Communauté européenne, a été compensée par un accroissement de l'excédent sur les services: celui-ci a en effet bénéficié de l'amélioration des soldes sur le tourisme, les revenus des facteurs et les services liés au commerce extérieur. Après sa détérioration de l'année 1987, le déficit de la balance commerciale, qui a atteint 51 milliards de francs (selon une définition balance des paiements, 33 milliards sur une base FAB-FAB, données douanières), s'est quelque peu contracté. Le taux de couverture en volume s'est stabilisé et des gains sur les termes de l'échange de l'ordre de 1 pour cent ont été enregistrés du fait de la baisse des prix d'importation d'énergie. En 1989, ces derniers ont enregistré une évolution inverse, reflétant notamment la remontée des prix importés des

Tableau 4. **Balance des paiements**

En milliards de francs

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Transactions courantes	-17.6	-25.8	-79.2	-35.7	-7.3	-3.1	16.2	-26.7	-21.3	-21.3
<i>dont :</i>										
Marchandises	-55.1	-55.0	-102.1	-62.6	-35.9	-48.2	-19.1	-55.5	-50.9	-67.3
Services	37.0	32.4	31.4	32.2	24.7	38.8	34.4	28.5	33.0	53.5
Autres biens et services	18.0	20.0	21.7	23.8	29.2	29.9	32.7	32.4	37.1	41.8
Transferts unilatéraux	-17.6	-23.1	-30.3	-29.2	-25.2	-23.6	-31.7	-32.1	-40.6	-49.2
Capitaux à long terme	-38.5	-49.7	8.0	68.9	44.1	29.4	-53.9	13.2	3.6	13.0 ¹
<i>dont :</i>										
Crédits commerciaux	-15.6	-22.8	-30.0	-26.7	-18.9	-9.7	1.7	9.1	13.7	7.5 ¹
Investissements directs	0.8	-11.9	-9.9	-1.6	0.6	-0.1	-17.2	-24.5	-33.1	-44.9 ¹
<i>dont :</i>										
Français à l'étranger	-13.3	-25.1	-20.1	-14.0	-18.6	-20.0	-36.2	-52.3	-76.0	-72.8 ¹
Etrangers en France	14.1	13.2	10.3	12.4	19.2	19.9	19.0	27.8	42.9	27.9 ¹
Investissements du secteur public	-1.0	-1.2	-1.9	-2.0	-2.0	-2.4	-2.4	-3.2	-2.5	-2.2 ¹
Prêts	-21.3	-11.7	2.1	56.6	2.3	-16.0	-48.6	-0.7	-19.7	-52.2 ¹
<i>dont :</i>										
Secteur privé non bancaire	13.5	15.4	15.6	10.7	12.9	-1.1	-10.2	-1.5	7.1	-3.7 ¹
Secteur bancaire	-30.9	-22.7	-19.7	16.9	3.2	16.5	5.4	29.7	-0.7	-29.0 ¹
Secteur public	-3.8	-4.4	6.2	29.1	-13.9	-31.5	-43.9	-28.8	-26.1	-19.5 ¹
Investissements de portefeuille	1.3	-2.0	47.6	42.5	62.0	57.6	12.5	32.4	45.2	104.7 ¹
<i>dont :</i>										
Opérations des résidents	-8.8	-11.8	1.7	-12.8	-4.1	-22.0	-41.6	-20.3	-24.6	-33.9 ¹
Opérations des non-résidents	10.1	9.8	45.9	55.3	66.1	79.7	54.1	52.8	69.8	138.6 ¹
Capitaux à court terme²	43.8	87.6	76.9	-37.0	-42.6	-28.2	32.1	8.5	13.5	-2.8 ¹
<i>dont :</i>										
Secteur privé non bancaire ²	11.7	-12.1	13.9	-6.8	-12.6	17.6	23.2	13.3	-5.9	-46.1 ¹
Secteur bancaire ²	60.2	71.1	29.8	14.7	-3.0	-25.4	20.7	-55.9	14.0	54.0 ¹
Secteur public ²	-28.2	28.6	33.1	-45.0	-27.0	-20.4	-11.7	51.0	5.5	-10.8 ¹
<i>dont :</i>										
Réserves officielles ²	-18.2	14.1	21.4	-23.1	-30.4	-23.0	-8.7	15.1	30.2	-13.7 ¹
Erreurs et omissions	9.7	-12.2	-5.6	3.9	5.1	2.0	5.6	5.0	4.2	1.6 ¹

1. Trois premiers trimestres.

2. Signe + : diminution des créances ou augmentation des engagements envers l'étranger.

3. Signe - : augmentation des créances ou diminution des engagements envers l'étranger.

Source : *La balance des paiements de la France*, Rapport annuel 1988, ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et Banque de France.

matières premières industrielles et surtout d'énergie au début de l'année. La balance commerciale s'est en conséquence légèrement détériorée (de 16 milliards de francs sur une base balance des paiements et 11 milliards sur une base données douanières) par suite de l'accroissement du déficit énergétique, mais également du fait de la dégradation du solde extérieur industriel qui n'a été qu'en partie freinée par la croissance sensible des excédents en produits agro-alimentaires (tableau 5). Il convient de souligner, par ailleurs, que le déficit commercial s'est progressivement aggravé au cours de l'année 1989, ce qui résulte en partie du ralentissement de l'activité enregistré chez deux importants partenaires commerciaux de la France: les Etats-Unis et le Royaume-Uni. En dépit de cette évolution, les excédents dégagés par les services, et notamment le solde touristique qui a bénéficié dans une certaine mesure d'un «effet bicentenaire», ont permis de maintenir le déficit de la balance courante à un niveau proche de ceux de 1987 et 1988 (moins de 0.4 pour cent du PIB), malgré la poursuite d'une croissance assez soutenue de l'activité.

Entre 1985 et 1989, la balance commerciale industrielle a enregistré une détérioration de 2.8 points de PIB, soit 140 milliards de francs environ qui est en partie imputable sur la période récente à la forte croissance des importations de biens d'équipement professionnel³⁹ (tableau 5). Le taux de couverture en volume a sensiblement plus fléchi en France que dans la moyenne des pays de la CEE

Tableau 5. Soldes par produits des échanges commerciaux
Chiffres douaniers, CAF-FAB en pourcentage du PIB

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Produits agro-alimentaires	0.4	0.6	0.6	0.7	0.5	0.6	0.7	0.8
Energie	-4.9	-4.2	-4.3	-3.8	-1.8	-1.5	-1.2	-1.4
Produits manufacturés	0.9	1.6	2.3	1.9	0.7	-0.2	-0.7	-0.9
<i>dont :</i>								
Biens d'équipement et de consommation des ménages	-0.6	-0.4	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8	-0.8	-0.7
Biens intermédiaires	-0.1	0.1	0.2	0.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.7
Biens d'équipement professionnel	0.4	0.7	0.8	0.6	0.2	-0.1	-0.4	-0.3
Matériel de transport terrestre	0.6	0.6	0.8	0.7	0.6	0.4	0.4	0.3
Matériel militaire et divers	0.6	0.6	0.9	0.8	0.7	0.5	0.5	0.5
Total	-3.6	-2.0	-1.4	-1.3	-0.6	-1.1	-1.2	-1.5

Sources: Direction générale des douanes et des droits indirects, INSEE, et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Tableau 6. Commerce extérieur de produits manufacturés: comparaison France-CEE

Pourcentage de variation, en taux annuels

	France			Moyenne des pays de la CEE		
	1982-1985	1986-1988	1982-1988	1982-1985	1986-1988	1982-1988
Termes de l'échange	0.9	0.7	0.8	0.1	0.5	0.3
Taux de couverture en volume	-1.1	-6.4	-3.4	-1.0	-4.6	-2.6
Exportations en volume	2.2	3.1	2.6	4.4	4.7	4.5
<i>dont:</i>						
Croissance des marchés	3.3	7.4	5.0	4.2	7.5	5.6
Variation des parts de marché	-1.1	-4.1	-2.3	0.2	-2.6	-1.0
Importations en volume	3.4	10.2	6.3	5.5	9.8	7.3
Demande finale en volume	1.6	3.5	2.4	2.1	3.9	2.9
Elasticité apparente d'importation ¹	2.1	2.9	2.6	2.6	2.5	2.5

1. Rapport entre la croissance des importations et celle de la demande finale en volume.

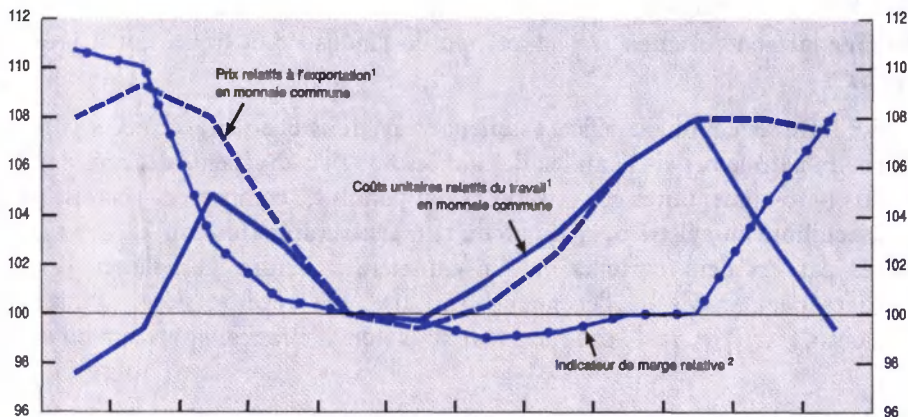
Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

(tableau 6) principalement du fait que le taux de croissance annuel moyen des exportations de biens industriels a été, depuis 1982, de près de 2 points plus faible en France qu'en moyenne dans la Communauté européenne⁴⁰. La baisse de la compétitivité mesurée par les coûts de main-d'œuvre et les prix d'exportation des produits manufacturés explique pour une part les difficultés rencontrées par les producteurs français (graphique 10). Indépendamment de ces aspects, les résultats plus défavorables en France que dans la moyenne des pays de la CEE pour le commerce extérieur de produits manufacturés sont liés à l'insuffisance et à l'adaptation des capacités d'offre du secteur productif résultant, notamment, de la faiblesse relative des dépenses d'investissement des entreprises françaises du milieu des années 70 au milieu des années 80⁴¹.

Un certain nombre d'évolutions semblent indiquer que des perspectives plus favorables peuvent être anticipées dans l'avenir. Un premier facteur d'amélioration repose sur la réorientation géographique des exportations françaises depuis le début des années 80; ainsi, depuis 1987, on ne constate plus de décalage entre la croissance de la demande adressée à la France et celle dont bénéficient en moyenne les autres pays de la CEE (graphique 10). Un deuxième élément favorable aux échanges industriels français repose sur la baisse des coûts relatifs de main-d'œuvre

**Graphique 10. INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ,
CROISSANCE DES MARCHÉS ET PERFORMANCES À L'EXPORTATION**

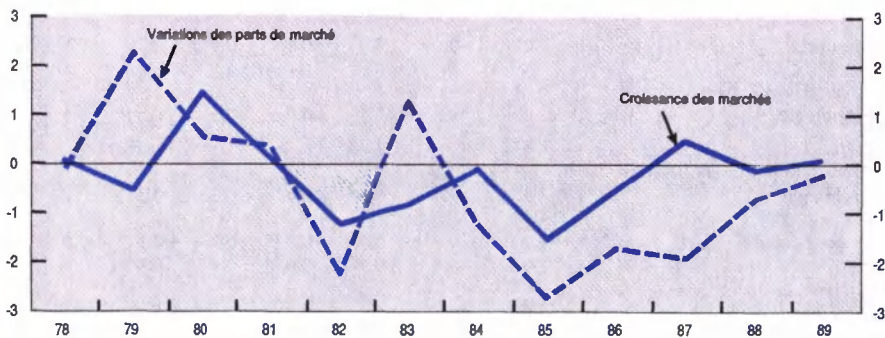
Indicateurs de compétitivité¹



Croissance des marchés et gains (+) ou pertes (-) de parts de marché à l'exportation¹

Écart France-CEE

Variation par rapport à l'année précédente



1. Dans l'industrie manufacturière. Une hausse des courbes de coûts ou de prix relatifs indique une perte de compétitivité.

2. Rapport des prix à l'exportation sur les coûts de main-d'œuvre (en termes relatifs) dans l'industrie manufacturière.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

en monnaie commune à partir du milieu de l'année 1987. Cette évolution, ainsi que le rétablissement des marges des entreprises, devraient contribuer à améliorer l'offre et les performances du secteur productif à l'exportation; au cours de la période récente, les pertes de parts de marché sont d'ailleurs de moins en moins importantes, tant en termes absolus, que relativement aux résultats des autres pays de la Communauté européenne. Enfin, l'accroissement des investissements depuis 1986, bien qu'il ait conduit à une augmentation des importations est de nature à accélérer la modernisation et l'adaptation de l'industrie et de ce fait à préparer l'avenir⁴².

La forte réduction du déficit extérieur en produits énergétiques liée à la baisse du prix du pétrole depuis le milieu des années 80 et les excédents dégagés dans les secteurs agro-alimentaires et des services ont permis de compenser l'accroissement du déséquilibre enregistré pour les produits manufacturés (tableau 7). Les surplus générés par ces deux secteurs ont un caractère structurel et reflètent certains avantages comparatifs de l'économie française. Les recettes liées au tourisme devraient s'accroître, vu l'attraction touristique de la France, la promotion de ses

Tableau 7. Soldes sur les échanges de services
En pourcentage du PIB

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Services liés au commerce extérieur	-0.3	-0.2	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
<i>dont :</i>								
Transports ¹	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	n.d.
Services liés aux échanges de technologie	0.8	0.8	0.7	0.7	0.5	0.4	0.3	0.4
<i>dont :</i>								
Grands travaux et coopération technique ¹	0.7	0.7	0.6	0.5	0.3	0.3	0.2	n.d.
Revenus des facteurs ²	-0.1	-0.3	-0.4	-0.4	-0.1	-0.1	0.0	n.d.
Voyages	0.3	0.6	0.7	0.6	0.4	0.4	0.4	0.7
Services divers et opérations gouvernementales	0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Total	0.9	0.8	0.6	0.8	0.7	0.5	0.6	0.9

1. Les transports spatiaux sont compris dans la ligne transport en 1987 et 1988; ils étaient inclus dans la ligne grands travaux et coopération technique auparavant.

2. Revenus du capital et du travail.

Source: *La balance des paiements de la France*, Rapport annuel 1988, et mise à jour officielle, ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et Banque de France.

sites et le développement de ses équipements. Toutefois, les dépenses dans ce domaine possèdent sans doute aussi une marge de progression: les comportements touristiques des français sont peu tournés vers l'étranger⁴³. Certains postes des services liés aux échanges de technologie comme le travail à façon (concernant les travaux de transformation, en particulier le retraitement des matières irradiées) et les services de gestion assurent des entrées de devises de plus en plus importantes. Les recettes des grands travaux et de la coopération technique ne connaîtront probablement pas d'évolution notable⁴⁴. Enfin, le déficit du poste «brevet et redevance», qui retrace essentiellement le déséquilibre des échanges avec les Etats-Unis en matière informatique, a tendance à se creuser.

Si l'on excepte 1986, année marquée par un fort mouvement de désendettement extérieur notamment du secteur public, on assiste depuis 1982 à des entrées nettes de capitaux à long terme (tableau 4). Cette situation est la conséquence du niveau soutenu, depuis cette date, des opérations d'acquisitions de valeurs mobilières par des non-résidents. Entre 1982 et 1985, cette évolution reflète, dans le contexte de contrôle des changes de cette période, le recours des entreprises publiques et des intermédiaires financiers aux marchés internationaux de capitaux; depuis lors, la suppression progressive de ces contrôles, l'assainissement de l'économie, l'écart de taux d'intérêt entre la monnaie nationale et les autres principales devises et la plus grande stabilité du franc sont à l'origine d'un certain comportement de rééquilibrage des portefeuilles des non-résidents en faveur d'actifs en francs. Depuis 1986, les crédits commerciaux à long terme constituent également une source croissante d'entrées de capitaux⁴⁵. Les entrées nettes de capitaux à long terme en France ont cependant été réduites depuis 1987 du fait de l'accélération des investissements directs français à l'étranger. En outre, les sorties nettes de capitaux au titre des prêts du secteur public, accordés à l'étranger dans le cadre de l'aide au développement ou de l'indemnisation par la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) de crédits commerciaux irrécouvrables, restent élevées; cette évolution combinée avec le ralentissement de la progression de l'endettement à long terme des banques en devises, sous forme de crédits consortiaux, a conduit à des sorties nettes de capitaux sous forme de prêts. Compte tenu des mouvements de capitaux à court terme du secteur privé non bancaire en 1988, la balance globale a dégagé un solde à financer de 19 milliards de francs qui a été couvert par augmentation de l'endettement net à court terme du secteur bancaire ainsi que des engagements du secteur public; les réserves officielles ont baissé de 30 milliards de francs. L'encours de la dette brute extérieure à long terme s'est accru sous l'effet de l'appréciation du dollar et atteignait en 1988 389 milliards de francs (6.9 pour cent du PIB).

Perspectives pour 1990 et 1991

Compte tenu de leur niveau élevé et de leur tendance à la hausse, les taux d'intérêt réels à long terme, qui dépasseront 7 pour cent en moyenne en 1990-1991, contre 6 pour cent en 1989, ainsi que la réduction de la croissance des marchés à l'exportation (7.1 et 7.4 pour cent respectivement en 1990 et 1991, contre 9.6 pour cent en 1989), entraîneront sans doute un léger ralentissement de l'activité économique en France dont le rythme de croissance devrait atteindre 3 pour cent sur la période de projection (tableau 8). Ce ralentissement devrait cependant être moins marqué que dans les autres pays de l'OCDE. Le rythme d'accroissement du revenu réel du travail devrait se maintenir en 1990 avant de ralentir à la suite de la progression plus modérée des créations d'emplois. En outre, avec la perspective d'un relèvement des contributions, nécessaire au financement du système de Sécurité Sociale, la progression du revenu réel disponible est appelée à se ralentir tout d'abord uniquement en termes nominaux puis, également, en termes réels. Si à court terme la progression de la consommation pourrait se maintenir, elle devrait ralentir par la suite, parallèlement à l'évolution des revenus. En ce qui concerne les investissements fixes, les perspectives sont diverses. Les facteurs qui ont jusqu'ici contribué à leur vitalité dans le secteur des entreprises (profits élevés, pression sur les capacités et perspective du marché unique européen) sont toujours à l'œuvre et les dépenses en capital dans ce secteur devraient rester très dynamiques. En revanche, l'accroissement des investissements publics devrait être plus modéré, et ne bénéficier que du soutien du secteur de la construction de logements sociaux. Les perspectives d'évolution de l'investissement résidentiel privé sont très médiocres, compte tenu de l'impact des taux d'intérêt plus élevés, comme le montre le petit nombre de permis de construire récemment accordés et le recul des prévisions de mises en chantier par les promoteurs. La consommation publique devrait connaître une progression assez marquée, au moins en 1990, eu égard à l'augmentation sensible des dépenses inscrites au budget.

Le taux de chômage ne devrait que marginalement baisser au cours des deux prochaines années, vu la perspective de ralentissement de la croissance de la production et ses conséquences restrictives sur la demande de travail. Associé à une légère baisse cyclique du taux de croissance de la productivité du travail, le niveau élevé du chômage devrait contribuer à limiter les revendications salariales dans le futur proche. La hausse des prix à la consommation devrait continuer de décélérer du fait, à court terme, du ralentissement de la croissance des prix à l'importation et de la réduction des taux d'impôts indirects et, au delà, grâce à la modération des coûts unitaires de main-d'œuvre. La croissance des prix à la production pourrait se

Tableau 8. Projections à court terme
 Pourcentage de variation, taux annuels désaisonnalisés

	1988	1989	1990	1991
Consommation privée	2.8	2.8	3.0	2.4
Consommation publique	2.3	2.1	2.5	2.2
Formation brute de capital fixe	7.3	5.5	4.7	4.2
<i>dont:</i>				
Secteur public	6.4	5.1	3.1	3.6
Investissement résidentiel du secteur privé	3.0	1.8	0.3	0.3
Entreprises	9.7	7.3	7.1	5.9
Demande intérieure finale	3.6	3.3	3.3	2.8
Formation de stocks ¹	0.3	-0.1	0.0	0.0
Demande intérieure totale	3.8	3.1	3.2	2.7
Exportations de biens et de services	6.7	10.6	6.4	7.1
Importations de biens et de services	8.1	8.9	6.6	6.6
Balance extérieure ¹	-0.5	0.2	-0.2	-0.0
PIB à prix constants	3.4	3.4	3.1	2.8
Indice implicite des prix du PIB	3.2	3.3	3.1	2.7
Indice implicite des prix de la consommation privée	2.7	3.3	2.9	2.7
Emploi total	0.8	1.0	0.9	0.6
Taux de chômage (niveau)	10.0	9.3	9.3	9.2
Taux de salaires	3.9	4.5	4.5	4.3
Coûts unitaires de main-d'œuvre	1.3	2.3	2.4	2.2
Coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier	-2.3	-0.3	0.9	1.0
Taux d'épargne (niveau)	12.4	12.3	12.3	12.3
Revenu disponible réel	3.8	2.8	2.9	2.5
Taux interbancaire à 3 mois (niveau)	7.9	9.4	10.4	9.9
Taux des obligations du secteur public (niveau)	9.2	9.2	9.7	9.3

1. Les taux de variation sont exprimés en pourcentage du PIB de la période précédente.
 Source: OCDE, *Perspectives économiques*, n° 46, décembre 1989.

ralentir davantage que celle des coûts unitaires de main-d'œuvre, la tendance à l'accroissement des marges bénéficiaires commençant à s'essouffler.

Sur le plan extérieur, le relatif dynamisme de la demande mondiale de produits manufacturés et les constants progrès de la compétitivité de la France en matière des coûts devraient lui permettre de réduire progressivement la détérioration des résultats à l'exportation observée ces dernières années. Néanmoins, compte

tenu du maintien du taux d'expansion de la demande intérieure, le volume des importations de produits manufacturés continuera d'augmenter à un rythme soutenu. La forte position de la France en matière d'échanges de services, touristiques notamment, est appelée à s'améliorer encore. Dans l'ensemble, le solde de la balance des marchandises devrait cesser de se dégrader et l'amélioration de la balance des services hors revenus des facteurs devrait presque compenser l'accroissement du déficit des transferts, de sorte que le déficit courant pourrait rester de l'ordre de 3½ à 4 milliards de dollars (environ 0.4 pour cent du PIB).

L'examen des projections alternatives établies pour 1990 permet de mettre en évidence quelques-unes des incertitudes liées à ces perspectives. Bien que le phénomène de sous-estimation de l'activité observé ces dernières années (voir plus haut)

Tableau 9. Comparaison des différentes projections établies pour la France en 1990
Pourcentage de variation annuelle

Organisation	OCDE	FMI	Commission des CE	Ministère des Finances	GAMA	IPECODE	OFCE
Date d'établissement des projections	11/89	9/89	9/89	9/89	10/89	10/89	10/89
A. Dépenses (à prix constants)							
Consommation privée	3.0		2.8	2.5	2.8	2.4	2.6
Consommation publique	2.6		2.4	2.4			
Formation brute de capital fixe	4.7		5.5	4.5		4.6	
Demande intérieure totale	3.3	3.0	3.3	2.9			
Exportations de biens et de services	6.4		6.4	6.3		3.9	6.5
Importations de biens et de services	6.6		6.4	5.7		3.5	
Produit intérieur brut	3.1	3.0	3.2	3.0	2.6 ¹	2.6	3.0
B. Inflation des prix							
Consommation privée	2.9		2.7	2.5	2.6	3.1	
Produit intérieur brut	3.1	2.8	2.7	2.5		3.6	
C. Valeurs							
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB)	-1.0	-1.4	-1.1	-1.1		-1.3	-1.4
Balance des opérations courantes (en % du PIB)	-0.4		-0.5	-0.3	-0.8	-0.1 ²	-0.8 ²

1. PIB marchand. Ce taux de croissance est habituellement un peu plus élevé que celui du PIB total au cours des phases d'expansion conjoncturelle. Par exemple, l'IPECODE prévoit des taux de croissance de 2.6 pour cent pour le PIB total mais de 2.8 pour cent pour le PIB marchand. Toutefois, le ministère des Finances prévoit une croissance de 3.0 pour cent pour les deux agrégats en 1990. Quelques autres projections du taux de croissance du PIB marchand en 1990 sont : i) Rexeco 3.3 pour cent ; ii) Caisse des dépôts 3.2 pour cent.

2. Capacité de financement de la nation.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

puisse une nouvelle fois se vérifier, les autres organismes jugent probable un ralentissement un peu plus significatif de la croissance, le fléchissement de tendance affectant la quasi-totalité des composantes de la demande (tableau 9). Un accroissement nettement plus faible de la consommation privée impliquerait semble-t-il une importante augmentation du taux d'épargne des ménages qui pourrait se justifier si l'inflation accusait une accélération plus rapide ou si les taux d'intérêt réels ont un effet plus fort que celui généralement attendu. L'investissement ne semble guère devoir reculer l'an prochain : l'enquête réalisée en novembre sur les intentions des chefs d'entreprises manufacturières – dont les résultats n'étaient pas disponibles au moment de la finalisation des différentes projections – laisse présager au contraire une accélération. La croissance des marchés d'exportation ainsi que des composantes de la demande intérieure sensibles aux taux d'intérêt pourrait s'avérer plus faible que dans les projections si le récent durcissement de la politique monétaire ainsi que la faiblesse du marché des obligations en Europe avait un effet de freinage plus sensible sur la demande ou si d'autres mesures restrictives étaient adoptées⁴⁶. D'un autre côté, les récents changements en Europe de l'Est pourraient générer une croissance plus dynamique non seulement en Allemagne mais également dans le reste de l'OCDE. Un repli du dollar vis-à-vis du franc exercerait des pressions supplémentaires à la baisse sur les prix et, ultérieurement, sur les salaires. Les risques d'une inflation plus soutenue émaneraient principalement des pressions exercées par les coûts de main-d'œuvre (du fait principalement du ralentissement des gains de productivité), des prix de l'énergie ainsi que d'une nouvelle accélération de l'accroissement tendanciel des marges du fait de la pression exercée par la demande. La balance courante pourrait se détériorer si le solde des échanges de produits agricoles se dégradait du fait de l'épuisement des stocks, si les prix de l'énergie se redressaient ou si les effets positifs, attendus depuis longtemps, d'un accroissement des capacités sur le solde des échanges de produits manufacturés tardaient encore à se manifester. Enfin, le déficit des administrations publiques pourrait se creuser si les dépenses primaires ne restaient pas soumises à un strict contrôle compte tenu du dépassement probable du poids des charges d'intérêts.

II. Politiques économiques

Objectifs et résultats récents des politiques monétaires et de taux de change

Objectifs

La politique monétaire a joué un rôle d'une importance croissante au cours des dernières années. Délibérément restrictive conformément à l'objectif de « désinflation compétitive », cette politique est considérée comme nécessaire à la poursuite d'une croissance saine et créatrice d'emploi. Son but est de ramener l'inflation à un taux égal, voire légèrement inférieur, à celui le plus bas observé parmi les principaux partenaires de la France afin de renforcer la compétitivité de l'économie. Pour réaliser cet objectif, les pouvoirs publics continuent d'articuler la mise en œuvre de cette politique à partir de deux indicateurs intermédiaires. Le taux de change du franc dont la parité doit rester stable dans les limites fixées par les mécanismes du Système Monétaire Européen (SME), notamment vis-à-vis des devises les plus fortes, retient leur attention; en outre, les autorités suivent l'évolution des agrégats monétaires par rapport aux objectifs officiels fixés chaque année. En effet, le contrôle de ces deux variables, qui passe par des interventions sur le marché monétaire et dans une certaine mesure par des modifications des taux des réserves obligatoires⁴⁷, permet à la fois de réduire les risques d'augmentation d'inflation importée et de donner aux agents économiques du secteur privé un point de référence sur lequel fonder leurs anticipations de hausse des prix. En pratique, les objectifs officiels de croissance monétaire ont été respectés tant en 1988 qu'en 1989 et le taux de change du franc a été stabilisé au sein du SME depuis janvier 1987 et plus particulièrement par rapport aux pays ayant les taux d'inflation les plus faibles. Dans l'intervalle, les autorités ont à maintes reprises affirmé leur détermination à défendre cette parité et ont eu recours à des hausses unilatérales de leurs taux d'intérêt quand cela s'est avéré nécessaire. De plus, afin de renforcer leur crédibilité vis-à-vis des investisseurs internationaux ainsi que leur attachement à

une politique monétaire anti-inflationniste et à une politique de change stable, le démantèlement des dernières mesures de contrôle des capitaux a été mis en œuvre : en juin 1988, les résidents ont été autorisés pour la première fois à emprunter à l'étranger ; en mars 1989, il est devenu possible de prêter à des non-résidents (ce qui a mis un terme au cloisonnement entre le marché intérieur et celui de l'Euro-franc), et les banques ont été autorisées à détenir des positions en devises à court terme et les résidents des comptes en écus⁴⁸. Les particuliers ne pouvaient pas détenir de compte bancaire à l'étranger, ni de compte en devises en France jusqu'au 1^{er} janvier 1990 ; cependant, les autorités ont levé ces derniers contrôles avec six mois d'avance sur leur engagement pris à l'égard de la Communauté européenne⁴⁹, compte tenu de leur conviction que ces mesures n'auraient pas d'effet important sur le taux de change.

L'évolution des agrégats monétaires

Depuis 1988, la Banque de France ne fixe d'objectif de croissance que pour M2 ; la fourchette retenue a été de 4 à 6 pour cent en 1988 et 1989 (tableau 10). Pour 1990, cette fourchette a été réduite à 3½ – 5½ pour cent, tandis que les objectifs annoncés dans le cas de l'Allemagne sont restés inchangés. L'agrégat M2 est considéré comme une mesure fiable des encaisses de transactions (c'est-à-dire peu influencée par les changements d'allocation de portefeuilles) et relativement protégé des effets de l'innovation financière. Si les estimations de croissance réelle de la production et l'inflation utilisées lors de la fixation de l'objectif de croissance de M2 pour 1988 ont toutes deux été dépassées, la vitesse de circulation de cet agrégat a augmenté plus fortement que les années précédentes⁵⁰, de sorte que sa croissance effective (4.0 pour cent) s'est située à la limite inférieure de la fourchette fixée. En 1989, la progression du revenu était de nouveau supérieure aux estimations utilisées pour la fixation de l'objectif pour M2 ; il paraît cependant acquis que la vitesse de circulation de cet agrégat a encore augmenté, son taux de croissance étant resté largement à l'intérieur des limites retenues. La progression de la part de M2 représentée par les billets et pièces en circulation, ainsi que les dépôts à vue (M1), suit une tendance ascendante relativement régulière depuis mars 1988 et atteint selon les derniers chiffres disponibles environ 7 pour cent⁵¹. En revanche, les autres composantes de M2 ont évolué dans la direction opposée, avec un ralentissement sensible, depuis le printemps de 1988, surtout pour les comptes d'épargne imposables. Ce repli est sans doute imputable au rendement modique de ces comptes et à l'attrait exercé par le marché financier. Seuls les comptes d'épargne-logement et les livrets d'épargne populaire ont enregistré une progression assez

Tableau 10. Objectifs et résultats récents de la politique monétaire

Croissance en pourcentage

	1987	1988	1989	1990
Prévisions et objectifs				
PIB				
Valeur	4.5	4.8	5.1	5.5
Volume	2.5	2.2	2.6	3.0
Prix	2.0	2.5	2.4	2.5
M2	4-6	4-6	4-6	3.5-5.5
M3	3-5	—	—	—
Résultats				
PIB				
Valeur	4.9	6.7	6.8 ¹	
Volume	1.9	3.4	3.4 ¹	
Prix	2.9	3.2	3.3 ¹	
M2 ²	4.2	4.0	4.3	
M3 ²	9.2	7.0	6.8	
L ²	11.8	8.7	8.8	
Crédit intérieur total ²	10.2	12.1	11.8 ³	
Vitesse de circulation de la monnaie (niveaux annuels moyens)				
M2	2.05	2.11	2.15 ¹	
M3	1.54	1.53	1.52 ¹	
Taux d'intérêt (niveaux annuels moyens):				
PIBOR à trois mois	8.3	7.9	9.4	
Obligations à long terme du secteur public	10.2	9.2	9.2	

1. Projections du Secrétariat fondées sur les chiffres de l'OCDE, *Perspectives économiques*, n° 46, décembre 1989.

2. Du quatrième trimestre au quatrième trimestre.

3. Novembre 1989 comparé à novembre 1988.

Sources: Banque de France et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

soutenue; pour ces derniers, réservés aux ménages non imposés, ce phénomène s'explique par l'extension du nombre des bénéficiaires potentiels du fait des changements apportés en 1987 à la fiscalité. Par conséquent, malgré une accélération au deuxième semestre, la progression globale de M2 est restée plus modérée que celle de M1 en 1989 (de l'ordre de 4.3 pour cent).

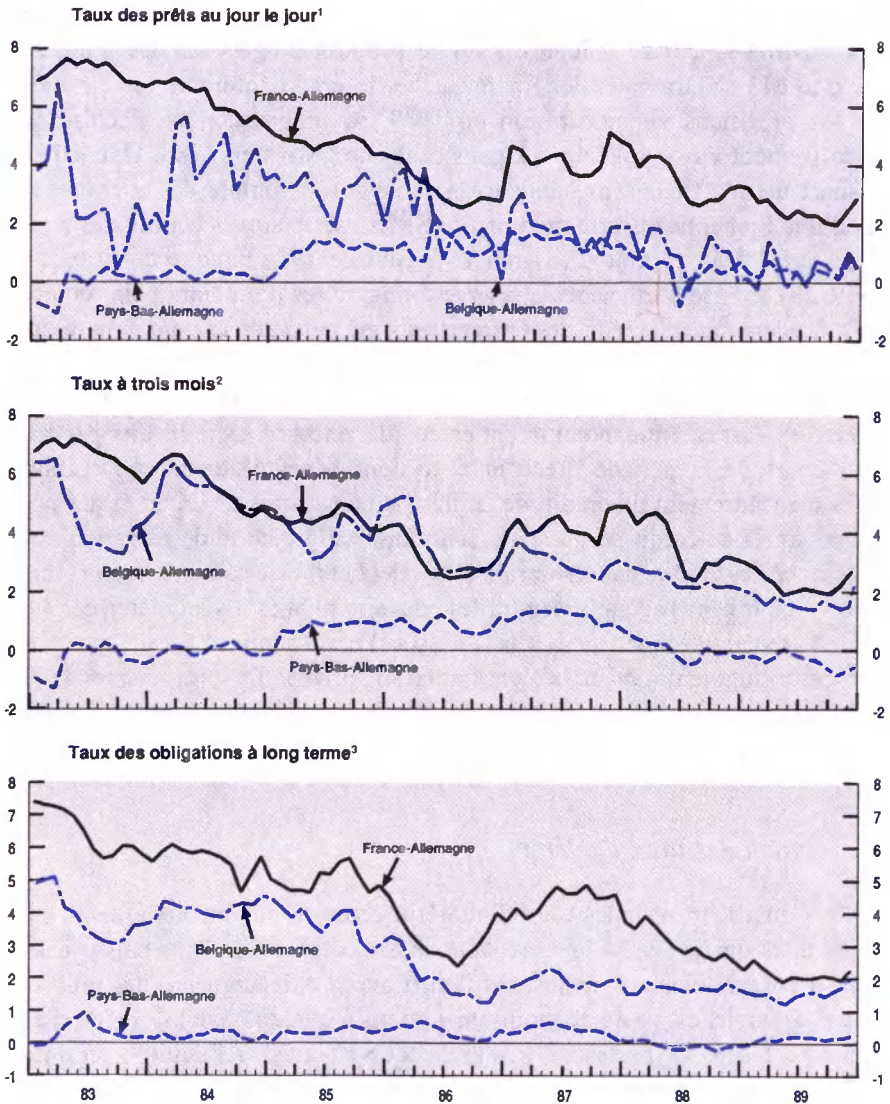
Bien qu'il ne soit pas fixé d'objectif quantitatif pour les agrégats plus larges, ceux-ci n'en sont pas moins étroitement surveillés⁵². Le taux d'expansion de M3 a décéléré légèrement en 1989 comme cela était souhaité par les autorités monétaires. Son expansion continue d'être alimentée par l'accroissement très soutenu des

dépôts et titres en devises ainsi que des certificats de dépôts en francs (respectivement de 56 et 35 pour cent par an), et a été compensé par le ralentissement, puis la diminution du volume des dépôts à terme. Conformément à ce que l'on prévoyait, l'indicateur des liquidités globales de l'économie s'est maintenu sur une pente d'environ 9 pour cent depuis la fin de 1988, la progression des composantes autres que M3 s'étant ralentie. En revanche, le crédit intérieur total a démenti toutes les prévisions de modération en 1989, sa progression ne fléchissant pas significativement au-dessous des 12 pour cent enregistrés en 1988. Une expansion aussi soutenue n'est pas sans incidence notable sur le compte des opérations courantes d'une économie ouverte membre du SME. Les banques continuant à accroître leurs prêts à un rythme d'environ 16 $\frac{1}{2}$ pour cent, la Banque de France a été conduite à relever le coefficient de réserves obligatoires d'un demi point en octobre 1989⁵³. La demande de crédit des entreprises a été particulièrement dynamique (sa hausse dépasse 13 pour cent par an depuis le début de 1988), notamment dans les activités de services. Reflétant la progression du revenu réel, la demande de crédit des ménages s'est ralentie, notamment en ce qui concerne les prêts aux particuliers qui, au cours de la période précédente, avaient bénéficié de la suppression des mesures d'encadrement du crédit, de la diffusion des cartes de crédit et des possibilités croissantes de crédit permanent. Toutefois, malgré cette décélération, le taux de croissance des crédits de trésorerie des particuliers reste soutenu, à un rythme de plus de 18 pour cent par an, amenant les pouvoirs publics à s'inquiéter des risques de surendettement des ménages (voir ci-dessous) et du soutien excessif que pourrait causer cette augmentation à la consommation privée. La progression des prêts hypothécaires est restée modeste, témoignant du tassement des activités de constructions résidentielles.

Evolution des taux d'intérêt

Alors qu'à l'étranger les taux d'intérêt à court terme ont nettement diminué dans les mois qui ont suivi la crise boursière d'octobre 1987, la baisse des taux français a été relativement modeste et l'écart avec l'Allemagne sur les taux à trois mois, par exemple, est passé de moins de 4 points à quelque 5 points en fin d'année, probablement sous la pression du marché des changes, reflétant la crainte des investisseurs de voir les pouvoirs publics modifier leur politique (graphique 11). Après les élections de mai 1988 et une fois les incertitudes apaisées, les autorités ont réussi pendant un temps à abaisser unilatéralement les taux intérieurs. Mais, avec le resserrement général des politiques monétaires dans le monde durant l'été 1988, elles ont rejoint la tendance générale et, à partir du mois d'août, ont entamé

Graphique 11. ÉCARTS DE TAUX D'INTÉRÊT ENTRE CERTAINS PAYS EUROPÉENS



1. Taux de l'argent au jour le jour pour les Pays-Bas.

2. Certificats du Trésor pour la Belgique et les Pays-Bas ; taux interbancaire pour la France et taux du marché monétaire pour l'Allemagne.

3. Obligations de l'administration centrale pour la Belgique et les Pays-Bas ; obligations des secteurs public et semi-public pour la France et obligations du secteur public pour l'Allemagne.

Sources : OCDE, *Statistiques financières mensuelles* et estimations du Secrétariat.

une série ininterrompue de hausses des taux directeurs jusqu'à décembre 1989, soit une augmentation totale de $3\frac{1}{4}$ points, similaire à celle des taux du marché. Les taux de base sont restés assez stables en 1988 (à part une baisse en juillet, liée à une modification favorable de la fiscalité) mais ont augmenté depuis de $1\frac{3}{4}$ point⁵⁴. D'août à novembre 1988, l'écart avec l'Allemagne sur les taux à trois mois est passé de 2.4 à 3.2 points, essentiellement du fait de la réaction des marchés à la détérioration des échanges commerciaux de la France au troisième trimestre. Néanmoins, suite à la diminution des différentiels d'inflation et à l'amélioration de la situation extérieure de la France, les taux à court terme ont augmenté nettement moins que leurs homologues allemands entre décembre 1988 et mai 1989, date à partir de laquelle l'écart s'est stabilisé aux environs de 2 points. Cependant, suite au mouvement de hausse des taux directeurs en octobre, la tendance à la baisse du différentiel de taux avec l'Allemagne s'est inversée pendant l'automne à la suite notamment de la hausse récente de $\frac{1}{2}$ point des taux directeurs français en décembre. Un certain nombre de facteurs temporaires ont pu initialement jouer un rôle sur l'accentuation des pressions sur le franc au sein du SME et sur l'augmentation à court terme des taux d'intérêt : l'accroissement des besoins de financement à court terme du Trésor du fait de la grève des fonctionnaires chargés de la collecte des impôts, la crainte de la montée d'une vague de mouvements sociaux, des performances extérieures plus défavorables que prévues et le relèvement en octobre des taux de réserves obligatoires. Cependant, il semblerait que si, en décembre, l'écart de taux n'a pas repris sa tendance à la baisse bien que ces facteurs aient cessé de jouer, cela soit dû, pour l'essentiel, à la vigueur du deutschemark par rapport au dollar (dont le taux de change s'est accru de plus de 10 pour cent au cours du quatrième trimestre de 1989).

Contrastant avec les évolutions observées du côté des taux courts, les taux des obligations à long terme du secteur public ont perdu près de $1\frac{1}{2}$ point dans les quatre mois qui ont suivi la crise d'octobre 1987, avant de s'établir dans une fourchette de $8\frac{1}{2}$ à $9\frac{1}{2}$ pour cent. Toutefois, les marchés obligataires ont subi très récemment une forte baisse dans presque tous les pays de l'OCDE, du fait notamment des événements politiques survenus en Europe de l'Est ; ainsi, les taux d'intérêt à long terme ont augmenté d'environ 1 point en France. Là encore, par comparaison avec l'Allemagne, on observe une remarquable diminution de l'écart nominal, qui est passé de 4 points avant octobre 1987 à $2\frac{1}{2}$ points à la mi-88 et 2 points aux deuxième et troisième trimestres de 1989 du fait de la faiblesse du deutschemark vis-à-vis du dollar⁵⁵. Depuis septembre 1987, comme dans beaucoup d'autres pays, la courbe des rendements, jusqu'alors légèrement ascendante, s'est aplatie voire inversée pour les échéances les plus longues. Ce mouvement est sans doute imputable aux anticipations de ralentissement de l'inflation et/ou de la

croissance réelle et, dans tous les cas, témoigne de la crédibilité de la politique monétaire poursuivie.

Compte tenu du différentiel d'inflation tendancielle sur les prix à la consommation d'environ 1 point entre la France et l'Allemagne, on peut en déduire qu'il subsiste entre ces deux pays un écart sur les taux réels légèrement supérieur à un point contre plus de $2\frac{1}{2}$ points et près de 2 points respectivement pour les taux courts et les taux longs vers la fin de 1987⁵⁶. L'écart résiduel a été attribué à divers facteurs: perception plus aiguë du risque d'inflation et du risque de change (le franc souffrant de sa mauvaise réputation passée et de l'héritage de ses contrôles de change), politique budgétaire moins restrictive, politique monétaire plus stricte, insuffisance de l'épargne intérieure (et déficit extérieur courant qui en résulte). Selon une étude empirique effectuée par le Secrétariat (présentée dans l'annexe III), l'écart des taux à court terme (respectivement long terme) serait expliqué au début de 1989 par la pression sur le marché des changes (incluant les effets des variations de réserves en devises) pour 1 à $1\frac{1}{4}$ de point (respectivement $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{2}$), par le déficit des administrations publiques pour $\frac{1}{4}$ à $\frac{2}{5}$ de point ($\frac{1}{10}$ et $\frac{2}{5}$), et par le déficit extérieur courant pour $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$ de point ($\frac{1}{4}$ et $\frac{3}{8}$). En outre, le niveau des taux longs et la courbe des rendements aux Etats-Unis sembleraient contribuer de manière significative à la détermination de ceux à long terme en France.

Politique budgétaire

Poursuivant un recul amorcé en 1986, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques, qui s'élevait alors à 139 milliards de francs (soit 2.8 pour cent du PIB), a continué à se réduire en 1989, et pourrait atteindre 68 milliards (1.1 pour cent du PIB, voir tableau 11). Comme en 1988, cette évolution est essentiellement imputable à la baisse du déficit des administrations centrales et particulièrement de l'Etat dont le solde budgétaire a été ramené de 115 milliards de francs à 100 milliards en 1989, en accord avec l'objectif initialement fixé par la Loi de Finances. Le besoin de financement des administrations locales est resté stable en proportion du PIB, tandis que celui des administrations de sécurité sociale marque une légère amélioration compte tenu de la reprise de l'emploi, du relèvement d'un point des cotisations vieillesse et de la reconduction du prélèvement du 0.4 pour cent sur le revenu imposable. Contrairement à l'année précédente, en 1989 la diminution du besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques a été obtenue hors prise en compte des gains ou pertes de change enregistrés par le Trésor (comptabilisés dans le Fonds de stabilisation des changes (FSC) et constituant un phénomène comptable). Comme en 1988, cette

Tableau 11. **Compte consolidé des administrations publiques**

	Valeur 1988 en milliards de francs	1989	1990	1991
		Taux de croissance		
Recettes courantes	2 765.1	6.4	6.4	5.4
<i>dont :</i>				
Impôts directs	515.6	5.7	6.5	5.8
Cotisations sociales	1 185.6	7.6	6.7	5.5
Impôts indirects	821.9	6.2	6.1	5.3
Dépenses courantes	2 648.6	5.6	6.2	5.1
<i>dont :</i>				
Intérêts de la dette	155.6	7.3	14.5	7.8
Consommation publique	1 046.2	5.9	6.0	5.1
<i>dont :</i>				
Salaires	777.6	5.8	6.2	4.9
Prestations sociales	1 231.0	6.6	6.2	5.3
Subventions	104.6	-5.6	-1.0	0.0
Dépenses en capital	189.7	11.5	6.7	6.3
<i>dont :</i>				
Formation brute de capital	177.1	7.9	6.5	6.4
Capacité (+) ou besoin (-) de financement				
Valeur en milliards	-73.2	-67.9	-66.7	-64.0
En pourcentage du PIB	-1.3	-1.1	-1.0	-0.9
<i>dont :</i>				
Administrations centrales	-1.3	-1.1	-0.9	-0.8
Collectivités locales	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Sécurité sociale	0.1	0.2	0.1	0.1

Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

baisse a été acquise grâce au dynamisme de l'activité économique. En outre, selon les indicateurs utilisés par le Secrétariat, à la différence des autres grands pays de l'OCDE, l'orientation de la politique budgétaire en France (hors opérations du FSC) a été infléchie dans un sens moins restrictif depuis 1988 (tableau 12)⁵⁷. Toutefois, les travaux conduits par la Direction de la Prévision du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget français, qui utilisent un indicateur d'impact conjoncturel, concluent à la neutralité de la politique budgétaire sur la croissance en 1988 et 1989, du fait de l'existence de forts stabilisateurs automatiques.

Entreprise depuis quelques années, la politique d'allègements d'impôts conduite par les pouvoirs publics a permis de stabiliser le taux des prélèvements

Tableau 12. Indicateurs de l'orientation de la politique budgétaire
 Variations du solde financier des administrations publiques en pourcentage du PIB nominal

	1986	1987	1988	1989 ¹	1990 ¹	1991 ¹
France						
<i>Administrations publiques</i> (y compris FSC) ²	0.1	0.8	0.7	0.2	0.1	0.1
Contribution des effets conjoncturels ³	0.0	-0.2	0.6	0.6	0.4	0.2
Variation du déficit structurel (corrige des cycles conjoncturels) ⁴	0.1	1.0	0.1	-0.4	-0.3	-0.1
Variation du déficit structurel hors charges d'intérêt	0.2	0.9	0.0	-0.3	-0.1	-0.1
<i>Administrations publiques</i> (hors FSC) ²	0.1	1.0	0.1	0.3	0.2	0.1
Contribution des effets conjoncturels ³	0.0	-0.2	0.6	0.5	0.4	0.2
Variation du déficit structurel (corrige des cycles conjoncturels) ⁴	0.1	1.2	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1
Variation du déficit structurel hors charges d'intérêt	0.2	1.1	-0.6	-0.2	-0.0	-0.1
Moyenne pondérée des sept grands pays de l'OCDE						
<i>Administrations publiques</i>	0.0	0.9	0.6	0.6	0.3	0.2
Contribution des effets conjoncturels ³	-0.2	0.2	0.6	0.2	0.0	0.0
Variation du déficit structurel (corrige des cycles conjoncturels) ⁴	0.2	0.7	0.0	0.4	0.3	0.2
Variation du déficit structurel hors charges d'intérêt	0.2	0.5	0.0	0.6	0.3	0.1

1. Projections basées sur les données présentées dans *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 46, décembre 1989.
 2. Les résultats du Fonds de Stabilisation des Changes (FSC) comptabilisent les gains ou pertes de change enregistrées par le Trésor.
 3. La variation de la composante conjoncturelle est une estimation de l'effet de l'écart entre le taux de croissance du PIB réel et le taux tendanciel sur l'évolution du solde financier.
 4. Couvre l'action déléguée des pouvoirs publics, l'alourdissement automatique de la fiscalité, les variations du coût du service de la dette et des revenus provenant des ressources naturelles, ainsi que d'autres facteurs spéciaux (variation de comptes en devises). Le signe + indique un mouvement restrictif; le signe - indique un effet d'expansion.
- Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

sociaux et fiscaux depuis 1984: en 1988, celui-ci représentait 44.3 pour cent du PIB (soit 0.3 point de moins que quatre ans auparavant, voir la partie III). Pour cette dernière année, les réductions fiscales ont atteint 25 milliards de francs (0.4 pour cent du PIB) et ont bénéficié directement aux entreprises et aux ménages pour respectivement 20 et 40 pour cent, des baisses de TVA (profitant très majoritairement aux ménages) comptant pour les 40 pour cent restants. Dans le cadre de la Loi de Finances initiale pour 1989, la poursuite de cette politique de réduction des prélèvements obligatoires et d'adaptation du système de taxation français, dans la perspective des échéances européennes, s'est traduite par de nouvelles mesures d'allègements pour environ 13 milliards de francs. Elles ont notamment pris la forme de nouvelles baisses de TVA, en particulier sur le taux réduit (de 7 à

5.5 pour cent), et de l'impôt sur les bénéfices réinvestis des sociétés (de 42 à 39 pour cent). En sens inverse, la création de l'impôt de solidarité sur la fortune taxant le patrimoine des ménages, ainsi que les mesures prises afin d'assurer le rééquilibrage des comptes du Régime Général de la sécurité sociale, devraient compenser la baisse des autres contributions et conduire à un maintien du poids des prélèvements obligatoires à leur niveau atteint en 1988. L'analyse de l'évolution des ressources fiscales des administrations publiques par type de contribution, au cours des dernières années, permet de mettre en évidence la forte progression de l'impôt sur les sociétés, en dépit des réductions de taux consenties: entre 1986 et 1988, la croissance de cette composante des recettes fiscales a dépassé 27 pour cent, l'ensemble des impôts n'augmentant que de 11 pour cent. Cette évolution reflète l'amélioration sensible des résultats des entreprises ainsi que l'épuisement de leurs possibilités de report des déficits passés sur leurs résultats. Les recettes de TVA ont augmenté également plus vite (13 pour cent de 1986 à 1988) que la moyenne des autres prélèvements malgré les allègements mis en œuvre, étant donné le déplacement de la consommation des ménages vers les produits les plus taxés⁵⁸.

Cette politique de réduction d'impôt et de baisse des déficits a pu être conduite grâce à l'effort de maîtrise des dépenses publiques effectué par les autorités françaises: entre 1984 et 1988, leur part en proportion du PIB a diminué de 51.9 à 50.2 pour cent (tableau 13). La croissance des dépenses des administrations centrales a été, sur cette période, sensiblement plus faible que celle des organismes de sécurité sociale et surtout des collectivités locales; toutefois, cette situation est en partie le reflet du mouvement de décentralisation intervenu à partir de 1982. Ainsi, cette réforme a conduit à certains transferts de compétences, et donc de moyens, au profit des administrations locales qui se sont traduits par une croissance soutenue de l'emploi et des dépenses de personnel de ces collectivités. L'analyse par poste de ces dépenses permet, en outre, de mettre en évidence l'augmentation des charges d'intérêt versées par l'ensemble des administrations du fait des déficits, de l'ordre de 3 pour cent du PIB, enregistrés au début de la décennie, et de la hausse du coût moyen de la dette sous l'effet des augmentations de taux d'intérêt. Ce processus a toutefois été compensé d'une part par la baisse des transferts hors prestations sociales (notamment les subventions aux entreprises) et d'autre part par une faible croissance des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel, malgré une augmentation de l'emploi du secteur public plus soutenue que dans l'ensemble de l'économie. Cette dernière évolution a été acquise grâce à la politique d'accroissement modéré des salaires au cours des dernières années: entre 1983 et 1988 la progression moyenne, en termes de pouvoir d'achat, des personnes en place deux années consécutives a été de 1.2 pour cent par an⁵⁹. Il convient enfin de souligner

Tableau 13. Structure et évolution récente des dépenses du secteur public par niveau d'administration

	Structure en 1988 en pourcentage du PIB				Ecart de croissance par rapport au PIB, 1985-1988, taux annuel moyen			
	Adminis- trations centrales	Adminis- trations locales	Sécurité sociale	Ensemble des administrations publiques	Adminis- trations centrales	Adminis- trations locales	Sécurité sociale	Ensemble des administrations publiques
Fonctionnement et développement des services	11.2	6.7	4.0	21.8	-2.0	1.5	-1.6	-0.9
Dépenses en capital	0.7	2.3	0.3	3.3	2.6	2.3	-0.1	2.1
Consommation finale	10.5	4.4	3.7	18.5	-2.2	1.0	-1.7	-1.4
<i>dont:</i>								
Dépenses de personnel	7.8	3.0	3.0	13.8	-2.6	0.2	-1.4	-1.8
Transferts	7.2	0.7	17.7	25.6	-3.0	-2.0	-0.1	-1.0
Subventions d'exploitation	1.6	0.2	0.1	1.8	-8.5	2.0	2.9	-7.3
Prestations sociales	3.9	0.5	17.4	21.7	1.1	-2.1	-0.2	0.0
Autres transferts	1.8	0.1	0.2	2.1	-5.3	-6.0	9.2	-4.4
Intérêts versés	1.8	0.9	0.1	2.7	0.2	2.2	-1.8	0.8
Total des dépenses	20.2	8.3	21.7	50.2	-2.2	1.2	-0.4	-0.9
<i>Pour mémoire:</i>								
Emploi ¹	12.5	5.5	4.9	23.0	0.1	3.2	0.5	0.9

1. Les données relatives à l'emploi sont présentées en pourcentage de l'emploi total (partie gauche du tableau) et en écart de croissance par rapport à l'emploi total (partie droite du tableau).
Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

que l'effort engagé afin de limiter le poids de l'Etat dans l'économie n'a pas affecté la progression des investissements publics et de ce fait le développement des infrastructures du pays.

La Loi de Finances pour 1990 s'inscrit dans la poursuite des objectifs de moyen terme, définis dans le X^e Plan, de réduction du déficit budgétaire, d'adaptation de la fiscalité en prévision des échéances européennes et de maîtrise globale des dépenses, tout en maintenant l'effort de financement des priorités nationales. Ainsi, bien que plus faible que la croissance du PIB en valeur, la progression des dépenses de l'Etat, qui devrait atteindre environ 5½ pour cent, sera particulièrement soutenue pour l'éducation nationale (+8¾ pour cent), la recherche (+7 pour cent) et la solidarité, avec notamment des augmentations sensibles de crédits alloués au logement social (+17 pour cent), aux aides personnelles au logement, aux actions de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi qu'à l'aide publique au développement. Parallèlement à l'évolution des différents postes du budget, les secteurs prioritaires bénéficieront d'un accroissement d'emploi obtenu par d'une part réallocation d'effectifs au sein de l'Etat et d'autre part, création nette de 7 800 postes⁶⁰. Les charges d'intérêt devraient fortement augmenter en 1990 du fait notamment du remboursement à échéance de 9 milliards de francs d'intérêt d'obligations renouvelables du Trésor (ORT). Toutefois, la poursuite d'une évolution modérée de la consommation des administrations⁶¹, la réduction des transferts aux entreprises ainsi que l'accroissement soutenu des recettes fiscales, en dépit des baisses d'impôts prévues, doivent permettre, selon les prévisions officielles, de ramener le déficit budgétaire de 100 milliards de francs, en 1989, à 90 milliards en 1990.

Les allègements fiscaux prévus dans le budget et présentés en détail dans la partie III s'élèvent à près de 17 milliards de francs (0.3 pour cent du PIB) en 1990. Les entreprises bénéficieront de 4 milliards de diminution d'impôt (notamment sur les bénéfices non distribués des sociétés) et la fiscalité de l'épargne est réduite d'un montant équivalent ; de plus, la baisse du taux majoré de TVA, le plafonnement de la taxe d'habitation et la modification du système d'indexation (dans le sens d'une baisse) de la taxe sur les produits pétroliers, qui seront en partie contrebalancés par l'alourdissement de l'imposition du patrimoine et par une diminution des déductions fiscales sur les revenus fonciers représentent une réduction de recettes fiscales d'environ 9 milliards. Toutefois, si l'Etat poursuit, dans le cadre du budget pour 1990, sa politique de diminution des prélèvements fiscaux, la dégradation tendancielle des comptes de la sécurité sociale, du fait de la progression des dépenses des régimes d'assurance vieillesse et maladie, devrait entraîner un nouveau relèvement des contributions sociales: en effet, la reconduction du prélèvement exceptionnel sur les revenus imposables sera insuffisante pour assurer l'équilibre des comptes

sociaux. Un projet de réforme du système de financement de la sécurité sociale sera déposé au cours du printemps de 1990 et devrait permettre de définir la forme d'une nouvelle contribution généralisée.

De nature, d'une part à provoquer une détente sur les taux d'intérêt et une réduction de leur écart vis-à-vis des taux allemands (voir annexe III) et, d'autre part à favoriser l'investissement privé, sans pour autant aggraver les besoins de financement de la Nation, la politique de réduction du déficit des administrations suivie par les pouvoirs publics permet, en outre, d'accroître les marges de manœuvre de la politique budgétaire dans une perspective de moyen terme. En effet, bien que faiblement endettées en comparaison avec les autres grands pays de l'OCDE, les administrations publiques, particulièrement l'Etat, ont enregistré une augmentation notable de leurs dettes brutes et de leurs charges d'intérêt depuis 1980 (cette dette est passée, dans le cas de l'Etat, de 16.5 pour cent du PIB à 26.1 pour cent en 1988). Toutefois, le solde budgétaire hors intérêt du pouvoir central, excédentaire à partir de 1989, devrait, selon les autorités françaises, permettre la stabilisation de la dette en pourcentage du PIB en 1990: l'excédent primaire de l'Etat nécessaire à cette stabilisation est de l'ordre de 40 milliards, ce qui correspond à l'excédent prévu dans le budget. Il convient par ailleurs de souligner que, pour les administrations prises dans leur ensemble, l'effet «boule de neige» des charges d'intérêt est déjà enrayé depuis 1988. Cependant, si l'analyse du processus d'alourdissement de la dette publique en proportion du PIB constitue un moyen d'appréciation du caractère soutenable à moyen et long terme de la politique budgétaire, une approche complémentaire consiste à évaluer les facteurs de pression sur l'augmentation des dépenses des administrations qui devront être financées par accroissement d'impôts ou de cotisations. A cet égard, étant donné son intégration économique croissante au sein de la Communauté européenne, la France risque de se trouver confrontée, dans une perspective de long terme et à législation inchangée, au problème du maintien de la progression de ses dépenses sociales (voir la partie III). Cette situation, sur laquelle les réflexions se sont développées, au cours des dernières années, entre les partenaires sociaux et à l'instigation des pouvoirs publics, devrait amener ces derniers à accélérer le processus de réforme.

Politiques structurelles

Réforme du secteur public

Etant donné la nécessité de poursuivre sur la voie de la maîtrise des dépenses publiques, la modernisation du secteur public mise en œuvre par les autorités sera

l'une des clés du succès de leur politique économique au cours des prochaines années. Cette réforme s'avère d'autant plus nécessaire que les administrations se trouvent confrontées, de manière croissante, à la concurrence des entreprises privées, d'une part sur le marché du travail pour l'embauche des personnels qualifiés, et d'autre part sur leur offre de services dans certains domaines tels que les télécommunications, les produits financiers et le trafic des Postes ou les soins hospitaliers. L'objectif de cette modernisation est, de ce fait, d'accroître l'efficacité des prestations des services publics, notamment aux ménages, et d'assurer la compatibilité entre l'effort de contrôle des dépenses et la nécessité d'offrir aux agents de l'administration des rémunérations et des perspectives de carrière permettant de conserver leur motivation et de mieux tenir compte de leurs qualifications. Dans ce contexte, un certain nombre de projets ont été mis en avant par les pouvoirs publics, le premier concernant la réforme des Postes et Télécommunications (PTT). Ainsi, la mise à l'étude d'une réforme du cadre juridique des PTT devrait permettre de faire évoluer afin de donner davantage d'autonomie aux deux entités que constituent la Poste et France Télécom. En outre, pour remédier aux difficultés croissantes d'embauche des techniciens et ingénieurs, un réaménagement des salaires et des perspectives d'intéressement sont en négociation avec les syndicats de fonctionnaires concernés. A cet égard deux textes réglementaires ont fixé le cadre de l'intéressement pour l'ensemble des entreprises du secteur public. De manière plus générale, un accord a été signé sur le réaménagement de la grille de la fonction publique⁶² et dans le même esprit, une négociation est également engagée sur la mobilité fonctionnelle et géographique des fonctionnaires⁶³. Concernant ces derniers, les autorités leur ont aussi proposé l'idée d'un « pacte de croissance ». Ainsi, la fixation de leurs salaires fera référence à la croissance réelle de l'activité plutôt qu'à l'inflation. Ce pacte pourrait aussi contribuer à réaliser un consensus autour d'une répartition des fruits de la croissance qui soit équilibrée et favorable aux créations d'emplois, à la progression des revenus réels et à la préparation de l'avenir (à l'investissement fixe, aux dépenses de recherche et développement et à celles consacrées à la formation).

La poursuite de l'effort d'équipement engagé dans le domaine informatique est également nécessaire ; les nombreuses applications des nouvelles technologies constituent un outil puissant de modernisation de l'administration tant grâce à l'effet favorable qu'elles entraînent sur leur offre de service que sur les nécessaires adaptations et élévations des qualifications qu'elles requièrent de la part des agents. Une efficacité plus grande des dépenses pourrait également être acquise par l'assouplissement des règles de gestions budgétaires⁶⁴, ainsi que par la mise en place, plus systématique, de procédures d'évaluation de ces dépenses. Enfin, il conviendrait

d'encourager aussi une autonomie plus importante des entreprises du secteur public et de les soumettre davantage aux pressions de la concurrence. Il est possible de constater que la volonté des pouvoirs publics de ne pas procéder à de nouvelles privatisations ou nationalisations ne semble pas avoir constitué jusque là une entrave au financement des projets de ces entreprises, grâce notamment à l'émission de produits financiers adaptés. A plus long terme, cependant, compte tenu des limites que ces modes de financement pourraient rencontrer, on peut s'interroger sur les contraintes que pourrait faire peser sur le développement des sociétés nationalisées et la poursuite de l'assainissement de leurs bilans, la nécessaire rigueur de la politique budgétaire qui pourrait conduire à une limitation des dotations allouées à ces entreprises.

Réformes récentes dans le secteur financier

Engagé surtout à partir de 1984, le processus de réforme du système financier, qui a conduit à un renforcement des mécanismes de marché, s'est poursuivi à un rythme accéléré au cours de la période récente. Cette évolution est la conséquence de l'intégration rapide des marchés internationaux de capitaux, tout particulièrement en Europe, ce qui a nécessité l'adaptation des usages nationaux à la réglementation définie au niveau communautaire et le développement de la compétitivité de la place financière de Paris. A cet égard, les principales mesures adoptées concernent, outre la réforme de la fiscalité de l'épargne (voir partie III) et la suppression des contrôles sur les mouvements de capitaux, la création de nouveaux produits et la mise en conformité du cadre juridique et des pratiques de certains organismes financiers avec les conditions en vigueur chez les partenaires de la France. Ainsi, les instruments disponibles sur le Marché à Terme International de France (MATIF) se sont diversifiés grâce à l'admission à la négociation d'un nouveau contrat sur les bons du Trésor à intérêts annuels et d'un produit à terme sur l'euro-deutschemark à trois mois (en concurrence avec un contrat équivalent sur le marché londonien). L'Etat a aussi participé à ce mouvement d'innovation par le lancement d'emprunts en écus. La modernisation de la place financière parisienne s'est également poursuivie avec l'adhésion, en mars 1989, du MATIF au système GLOBEX qui permettra, dans le courant de l'année 1990, de négocier les principaux contrats 24 heures sur 24 dans le monde entier. Afin de permettre aux organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) de mieux affronter la concurrence, à la suite de leur libre commercialisation dans la Communauté européenne à partir du 1^{er} octobre 1989, ces institutions ont bénéficié d'un allègement de leurs contraintes avec, notamment, un assouplissement des obligations réglementaires concernant leurs emplois⁶⁵ et l'autorisation de création de

fonds de capitalisation (voir partie III). Enfin, dans la perspective du libre établissement des institutions financières et de la libre prestation des services au sein de la CEE⁶⁶, le Parlement est engagé dans l'élaboration d'une loi visant à la modernisation du cadre juridique de l'assurance française et sa mise en conformité à la directive européenne dans ce domaine.

Indépendamment de l'adaptation du système financier français à la concurrence internationale, de nombreuses mesures ont été prises afin d'accroître l'efficacité des circuits de financement de l'économie et de renforcer la stabilité des marchés. Dans cette perspective, une loi a été adoptée étendant notamment les pouvoirs de l'organisme de surveillance de la Bourse (la Commission des opérations de Bourse) et modifiant les règles de prise de contrôle, dans le cadre d'offre publique d'achat, afin d'assurer une plus grande transparence des opérations. Une loi sur le surendettement des ménages a également été votée; elle permet, notamment, d'accroître la responsabilisation des emprunteurs et des prêteurs: ainsi, des mesures de prévention concernant la publicité sur les crédits et la création d'un fichier national des incidents de paiements, géré par la Banque de France, ont été décidées. Par ailleurs les pouvoirs publics ont mis en œuvre une série de réformes visant à rendre plus efficace le marché financier: la titrisation des créances bancaires⁶⁷ constitue une innovation en France qui devrait permettre de réduire les coûts d'intermédiation et le loyer de l'argent; elle devrait également aider les banques françaises à aligner leurs bilans sur les normes internationales (ratio Cooke), en leur fournissant un moyen de sortir certaines créances de leurs actifs; enfin, elle est susceptible de faciliter la mise en œuvre d'une politique de contrôle de la masse monétaire par les taux, en remplaçant sous l'influence du marché une part plus grande des crédits à l'économie. Certaines mesures de déréglementation ont été adoptées: les courtages fixés auparavant par le Ministère des finances peuvent être librement négociés depuis le 1^{er} juillet 1989; en outre, le problème du prix de revient du traitement et de l'exécution des petits ordres de Bourse a été réglé par l'homologation de la contrepartie sur actions, permettant aux intermédiaires financiers d'intervenir pour leurs propres comptes et de répondre à ces demandes en les regroupant. Le monopole de distribution des prêts bonifiés aux agriculteurs par le Crédit Agricole est supprimé depuis le 1^{er} janvier 1990; de manière analogue la Banque Française pour le Commerce Extérieur n'est plus la seule, depuis le 1^{er} juillet 1989, à octroyer des crédits à long terme à l'exportation.

En dépit de ces importantes réformes des marchés financiers, un effort d'adaptation semble encore souhaitable dans certains domaines. Ainsi, le renforcement des fonds propres des établissements de crédit doit être poursuivi afin de satisfaire aux nouvelles règles de solvabilité en 1993⁶⁸. A ce sujet, compte tenu des

contraintes sur les finances publiques et de la volonté de ne procéder à aucune privatisation même partielle, la mise en conformité avec le ratio Cooke pour certaines banques nationalisées a conduit à des opérations de participation entre établissements ou entreprises du secteur public⁶⁹. Le problème de la tarification des services bancaires continue de se poser en liaison avec la question de la rémunération des dépôts à vue. La suppression de la péréquation à laquelle procèdent les banques de manière interne entre différentes activités pourrait favoriser une plus grande efficacité; il convient de noter toutefois que des progrès ont été récemment réalisés avec la libéralisation de la rémunération de certains dépôts à court terme. Une nouvelle adaptation des OPCVM françaises avec la création des SICAV à compartiments (à l'instar de ceux existant au Luxembourg) serait également de nature à améliorer la position concurrentielle de ces organismes.

Evolution récente de la politique de l'emploi

Les autorités continuent d'intervenir activement sur le marché du travail. Environ 1.8 million de personnes (7½ pour cent de la population active) ont été concernées en 1988 par des programmes publics. Le coût total de ces programmes et de l'indemnisation du chômage (qui concernait 1.9 million de personnes fin 1988) était de 200 milliards de francs, soit 3.5 pour cent du PIB, chiffre pratiquement stable par rapport au maximum de 3.6 pour cent atteint en 1985-1987 (mais supérieur aux 0.9 pour cent de 1973 et 2.3 pour cent de 1980). Ces dépenses sont couvertes à quelque 45 pour cent par les différents niveaux de l'administration, le reste étant financé par les employeurs et les salariés. Bien qu'en baisse pour la première fois depuis 1973, la part du PIB consacrée aux dépenses publiques en faveur du marché du travail reste parmi les plus élevées au sein de l'OCDE. L'indemnisation des chômeurs et les incitations au départ en retraite anticipée représentent 61 pour cent du total. Cette proportion est en baisse depuis 1983, période à laquelle elle atteignait 68 pour cent. Si ces derniers temps, la composante des retraites anticipées a diminué (tout en restant très importante par comparaison avec d'autres pays), les prestations de chômage ont augmenté de 7.7 pour cent en 1988, pour atteindre 77 milliards de francs. Malgré une légère baisse du nombre total des chômeurs déclarés, le nombre des personnes indemnisées a augmenté de 1.8 pour cent et les prestations réelles par tête se sont sensiblement accrues. Depuis 1985, la part des dépenses de formation a connu une progression régulière (de 22 à 28 pour cent), justifiée, comme on l'a vu plus haut, par l'extension du chômage lié à un manque de qualification des demandeurs d'emploi. Récemment, on a aussi observé une réorientation de l'action vers des programmes plus actifs de lutte

contre le chômage, en particulier le chômage longue durée. En revanche, moins d'accent a été placé sur les problèmes spécifiques aux jeunes; de ce fait, en 1988, les stages qui leur sont consacrés (qui ne semblent pas apporter de solution au problème d'insertion à long terme) ont enregistré une baisse du nombre de leurs participants de 17 pour cent relativement à l'année précédente. Cette évolution reflète l'amélioration de leurs perspectives pour d'autres formes d'emplois depuis 1984 et de la baisse de 40 à 25 pour cent entre 1985 et 1988 de la proportion de jeunes diplômés sans emploi.

En même temps que son projet de Loi de Finances pour 1990, le gouvernement a annoncé un nouveau train de mesures destinées à stimuler l'emploi, notamment en réduisant le coût d'embauche des travailleurs des catégories les plus défavorisées. Il est prévu de supprimer définitivement les cotisations patronales de Sécurité Sociale pour l'emploi de chômeurs de longue durée âgés de plus de 50 ans dans le cadre des Contrats de Retour à l'Emploi; d'autre part, pour les entreprises les plus petites, l'offre d'exonération de cotisations patronales pour l'embauche du premier salarié sera maintenue une année de plus, après avoir permis la création de quelque 20 000 emplois en 1989. Le train de mesures prévoit aussi une extension de l'exemption de la contribution sociale de solidarité (0.1 pour cent du chiffre d'affaires), d'où l'exonération de 150 000 petites entreprises supplémentaires. Le processus de déplafonnement des cotisations sociales sera poursuivi: pour les allocations familiales, après la suppression du taux de 9 pour cent sur salaires plafonnés, suivie en 1989 d'une période transitoire d'application d'un double taux, un taux simple de 7 pour cent sur le salaire total entrera en application. A partir de 1991, les cotisations versées au titre des accidents du travail seront elles aussi déplafonnées, ce qui permettra de ramener leur taux de 3.44 à 2.88 pour cent. Ces changements devraient réduire les coûts de l'embauche (notamment de travailleurs payés en-dessous des précédents plafonds) par rapport à ceux des heures supplémentaires. D'autres modifications sont également prévues afin de limiter l'intérêt de ces recours aux heures supplémentaires et d'inciter les employeurs à repenser l'organisation hebdomadaire du travail en faveur de systèmes multipostés⁷⁰: au-delà d'un maximum de 130 heures par an, le congé compensateur de récupération sera de 100 pour cent, au lieu de 50 pour cent précédemment; un crédit d'impôt incitera à réduire la durée de la semaine de travail et à accroître le degré d'utilisation des équipements; le travail par équipe de fin de semaine sera également facilité. Enfin, les divers programmes de stages ont été simplifiés et bénéficient de rémunérations plus élevées⁷¹. Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), ainsi que les personnes en chômage depuis plus de trois ans et les chômeurs âgés de plus de 50 ans auront priorité d'accès à ces programmes améliorés.

Les autorités ont mené à bien ou mis en chantier un certain nombre d'autres réformes touchant le marché du travail. En août 1989, des modifications ont été apportées à la réglementation sur les licenciements (adoptée en 1986) afin d'imposer aux employeurs de proposer des stages de recyclage à tous les travailleurs licenciés et d'améliorer leurs prévisions de besoins en personnel; des pénalisations sont également prévues en cas de licenciements de travailleurs de plus de 55 ans. En septembre 1989, un système de crédit-formation a été institué à l'intention des jeunes sans qualifications ayant quitté l'école depuis au moins un an. Cette mesure devrait permettre à environ 100 000 jeunes de recevoir une formation personnalisée. En novembre 1989, le Ministère du Travail a présenté un projet de réforme de la réglementation applicable aux contrats d'emploi de courte durée. Si ce projet devait s'appliquer, de tels contrats seraient limités au remplacement d'agents absents ou pour faire face à des pointes saisonnières ou temporaires de production, et leur durée maximum serait ramenée de deux à un an. De plus, dans le cas d'un poste rendu vacant à la suite du licenciement d'un agent permanent, aucun contrat de ce type ne pourrait être proposé dans les six mois qui suivent. Bien qu'elle soit destinée pour l'essentiel à corriger certains abus, cette dernière clause pourrait se révéler coûteuse lorsque les entreprises se trouvent confrontées à des fluctuations rapides et imprévisibles de l'environnement économique. Enfin, une réforme visant à accroître l'efficacité des organismes responsables de la mise en œuvre des programmes publics relatifs au marché du travail a été envisagée.

Reflétant une volonté d'accroître l'efficacité des dépenses publiques, un des aspects positifs de l'approche des pouvoirs publics concernant la politique de l'emploi repose sur la mise en place de procédures d'évaluations critiques du succès (ou de l'échec) des différents programmes mis en œuvre, et plus globalement de la politique suivie. On peut à cet égard citer deux exemples récents. Premièrement, un rapport⁷² consacré aux systèmes de formation externes aux entreprises et subventionnés par l'Etat (qui, en 1987, englobaient plus de 900 000 personnes et 282 millions d'heures de cours coûtant à l'Etat plus de 10 milliards de francs, sur un coût total de 24 milliards) a émis des critiques sur ce programme pour sa complexité administrative excessive, l'absence de contrôle sur la qualité de ses prestations et une participation exagérément élevée des personnes disposant déjà d'un emploi et d'une bonne formation, au détriment de celles au chômage manquant de qualifications. Deuxièmement, un document de travail émanant des pouvoirs publics⁷³ a estimé le coût public brut moyen de création d'un emploi supplémentaire par le biais de mesures d'incitation à près de 50 000 francs par an en 1988 contre 30 000 francs en 1985, cependant que pour certains programmes ce coût estimé atteignait 560 000 francs par emploi, en raison de la substitution massive de

travailleurs satisfaisant aux conditions requises à des travailleurs n'y satisfaisant pas.

Politique de la concurrence

Bien que d'importants progrès restent à accomplir dans ce domaine, le renforcement de la concurrence a constitué l'une des orientations des politiques structurelles ayant gagné en importance au cours des dernières années. Conduites par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes, les actions visant à faire respecter les pratiques concurrentielles se sont intensifiées depuis l'abolition du contrôle des prix en 1986 et 1987. Ces efforts ont tendu, notamment, à détecter et à corriger les pratiques déloyales (ventes à perte, manque de transparence dans les facturations) et les comportements anti-concurrentiels⁷⁴ ainsi qu'à promouvoir le rôle des consommateurs dans ce domaine. En outre, sous l'impulsion de la construction européenne, le champ de la compétition entre les entreprises s'élargit grâce à la suppression de certaines entraves au jeu de la concurrence dans différents secteurs. Malgré certaines réticences constatées dans le passé dans le cadre des négociations relatives aux transports aériens au niveau de la CEE, l'engagement pris pour mettre en œuvre une certaine libéralisation en 1993 dans ce secteur (et notamment les autorisations de « cabotage » permettant aux compagnies étrangères d'effectuer des liaisons entre des villes à l'intérieur du territoire) devrait conduire à une amélioration des services et une baisse des prix sur certaines destinations. Ce processus de déréglementation est d'autant plus nécessaire à mener qu'il s'inscrit dans un contexte où l'on observe, sur la période récente, une évolution dans le sens d'une concentration des compagnies aériennes françaises. De manière analogue, l'ouverture de la compétition dans les télécommunications qui devrait mettre fin, avec l'unification du marché européen, à certains monopoles des PTT (en particulier les réseaux à valeur ajoutée, le minitel, et le transport des données informatiques) est de nature à favoriser l'émergence de services nouveaux. Toutefois, de substantiels progrès pourraient être encore effectués afin d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de marché dans certains secteurs en particulier les assurances, les services juridiques et notariaux, le grand commerce et les loyers du secteur privé⁷⁵. En outre, la levée progressive des restrictions à l'importation touchant notamment les automobiles en provenance du Japon serait favorable au renforcement de la promotion de la concurrence dans ce secteur. Une telle évolution serait cohérente avec le processus d'unification du marché européen qui *de facto* devrait conduire à l'élimination des barrières nationales.

III. Deux domaines nécessitant des réformes : la fiscalité et la Sécurité Sociale

Même en cas de poursuite, au cours des prochaines années, de l'amélioration de la conjoncture économique et de la croissance de l'emploi, il est improbable que les problèmes de financement des régimes sociaux puissent être résolus, en l'absence de mesures nouvelles visant à contrôler l'évolution des dépenses, sans accroître sensiblement le taux de prélèvements obligatoires. En effet, trois principaux facteurs contribuent à soutenir la progression des transferts sociaux : l'évolution démographique, la maturation des régimes de retraite et la croissance continue de la consommation de soins médicaux. Si depuis 1983 une plus grande maîtrise des dépenses sociales a été acquise, l'effort dans ce domaine doit être intensifié. En outre, l'évolution économique et sociale du pays, ainsi que le vieillissement de la population depuis l'instauration de la Sécurité Sociale en 1945, militent dans le sens d'un redéploiement des programmes du fait de l'émergence de nouveaux risques sociaux.

Indépendamment de ces actions à mener sur les dépenses, leur mode de financement et, de manière plus générale, le système de prélèvement obligatoire dans son ensemble doivent poursuivre leur adaptation afin de favoriser un meilleur fonctionnement du marché du travail et une plus grande efficacité économique. Dans le cas de la France, le processus d'intégration des marchés de biens et de capitaux au sein de la Communauté européenne constitue le principal facteur d'évolution de la fiscalité. Ainsi, la libre commercialisation des organismes de placements collectifs à valeurs mobilières (OPCVM) européens dans les pays de la Communauté, depuis le 1^{er} octobre 1989, et l'unification presque complète des marchés de capitaux, au plus tard le 1^{er} juillet 1990, conduisent à une confrontation des législations fiscales de l'épargne des pays de la CEE. De même, la plus grande intégration des marchés européens de biens nécessite de poursuivre la réforme de la fiscalité indirecte. La perspective d'une Europe unifiée soulève également de manière accrue la question de la localisation optimale des entreprises sur ce marché et met de plus en plus en concurrence les régimes fiscaux qui leur sont appliqués

dans les différents pays. Hormis les pressions liées à l'environnement extérieur, la nécessité de réduire certaines distorsions ou inéquités constitue une force importante poussant à une réforme du système d'imposition.

Poursuivre l'adaptation du système fiscal

Un poids élevé et une structure spécifique des prélèvements obligatoires

Engagé dans un processus d'adaptation depuis quelques années, le système fiscal et de prélèvements sociaux dont une présentation détaillée est fournie en annexe IV est caractérisé par un taux de prélèvements obligatoires se situant parmi les plus élevés des pays de l'OCDE (44.3 pour cent du PIB en 1988). Du fait de l'augmentation continue des cotisations sociales, ce taux a connu une forte progression de 1970 au milieu des années 80, puis a été stabilisé (tableau 14). Cette

Tableau 14. Evolution des prélèvements obligatoires : comparaison internationale
En pourcentage du PIB

	1970	1975	1980	1985	1988
Total des prélèvements obligatoires					
France	35.1	36.9	41.7	44.5	44.3
Allemagne	32.9	35.7	38.0	38.0	37.4
Canada	31.3	32.4	31.6	32.9	33.6
Etats-Unis	29.2	29.0	29.5	29.2	30.0 ¹
Italie	26.1	26.2	30.2	34.4	37.1
Japon	19.7	20.9	25.5	28.0	30.2 ¹
Royaume-Uni	37.0	35.0	35.3	37.8	37.7
CEE (moyenne non pondérée)	30.8	33.4	36.4	39.4	40.6 ¹
Total des recettes fiscales²					
France	22.3	21.9	23.9	25.2	25.2
Allemagne	22.9	23.8	24.9	24.1	23.4
Canada	22.3	29.1	28.3	28.5	29.2
Etats-Unis	23.6	21.9	21.8	20.6	21.4 ¹
Italie	16.3	14.2	18.7	22.5	24.7
Japon	15.3	14.9	18.0	19.5	21.5 ¹
Royaume-Uni	31.8	29.5	29.4	31.1	30.8
CEE (moyenne non pondérée)	23.1	23.7	25.9	27.9	28.9 ¹

1. 1987.

2. Cotisations sociales effectives non comprises.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE (1965-1988)*, 1989.

Tableau 15. Structure des prélèvements obligatoires par administrations bénéficiaires

En pourcentage du PIB

	1981	1985	1988
Impôts ¹	24.1	25.2	25.2
<i>dont :</i>			
Administration centrale	18.1	17.9	17.2
Administration locale	4.7	5.7	5.9
Sécurité sociale	0.6	0.8	0.8
CEE	0.7	0.8	1.3
Cotisations sociales effectives	17.8	19.3	19.1
Total des prélèvements obligatoires	41.9	44.5	44.3

1. Après transferts de recettes fiscales (dégrèvements sur les impôts locaux pris en charge par l'Etat, les versements effectués par l'Etat aux institutions communautaires).
Source : INSEE, *Comptes nationaux annuels*.

inflexion de tendance est la conséquence d'une baisse du poids des impôts de l'administration centrale qui a été rendue possible grâce à la maîtrise des dépenses publiques de l'Etat (voir Partie II). Cette évolution a toutefois été compensée par l'accroissement des taxes prélevées au profit des collectivités locales et de la CEE, qui reflète l'impact d'un mouvement de décentralisation initialisé en 1982 et de la construction de l'Europe (tableau 15). Outre le niveau élevé des prélèvements obligatoires, le système fiscal français se distingue de ceux des autres pays du fait de sa structure par type d'impôts (tableau 16) : les contributions directes des ménages ont un poids très faible, en revanche la part de la TVA dans les recettes fiscales totales est plus forte que dans les autres grands pays de l'OCDE (en particulier européens).

*Simplifier le mode de taxation de l'épargne et accroître sa cohérence
relativement à ceux des principaux partenaires*

Compte tenu de la suppression des derniers contrôles sur les mouvements de capitaux depuis le 1^{er} janvier 1990, des mesures substantielles ont été inscrites dans la Loi de Finances de 1990, afin de mieux harmoniser le système de taxation de l'épargne à ceux des autres pays de la CEE. Parmi ces mesures, on peut citer la baisse de 10 points de pourcentage des taux de prélèvements libératoires sur les placements à revenu fixe (tableau 17), la possibilité accordée aux OPCVM de

Tableau 16. Structure des prélèvements obligatoires en 1987 : comparaison internationale

En pourcentage des recettes fiscales

	France	Allemagne	Canada	Etats-Unis	Italie	Japon	Royaume-Uni	Moyenne non pondérée CEE
Cotisations sociales	43.0	37.3	13.3	28.8	34.3	28.6	18.1	29.2
<i>dont :</i>								
Employeurs	27.2	19.1	8.5	16.6	24.1	14.8	9.4	—
Salariés	12.3	16.1	4.6	11.1	6.7	10.2	8.3	—
Travailleurs indépendants ou sans emploi	3.5	2.1	0.2	1.1	3.5	3.6	0.4	—
Impôts sur le revenu	12.7	29.0	38.7	36.2	24.0	24.0	26.6	26.3
Impôts sur les sociétés	5.2	5.0	8.0	8.1	10.5	22.9	10.6	7.4
Impôts sur les salaires	1.9	—	—	—	0.5	—	—	0.5
Impôts sur le patrimoine	4.7	3.2	9.2	10.2	2.6	11.2	13.2	4.5
Impôts sur les biens et services	29.3	25.4	28.9	16.7	26.4	12.9	31.4	32.5
<i>dont :</i>								
Impôts généraux	19.5	15.7	14.1	7.4	14.6	—	16.1	18.0
Impôts sur des biens et services déterminés	8.9	8.6	11.2	7.2	10.3	11.1	13.6	13.1
<i>dont :</i>								
Accises	6.4	6.5	6.4	5.0	7.1	9.6	11.7	—
Autres impôts	3.1	—	1.3	—	—	—	—	0.4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE, 1965-1988, 1989.*

Tableau 17. Retenue à la source sur les revenus financiers des personnes physiques : comparaison internationale

Fin 1989

	Intérêts sur obligations émises par l'Etat		Intérêts sur dépôts	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
France¹	(A) ou 16	0²	(A) ou 35	0
Allemagne	0	0	25	0
Belgique ³	25	0	25	0
Danemark ¹	(A)	0	(A)	0
Espagne	25	25	25	25
Grèce	0	0	0	0
Irlande	0	0	35	0
Italie	12.5	12.5	30	0
Luxembourg	0	0	0	0
Pays-Bas ¹	(A)	0	(A)	0
Portugal	25	25	20	0
Royaume-Uni	25*	25*	25	0

1. Déclaration automatique des banques aux autorités fiscales.

2. Le taux de la retenue à la source sur les intérêts payés à des non-résidents dépend de la date d'émission des titres. Il était de 10 pour cent pour ceux émis jusqu'au 1^{er} octobre 1984 et 0 depuis.

3. Un taux de 10 pour cent s'applique aux placements à revenu fixe émis à partir du mois de mars 1990.

Notes: A. Imposition au taux marginal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

* Sujet à des exceptions.

Sources: Communauté Européenne et Secrétariat de l'OCDE.

capitaliser leurs revenus et donc de profiter de certaines exonérations liées au mode d'imposition des plus-values, enfin la suppression du prélèvement de 5.15 pour cent appliqué sur les conventions d'assurance-vie. Les risques de délocalisation des placements financiers sont, de ce fait, très réduits à court terme. Seuls les ménages dont les actifs mobiliers excèdent les possibilités d'exonération existant dans le système actuel devraient être concernés⁷⁶. Selon les données disponibles, la concentration des patrimoines semble forte dans le cas de la France: 1 pour cent des ménages possèdent 26 pour cent du patrimoine total (immobilier compris) et dans le cas des actifs mobiliers cette concentration est sans doute plus élevée⁷⁷. Pour ces agents relativement peu nombreux, une délocalisation de leurs placements financiers pourrait consister à acheter des actifs libellés en devises plutôt qu'en francs, ou à confier la gestion de leurs placements en monnaie nationale à un organisme non-résident afin d'éviter certaines taxes sur les transactions financières plus élevées en France qu'à l'étranger. Dans ces deux cas, une délocalisation de l'épargne des résidents français pour motif fiscal résulterait, en partie, de comportements fraudu-

leux. De ce fait, les dispositifs d'information mis en place sur les transferts de capitaux entre la France et l'étranger, et la baisse du niveau de taxation en France, surtout pour les revenus de l'épargne, devraient être de nature à réduire les risques de délocalisation pour fraude⁷⁸. En outre, de nombreux autres critères non fiscaux sont également susceptibles d'influencer les choix de placements⁷⁹.

Dans une perspective de plus long terme, on peut s'attendre à ce qu'une partie de l'épargne se délocalise vers des pays se situant à l'intérieur ou à l'extérieur de la CEE; bien-sûr, ce mouvement s'accompagnera sans doute de l'entrée de capitaux de non-résidents. Cependant, au total, il pourrait apparaître difficile à moyen terme de maintenir certains écarts de fiscalité relativement importants par rapport à l'étranger et de compter sur des contrôles fiscaux rigoureux pour réduire les risques de fraude. Ainsi, l'existence d'un impôt de bourse et l'importance de la fiscalité sur les contrats d'assurance (voir annexe IV) constituent des motifs de délocalisation. La gestion de ces opérations par des institutions non-résidentes pourrait se révéler attrayante pour des résidents français⁸⁰. Ce type de délocalisation qui n'aurait pas une grande influence directe sur le marché des changes, ou les taux d'intérêt, serait toutefois néfaste, tant pour les finances publiques, que pour l'activité des intermédiaires financiers français⁸¹. De plus, une telle évolution pourrait conduire, à terme, à la conversion d'une part des placements en francs, en actifs en devises que proposeraient les établissements non-résidents.

Si une plus grande harmonisation de la fiscalité de l'épargne avec celle des autres pays de la Communauté Européenne pourrait donc s'avérer nécessaire, des mesures de simplification des régimes d'imposition seraient, sans doute, également utiles. Si l'on peut s'attendre à ce qu'une moindre taxation de certains produits d'épargne encourage les agents à accroître celle-ci, il est vraisemblable que l'on assistera à une certaine réallocation entre actifs financiers⁸². Cependant, du fait de sa trop grande complexité, l'imposition de l'épargne en France peut générer des distorsions sur une allocation efficace des ressources. La recherche d'une plus grande rationalité et clarté des régimes fiscaux, en liaison avec les objectifs de politique économique, devrait également permettre d'une part, de réduire certains coûts, liés par exemple, à l'évasion fiscale que génère une complexité trop grande du système de taxation⁸³, et d'autre part, d'accroître son équité: les agents les mieux informés sur les possibilités de baisser leur taux effectif d'imposition sont, de manière générale, les plus aisés. Un dernier aspect de la fiscalité de l'épargne concerne la taxation du patrimoine. Celle-ci a subi de nombreuses modifications au cours des dernières années (voir annexe IV), tant pour l'impôt sur la fortune (ISF) que pour les droits de succession. Dans ce contexte, si la création d'une nouvelle tranche supérieure d'imposition pour l'ISF par la Loi de Finances de 1990 ne

devraient pas avoir une influence très importante⁸⁴, une plus grande stabilité des «règles de jeu» pourrait être souhaitable, afin de réduire l'incertitude dans ce domaine. Celle-ci pourrait en effet constituer, par elle-même, un motif de délocalisation.

Poursuivre l'harmonisation de la fiscalité indirecte

La construction d'un marché unique dans la CEE conduit à poser le problème d'une réforme, au niveau européen et en particulier en France, des régimes de taxation indirecte et notamment de la TVA. Une première difficulté à la suppression des frontières fiscales porte sur le mécanisme de perception de cette taxe pour les échanges intra-communautaires. Dans le système actuel, les exportations sont soumises au taux zéro, tandis que les importations supportent les taux en vigueur dans les pays où elles entrent : la TVA est perçue par les administrations douanières lorsque les biens franchissent la frontière. Le remplacement de la règle du taux zéro à l'exportation par le taux des pays producteurs, proposé en juillet 1987 par la Commission Européenne (les exportations seraient alors imposées dans les mêmes conditions que les ventes intérieures), conduirait à faire dépendre les taxes collectées par les Etats de ce que fabriquent leurs entreprises, et non de ce que consomment leurs résidents. En conséquence, une redistribution des recettes entre pays membres devrait intervenir de façon à restituer à chacun d'entre eux la TVA supportée par ses consommateurs⁸⁵. Un tel système de compensation a cependant été jugé complexe, coûteux, et source de contentieux entre les pays, notamment par les autorités françaises. En effet, les flux des taxes entre Etats dépendraient des variations de taux de change, ils reposeraient sur des statistiques non fiscales, seraient d'un contrôle difficile⁸⁶, et d'un coût de fonctionnement élevé. De ce fait, une solution alternative, proposée par les pouvoirs publics français et approuvée par les ministres des finances européens pour une période transitoire, consisterait au maintien du système actuel de taxation (les taux étant ceux des pays importateurs) et au remplacement des contrôles a priori, et de la perception de la TVA à la frontière, par le recouvrement de la taxe auprès des entreprises importatrices⁸⁷; des contrôles a posteriori pourraient être effectués par le biais de collaboration entre les administrations fiscales des pays membres.

Indépendamment du mode de collecte choisi pour ces taxes, l'instauration du marché unique devrait conduire à une certaine confrontation entre les systèmes de TVA des différents pays, même si les taux appliqués à l'exportation sont ceux des pays importateurs plutôt que producteurs. Il est toutefois important de souligner que la suppression des frontières fiscales n'aura aucun impact sur le comportement

d'achat de la grande majorité des entreprises ; celles-ci récupèrent, en effet, la TVA sur leurs acquisitions (consommations intermédiaires et biens d'équipement), et facturent à leurs clients pour le compte du Trésor, celle grévant leurs ventes. La compétition entre les régimes fiscaux s'exercera par l'intermédiaire du comportement des non-assujettis (consommateurs finals, banques et assurances, administrations). Celle-ci sera effective dans le cas où la valeur unitaire du bien acheté est élevée, et où les écarts de taux de TVA sur un même produit entre les pays induisent des différences importantes de prix⁸⁸. Cette concurrence s'exercera grâce au tourisme et dans les régions frontalières, si l'on suppose une augmentation, et à terme, une suppression des franchises fiscales accordées aux voyageurs, dans leurs déplacements à l'intérieur de la CEE. Un processus d'harmonisation des taux de TVA a, de ce fait, été engagé par la France, afin de se trouver en conformité avec la proposition de la Commission des Communautés européennes qui prévoit le maintien de deux taux, l'un normal (compris entre 14 et 20 pour cent) et l'autre réduit (compris dans une fourchette de 4-9 pour cent) pour les biens de première nécessité. Ces réformes qui ont permis une diminution du nombre des principaux taux de TVA de 5 à 3 en un peu plus de deux ans, et une baisse progressive du taux majoré de 33.3 pour cent en septembre 1987 à 25 pour cent en septembre 1989, devraient conduire à la suppression de ce dernier. Indépendamment de ces évolutions qui résultent du processus de construction du marché unique européen, le taux minoré de TVA a également été réduit de 7 à 5.5 pour cent depuis le 1^{er} janvier 1989 afin d'alléger la charge fiscale des ménages notamment les plus modestes.

L'une des conséquences de cette évolution sera sans doute une perte de recettes budgétaires pour l'Etat, qui devrait cependant être compensée par les autres effets économiques⁸⁹. A titre indicatif, des simulations effectuées à l'aide du modèle METRIC, afin de mesurer l'impact d'une modification de la fiscalité indirecte par les taux de TVA sur l'économie française (tableau 18) montrent que le passage aux deux taux 9 et 19 pour cent, serait pratiquement neutre *ex ante* et *ex post* sur le plan budgétaire. Le choix des taux 5.5 et 17 pour cent dégraderait par contre les finances publiques. Dans ce cas, le déficit serait détérioré de l'ordre de 40 milliards de francs *ex post*, au lieu de 70 milliards de francs *ex ante* en moyenne sur 5 ans, en raison de la relance induite par la baisse des prix. En définitive, le coût global de la réforme de la TVA sur les finances publiques, dépendra d'une part, du résultat final des négociations au niveau communautaire sur les modalités de suppression des frontières fiscales, et d'autre part, du choix qui sera opéré entre une uniformisation des taux entre la France et ses principaux partenaires, ou une simple harmonisation, comme le propose la Commission des Communautés européennes.

Tableau 18. Incidence simulée du passage à deux taux de TVA¹

	Taux 9 % et 19 %		Taux 5 % et 17 %	
	Année 1	Année 5	Année 1	Année 5
Prix de consommation ²	0.1	0.4	- 1.9	- 3.3
PIB marchand réel ²	0.1	- 0.2	0.5	1.0
Nombre d'emplois ³	+ 2.0	- 27.0	+ 14.0	+ 140.0
Capacité de financement de la Nation ⁴	- 6.0	+ 6.0	- 14.0	- 16.0
Capacité de financement des administrations publiques ⁴	+ 4.0	+ 0.0	- 44.0	- 33.0

1. Ces simulations ont été effectuées avec le modèle Metric de l'INSEE ; elles se réfèrent à la situation de référence de 1988 pour laquelle les taux étaient (5,5, 7, 18,6, 28 et 33 1/3 pour cent). Les modifications portent d'une part sur les deux taux et d'autre part sur le reclassement de certains produits conformément aux recommandations communautaires.

2. Ecart en pourcentage sur les niveaux.

3. Ecart en milliers sur les niveaux.

4. Ecart en milliards de francs sur les niveaux.

Source : L. Bloch et F. Maurel, « Harmonisation européenne des taux de TVA : scénarios économiques », *Economie et Statistique*, n° 217-218, janvier-février 1989.

S'il est souhaitable de poursuivre la réforme du régime de TVA afin de ne pas laisser subsister d'écarts substantiels de taux, il est vraisemblable que leur uniformisation entre les pays n'est pas indispensable, la loi d'un prix unique n'étant pas vérifiée y compris dans un même pays. Les imperfections des marchés (liées au coût d'information et de transactions par exemple), ainsi que d'autres paramètres, tels que la proximité du point de vente, la qualité des services rendus par le vendeur ou l'étendue des réseaux de distribution, interviennent en effet pour une part importante dans les décisions de consommation. De ce fait, une uniformisation du taux de TVA ne contribuerait que marginalement à l'homogénéisation de ces prix.

La proposition de la Commission concernant la réforme des taxes indirectes prévoit un rapprochement des accises à partir de la fixation, selon les produits, de taux minima (tabacs, alcools, essence) ou de fourchette de taux (gazole, fioul) en vue d'une harmonisation ultérieure sur la base de valeurs moyennes. Dans le cas français, une telle évolution conduirait à réduire la taxation des gazole et fioul et accroître celles des tabacs et alcools. Globalement, de tels changements se traduiraient, selon les estimations des autorités nationales, par une faible perte de recettes budgétaires. Toutefois, les propositions de la Commission dans ce domaine sont toujours en discussion, et des solutions alternatives pourraient davantage être fondées sur la correction des externalités que ces droits traduisent (dans les domaines de la santé et de la protection de l'environnement)⁹⁰.

S'assurer que la fiscalité ne pénalise pas les entreprises résidentes dans la perspective du marché unique européen

L'harmonisation des fiscalités indirectes et de l'épargne constituent des préalables à l'édification du marché unique des biens et des capitaux. Cependant, pour que la France puisse bénéficier de la réalisation de ce projet, une préoccupation de moyen terme devrait être de s'assurer que le système de taxation des firmes résidentes minimise les éléments de distorsion susceptibles de peser sur leur comportement notamment en matière de demande de travail et ne représente pas un handicap pour leur compétitivité relative, vis-à-vis de celles situées dans les autres pays de la Communauté. Ainsi, les règles de déductibilité de la TVA sur les acquisitions des entreprises assujetties, devraient être élargies; en effet, cette taxe n'est pas déductible pour certains produits (achats d'automobiles, la plupart des produits pétroliers, frais de voyage), et contribue de ce fait à alourdir les coûts des établissements résidents par rapport à ceux des autres pays membres, qui bénéficient de règles de déductibilité moins strictes⁹¹. L'importance de ce handicap a cependant été réduite au cours des dernières années, du fait d'une part de la baisse des taux de TVA, et de la suppression de limitations de déductibilité sur certains biens (gazole pour les transporteurs routiers par exemple). Dans le même esprit, le régime de la fiscalité de groupe pourrait éventuellement se rapprocher davantage de celui en vigueur chez les principaux partenaires de la France⁹². De manière générale, il convient de réduire les éléments de distorsion pouvant provenir des impôts directs (taxe professionnelle notamment) et des cotisations sociales. Ces distorsions seraient de plus en plus coûteuses à mesure que l'intégration du marché européen progressera⁹³. L'orientation des mesures fiscales adoptées au cours des dernières années par les pouvoirs publics, dans le sens d'un allègement des coûts et d'une plus grande neutralité des prélèvements pesant sur les entreprises (réduction progressive de l'impôt sur les sociétés de 50 pour cent en 1985 à 42 et 37 pour cent en 1990 respectivement pour les bénéfices distribués et non distribués, stabilisation des charges sociales employeur, allègement de la taxe professionnelle, suppression des différentes incitations fiscales à l'investissement), devrait se poursuivre, de manière à maintenir en France un environnement qui ne pénalise pas les sociétés et demeure comparable à celui de leurs concurrentes dans les autres pays de la Communauté.

Réduire les distorsions de la fiscalité locale

Outre les réformes nécessitées par la construction du marché unique européen, certaines mesures pourraient être envisagées afin d'accroître l'efficacité et l'équité du système fiscal. Un domaine d'investigation pourrait être celui des finances

locales qui font l'objet d'un nombre croissant de critiques. Parmi celles-ci, certaines portent sur les distorsions créées par les écarts très importants de taux des impôts directs locaux entre les collectivités, dans la mesure où ils ne reposent pas sur des justifications économiques. En effet, l'essentiel des ressources fiscales des collectivités locales provient de quatre taxes directes (trois d'entre elles sont à la charge des ménages en tant que résidents ou propriétaires et la dernière est supportée par les entreprises, voir l'annexe IV pour plus de détails) dont les assiettes reposent en majeure partie sur les valeurs locatives des logements, locaux professionnels, ou propriétés. Compte tenu de l'existence de quelque 36 000 communes et de la grande disparité des bases taxables de prélèvements, il en résulte des écarts extrêmement marqués de fiscalité locale. De plus, dans le cas de la taxe professionnelle qui est supportée par les entreprises, de grandes différences existent selon les secteurs d'activité⁹⁴. Un deuxième type de critiques porte sur l'inéquité de certains impôts, du fait de leur mode de détermination (notamment pour la taxe d'habitation qui est à la charge des ménages en tant que résidents), ou des écarts entre les taux de prélèvement des collectivités locales. Enfin, la complexité de calcul de ces taxes et leur manque de transparence (voir annexe IV) ne facilitent pas leur gestion de la part des administrations qui en bénéficient. Ainsi, un même immeuble supporte généralement deux impôts au titre d'une même collectivité; de plus, les trois niveaux d'administrations locales décident de leurs propres taux pour chacune des taxes⁹⁵. Cette situation a sans doute contribué à l'accroissement du poids des impôts locaux dans le PIB: hors transfert des ressources liées à la décentralisation, le poids des contributions fiscales locales en proportion du PIB a progressé de 0.5 point de pourcentage entre 1983 et 1987; dans le cas de l'Etat, la hausse n'a été que de 0.2 pour cent.

Dans ces conditions, une réforme de la fiscalité locale pourrait tendre à réduire, d'une part les distorsions provoquées par ces impôts, d'autre part certaines de leurs inéquités, et enfin la complexité de leur mode de calcul. Il convient de noter cependant, que les transferts de ressources fiscales entre les différentes collectivités locales ainsi que de charges fiscales entre redevables que pourraient induire toutes modifications dans ce domaine constituent les principaux obstacles à la mise en œuvre d'une réforme. Toutefois, comme le suggère le Conseil des impôts, cette difficulté pourrait être contournée en favorisant une évolution vers un nombre plus réduit de collectivités levant un impôt local. Les pouvoirs publics se sont par ailleurs engagés à effectuer, avant le début du second trimestre de 1990, les études nécessaires relatives aux conséquences d'une modification du calcul de la taxe d'habitation perçue par les départements (qui serait alors fondée sur les revenus des personnes et non les valeurs locatives) ainsi que de la taxe professionnelle (qui

serait calculée sur la valeur ajoutée des entreprises). En outre, une actualisation de la base actuelle d'imposition, les valeurs locatives cadastrales, devrait être mise en œuvre.

Instaurer un prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu

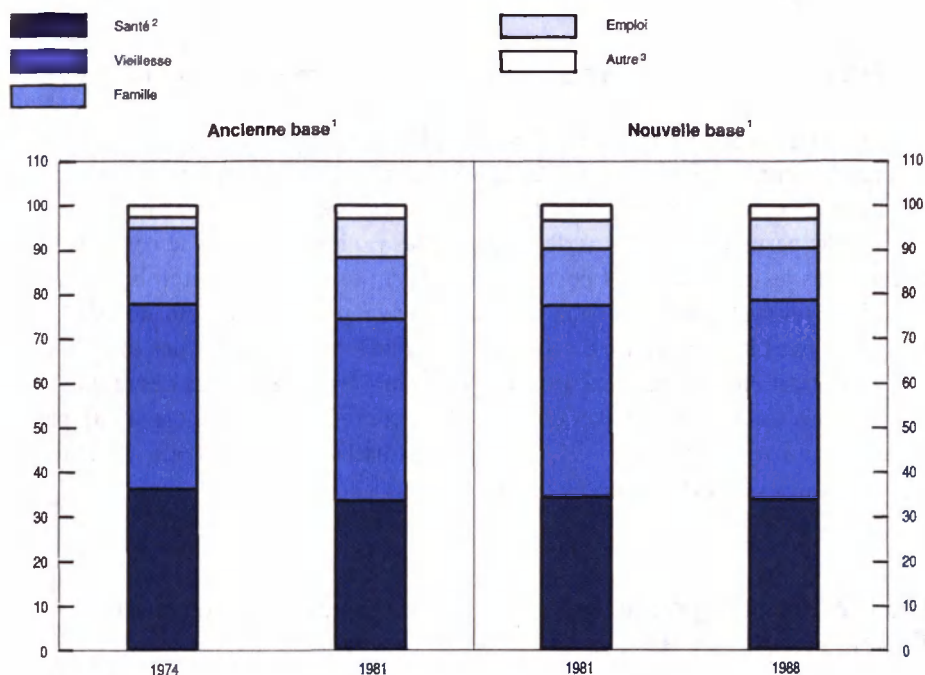
Un autre secteur dans lequel il pourrait être envisagé d'effectuer des réformes est celui de l'impôt sur le revenu. L'instauration d'un prélèvement à la source aurait l'avantage d'accroître la flexibilité de la politique économique des pouvoirs publics ; en effet, elle permettrait à l'Etat de traduire plus rapidement dans le comportement des ménages les modifications portant sur la fiscalité directe. Toutefois, la mise en place d'un tel système en France qui nécessite la prise en compte des situations familiales (par l'intermédiaire du quotient familial) dans le calcul des impôts sur le revenu pourrait être de nature à alourdir les tâches administratives des employeurs. Ce problème n'a cependant pas été considéré comme un obstacle majeur par de nombreux autres pays de l'OCDE, les autorités fiscales ayant fourni aux employeurs les instructions nécessaires.

Mieux maîtriser la progression des dépenses sociales, accroître leur efficacité et faire évoluer leur mode de financement

Un système de protection sociale étendu et divers

Instituée en 1945, la Sécurité Sociale constitue l'élément principal du système de protection sociale français qui est caractérisé par le niveau élevé de la masse des prestations qu'il gère, par la diversité de ses modes d'intervention, et l'extrême morcellement de son organisation : plus de cinq cents régimes, dont le plus important est le Régime général⁹⁶, composent la Sécurité Sociale. Les prestations sociales reçues par les ménages, dont une présentation détaillée est fournie en Annexe V, se sont fortement accrues entre 1973 et 1984 (de 7 points de PIB) sous l'influence de différents facteurs de types socio-démographique, économique, et relevant de la politique sociale des pouvoirs publics. Depuis le milieu des années 80 toutefois, les autorités se sont engagées dans une politique de freinage de la croissance des dépenses publiques et notamment des transferts sociaux dont le poids a été stabilisé en proportion du PIB. En 1988, l'ensemble des dépenses de protection sociale sous forme de prestations représentait 27.7 pour cent du PIB et 40.5 pour cent du revenu disponible brut des ménages. Les deux postes les plus importants sont la vieillesse

Graphique 12. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES PRESTATIONS



1. Les pré-retraites étaient comptabilisées en emploi dans l'ancienne base, elles le sont maintenant en vieillesse.

2. Y compris hôpitaux.

3. Divers + prestations de services sociaux (hors hôpital) + reste du monde.

Source : Données communiquées par la Direction de la Prévision.

et la santé qui représentaient respectivement 44.7 et 33.5 pour cent du total des prestations sociales et de services sociaux en 1986 (graphique 12).

L'adaptation des régimes de retraite

Des projections effectuées dans le cadre de la préparation au X^e Plan indiquent, qu'à législation constante, les besoins de financement supplémentaire, à l'horizon de 1993, pour le seul Régime Général de la Sécurité Sociale, pourraient

être de l'ordre d'une dizaine de milliards par an⁹⁷. Il ressort, en outre, de ces travaux que le système d'assurance vieillesse est le principal responsable de cette augmentation anticipée du déficit. En effet, la France (comme la plupart des autres pays de l'OCDE) a connu au cours des dernières décennies une modification de sa démographie conduisant à un vieillissement de la population. L'indice synthétique de fécondité qui atteignait 3 enfants par femme au milieu des années 60 s'est infléchi, pour atteindre le niveau de 1.8 environ depuis les années 75. Bien que supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, ce taux est inférieur au seuil requis de 2.1, pour le remplacement des générations. L'augmentation de l'espérance de vie, qui est de l'ordre de trois mois par an depuis le début des années 50, constitue un second facteur de modification de la pyramide des âges dans le sens d'un vieillissement de la population: le nombre de personnes de plus de 60 ans qui représentait 18 pour cent de la population en 1985 devrait légèrement augmenter jusqu'à 20 pour cent en l'an 2000 puis s'accélérer et atteindre 26 pour cent en 2040, selon les prévisions démographiques françaises⁹⁸. De plus, la proportion des personnes les plus âgées (ceux de plus de 75 ans) serait de 11 pour cent en 2040 contre 6 pour cent en 1985. L'augmentation du taux de dépendance de la population âgée au cours des 50 prochaines années (tableau 19), résultant de cette évolution, devrait conduire à un accroissement des charges de financement des pensions pour les actifs⁹⁹. Cette situation devrait encore être renforcée par la maturation des systèmes de retraite. Ce phénomène est déjà perceptible à travers l'accroissement rapide des dépenses vieillesse au cours des dernières années (voir annexe V). Les

Tableau 19. **Rapport de dépendance¹ de la population âgée, 1980-2040**
En pourcentage

	1980	Projection		
		2000	2020	2040
France	21.9	23.3	30.6	38.2
Allemagne	23.4	25.4	33.5	48.2
Canada	14.1	19.0	28.9	37.8
Etats-Unis	17.1	18.2	25.0	32.3
Italie	20.8	22.6	29.3	41.0
Japon	13.5	22.6	33.6	37.8
Royaume-Uni	23.2	22.3	25.5	32.3

1. Rapport en pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus sur la population de 15 à 64 ans.
Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

longues durées de cotisation, l'augmentation moyenne des qualifications et l'extension de la couverture du risque vieillesse dans la population ont accru les droits à pension acquis par les futurs retraités.

Ce processus de maturation ainsi que la politique de revalorisation des retraites poursuivie par les pouvoirs publics jusqu'en 1983 (voir annexe V) ont permis l'augmentation du niveau de vie de la population des pensionnés. En France, comme dans de nombreux autres pays de l'OCDE, celui-ci est maintenant équivalent à celui des actifs, comme le montre une enquête réalisée en 1984 par l'INSEE sur les revenus fiscaux des ménages¹⁰⁰. Entre 1970 et 1984, les pensions des retraités âgés de plus de 65 ans ont été en moyenne multipliées par 1.8 en pouvoir d'achat, et le minimum vieillesse par 2.6, tandis que le salaire moyen d'un ouvrier était multiplié par 1.4. De plus, les retraités sont en plus forte proportion propriétaires de leur logement (52 pour cent en 1984 contre 27 pour cent pour l'ensemble des ménages) et bénéficient de mesures spécifiques: dispositions fiscales particulières, abattement sur la taxe d'habitation, gratuité des transports dans de nombreuses communes. Globalement, la part des dépenses publiques de retraite a plus que doublé en proportion du PIB entre 1960 et 1988, période à laquelle elle dépassait 12 pour cent (tableau 20).

Compte tenu des perspectives d'augmentation des dépenses vieillesse et du niveau relatif des revenus entre actifs et retraités, et en dépit des mesures déjà prises depuis 1983-1984 par les pouvoirs publics afin de limiter la progression des prestations vieillesse (mise en place de systèmes moins favorables d'indexation des pensions, réduction des incitations aux départs en pré-retraite), il est important de mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'équilibrage à moyen et long termes des régimes de retraite. L'effort à effectuer dans ce domaine pourrait être partagé entre ces deux groupes, ainsi que le recommande la Commission de la protection sociale dans son rapport dans le cadre de X^e Plan. Indépendamment des augmentations de ressources à prélever sur les actifs, la mise en place d'une politique assurant en moyenne une parité entre pensions et salaires nets serait légitime. Une telle évolution pourrait conduire à réviser les règles de liquidation et d'évolution des retraites. Ainsi, le calcul des pensions sur la base des salaires nets plutôt que bruts et la poursuite de leur indexation sur cette variable, permettraient d'accroître l'équité entre retraités et actifs. De plus, des aménagements aux règles de liquidation des retraites et un allongement de la durée d'assurance requise pour leur obtention à taux plein, pourraient être effectués. Par comparaison avec les autres grands pays de l'OCDE, l'analyse qualitative des principaux paramètres servant de base au calcul des pensions des régimes publics semblent indiquer une relative générosité du système français (tableau 21): ainsi, les revenus de référence pris en compte

Tableau 20. Dépenses publiques de retraite
En pourcentage du PIB

	1960	1970	1980	1985
France	6.0	8.5	11.5	12.7
Allemagne	9.7	10.4	12.1	11.8
Canada	2.8	3.2	4.4	5.4
Etats-Unis	4.1	5.2	6.9	7.2
Italie	5.5	8.2	12.0	15.6
Japon	1.3	1.2	4.4	5.3
Royaume-Uni	4.0	4.9	6.3	6.7

Sources : OCDE, *Comptes nationaux* et estimations du Secrétariat.

Tableau 21. Schéma des régimes publics de pensions

	Age normal de la retraite homme/femme	Régime de pension ¹	Pensions liées à l'emploi		Taux des annuités acquises
			Revenus pris en compte ²	Périodes de cotisation ouvrant droit à pension à taux plein	
France	60/60 ans	Assurance	10 meilleures années	37.5 ans	1.33 % par an/50 %
Allemagne	65/65 ans	Assurance	Gains moyens de toute la vie active	40 ans	1.5 % par an/60 %
Canada	65/65 ans	Mixte	Gains moyens de toute la vie active	40 ans	Environ 0.5 % par an/25 %
Etats-Unis	65/65 ans	Assurance	Gains moyens de toute la vie active	35 ans	66 %, 41 %, 23 % selon le niveau de revenu
Italie	60/55 ans	Assurance	5 dernières années	40 ans	2.0 % par an/80 %
Japon	60/55 ans	Mixte	Gains moyens de toute la vie active	40 ans	0.75 % par an/30 %
Royaume-Uni	65/60 ans	Mixte	Gains moyens de toute la vie active	20 ans minimum	1 % par an/20 %

1. Les régimes du type assurance lient les prestations aux gains antérieurs et à des périodes de cotisation. Les systèmes mixtes associent les régimes d'Assurance à ceux de type universel qui assurent des ressources durant la vieillesse, à un niveau minimum, à toute la population, et sont financés sur la masse commune des recettes fiscales.

2. Soumis à retenue pour pension et indexés.

Source : OCDE, *La réforme des régimes publics de pensions*, 1988.

pour le calcul des pensions semblent parmi les plus favorables en France. Il pourrait être justifié de déterminer les pensions en fonction des revenus moyens de toute la vie active plutôt que des dix meilleures années.

Si l'allongement de la durée d'activité constitue un moyen permettant de ralentir la croissance des dépenses, une telle mesure doit être compatible avec la situation sur le marché du travail. Une solution pourrait être d'encourager de plus longues durées d'activité, en favorisant la possibilité de passage progressif d'un travail à temps plein à la situation de retraité, par développement de l'emploi à temps partiel. Cette évolution permettrait de répondre à l'offre importante pour ce type de travail, émanant principalement de la population féminine. En tout état de cause, la mise en place de l'ensemble des réformes touchant les régimes de retraite, qui devrait être planifiée sur le long terme, ne pourrait être que graduelle afin de laisser aux assurés un temps d'adaptation suffisant. Ce processus pourrait ainsi conduire au développement – grâce à certaines mesures incitatives, comme le Plan d'Épargne Populaire, prises par les pouvoirs publics dans le domaine fiscal – des systèmes privés de retraite reposant sur la prévoyance individuelle favorables à l'augmentation d'une épargne de long terme. Il convient aussi de noter que la nécessité d'une réforme du système de retraite n'est pas spécifique à la France; plusieurs pays de l'OCDE, notamment les Etats-Unis en 1983, le Japon en 1986 et l'Allemagne en 1989, ont déjà procédé à des aménagements de leurs régimes d'assurance vieillesse. Dans l'ensemble, les mesures prises ou à l'étude dans ces pays sont similaires aux orientations proposées ici.

Le contrôle des dépenses de santé

La croissance de la consommation médicale en proportion du PIB a été plus rapide en France qu'en moyenne à l'étranger: depuis 1960, les dépenses totales de santé ont crû deux fois plus vite que le PIB (tableau 22) et en 1987, la part des dépenses médicales publiques dans la valeur ajoutée (6.4 pour cent) était plus élevée que dans les autres grands pays de l'OCDE. Reflétant l'extension et l'amélioration de la couverture sociale de la population, un accroissement de la demande de soins, une élévation des coûts de ces services, et une augmentation de l'offre tant ambulatoire qu'hospitalière (tableau 23), cette évolution a constitué un sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics. Si ceux-ci ont pris un certain nombre de mesures dès la fin des années 70 afin de freiner la progression de ces dépenses, leur action s'est surtout intensifiée à partir du milieu des années 80. Ainsi, outre l'arrêt du remboursement de certains médicaments et la pression à la baisse sur leurs prix, une réforme du mode de financement des hôpitaux a été mise en place en

Tableau 22. Dépenses de soins médicaux
En pourcentage du PIB

	1960	1970	1980	1987
Dépenses totales de soins médicaux				
France	4.3	6.1	7.6	8.5
Allemagne	4.8	5.6	7.9	8.0
Canada	5.5	7.2	7.3	8.5
Italie	3.9	5.5	6.7	7.2
Etats-Unis	5.3	7.6	9.1	11.1
Japon	3.0	4.6	6.6	6.9
Royaume-Uni	3.9	4.5	5.8	6.1
Dépenses publiques de soins médicaux				
France	2.5	4.3	6.2	6.4
Allemagne	3.2	4.2	6.3	6.3
Canada	2.4	5.1	5.5	6.3
Italie	3.2	4.8	5.6	5.7
Etats-Unis	1.3	2.8	3.8	6.0
Japon	1.8	3.0	4.6	5.0
Royaume-Uni	3.4	3.9	5.2	5.3

Source: OCDE, *La santé en chiffres 1960-1983*, 1985 et estimations du Secrétariat.

1984-1985 permettant ainsi un meilleur contrôle de leurs dépenses depuis cette période.

Si les réformes mises en œuvre dans le domaine de la santé ont permis d'acquérir une certaine maîtrise des dépenses publiques hospitalières, un problème subsiste en ce qui concerne les consommations de biens médicaux et de soins ambulatoires dont il convient de ralentir la progression. En effet, malgré le plan de rationalisation de 1987 qui a permis une économie sur les dépenses d'assurance maladie estimée à 10 milliards de francs (du fait de la modification des conditions d'exonération à 100 pour cent laissant à la charge de certains ménages une part plus importante qu'auparavant de leurs dépenses de santé), on assiste depuis 1988 à la reprise de la tendance prévalant auparavant. Ces mesures visant à freiner la demande de consommation médicale des agents n'ont pas permis d'infléchir durablement leur croissance et aboutissent à un financement accru des dépenses non remboursées, par les consommateurs eux-mêmes ou les mutuelles, ce qui pourrait poser un problème d'équité¹⁰¹.

Le contrôle de l'augmentation des dépenses ambulatoires tant publiques que totales qui est la conséquence de leur croissance en volume (accroissement du

Tableau 23. Indicateurs de l'offre de soins médicaux
Taux de croissance annuels moyens

	1962-1972	1972-1980	1980-1986	1962-1986	Nombre de lits pour 1 000 habitants 1986
Nombre de lits d'hôpitaux et d'institutions de soins					
France	1.7	1.4	-0.1	1.1	10.7
Allemagne	1.5	0.1	-0.8	0.5	11.0
Canada ¹	2.4	1.1	1.1	1.7	7.0
Etats-Unis	-0.9	-1.6	-1.0	-1.1	5.3
Italie	2.0	-0.3	-3.0	0.0	6.8
Japon	3.9	4.8	2.1	3.7	14.9
Royaume-Uni	-0.4	-1.3	-1.8	-1.1	7.2
	1962-1972	1972-1980	1980-1986	1962-1986	Nombre de médecins pour 1 000 habitants 1986
Nombre de médecins en activité					
France	3.9	5.2	3.4	4.3	2.4
Allemagne	2.3	3.4	2.8	2.9	2.7
Canada ²	4.3	3.6	3.1	3.7	2.1
Etats-Unis	2.3	3.4	3.0	2.9	2.3
Italie	4.6	7.2	0.7	4.7	1.3
Japon	1.7	2.8	3.5	2.5	1.5
Royaume-Uni ³	—	2.9	1.4	2.3	1.4

1. Les données s'achèvent en 1985 pour le Canada.

2. Les données commencent en 1961 pour le Canada.

3. Les données commencent en 1971 pour le Royaume-Uni.

Source: OCDE, *La santé en chiffres 1960-1983, 1985* et estimations du Secrétariat.

nombre d'actes et de prescriptions) et en coût, liée à l'amélioration des moyens de diagnostic (scanner, résonance magnéto-nucléaire) ainsi qu'à l'apparition de médicaments plus performants (antiviraux, anticancéreux...) pourrait passer par une action sur l'offre. Toutefois, malgré l'instauration d'une limitation dans ce domaine, celle-ci devrait continuer d'augmenter: le nombre de médecins, qui atteint 175 000 en 1990, serait de 200 000 en l'an 2000, une baisse ne devant intervenir qu'à partir de 2010-2015¹⁰². Ainsi, l'orientation des mesures à prendre pourrait consister à peser sur le coût des prescriptions et des actes médicaux en essayant d'infléchir le comportement de la profession médicale. Pour cela, un développement de l'information et la responsabilisation des médecins sur les pro-

blèmes économiques que posent les dépenses de santé devraient constituer une priorité. Par exemple, une diffusion accrue des écarts de prix entre des médicaments identiques, mais vendus par des laboratoires différents, permettrait sans rien changer à la qualité des prescriptions, de faire participer les médecins à la maîtrise des coûts. De manière analogue, la mise en place de techniques d'évaluation médicale, consistant à déterminer les meilleures méthodes de diagnostic et de traitement des différentes pathologies aux meilleurs coûts et leur diffusion auprès de la profession médicale constitueraient une orientation à privilégier. Le développement d'une prévention efficace permettrait, tout en améliorant la situation sanitaire du pays, de réduire les dépenses : certaines maladies pourraient être évitées, d'autres grâce à un dépistage précoce seraient découvertes à un stade où la thérapeutique est moins onéreuse¹⁰³. Enfin, il pourrait être souhaitable de promouvoir les campagnes d'information visant à inciter les agents à des comportements plus sains de consommation de tabac ou d'alcool. A cet égard, la hausse des accises sur les cigarettes ou le vin qui semblent plus faibles en France que dans les autres pays de la Communauté Européenne apparaît être une mesure justifiée (tableau A9 en annexe IV).

L'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales

La mutation de la société, tant du point de vue sociologique, démographique qu'économique, depuis l'instauration du système de protection sociale s'est accompagnée de l'apparition de risques nouveaux nécessitant une certaine redéfinition des priorités et des modes d'intervention. Ainsi, la poursuite de l'augmentation du taux d'activité féminine conduit à s'interroger sur l'efficacité, dans le cadre de la politique familiale, de certains transferts financiers, par rapport à d'autres types d'actions. L'accroissement de la proportion des personnes les plus âgées, se trouvant dans une situation d'isolement et de dépendance, génère également une nouvelle demande d'aide sociale. Les changements apparus sur le marché du travail depuis le début des années 70 ont conduit à la montée du chômage de longue durée et à une précarisation de plus en plus grande des emplois, comme cela a été indiqué dans la Partie I¹⁰⁴. Cette évolution met en évidence les besoins croissants d'actions en faveur de la réinsertion et de l'amélioration de la formation d'une partie des demandeurs d'emploi. Si l'état de santé de la population a été sensiblement amélioré au cours des dernières décennies, de fortes disparités régionales subsistent : écart entre les densités de médecins et d'hôpitaux¹⁰⁵, faible nombre, dans certaines zones, de médecins pratiquant des tarifs conventionnels (tarifs sur la base desquels 75 pour cent sont pris en charge par la Sécurité Sociale)¹⁰⁶.

Dans le domaine de la politique familiale, si les allocations en faveur des familles les plus démunies sous forme d'aides spécifiques (telles que l'aide personnalisée au logement) ou de complément de revenu (comme le complément familial ou l'allocation parent isolé) semblent bien adaptées à un besoin social, l'efficacité de certaines interventions prenant la forme de transferts financiers sans condition de ressources et visant à encourager la natalité pourrait sans doute être améliorée. En effet, compte tenu de l'accroissement du travail féminin et donc de la proportion de familles comportant deux actifs, un des facteurs pouvant avoir une influence croissante sur la natalité ou le nombre moyen d'enfants par famille, repose sur l'existence d'un environnement et d'une infrastructure favorable à la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Il serait par exemple intéressant, dans une optique nataliste, de comparer l'efficacité relative d'une extension des capacités d'accueil pour les jeunes enfants par rapport au versement de certaines prestations familiales. De manière plus générale, une évaluation systématique des modes d'intervention devrait permettre au système de protection sociale de renforcer l'efficacité des programmes sociaux, compte tenu des objectifs fixés, et de répondre à l'apparition de risques nouveaux. A cet égard, la mise en place d'un revenu minimum d'insertion en 1988-1989 constitue une avancée significative dans la lutte contre le phénomène d'exclusion touchant une partie de la population¹⁰⁷. De plus, la procédure d'évaluation des dispositifs mis en place, à laquelle sont tenus les pouvoirs publics avant le printemps 1992, constitue une démarche utile permettant de mesurer l'efficacité des diverses actions visant à favoriser le processus de réinsertion des groupes sociaux concernés.

Hormis la nécessité de progresser dans la maîtrise des dépenses médicales, certaines actions pourraient être menées afin de mieux répondre aux besoins de la population. Dans cette perspective, une meilleure répartition géographique de l'offre de soin tant hospitalier qu'ambulatoire pourrait être mise en œuvre. Certaines incitations visant à favoriser l'installation de médecins dans des régions sous-médicalisées pourraient par exemple être envisagées. Il convient également d'adapter ou de mettre en place les infrastructures qui permettront de répondre à la demande spécifique et croissante des personnes âgées. Enfin, un investissement dans la connaissance de la situation et des besoins sanitaires du pays serait particulièrement utile afin d'accroître l'efficacité des interventions publiques en ce qui concerne la santé. Une telle évolution pourrait notamment bénéficier au secteur hospitalier qui risque de souffrir d'une dégradation de la qualité de son offre de soins étant donné la pression de la demande dans ce domaine et les contraintes budgétaires pesant sur les hôpitaux publics.

L'évolution du mode de financement des dépenses sociales

Le financement du système de protection sociale, fondé sur le principe d'assurance mais également pour partie sur celui de la solidarité, repose principalement sur les cotisations sociales (80 pour cent des recettes totales en 1988). Les autorités procèdent, depuis le début des années 80, à l'élimination du système de plafonnement intervenant dans la détermination de ces cotisations¹⁰⁸. Cette évolution devrait permettre de supprimer certaines distorsions qui alourdissent le coût de la main-d'œuvre peu qualifiée et favorisent le recours aux heures supplémentaires plutôt qu'à l'embauche. Etant donné l'importance des dépenses sociales, les cotisations, et plus particulièrement celles à la charge des employeurs, ont une proportion plus élevée dans l'ensemble des prélèvements obligatoires qu'en moyenne dans les autres pays de l'OCDE (tableau 16). Cette situation peut constituer un élément de risque sur l'évolution future de la compétitivité du système productif et sur le bon fonctionnement du marché du travail, même s'il semble que le niveau actuel du coût de la main-d'œuvre n'est pas plus élevé en France qu'à l'étranger. En effet, en dépit des mesures qui pourraient être prises afin de maîtriser les dépenses d'assurance vieillesse et de maladie, il semble probable que, même dans le cas où l'emploi poursuit sa croissance de manière dynamique, des financements complémentaires devront être dégagés. Ainsi, selon les scénarios effectués dans le cadre de la préparation du X^e Plan sur l'équilibre de la branche vieillesse du Régime Général de la Sécurité Sociale, les mesures envisagées qui visent à réviser les règles de calcul d'indexation des pensions et à allonger les durées d'assurance ne produiront pas leurs pleins effets avant 2005. L'équilibre du régime nécessitera, d'ici là, une augmentation des ressources, qui, si elle passe par une augmentation des cotisations, conduira soit à alourdir directement le coût du travail, soit à freiner la croissance du pouvoir d'achat des revenus salariaux par rapport aux revenus de remplacement¹⁰⁹. Dans ce dernier cas, indépendamment du problème d'équité qui pourrait être posé, les risques de tensions sociales susceptibles d'affecter un bon fonctionnement de l'économie seraient accrus.

La croissance du coin fiscal au cours des années 70 et au début des années 80 (du fait de l'augmentation des cotisations sociales) et son niveau plus élevé en France¹¹⁰ que dans les autres pays pourrait induire un écart important entre les décisions de demande de travail, fondées sur le coût total de la main-d'œuvre, et celles de l'offre, déterminées à partir de l'ensemble des rémunérations perçues par les salariés. Il est nécessaire, pour la détermination des coins fiscaux, de tenir compte des salaires différés perçus par les agents et représentant la contrepartie la plus importante des prélèvements sur leurs revenus bruts. Sous forme de cotisations

dans le cas de la France, ces contributions induisent, tout comme les prélèvements fiscaux, du fait de leur caractère obligatoire un élément de distorsion sur l'allocation des ressources (le montant de la protection sociale ainsi que le « calendrier » des versements sont imposés plutôt que choisis par les agents). On peut toutefois penser que ce facteur de distorsion est d'autant moins prononcé qu'une part plus grande de ces prélèvements obligatoires est reversée aux agents sous forme de transferts associés à un système d'assurance (retraites notamment) plutôt qu'utilisée pour la consommation des administrations publiques.

Les distorsions générées par un coin fiscal important peuvent cependant susciter une aggravation de la fraude fiscale et du travail au noir, et constituer un frein au bon fonctionnement du marché de l'emploi¹¹¹. Ainsi, l'instauration d'un prélèvement, s'il porte effectivement sur l'ensemble des revenus des ménages qu'ils soient professionnels, de remplacement ou du patrimoine, pourrait être souhaitable¹¹². Dans la mesure où les ressources ainsi dégagées seraient affectées au financement de prestations n'ayant pas de lien avec une activité professionnelle (comme la branche famille ou certaines dépenses de la branche maladie), une telle évolution aurait l'avantage d'une certaine logique et réduirait la complexité du mode de financement actuel qui implique d'importants transferts entre les régimes sociaux. De plus, les risques de peser sur la compétitivité et l'emploi seraient réduits. Ceci est particulièrement important dans la mesure où une politique économique efficace constitue un outil essentiel dans la poursuite des buts sociaux. En effet, d'une part de bonnes performances macro-économiques globales permettent d'accroître les ressources de la protection sociale et d'autre part elles constituent en elles-mêmes une amélioration du bien-être de l'ensemble de la population (baisse du chômage, plus hauts niveaux de revenus ...). Il convient néanmoins d'insister sur les risques liés à la création d'une nouvelle contribution sociale: en effet, les nouvelles ressources dégagées par ce prélèvement ne doivent pas entraîner de remise en cause de l'effort indispensable de maîtrise de la progression des transferts sociaux¹¹³.

IV. Conclusions

L'économie française a continué d'enregistrer de bons résultats. Le partage entre prix et volume du revenu nominal est devenu de plus en plus favorable: ainsi, en 1988 et 1989, la croissance réelle de l'activité a été supérieure à la hausse des prix pour la première fois depuis 1970. Cette croissance a par ailleurs été plus saine car soutenue plus que par le passé par la progression des investissements non résidentiels. Le déséquilibre du marché du travail a tendu à se résorber sous l'effet de l'accélération progressive des créations d'emplois, phénomène qui semble être également observé dans l'industrie, où l'emploi avait connu une longue période de déclin. Bien que, au cours des deux dernières années, les hausses de salaires et de prix se soient quelque peu accentuées, cette tendance a toutefois été moins marquée qu'à l'étranger et a surtout résulté de l'augmentation des prix des importations. Malgré la forte progression de l'investissement, le déficit de la balance courante est resté modéré, grâce à l'accroissement de l'épargne intérieure nette des agents publics et privés.

Bien que ces résultats tout à fait satisfaisants soient dans une large mesure imputables à l'existence d'un environnement extérieur favorable, ils sont également pour une part importante le fruit d'un ensemble cohérent de politiques d'assainissement poursuivies par les gouvernements successifs depuis 1983. Afin de réduire le niveau excessivement élevé du chômage, la stratégie repose sur une politique de « désinflation compétitive »: l'objectif affiché par les autorités est de ramener le taux d'inflation en France à un niveau identique ou même légèrement inférieur à celui le plus bas enregistré chez ses partenaires, et d'assurer ainsi les conditions d'une croissance soutenue et durable. A cet effet, la politique monétaire, qui est de plus en plus axée sur la stabilité du franc dans le cadre des mécanismes de change du Système Monétaire Européen, a joué un rôle capital. L'attachement à une politique de franc fort contribue non seulement à freiner l'évolution des salaires et des prix mais constitue aussi, selon les pouvoirs publics, un préalable pour permettre à la France de se trouver, lors de la conclusion d'une future union monétaire, sur un

ped d'égalité avec les autres pays ayant de faibles taux d'inflation. En conséquence, la politique monétaire est restée délibérément restrictive, d'une part pour rendre crédible l'engagement de maintenir une monnaie forte et d'autre part pour modérer la croissance de la masse monétaire et du crédit intérieur, de façon à prévenir tout risque de surchauffe. Les autorités n'ont donc pas hésité à relever les taux d'intérêt lorsque le franc s'est trouvé soumis à des pressions. En outre, afin d'asseoir la crédibilité de leur politique, elles ont supprimé de façon anticipée les derniers dispositifs de contrôle de changes. Cette stratégie a porté ses fruits: des progrès remarquables ont été obtenus sur le front de l'inflation, et bien que la réduction des différentiels de taux d'intérêt ait été plus irrégulière, un mouvement s'opère indéniablement dans ce sens.

La politique budgétaire a été définie de manière à être compatible avec ces objectifs. Le déficit des administrations publiques s'inscrit en baisse depuis 1983, réduisant non seulement la ponction opérée par la demande du secteur public sur l'épargne intérieure, mais stabilisant également le ratio de la dette publique par rapport au PIB; de ce fait, le cercle vicieux de l'alourdissement des charges d'intérêts a été cassé, et l'on a favorisé une baisse des taux d'intérêt à long terme. Tout en réduisant le poids des prélèvements obligatoires, les progrès accomplis par la politique de maîtrise des dépenses publiques ont facilité la mise en œuvre d'une réforme du système fiscal visant à accroître sa neutralité, et à procéder à son adaptation en vue de la préparation au marché unique européen. Ainsi, les niveaux et le nombre des taux de la taxe à la valeur ajoutée ont diminué, les taux d'imposition de l'épargne et des bénéfices des sociétés ont été abaissés, un certain nombre d'allègements fiscaux ont été éliminés et le déflafonnement de certaines cotisations sociales a été effectué. Bien que les résultats obtenus jusqu'à présent soient tout à fait remarquables, l'effort ne doit pas être interrompu. Le processus d'harmonisation de la taxation sur la valeur ajoutée doit être poursuivi, conformément aux propositions de la Commission européenne, et conduire à la suppression du taux majoré. Une réforme de la fiscalité locale pourrait être entreprise de manière à la rendre plus neutre pour les entreprises – en réduisant les disparités excessives de taux, tant du point de vue géographique que par type d'activités –, à accroître son équité entre les ménages, et à réduire la complexité de sa gestion. Il serait en outre souhaitable de limiter l'écart creusé entre le revenu et le coût du travail par le poids important des prélèvements qui est de nature à provoquer des distorsions sur les décisions d'embauche des entreprises et l'incitation au travail. Dans ce dernier cas, ces distorsions sont sans doute atténuées par le caractère d'épargne forcée que revêt une large fraction de ces contributions. Il serait bon de ce point de vue de mettre en œuvre la réforme déjà envisagée visant à élargir l'assiette des prélèvements sociaux.

Faisant suite à plusieurs années de décélération, le rythme de croissance des dépenses publiques est devenu inférieur à celui du PIB à partir de 1986. L'effort qui a tout particulièrement porté sur la maîtrise des subventions aux entreprises et des dépenses de fonctionnement doit être vigoureusement poursuivi dans le futur. Cet effort de maîtrise est d'autant plus nécessaire que certains postes budgétaires se sont vus allouer des crédits dont la progression a été plus forte que celle de l'ensemble des dépenses publiques afin d'assurer efficacement la préparation de l'avenir, et de respecter des objectifs de solidarité conformément aux orientations définies dans le X^e Plan. En conséquence, une amélioration de l'efficacité du secteur public s'avère nécessaire pour maintenir un contrôle rigoureux de la progression des dépenses: les services publics doivent pouvoir concurrencer leurs rivaux potentiels du secteur privé; de plus, la flexibilité des salaires et la mobilité des emplois doivent être accrues afin de renforcer l'incitation au travail et la motivation des employés du secteur public.

La nécessité de mieux contrôler l'évolution des dépenses sociales constitue un enjeu essentiel. D'importants progrès ont certes été accomplis dans ce domaine depuis 1983, mais l'évolution démographique, la montée en charge des régimes de retraite et la croissance continue de la demande de soins médicaux sont autant de facteurs contribuant à soutenir l'augmentation des transferts sociaux. Si l'on veut donc éviter de sérieux problèmes de financement à long terme, et maintenir l'équilibre ainsi que l'équité de la répartition du revenu entre actifs et inactifs sans compromettre le bon fonctionnement de l'économie, des efforts plus résolus pour maîtriser les dépenses de santé, et surtout une réforme des systèmes de retraite seront nécessaires. Concernant ce dernier point, une modification des règles de liquidation des pensions ou l'allongement des durées d'activité devront sans doute être envisagés. Etant donné cependant que ces mesures ne peuvent être mises en œuvre que progressivement et sur une longue période, il est souhaitable que les autorités entreprennent sans tarder le processus de réforme dans lequel se sont déjà engagés plusieurs autres pays de l'OCDE. Par ailleurs, une plus grande efficacité et un redéploiement des dépenses sociales devraient également constituer l'un des objectifs prioritaires parmi les différentes réformes envisagées, compte tenu de l'émergence de nouveaux risques sociaux depuis l'instauration du système de Sécurité Sociale en 1945, ainsi que de l'apparition de nouveaux besoins liés à l'augmentation du taux d'activité des femmes et à celle de la proportion de personnes âgées dans la population.

Grâce notamment aux multiples et importantes politiques d'ajustement mises en œuvre, les perspectives d'évolution à court terme sont assez favorables. En se maintenant aux alentours de 3 pour cent en 1990 et 1991, la croissance de la

production réelle pourrait ne se ralentir que légèrement et de manière moins prononcée que dans le reste de l'Europe. L'inflation devrait reculer parallèlement à l'amélioration des termes de l'échange. Le déficit de la balance courante devrait rester très faible et ne pas constituer une contrainte sur la croissance, compte tenu en particulier de la globalisation des marchés financiers et des politiques économiques poursuivies. Il semble toutefois que l'équilibre du solde des échanges commerciaux, notamment de produits manufacturés, constitue une source de préoccupation, peut-être excessive, en France. Le déficit des échanges industriels s'est accru de près de 3 points de PIB au cours des cinq dernières années et, jusqu'à présent, les entreprises françaises n'ont pas réussi à récupérer leurs parts de marché antérieurement perdues. Néanmoins, il semble que l'on puisse table sur une stabilisation de la balance commerciale grâce à l'amélioration sensible de la compétitivité des coûts et à l'expansion accrue des capacités. La persistance de ce déficit commercial ne constitue un problème que dans la mesure où elle peut refléter une insuffisance des capacités d'adaptation de l'offre.

Le maintien du chômage à un niveau élevé constitue une autre manifestation, mais plus sérieuse, des difficultés des capacités d'offre de l'économie française. Malgré les nombreuses créations d'emplois, le taux de chômage reste l'un des plus forts de la zone OCDE et ne fléchit que lentement. En dépit de la récente accélération de l'investissement, favorisée par une meilleure profitabilité, le taux de croissance de la production potentielle semble toujours insuffisant pour permettre une baisse rapide du nombre des demandeurs d'emplois. La durée moyenne du chômage reste très élevée et les femmes, notamment celles des groupes d'âges très actifs, n'ont pas bénéficié de l'amélioration tendancielle observée sur le front de l'emploi. En outre, malgré le nombre important des chômeurs, des signes de plus en plus nombreux de l'existence d'une pénurie de main-d'œuvre indiquent l'émergence d'une inadéquation entre offre et demande de travail. Résultant d'une dégradation pendant plus d'une décennie, la résorption du chômage nécessitera une période de croissance soutenue et durable ainsi qu'une plus grande flexibilité du marché du travail. Les autorités se sont activement employées à mettre en place des politiques visant à promouvoir les créations d'emplois. Les dépenses publiques qui y sont consacrées ont été davantage centrées sur des mesures actives destinées à améliorer la qualification des travailleurs, à recycler les chômeurs de longue durée, et à réduire les coûts liés à l'embauche des plus défavorisés. Toutefois, certains aspects des récentes propositions visant à modifier la réglementation relative aux emplois de courte durée ne sont pas de nature à accroître la flexibilité du marché du travail. De plus, en dépit des mesures prises récemment pour simplifier les programmes relatifs à ce marché, ceux-ci continuent de former un ensemble exagérément

complexe et instable dont la gestion est coûteuse. A cet égard, la volonté de plus en plus affirmée des pouvoirs publics de procéder à l'évaluation des coûts et de l'efficacité de l'ensemble des programmes concernant le marché du travail constitue une démarche opportune. Il apparaît toutefois clairement que cette politique de l'emploi ne pourra, à elle seule, ramener le chômage global à un niveau acceptable.

Pour que la France puisse générer un nombre suffisant d'emplois supplémentaires qui permettront d'absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et offriront aux chômeurs la possibilité de retrouver un emploi, il est nécessaire d'assurer le maintien de conditions macro-économiques appropriées. Il importe que les augmentations de salaires demeurent modérées, qu'elles soient en termes réels inférieures aux gains de productivité et que la croissance de la production se poursuive. L'investissement devrait continuer de constituer une force motrice de l'activité pour créer les capacités d'offre concurrentielle qui permettront de répondre à la demande future tout en minimisant les risques de dérapage de l'inflation et de la situation extérieure. L'investissement sera plus aisément et plus rapidement réalisé si l'on parvient à éviter des hausses excessives lors des négociations salariales, à maintenir un faible rythme d'inflation et à réduire le coût élevé du capital. De meilleures performances économiques pourraient être réalisées en favorisant davantage la tendance qui a conduit sur la période récente à associer de manière accrue la rémunération des salariés aux résultats des entreprises. L'idée mise en avant par les autorités du pacte de croissance, qui incorpore en partie cette orientation dans la formation des salaires dans le secteur public, pourrait contribuer à la réalisation d'un consensus autour de ces objectifs macro-économiques globaux. De manière générale, des politiques macro-économiques et structurelles cohérentes et poursuivies avec constance doivent viser à instaurer un environnement susceptible d'accroître le dynamisme des entrepreneurs, et à assurer une allocation des ressources plus efficace.

L'engagement des autorités à maintenir un taux de change stable et fort au sein du SME rend d'autant plus nécessaire l'accroissement de la flexibilité de l'économie française. Dans cet esprit, les pouvoirs publics ont activement entrepris toute une série d'autres réformes structurelles que celles déjà mentionnées. La déréglementation du marché financier s'est poursuivie afin d'une part, de renforcer les forces de l'offre et de la demande dans l'allocation des fonds et d'autre part, de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de la place financière française dans le contexte de l'intégration croissante des marchés de capitaux tant en Europe que dans le monde. Si la mise en œuvre des politiques de concurrence a été indéniablement renforcée, des efforts substantiels restent à accomplir dans ce domaine. Il est nécessaire de soumettre plus largement l'économie à la discipline concurrentielle.

Ainsi, de nombreuses étapes restent encore à franchir : supprimer les obstacles à la concurrence dans certains secteurs des services ; éliminer les dernières obligations d'approbation préalable encore requises pour certains investissements directs d'origine non-communautaire ; s'ouvrir plus largement aux produits étrangers compétitifs qui se heurtent encore à d'importantes barrières commerciales, sans être tenté de réguler les échanges ; laisser plus complètement les forces de l'offre et de la demande opérer sur le marché du logement ; supprimer la péréquation entre les activités bancaires résultant de la réglementation dans ce secteur ; encourager le processus de déréglementation des transports aériens ; adopter les mesures propres à accroître l'indépendance des entreprises détenues par l'Etat vis-à-vis des crédits publics, et les exposer davantage à la concurrence.

Le choix fondamental se pose non pas en termes d'orientation de la politique économique, mais plutôt de rythme de sa mise en œuvre afin de permettre la résolution des problèmes en suspens. La meilleure des options de politique macro-économique qui s'offrent à la France est de continuer à utiliser la politique monétaire pour maintenir un franc fort et nourrir les anticipations désinflationnistes, ainsi que de poursuivre une politique budgétaire prudente visant à une réduction rapide tant du déficit des administrations que de la part des dépenses publiques dans l'économie. C'est en associant cette action à des efforts accrus pour réduire les rigidités de l'offre et pour redynamiser l'économie en la soumettant davantage à la concurrence – par la mise en œuvre d'une politique des échanges plus libérale, et d'une politique de concurrence plus vigoureuse sur le marché intérieur – qu'il sera possible d'une part de réaliser l'objectif de désinflation en limitant le ralentissement de l'activité, et d'autre part d'accroître les chances de résoudre le problème que constitue le niveau élevé du chômage. La mise en œuvre d'une telle stratégie devrait permettre d'améliorer encore, au cours de la prochaine décennie, les résultats encourageants des dernières années.

Notes et références

1. Une étude analogue a été récemment publiée par l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE, «Pourquoi ce renouveau de croissance?», *Observations et diagnostics économiques*, 28, juillet 1989, pp. 71-121) pour la période se terminant en 1988. Les conclusions de l'OFCE ont été que l'assouplissement de la politique budgétaire a contribué pour 0.5 pour cent au chiffre de la production réelle en 1988 et les autres facteurs considérés ici pour 2.6 pour cent, soit des estimations légèrement supérieures à celles présentées ici.
2. Les augmentations du SMIC sont soumises à un double mécanisme de revalorisation: 1) La revalorisation annuelle, calculée de juillet à juillet. Elle a pour but de maintenir les hausses de pouvoir d'achat du SMIC à un niveau au moins égal à la moitié de la progression du pouvoir d'achat du TSH calculé d'avril à avril. Ainsi, le SMIC est annuellement revalorisé du montant de la hausse des prix de mai à mai multiplié par la moitié du glissement de pouvoir d'achat. 2) Le SMIC est automatiquement revalorisé du montant de la hausse de l'indice des prix à la consommation chaque fois que l'indice connu lors de la dernière revalorisation s'accroît de plus de 2 pour cent. Cette augmentation est alors déduite de la revalorisation annuelle. La hausse de juillet est donc égale à la différence entre la revalorisation annuelle calculée et les augmentations intervenues en cours d'année au titre de l'indexation. Le gouvernement a la possibilité de donner un «coup de pouce» à la revalorisation de juillet. Ainsi en 1989, le SMIC a crû de 2.1 pour cent en mars et de 1.9 pour cent en juillet, dont 0.15 point de coup de pouce.
3. La part des salariés du secteur privé concernés par les relèvements du SMIC du 1^{er} juillet est passée de 10 pour cent en 1985 à 7 pour cent en 1988. Néanmoins, le salaire minimum garanti du secteur public semble suivre le SMIC d'assez près. Pour plus de détails, voir G. Rotbart, «Au voisinage du SMIC», *Economie et Statistique*, 221, mai 1989, pp. 15-21.
4. Tandis que la part du personnel d'encadrement dans l'emploi total passait de 8.3 à 9.8 pour cent au cours de la période 1984-1988, celle des ouvriers non qualifiés reculait de 16.4 à 14.1 pour cent. En 1988, le salaire annuel moyen du premier groupe était plus de trois fois supérieur à celui du deuxième. On estime que ces effets de composition sont intervenus pour environ 0.4 point en 1987 et en 1988. (Voir C. Cases et S. Lollivier, «En 1988, les salaires nets ont gagné 0.7 pour cent de pouvoir d'achat en moyenne», *Economie et Statistique*, 221, mai 1989, pp. 5-13). Ainsi, le salaire réel du travailleur type n'a probablement commencé d'augmenter de

manière sensible qu'en 1989. L'effet de composition explique en partie le taux relativement plus élevé de progression des salaires des femmes par rapport à ceux de leurs homologues masculins au cours des dernières années. (Voir INSEE, *La croissance retrouvée, Rapport sur les comptes de la nation 1988*, 1989, p. 181).

5. Pour ceux dont le salaire est inférieur au plafond de la Sécurité Sociale (10 540 FF par mois au 1^{er} juillet 1988), le taux *total* de cotisation en 1988 était de 16.99 pour cent, soit $\frac{1}{2}$ point de plus qu'en 1987, tandis que les cotisations de *retraite* avaient augmenté d'un point entier au début de 1989.
6. Toutefois, cette évolution différenciée tient sans doute dans une assez large mesure à des facteurs liés à la composition des différentes catégories de qualification: pour celles en expansion ayant intégré de nouveaux membres moins expérimentés, le niveau moyen des salaires y a reculé; de façon analogue, les licenciements opérés parmi les travailleurs manuels non qualifiés l'ont sans doute été en fonction inverse de l'ancienneté, ce qui a fait monter le niveau moyen des rémunérations de cette catégorie. Parallèlement aux tendances observées depuis au moins 1968, le rapport entre les salaires du personnel d'encadrement et ceux des travailleurs manuels non qualifiés est tombé de 3.2 en 1984 à 3.0 en 1988. Il demeure néanmoins supérieur aux chiffres relevés dans les autres pays de la Communauté européenne. (Voir L. Vassille, «Les écarts de salaires à l'intérieur de huit pays de la Communauté européenne», *Economie et Statistique*, 219, mars 1989, pp. 31-39).
7. Cet accroissement ne représente que 0.3 point une fois pris en compte les départs en retraite et les nouvelles embauches (le «GVT solde»). Pour plus de détails, voir J.-Y. Fournier, «Le traitement des fonctionnaires en 1988», *Economie et Statistique*, 219, mars 1989, pp. 11-20.
8. Les principaux facteurs responsables de cette évolution ont été:
 1. La très forte augmentation des cours mondiaux des produits de base agricoles, amorcée au printemps de 1988 avec la hausse, induite par la sécheresse, des prix des céréales et des graines oléagineuses ;
 2. Les effets de plusieurs changements de la politique agricole de la CEE: premièrement, la disparition de l'effet temporaire favorable sur les prix de la viande de bœuf ainsi que la poussée exercée directement sur les prix des produits laitiers, résultant dans les deux cas du programme de quotas laitiers de la Communauté Européenne institué en avril 1984 ; et deuxièmement, les pressions supplémentaires à la hausse liées à l'interdiction, au printemps de 1988, de l'utilisation de certaines hormones pour la production de viande de veau ;
 3. Les effets du retournement habituel du cycle du porc; enfin,
 4. La fin de l'effet favorable lié à la réduction, opérée en juillet 1988, des taux de la TVA sur les boissons non alcoolisées.
9. Le résultat dans les services du secteur privé (4.9 pour cent en glissement en 1989) est conforme à la tendance croissante de long terme du prix de ce type de services par rapport à l'indice global des prix à la consommation hors énergie, qui a progressé en moyenne d'environ $1\frac{1}{4}$ point par an. On peut donc conclure que les effets de la libération des prix en 1986-87 étaient complètement absorbés à la fin de 1989.

10. L'effet total des réductions des taux de la TVA sur l'indice des prix à la consommation a été de l'ordre de -0.2 point tant en 1988 qu'en 1989.
11. Au deuxième trimestre de 1989, la progression des coûts unitaires de main-d'œuvre a dépassé celle de l'indice implicite des prix du PIB pour la première fois depuis 1986. Il semble que l'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur des services ait été très rapide en 1988-1989 en France, beaucoup plus qu'en Allemagne ; la raison en est peut-être que la main-d'œuvre a profité de l'amélioration de la rentabilité résultant de la libéralisation antérieure des prix. En revanche, l'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre en France en 1989 dans le secteur manufacturier est restée inférieure à celle observée en Allemagne, l'écart étant cependant moins accusé qu'en 1988.
12. Ce chiffre constitue une moyenne des différentes estimations officielles. Au moment où nous écrivons, on observe des écarts anormalement élevés entre les estimations de croissance de l'emploi en 1989 émanant des deux sources principales: l'UNEDIC (dont les estimations s'appuient sur les affiliés au régime d'assurance-chômage) fait état d'un nombre de salariés supplémentaires beaucoup plus important que le chiffre qui émane de l'INSEE/Ministère du travail.
13. En fait, même dans la décennie qui a précédé le premier choc pétrolier, les créations d'emplois n'atteignaient en moyenne que 160 000 par an environ. Ces gains en 1988 et 1989 dépassent tous ceux enregistrés depuis 1976.
14. En 1986, alors que, pour les 15-19 ans, la proportion de scolarisés semblait à peu près la même en France que dans les pays voisins, pour les 20-24 ans, elle était plus faible que dans tous les autres pays d'Europe, excepté l'Irlande et le Royaume-Uni. Voir OCDE, *Perspectives de l'emploi*, septembre 1988.
15. Voir OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1989, p. 177 et *Economie européenne*, supplément B, numéro 8/9, août-septembre 1989, p. 3.
16. Voir T. Lacroix, «Une embellie sur le marché du travail en 1987», *Economie et Statistique*, 215, novembre 1988, pp. 5-14. On notera que cet accroissement de l'offre de travail ne compense peut-être même pas la diminution du nombre annuel moyen d'heures ouvrées, qui est d'environ 0.7 pour cent par an depuis 1982.
17. Toutefois, il semble probable que, comme cela a été le cas après l'enquête annuelle sur l'emploi de 1989, les révisions finales entraîneront une légère réduction du taux actuel, compte tenu du maintien de la forte progression de l'emploi. Un problème semble se poser pour expliquer les écarts entre d'une part la faible baisse observée au niveau du chômage déclaré et d'autre part la réduction plus importante indiquée par les estimations du chômage standardisé et la vigueur du courant de création d'emplois.
18. Bien que ces données soient partielles en ce sens qu'elles ne se réfèrent qu'aux offres d'emploi communiquées à l'ANPE, leur évolution donne certainement une indication fiable de la tendance globale des offres non satisfaites.
19. Près de la moitié de tous les jeunes chômeurs qui n'ont pas de qualification sont sans emploi depuis plus d'un an. Voir P. Laulhé, «1980-85: les difficultés de l'insertion»,

Economie et Statistique, 216, décembre 1988, pp. 27-33 et OCDE, *Perspectives de l'emploi*, septembre 1987, tableau 1.9.

20. Il apparaît cependant que, si les personnes qui ont un contrat de durée déterminée ont environ une chance sur deux d'en obtenir un autre de durée indéfinie dans l'année qui suit l'expiration du premier, les chances des travailleurs intérimaires sont minces et vont en s'amenuisant. Un autre exemple d'emplois précaires est celui des 695 000 auxiliaires du service public. Toutefois, un nombre beaucoup plus élevé de fonctionnaires titulaires jouissent d'une sécurité d'emploi pratiquement totale ce qui nuit à la flexibilité du secteur public. Le clivage entre un secteur public rigide et un secteur privé relativement flexible serait, semble-t-il, plus profond qu'en Allemagne, en Suède ou au Royaume-Uni. Le gouvernement tente actuellement de réduire certaines des rigidités du secteur public; voir sur ce point la section politique structurelle (réforme du secteur public) de la Partie II.
21. Les emplois de courte durée se développent particulièrement vite parmi les petits employeurs (qui ont sans doute plus de difficultés à internaliser les bénéfices d'une amélioration des qualifications de leur personnel). On observe toutefois une augmentation régulière du nombre d'apprentis depuis 1984. Ce nombre était de 228 000 à la fin de 1988. La plupart des apprentis travaillent dans de très petits établissements, notamment dans le secteur tertiaire, mais aussi dans la construction. La législation de juillet 1987 a élargi le champ des habilitations, simplifié les procédures, et réduit les coûts patronaux de l'apprentissage.
22. Voir OCDE, *Perspectives de l'emploi*, septembre 1987, tableau 2.8 et *Perspectives de l'emploi*, juillet 1989, tableau 5.6. Cependant, si la proportion de contrats de durée déterminée est plus faible en France qu'au Royaume-Uni et en Allemagne, par exemple, celle des emplois intérimaires est probablement beaucoup plus forte; voir R.H Draus, «La flexibilité du travail en République fédérale d'Allemagne», *Observations et diagnostics économiques*, revue de l'OFCE, 27, avril 1989, pp. 119-131.
23. Voir A.F. Molinié, «Le travail en équipes successives», *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*, 52-53, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, novembre 1989, pp. 53-99.
24. Voir M. Cézard et J.L. Heller, «Les formes traditionnelles d'emploi salarié déclinent», *Economie et Statistique*, 215, novembre 1988, pp. 15-23. Sur le dernier point, voir OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1989, pp. 201-202.
25. Seulement 44 pour cent de tous les salariés ont perçu des augmentations sans aucun rapport avec le mérite (contre 48 à 49 pour cent les deux années précédentes). Les autres, environ 7 pour cent, n'ont pas eu d'augmentation du tout.
26. Les conséquences potentielles des augmentations de taux d'intérêt réel sur l'investissement en volume ont été traitées dans l'étude précédente pour la France: voir OCDE, *Etudes Economiques France*, 1988/1989, Paris, Partie I.
27. Si l'on se réfère aux comptes standard (c'est-à-dire y compris les bénéfices sur stocks), il apparaît que l'amélioration globale des marges bénéficiaires depuis le début des années 80 a essentiellement concerné le secteur des véhicules à moteur (bénéficiant toujours de l'existence de quotas à l'importation) qui a vu ses marges

- s'accroître de 10 pour cent en 1984 à 35 pour cent en 1988 et, dans une moindre mesure, celui des produits intermédiaires. Voir INSEE, *La croissance retrouvée, Rapport sur les comptes de la Nation 1988, 1989*, p. 142.
28. Le coefficient de capital dans le secteur des entreprises a régulièrement augmenté de 1970 à 1985 (de 1.1 pour cent par an en moyenne), est ensuite resté stable tout au long de l'année 1987 avant de diminuer de 1.1 pour cent en 1988. Si le même profil peut être observé en Allemagne, le retournement est intervenu plus tôt dans un certain nombre d'autres pays (Italie 1975, Royaume-Uni 1981, États-Unis 1982, Canada 1983).
 29. Ce ralentissement apparaît également si l'on considère l'évolution de l'investissement non financier des entreprises en produits manufacturés (qui a progressé de 9.9 pour cent tout au long de 1987, de 8.1 pour cent pendant l'année 1988, et de 7.4 pour cent au cours des quatre derniers trimestres).
 30. Ce chiffre et ceux qui suivent sont extraits de INSEE, *Les comptes de l'industrie en 1988*, tableau 13.
 31. On sait que la croissance moyenne de la population d'âge actif (15-59 ans) s'est ralentie (de plus de 1 pour cent par an dans les années 60 à moins de 1/2 pour cent par an ces dernières années, en grande partie en raison de l'interruption de l'immigration) et que le taux d'activité s'est infléchi ; dans ce dernier cas toutefois, ce mouvement pourrait dans une certaine mesure s'inverser compte tenu de l'amélioration des perspectives d'emploi et de l'arrivée à son terme du processus d'allongement des durées de scolarité. Le nombre d'heures ouvrées par travailleur, qui, bien qu'habituellement décroissant, augmente depuis 1987, entre également dans la détermination du travail en tant que facteur de production. On peut cependant le considérer comme cyclique sans grands risques d'erreur et de ce fait ne pas en tenir compte dans le calcul.
 32. Une partie de ce redressement tient au fait que le secteur fait appel à des travailleurs temporaires qui, dans les statistiques publiques, sont considérés comme appartenant au secteur non industriel (services aux entreprises). Pour 1988 et 1989, l'INSEE a estimé que ce facteur entrainait pour 0.6 point dans la croissance «apparente» de la productivité.
 33. Voir R. Torres et J.P. Martin, «Potential Output in the Seven Major OECD Countries», Document de travail n° 66 du Département des Affaires économiques et statistiques de l'OCDE, 1989.
 34. Voir L. Bloch, «La croissance française à l'horizon 1992: des besoins d'investissement encore importants à financer», *Economie et statistique*, 227, décembre 1989, pp. 13-20.
 35. Une part importante de cette hausse est due à des baisses d'impôts directs à cette période. Il est possible que ces réductions fiscales ne soient pas considérées dans leur intégralité comme une amélioration de revenu permanent: le coefficient de corrélation entre le taux d'épargne et la pression fiscale (impôts directs en pourcentage du revenu avant impôt) sur une base trimestrielle est de -0.63 pour la période 1970-1989T2.

36. Le résultat habituel pour le coefficient du terme «taux d'inflation» dans l'estimation économétrique d'une équation de consommation est significativement négatif. Voir par exemple, INSEE, *La croissance retrouvée, Rapport sur les comptes de la Nation 1988*, 1989, p. 213.
37. Rares ont été les travaux qui sont parvenus à incorporer un effet richesse dans les équations économétriques de consommation dans le cas de la France. Un effort dans ce sens a été fait par H. Kristoffersen *et al.* «Les comportements de consommation dans la crise boursière: effets de patrimoine-étude économétrique comparative», Mémoire de groupe de travail à ENSAE, 1989.
38. Si l'on a souvent constaté que les taux d'intérêt réels avaient un fort impact sur le couple consommation-épargne dans d'autres pays (malgré des effets contradictoires de revenu et de substitution), cela n'a pas été le cas pour la France, vraisemblablement du fait de son long passé d'encadrement du crédit (jusqu'en 1987 qui tendait à indiquer que la consommation était freinée plus par l'offre que par le coût du crédit).
39. La progression des importations de biens d'équipement professionnel a été, en valeur, de 23 pour cent en 1988, tandis que celle de l'ensemble des biens manufacturés était de 16 pour cent. En effet, le contenu total (direct et indirect, y compris les consommations intermédiaires) en importation de produits manufacturés de l'investissement des entreprises était de 32 pour cent en 1987, selon la Direction de la Prévision ; il était de 13 per cent pour l'ensemble de la demande finale totale.
40. Ces mauvais résultats sont en partie la conséquence d'une structure géographique d'exportation défavorable, fortement tournée, au début des années 80, vers les régions non-OCDE dont la demande a été peu dynamique. Ce facteur explique un tiers de l'écart de croissance annuel moyen (0.6 point de pourcentage) entre les exportations de la France et de la moyenne de la CEE entre 1982 et 1988 ; toutefois, les deux tiers restants sont la conséquence de fortes pertes de parts de marché liées au manque de compétitivité de produits français.
41. Une étude détaillée sur les difficultés et l'ajustement du secteur industriel a été présentée dans OCDE, *Etudes économiques France*, 1988/1989, Paris.
42. En outre, les entreprises résidentes ont également fortement développé leur effort dans le domaine des investissements directs à l'étranger ce qui peut constituer, à court terme, un facteur supplémentaire susceptible de promouvoir la croissance des exportations dans le futur. Entre 1985 et 1988, la part des investissements directs à l'étranger dans l'ensemble des dépenses en capital des entreprises est passée de 3.8 à 10.3 pour cent.
43. Ainsi, au milieu des années 80, les dépenses touristiques des français représentaient 1.4 pour cent de la consommation des ménages, contre environ 3.5 pour cent en moyenne pour les pays européens de l'OCDE ; voir F. Coulomb, «L'économétrie des échanges touristiques», Document de travail, Direction de la Prévision 1988-2.
44. Les difficultés que connaissent les pays en voie de développement, clients traditionnels de la France dans ce secteur, continueraient de peser sur les résultats tandis que l'effort de réorientation géographique des exportations vers les pays industrialisés se poursuivrait.

45. Cette évolution résulte des remboursements enregistrés et de la diminution des contrats donnant lieu à la mise en place de ce type de crédit, compte tenu de la réorientation géographique des échanges commerciaux en direction des pays de l'OCDE. Les exportations vers les pays de l'OCDE, contrairement à celles vers les pays en développement, ne sont que rarement assorties de crédits commerciaux bénéficiant d'une assurance. Il convient toutefois de noter que la progression des remboursements nets est pour partie la conséquence purement comptable des sorties enregistrées à la ligne «prêt à l'étranger du secteur public», du fait d'opérations de consolidation de dettes par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE).
46. En effet, plusieurs chiffres publiés après la réalisation de ces projections en novembre 1989 indiqueraient un ralentissement plus marqué de l'activité. D'abord, la croissance réelle s'est ralentie à 2.9 pour cent en glissement annuel au troisième trimestre de 1989, le taux le moins fort depuis 1987. En plus, la production industrielle a stagné au quatrième trimestre et a fortement chuté en décembre. Enfin, les stocks s'accumulent et dans le secteur industriel et commercial, les carnets de commandes se sont dégarnis vers la fin de 1989, conduisant à un fléchissement important des perspectives de production.
47. La libéralisation du secteur financier, l'élimination des recours aux contrôles quantitatifs (éliminés en janvier 1987) et la réduction des crédits à taux préférentiels ont permis de faire jouer un rôle accru aux mécanismes de marché dans la détermination du taux. Ainsi, la proportion de prêts à taux préférentiels sur l'ensemble de ceux ayant été accordés a baissé (20.8 pour cent en 1988 contre 44.1 pour cent en 1986) et le taux moyen de subvention a diminué de façon régulière, passant de 3.4 à 1.2 points entre 1984 et 1988. Pour plus de détails, voir L. Beduc, «La distribution des crédits à taux préférentiels en 1988», *Bulletin trimestriel*, Banque de France, septembre-octobre 1989, pp. 109-120.
48. Il est à noter que l'annonce de la suppression rapide de ces contrôles a été suivie par une *appréciation* de 0.12 pour cent de la valeur du franc contre le deutschemark.
49. Avec l'élimination, en septembre 1988, de l'obligation de notification préalable de la part des investisseurs étrangers de leur projet de création d'entreprises en France, la nécessité pour les sociétés étrangères hors CEE d'obtenir l'accord du Ministère des Finances pour leur acquisition de firmes françaises est maintenue pour des montants dépassant 10 millions de francs. Si ces accords sont rarement refusés, ces demandes d'approbation constituent une source potentielle de frustration de nature à limiter les investissements directs étrangers en France alors que l'on observe un déficit croissant dans ce domaine. En conséquence, il a été récemment décidé d'alléger et de raccourcir la procédure d'octroi de ces autorisations pour les sociétés étrangères hors CEE: celles-ci seront dorénavant tacitement accordées dans un délai d'un mois, sauf si le Trésor s'y oppose dans l'intervalle. Pour les entreprises situées à l'intérieur de la CEE, les rachats de sociétés sont uniquement enregistrés, aucune autorisation n'étant nécessaire.
50. Dans la définition type de la demande de monnaie, la vitesse de circulation est une fonction croissante de la production réelle, du niveau des prix et des taux d'intérêt et

une fonction décroissante de la masse monétaire. Alors que l'expansion monétaire est restée à peu près dans les limites fixées, tous les autres déterminants de la vitesse de circulation de M2 ont plus augmenté que prévu, d'où son accélération inattendue. Ainsi, la demande pour M2 ne semble pas avoir été marquée par une instabilité malgré la déréglementation rapide des marchés financiers intervenue au cours des années 80; voir OCDE, *Etudes Economiques, France*, Paris, 1988/1989, graphique 15.

51. Cette évolution est probablement liée à celle de l'inflation et des anticipations inflationnistes: la hausse des prix à la consommation sur douze mois a atteint son niveau le plus faible, 2.4 pour cent, en janvier-février 1988, avant de redémarrer pour atteindre sa pointe la plus récente, 3.7 pour cent, en mai 1989. De plus, à l'automne 1989, sa croissance a été temporairement stimulée par une grève des fonctionnaires de l'administration fiscale.
52. Avec des taux de change fixes et dans une économie largement ouverte, il s'avère difficile de maîtriser l'expansion monétaire. Les agents ayant de plus en plus tendance à transférer leur épargne liquide de comptes faiblement ou non rémunérés vers des placements à court terme dont les taux sont proches du marché monétaire (ou encore ayant maintenant la possibilité de placer cette épargne sur des comptes en devise), le contrôle de tout agrégat spécifique devient plus difficile.
53. Les nouveaux coefficients sont de 5 1/2 pour cent sur les dépôts à vue et de 3 pour cent sur les dépôts à terme et d'épargne. Le premier taux n'avait pas changé depuis janvier 1987 (où il avait été relevé de 3/4 de point), alors que la dernière hausse du second remontait à juin 1988. L'augmentation d'octobre devrait accroître de 9 à 10 milliards de francs le volume des réserves non rémunérées, portant le total à 77 milliards de francs. En outre, de telles hausses renchérissent le coût du crédit par rapport aux taux du marché monétaire sans influencer sur le volume des liquidités bancaires et donc sans incidence sur les mouvements internationaux de capitaux. Voir G. Maarek, «Le rôle des réserves obligatoires dans la politique monétaire», *Revue de l'IPECODE*, n° 16, juin 1987, et Banque de France, «Instruments de politique monétaire», *Dossiers économiques sur l'étranger*, n° 1, février 1989. En décembre 1989, la Banque de France a évoqué la possibilité d'appliquer des réserves obligatoires sur les dépôts en devises (lesquels échappaient à cette obligation jusqu'à présent), si les banques commerciales ne limitaient pas leur recours à ce type de ressources.
54. Cependant, le taux de base est devenu de moins en moins représentatif du niveau moyen des taux débiteurs des banques. Ainsi, alors que le taux de base passait de 12.2 à 9.4 pour cent entre 1984 et 1988 (soit une baisse de 2.8 points), les taux moyens passaient, eux, de 13.4 à 9.1 points (-4.3 points).
55. Cet écart a été calculé à partir des indices du marché obligataire suivis par le Secrétariat. Une comparaison directe d'obligations similaires donnerait des résultats quelque peu différents (en raison d'effets de composition); par exemple, en février 1990, l'écart des taux sur les emprunts obligataires à 10 ans émis par le gouvernement central était d'environ 1.6 point.

56. Cette réduction intervient en parallèle avec une amélioration de l'opinion des investisseurs sur les risques associés à des investissements en France. Ainsi, dans une récente évaluation publiée par le magazine *Euromoney*, la France est classée à la sixième place alors qu'un an auparavant elle se situait en treizième position. Cette amélioration a permis au marché de l'Euro-franc d'enregistrer une forte progression, avec un volume de transactions qui a atteint quelque 20 milliards de francs sur les sept premiers mois de 1989, contre 11 milliards en 1988.
57. A cet égard, les suppléments de recettes enregistrés par rapport aux budgets votés pour 1988 et 1989 qui s'élevaient respectivement à 38 et 28 milliards de francs, du fait des résultats économiques plus favorables que prévus, ont été pour partie utilisés au financement de dépenses supplémentaires et pour partie au financement d'allègements fiscaux (TVA notamment), ainsi qu'en 1988, à la dotation d'un Fonds de soutien des Rentes (servant à rembourser les emprunts émis par l'Etat), plutôt qu'à une réduction des déficits budgétaires en dessous de leurs niveaux escomptés. Il convient cependant de noter qu'une partie substantielle de ces dépenses additionnelles ont été affectées à la charge de la dette qui s'est accrue sur cette période en liaison avec les hausses de taux d'intérêt.
58. Cette modification du comportement des ménages s'est traduite par un accroissement de la part des biens durables dans leurs paniers de consommation.
59. Toutefois, en 1989 les gains de rémunérations, en termes réels, des fonctionnaires restés en place a atteint presque 3½ pour cent (voir partie I).
60. Ainsi, les créations totales de postes s'élèveront à 17 800 dont 13 500 pour l'éducation nationale, 600 pour les organismes de recherche, 2 100 pour la justice; 10 000 emplois seront supprimés dont 4 100 à la défense et 2 100 aux postes et télécommunications.
61. La consommation intermédiaire de l'Etat, qui inclut selon la comptabilité nationale les dépenses d'équipement militaire, devrait connaître un ralentissement de sa progression.
62. Bâtie en 1946, la grille de la fonction publique qui concerne 4.5 millions de salariés, est telle que chaque fonctionnaire est classé en fonction de son niveau de recrutement dans une catégorie. Chaque agent se voit attribué un grade et dans ce grade un échelon. A chaque échelon correspond un indice servant de base au calcul du traitement. Très rigide, ce système a conduit à un fort développement des rémunérations annexes (surtout des primes).
63. Outre ces perspectives, une voie à explorer, conformément aux propositions du rapport du Plan sur l'efficacité de l'Etat, pourrait passer par un accroissement de la responsabilisation des agents de l'administration ; ainsi, la multiplication des projets de services définis à partir de contrats d'objectif annuels ou pluri-annuels et donnant lieu à une évaluation des résultats avec l'aide d'une grille d'appréciation plutôt qu'une note globale et individuelle pourrait contribuer à développer les motivations (une réforme importante dans ce domaine a été mise en place en Nouvelle-Zélande, voir OCDE, *Etudes économiques, Nouvelle-Zélande*, Paris, 1988/1989). Ce rapport du Plan contient également certaines propositions susceptibles d'améliorer l'offre des

- services publics qui pourrait éventuellement être mises en œuvre après négociation avec les partenaires sociaux : celles-ci concernent, notamment, les aménagements sur les horaires d'ouverture des services ainsi que la question de la continuité du service public.
64. Certaines améliorations ont déjà été apportées dans ce domaine grâce à une plus grande globalisation des dépenses par diminution du nombre des chapitres budgétaires ; de plus, pour le budget de 1990, un plafond global par ministère a été fixé dès la première phase de son élaboration contrairement aux pratiques des années antérieures.
 65. Depuis le 1^{er} octobre 1989, les Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) peuvent être des produits « purs » investis à 100 pour cent en actions ; ainsi, la suppression de contrainte de détenir des obligations a été entérinée.
 66. Cette loi prévoit, en outre, la création d'une Commission de contrôle des assurances et autorise les résidents et les personnes morales ayant un établissement en France à souscrire un contrat d'assurance-vie ou d'assurance-dommage en devise étrangère. Cette loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} mai 1990.
 67. La titrisation consiste à transformer les prêts des institutions de crédit à leur clientèle en titres négociables réunis au sein de fonds communs de créances (FCC).
 68. Selon une hypothèse moyenne de développement de l'activité des banques et donc de leurs risques, le besoin en fonds propres nouveaux pour les banques françaises devrait s'élever à environ 50 milliards de francs dans un délai légèrement supérieur à trois ans.
 69. Des rapprochements entre banques et assurances ont par exemple déjà été effectués (UAP-BNP, GAN-CIC) permettant à la fois un renforcement des fonds propres des établissements de crédit, et de créer les synergies susceptibles de favoriser l'exploitation du marché de l'assurance-vie et de l'épargne-retraite dont l'expansion répond à la volonté des ménages de développer des compléments de ressources en vue de leur retraite (voir partie III).
 70. C'est la seule forme de « partage des tâches » qui semble avoir trouvé grâce aux yeux de J.H. Drèze (« Work sharing: Why? How? How not? ... », Commission of the European Communities Economic Papers n° 42, 1985). Elle a par la suite été défendue par M. Catinat, G. Cette et D. Taddei, « Durée d'utilisation des équipements et réduction du temps de travail: approche micro-économique », *Revue d'économie politique*, 96, n° 2, 1986, pp. 147-176.
 71. Les TUC (Travaux d'utilité collective) et les PIL (Programme d'insertion locale) vont être fusionnés et rebaptisés « contrats locaux d'emploi-solidarité » (CLES). Ils seront d'une durée de trois à douze mois et la rémunération sera portée au niveau du salaire minimum pour un mi-temps (2 600 francs par mois, dont l'Etat paie environ 80 pour cent). Les « contrats de réinsertion en alternance » (CRA) viendront s'intégrer au récent programme de « contrats de retour à l'emploi » (CRE) ; ces contrats, qui comportent une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, seront prolongés de six à neuf mois, et la subvention publique sera augmentée.

72. Bernard Brunhes Consultants, Rapport remis au Secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, mai 1989.
73. I. Ermakoff et R. Tresmontant, «La politique de l'emploi : estimation quantitative de l'impact sur le marché du travail et des transferts financiers entre agents économiques», Direction de la Prévision, Document de travail 89-1.
74. On peut citer à titre d'exemple que les entreprises de travaux publics et les chirurgiens-dentistes se sont vus poursuivis pour entrave à la concurrence. Dans le cas de ces derniers, le Conseil de la Concurrence a infligé une amende de 5 millions de francs en novembre 1989 à la Confédération nationale des syndicats des chirurgiens-dentistes du fait d'une part de l'utilisation abusive du monopole de distribution des prothèses et de la diffusion de barèmes de prix conduisant à une entente sur des prix imposés pour certains actes. Un autre exemple est celui d'une amende de 128 millions de francs infligée par le Conseil de la concurrence à 43 entreprises d'équipement électrique pour pratiques destinées à faire échec aux mécanismes de concurrence à l'occasion d'appels d'offres concernant des marchés publics.
75. Pendant l'été 1989, les autorités ont limité les augmentations des loyers dans la région parisienne appliquées à tout contrat arrivé à échéance avant la fin 1990.
76. Selon le rapport de la Commission «Europe financière et monétaire» effectué pour le X^e Plan, l'évaluation minimale d'un portefeuille défiscalisé est d'environ 700 000 francs pour un couple. Ce montant peut dépasser 1.5 million de francs si l'on utilise l'ensemble des possibilités offertes par la législation française et atteindre, selon certaines hypothèses extrêmes, environ 3.5 millions du fait des dispositions combinées des SICAV de capitalisation et du seuil de cession des plus-values.
77. A la fin de 1987, selon une enquête de la Banque de France, 1.1 pour cent des comptes-titres représentaient 35.5 pour cent de la valeur globale des portefeuilles détenus sous cette forme. En fait, la concentration du patrimoine mobilier est vraisemblablement plus grande encore que celle suggérée par ces chiffres, dans la mesure où la concentration des actions non cotées qui ne sont pas incluses dans les comptes-titres est sans doute plus grande que celle des comptes-titres, et où une même personne peut détenir plusieurs de ces comptes.
78. En effet, il est devenu illégal de ne pas déclarer les revenus ou les plus-values réalisés à l'étranger, ainsi que les capitaux se trouvant hors du territoire, dans le cas de l'impôt de solidarité sur la fortune. En outre, une déclaration doit être établie à l'intention des autorités fiscales pour les transferts à l'étranger d'un montant supérieur à 50 000 francs, et lors de l'ouverture de comptes bancaires hors du territoire. Il convient de noter par ailleurs que les banques sont tenues par la législation française de déclarer aux autorités fiscales les revenus ou les cessions pouvant être sources de plus-values réalisées par leurs clients.
79. Parmi ces facteurs on peut mentionner l'aversion pour le risque qui est, a priori, plus fort pour les résidents sur des placements en monnaie étrangère, du fait des fluctuations éventuelles de taux de change; les anticipations des agents sur l'évolution de la situation économique générale du pays où ils investissent et la cohérence des politiques économiques suivies; la qualité des services de gestion du patrimoine proposés

par les intermédiaires financiers ; le manque d'information économique ou un certain conservatisme dans les choix des placements de certains épargnants, qui génèrent une relative inertie de leurs comportements.

80. En théorie, les différences d'imposition sur les contrats d'assurance entre pays de la CEE ne devraient pas avoir de conséquence en termes de concurrence, du fait du principe de territorialité de la taxe (la fiscalité applicable est celle du pays du risque). En pratique, toutefois, l'application d'une telle règle peut s'avérer lourde et problématique en particulier dans le cas des contrats facultatifs (assurance contre le vol par exemple, souscrite en France auprès d'assureurs étrangers).
81. Selon une étude de M. Lazare, D. Maillard et T. Pujol («L'unification du marché européen des capitaux et la fiscalité de l'épargne», *Economie et Statistique*, n° 217-218, janvier-février 1989), «l'impôt de bourse peut être à l'origine d'un handicap pour le développement (voire le maintien) de la place de Paris dans la mesure où les transactions sur blocs de titres cotés au marché «SEAQ International» de la bourse de Londres (où sont cotées les plus grandes valeurs françaises) sont exonérées d'impôt. Or les transactions sur blocs de titres sont les plus aisément délocalisables».
82. La réduction de l'imposition de l'épargne devrait accroître le taux de rendement après taxe des actifs mobiliers. L'influence de ce changement sur le niveau global du taux d'épargne est ambiguë dans la mesure où les effets revenu et substitution engendrés par une telle évolution jouent en sens inverse : une augmentation des taux d'intérêt devrait conduire à encourager une substitution de la consommation présente par un surcroît d'épargne ; toutefois, l'accroissement des revenus généré par des taux de rendement plus élevés diminue l'épargne nécessaire pour assurer un niveau donné de pouvoir d'achat dans les périodes futures ; ce dernier effet sera d'autant plus faible que les ménages sont endettés. Dans le cas de la France, il semble que le lien entre taux d'intérêt réel et taux d'épargne soit faible. On peut estimer cependant, qu'à comportement d'épargne inchangé des différents agents, la baisse de la taxation sur les placements financiers devrait accroître les revenus des plus gros épargnants et conduire, par simple effet structure, à une augmentation du taux d'épargne. Il est vraisemblable par contre que la diminution des prélèvements, sur les obligations notamment, devrait provoquer des réallocations de portefeuille : la défiscalisation, dans certaines limites, des revenus capitalisés d'obligations et d'actions dans des SICAV pourrait, par exemple, favoriser ce type d'actif relativement aux Livrets A des Caisses d'épargne.
83. Dans son rapport de 1989, la Cour des Comptes indique, par exemple, l'existence d'une évasion fiscale significative rendue possible par un vide de la législation sur certains crédits d'impôt attachés aux parts détenues dans un OPCVM (du fait de la multiplication des achats et ventes de ces parts entre la clôture de l'exercice et la distribution des crédits d'impôt). Le vide de la législation fiscale a été comblé en cours d'année.
84. L'impact de la création de la tranche 1.5 pour cent de l'ISF devrait rapporter à l'Etat moins de 400 millions compte tenu, par ailleurs, de l'actualisation des tranches du barème de cet impôt. Toutefois, il convient de noter que les exonérations consenties

pour les œuvres d'art et les forêts dans l'assiette de l'ISF pourraient provoquer d'importantes distorsions de prix. Ce phénomène semble indiquer que si, en termes de recettes fiscales, les impôts sur le capital ont une importance relativement faible, leurs modifications peuvent générer des changements significatifs dans les comportements d'épargne.

85. Un certain nombre d'exceptions à la règle de taxation aux taux du pays producteur avaient cependant été prévues et concernaient les automobiles ainsi que les ventes par correspondance pour lesquelles la TVA serait celle des pays importateurs. D'autre part, il convient de noter que le problème de la redistribution des recettes se pose même dans le cas de taux de TVA identiques, et d'équilibre des comptes extérieurs de tous les pays, du fait des différences de structure par taux des produits exportés (la France exporte beaucoup de produits agricoles et alimentaires imposés à un faible taux, tandis que l'Allemagne est exportatrice nette de biens industriels supportant un taux plus élevé). Chaque Etat serait débiteur du montant des taxes perçues par les assujettis (c'est-à-dire les entreprises qui dans la plupart des cas ne supportent pas la TVA) sur leurs exportations et créancier de ce que ces assujettis auraient déduit à la suite de leurs importations.
86. Les risques de fraude seraient en effet accrus du fait de l'impossibilité d'effectuer, comme avec le système actuel, des recoupements à partir de la comptabilité des fournisseurs situés dans un même pays, ou des registres de douane pour ce qui est importé.
87. Dans le cas des ventes par correspondance, la perception de cette taxe se ferait, cependant, directement auprès des entreprises productrices et aux taux des pays destinataires.
88. Les écarts de prix devront être suffisants pour compenser certains coûts tels que ceux de transport, d'information et d'opération de change. Dans le cas des automobiles, une délocalisation des achats ne devrait pas intervenir. L'imposition au taux du pays du résident se ferait lors de l'immatriculation du véhicule. Cependant, des arbitrages pourraient être effectués sur certains produits coûteux du fait des écarts entre les règles fiscales (bijouterie, matériel hi-fi par exemple). En tout état de cause, cette compétition serait plus vive si la TVA appliquée aux produits est celle du pays de production. En effet, les agents économiques non assujettis (c'est-à-dire ceux qui supportent la TVA sur leurs achats) arbitreraient en faveur des produits provenant des régions à bas taux.
89. Selon les théories de la taxation optimale, comme le font remarquer M. Lazare, D. Maillard et T. Pujol (voir *op.cit.*) l'efficacité économique devrait être accrue du fait de la réduction du nombre de taux ainsi que de l'écart entre leurs niveaux. En effet, selon les « règles de Ramsey-Boiteux », les taux d'imposition des différents produits doivent, pour distordre le moins possible la demande, être d'autant plus faibles que la demande de ces biens est élastique au prix (ce qui est le cas des biens qui ne sont pas de première nécessité). Il semble en outre que les changements de taux dans le sens de ceux proposés par la Commission européenne auraient peu d'incidence sur la consommation des diverses catégories sociales. L'effet redistributif par des taux différenciés de TVA semble faible, les paniers de consommation étant

peu dépendants des ressources des ménages (voir l'article de D. Darmon et P. L'Hardy: «L'harmonisation des fiscalités indirectes: des effets limités pour le consommateur français», *Economie et Statistique*, n° 217-218, janvier-février 1989, pp. 145-151).

90. Ce type de modification serait d'ailleurs favorable théoriquement à une plus grande efficacité économique: étant donné que la consommation de ces biens influence les dépenses relatives à la santé ou à l'environnement, la taxation spécifique de ces produits permettrait une correction des consommations ou productions non désirées.
91. Ces restrictions ont été mises en place afin de lutter contre une utilisation privée abusive de ces produits. Le coût d'élargissement des règles de déductibilité a été évalué dans une fourchette allant de 7 milliards de francs pour les recettes fiscales de l'Etat (si le droit à récupération de la TVA n'est pas autorisé pour les automobiles) à 13 milliards de francs environ (avec autorisation partielle du droit de récupération de la TVA sur les automobiles).
92. En effet, introduit par la Loi de Finances de 1988, le nouveau régime fiscal des groupes de sociétés permet, selon certaines conditions, à la société mère de se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble du groupe; toutefois, le seuil de participation minimale imposé dans les filiales est de 95 pour cent. La nécessité de réduire les distorsions existant entre des groupes ayant une stratégie européenne pourrait conduire, à terme, à un abaissement du seuil de participation requis au niveau pratiqué dans certains autres pays membres (s'il n'existe pas en Italie de régime de groupe, les seuils minima requis sont de 50 pour cent en RFA, 75 pour cent au Royaume-Uni et 90 pour cent en Espagne). Il convient cependant d'indiquer que ce désavantage apparent du système de taxation français des groupes de société est, sans doute, en partie compensé par le mode de calcul de l'impôt sur les sociétés pour lequel l'assiette est plus étroite que dans les autres pays; il existe en outre un système de «bénéfice consolidé» allant au-delà des mécanismes d'imposition à l'étranger mais ne bénéficiant qu'aux groupes ayant été spécialement agréés.
93. A ce sujet, selon M. Lazare, D. Maillard et T. Pujol (voir *op. cit.*) certaines taxes spécifiques à la France et pesant sur les institutions financières pourraient être de nature à accroître les coûts d'intermédiation bancaire et à handicaper, à terme, la compétitivité des établissements de crédit français. Il en est ainsi de la contribution annuelle acquittée par les établissements de crédit (sauf caisses d'épargne et de crédit municipal) et les sociétés d'assurance qui frappe au taux de 1 pour cent une assiette constituée des frais généraux de ces entreprises.
94. D'après le X^e rapport du Conseil des impôts, le ratio entre la cotisation de taxe professionnelle et la valeur ajoutée varie de 3.64 pour cent pour les branches les plus imposées (les producteurs de biens intermédiaires) à 0.82 pour cent pour les moins lourdement taxées (assurances).
95. Les locaux d'habitation font l'objet d'une imposition du propriétaire au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et d'une imposition de l'occupant au titre de la taxe d'habitation. Une mesure de la complexité de la fiscalité directe locale peut être donnée à travers le nombre élevé de réclamations que suscitent ces impôts (en

particulier la taxe d'habitation et la taxe professionnelle): il est de 3 millions par an soit 70 pour cent du total des réclamations. En outre, selon le X^e rapport du Conseil des impôts, la gestion de l'assiette et du recouvrement des impôts directs locaux requiert un nombre très élevé d'agents de l'Etat et des collectivités locales, estimé à 50 000.

96. Un régime est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Par extension, le terme désigne également, le cas échéant, l'organisation autonome qui en assure la gestion. La plus grande part des salariés sont rattachés au Régime général qui collecte 63 pour cent des cotisations et sert 56 pour cent de la masse des prestations de la Sécurité Sociale. Ces chiffres sont relatifs au champ de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale qui ne comprend pas notamment l'assurance-chômage, les régimes d'employeurs et ceux d'intervention des pouvoirs publics.
97. En fait, les projections ont été effectuées avec trois hypothèses de croissance annuelle moyenne des effectifs salariés. Le pouvoir d'achat brut par tête augmentant de 1 pour cent, le besoin de financement du Régime Général à législation constante à l'horizon de 1993 pourrait être de 19, 57 ou 94 milliards (étalés sur une période de 5 ans) selon que la croissance moyenne annuelle des effectifs atteint 2, 1 ou 0 pour cent; pour le seul régime d'assurance vieillesse, ces besoins de financement sont estimés respectivement à 45, 57 ou 68 milliards selon les trois hypothèses retenues. Ainsi, la croissance moyenne de l'emploi nécessaire à l'équilibrage de ce compte semble hors de portée.
98. Il convient toutefois de tenir compte du degré élevé d'incertitude qui caractérise de manière générale les projections à long terme. Le très fort flux migratoire ayant affecté récemment la République Fédérale d'Allemagne illustre ce problème. Cet événement suggère en outre qu'une politique visant à favoriser davantage l'immigration en France de jeunes travailleurs étrangers pourrait constituer un moyen permettant d'alléger les charges que font peser les évolutions démographiques sur le financement des retraites.
99. Il convient de noter à cet égard que, sous des hypothèses de croissance à taux constant de la population et de l'activité économique, les systèmes de retraites par répartition sont équivalents à ceux par capitalisation si le taux d'intérêt réel est égal au taux de croissance des revenus soumis à cotisation (voir J.P. Cendron, «La capitalisation au secours de la répartition», *Economie et Prévision*, n° 71, 1985). Ainsi, de 1945 à 1980, la croissance des revenus qui a été supérieure aux taux d'intérêt réel, a bénéficié au système de retraite français par répartition. Depuis le début des années 80, le niveau élevé des taux réels aurait été plus favorable à la capitalisation.
100. Voir G. Canceill: «Ressources et niveau de vie des personnes âgées», *Economie et Statistique* n° 222, juin 1989. Le niveau de vie des foyers âgés est en moyenne équivalent à celui d'un couple de deux actifs avec deux enfants. Il convient de noter par ailleurs que le niveau de vie relatif des personnes âgées par rapport aux actifs ne doit pas être sensiblement différent aujourd'hui de ce qu'il était en 1984; en particulier aucune mesure de nature à réduire significativement ce niveau de vie n'a été prise

depuis cette date. Ces résultats ne reflètent cependant que des moyennes : les pensions sont dans l'ensemble plus élevées pour les nouveaux retraités que pour les anciens (en 1984 la pension moyenne d'un retraité d'âge compris entre 60 et 65 ans était supérieure de 22 pour cent à celle d'un retraité de plus de 80 ans).

101. La justification d'une réduction de la prise en charge par la Sécurité Sociale repose sur l'hypothèse qu'une telle mesure est susceptible d'infléchir les comportements de consommation médicale durablement. Depuis le début des années 80, les nombreuses mesures ont visé à réduire le taux de prise en charge (diminution de remboursement de certains actes et produits pharmaceutiques, modification des conditions de prise en charge). Elles ont fait croître la part des dépenses à la charge des ménages ou des organismes de protection complémentaire de 20.5 à 24.2 pour cent entre 1980 et 1987. En outre, bien qu'il soit encore trop tôt pour affirmer que le plan de rationalisation de 1987 n'aura pas d'influence à long terme, les évolutions de dépenses médicales depuis 1988 ont repris leur rythme soutenu. Ainsi, la croissance de la consommation médicale de soins ambulatoires et de biens médicaux qui atteignait un rythme annuel moyen supérieur à 12 pour cent de 1983 à 1986 a été inférieure à 6 pour cent en 1987, puis a dépassé de nouveau 12 pour cent en 1988. Il convient de noter cependant que depuis le deuxième semestre 1988, certaines mesures d'aménagement au Plan de rationalisation ont été prises pour rétablir dans certains cas la prise en charge à 100 pour cent des dépenses de santé (grands malades, personnes souffrant de pathologies multiples).
102. Ces projections ont été effectuées par le Centre de Sociologie et de Démographie Médicale en 1987. La baisse des effectifs des années 2010-2015 serait la conséquence de l'entrée en retraite des générations d'après-guerre.
103. A titre d'exemple, la rationalisation entreprise du dépistage du cancer du sein par mammographie devrait permettre de réduire le coût, pour la collectivité, d'exams effectués de manière anarchique et d'en améliorer l'efficacité (voir P.J. Lancry et F. Fagnani, « Evaluation économique du dépistage systématique des cancers du sein et du col de l'utérus », document pour la Commission des Communautés Européennes, octobre 1989). De plus, le développement de campagnes de vaccination contre la grippe, la rougeole et la rubéole pourrait être accru. D'autres pays de l'OCDE, parmi lesquels le Royaume-Uni, ont déjà mis en place des réformes de ce type pour leur système de santé (voir OCDE, *Etudes Economiques, Royaume-Uni*, Paris, 1988/1989 et OCDE, *Economies en Transition*, Paris, 1989).
104. Cette situation conduit notamment à poser le problème de l'indemnisation au titre du chômage de travailleurs ayant occupé des emplois précaires : un nombre croissant de demandes d'allocation est refusé pour cause de durée insuffisante de travail.
105. Concernant le secteur hospitalier, les taux d'équipements médicaux sont inférieurs à la moyenne nationale dans le tiers Nord-Ouest de la France (à l'exception de l'Île-de-France). Les écarts entre les plus fortes et les plus faibles densités de lits par habitant varient entre 1.4 et 3.5 selon le type de soins considéré. Une situation analogue caractérise l'implantation des professions médicales et para-médicales. Ces disparités sont explicables en partie par des différences de densité de personnes

âgées; cependant comme le note le rapport de la Commission de la Protection Sociale pour le X^e Plan: «Investir dans la gestion du système santé», cette sous-médicalisation dans le Nord-Ouest de la France s'accompagne également d'une mortalité plus forte dans ces régions.

106. Depuis 1980, la possibilité offerte aux médecins conventionnés, et de ce fait normalement contraints de respecter les tarifs de la Sécurité Sociale, de pratiquer, sous certaines conditions, des honoraires supérieurs aux tarifs définis par la Sécurité Sociale («secteur 2») a conduit une multiplication de leur nombre. Cette réforme, initialement mise en œuvre afin de ne pas faire subir aux médecins une trop forte contrainte liée aux faibles revalorisations des tarifs conventionnels, ne semble pas avoir introduit une réelle concurrence dans la distribution des soins ambulatoires (voir P.J. Lancry: «Evolution et enjeux du secteur 2 de la médecine libérale», Direction de la Prévision, Document de Travail, n° 88-5). Entre août 1980 et janvier 1989, la proportion de médecins conventionnés à honoraires libres est passée de 7 à 26 pour cent. En conséquence, pour certaines spécialités et dans certaines régions, des problèmes d'accès aux soins dispensés par des médecins «strictement» conventionnés se posent.
107. Le revenu minimum d'insertion est un dispositif comportant deux volets: le premier est constitué par une allocation différentielle garantissant un revenu minimum qui était de quelque 2 080 francs par mois pour une personne seule au 1^{er} janvier 1990; le second volet lie par contrat le bénéficiaire de la prestation à un organisme chargé de dégager des opportunités d'insertion professionnelle, économique ou sociale. Le nombre de bénéficiaires du RMI un an après sa mise en place est de 480 000 ménages.
108. La cotisation d'assurance-maladie a été progressivement déplafonnée entre 1981 et 1983. Les cotisations d'allocations familiales dues par les employeurs qui avaient été partiellement déplafonnées en 1989, le sont intégralement depuis le 1^{er} janvier 1990. En outre, le déplafonnement qui devrait également s'accompagner d'un allègement des cotisations d'accidents du travail entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1991, ce qui entraînera une baisse des taux (pour plus de détails voir la section politique de l'emploi de la Partie II). Seule la cotisation de la branche vieillesse reste plafonnée: la suppression de ce mode de calcul poserait le délicat problème de frontière entre les régimes de base et les régimes complémentaires.
109. Dans le cas de la France, les analyses effectuées montrent que l'augmentation des cotisations employés ne se répercute pas sur le coût total du travail. Concernant les cotisations employeurs, si à court terme leurs hausses détériorent la compétitivité-coût des entreprises, à long terme en revanche, elles finissent par peser sur les salaires nets (voir J.Ph. Cotis, «Qui paye les cotisations sociales?», note interne de la Direction de la Prévision, juin 1989).
110. Pour une comparaison internationale sur les coins fiscaux, voir OCDE, *Etudes Economiques, France, 1988/1989*, Paris, graphique 5. L'effet de la croissance des cotisations a été amplifié par l'évolution des termes de l'échange: tandis que les décisions d'embauche sont fondées à partir des coûts de main-d'œuvre valorisés à l'aide des prix de production, celles d'offre de travail prennent en compte les prix à la consommation.

111. Dans le cas de la France, l'économie souterraine représenterait environ 4 pour cent du PIB en 1988 dont 3 points sous forme de fraude et d'évasion fiscale et 1 point sous forme de travail au « noir ». Ces chiffres sont toutefois plus faibles que les estimations faites sur ce sujet dans les autres pays: 6 à 10 pour cent du PNB aux Etats-Unis, 5.5 à 7 pour cent aux Pays-Bas, 4.8 pour cent en Allemagne, 14 à 22 pour cent en Italie. Voir J.C. Willard, « L'économie souterraine dans les comptes nationaux », *Economie et Statistique*, n° 226, novembre 1989.
112. Sur la période récente, les problèmes de financement de la Sécurité Sociale, ont été pour partie résolus par l'établissement d'un prélèvement exceptionnel sur l'ensemble des revenus. En 1989-1990, le taux de ces prélèvements a été de 0.4 pour cent sur les revenus imposables autres que ceux du capital et 1 pour cent sur les revenus provenant d'un capital financier ou immobilier. Il convient cependant de ne pas entrer en contradiction avec les mesures prises dans le sens d'une plus grande harmonisation de la fiscalité de l'épargne en France par rapport au reste de la CEE.
113. A ce sujet, les négociations entre les partenaires sociaux gestionnaires des régimes conventionnels, qui ont conduit, à la fin de 1989, à un transfert d'une partie des excédents de l'assurance chômage au financement du déficit de certaines caisses de retraites complémentaires, plutôt qu'à une augmentation des prestations, constituent une démarche allant dans un sens souhaitable.

Annexe I

Le rôle des différents facteurs intervenant dans l'accélération de la croissance du PIB réel à la fin des années 80

Pour déterminer la contribution relative des modifications de taux de change, des prix du commerce extérieur, de la croissance des marchés d'exportation, des conditions monétaires et de la politique budgétaire à l'accélération de la croissance réelle observée depuis le printemps 1987, on a procédé à une série de simulations en contre-épreuve au moyen du modèle INTERLINK de l'OCDE. Dans chaque cas, on a pris pour point de départ les résultats effectivement observés, la simulation ayant pour objet de décrire l'évolution qui aurait été constatée au cours de la période 1986-1989 si les facteurs considérés ne s'étaient pas modifiés. Les résultats de ces simulations doivent être interprétés avec prudence en raison du caractère arbitraire des hypothèses retenues concernant les évolutions en contre-épreuve.

La première simulation a eu pour objectif d'isoler les effets des variations du taux de change effectif du franc. Celui-ci s'est légèrement apprécié en 1986 avant d'accuser des dépréciations limitées de 1987 à 1989. En le maintenant donc à sa valeur moyenne de 1985 (et en supposant également constants les prix du commerce extérieur) on obtient des taux de croissance plus élevés excepté pour la dernière année (tableau A1). En conséquence, les variations du taux de change effectif n'ont guère influencé le taux moyen de croissance au cours de la période considérée, si ce n'est qu'elles l'ont peut-être légèrement entravé au cours de la période la plus récente.

Dans la deuxième simulation, on a tenté d'évaluer l'impact des variations des prix des biens et services du commerce international. On a supposé que tant les prix des exportations que des importations augmentaient aux taux moyens relevés au cours de la période 1983-1985 (8 et 6.8 pour cent par an respectivement). Ces valeurs sont nettement plus élevées que celles ayant été observées du fait du fléchissement des prix, de bon nombre de produits de base, notamment du pétrole. Une hausse des prix d'importations entraîne une baisse des niveaux d'activité simulés; cet effet est partiellement compensé par l'influence inverse exercée par des prix d'exportations plus forts. Lorsqu'on procède à une comparaison entre les taux observés et simulés de croissance du PIB réel, la conclusion qui se dégage est que l'accélération de la croissance a résulté d'une *amélioration* des termes de l'échange.

Deux autres simulations ont eu pour objectif de mesurer l'effet du renforcement de la croissance à l'étranger, qui a contribué à augmenter la demande d'exportations de produits manufacturés et, dans une moindre mesure, celle des autres biens et services français (y

compris l'énergie, les matières premières et les denrées alimentaires). Dans ces simulations, l'expansion des marchés est supposée être égale au taux moyen relevé entre 1983 et 1985, soit un taux inférieur à celui qui a été effectivement observé. On constate qu'un *accroissement* de la demande extérieure a entraîné une *accélération* de la croissance de la production, mais seulement dans le cas des exportations de produits manufacturés.

Dans la quatrième simulation, on a maintenu les taux d'intérêt nominaux à leur valeur moyenne de 1985 (9.9 pour cent pour les taux à court terme et 11.9 pour cent pour les taux à long terme). Ces valeurs étant plus élevées que celles effectivement observées, les valeurs simulées de la production réelle sont inférieures aux résultats effectifs; en effet, les conditions monétaires étant plus tendues que dans le scénario de référence, on pouvait s'attendre à une certaine réduction du taux de croissance simulé, par rapport au scénario de référence. Ainsi, si l'on compare les valeurs effectives et les valeurs simulées, l'*accélération* de la croissance a résulté d'une *baisse* des taux d'intérêt, sauf en 1989.

Enfin, pour estimer les effets de la politique budgétaire sur l'évolution de la production, les variations passées du déficit primaire corrigé des variations conjoncturelles (abstraction faite des gains et des pertes au titre du fonds de stabilisation des changes) en pourcentage du PIB, apparaissant au tableau 12 du corps du texte, ont été inversées en modifiant la consommation du secteur public hors dépenses de personnel¹. Ainsi, on suppose que la politique budgétaire reste aussi restrictive qu'elle l'était en 1985. Comme elle a été durcie en 1986 et plus encore en 1987 avant d'être quelque peu assouplie en 1988 et 1989, la simulation permet de constater que les modifications de la politique budgétaire ont freiné la

Tableau A1. Le rôle des différents facteurs dans l'accélération de la croissance du PIB réel à la fin des années 80

Taux de croissance observés moins simulés

	1986	1987	1988	1989
Taux de change effectif	-0.05	-0.15	-0.05	0.21
Prix du commerce extérieur	0.10	0.17	0.17	0.17
Croissance des marchés d'exportations :				
Produits manufacturiers	0.03	0.23	0.43	0.51
Autres	-0.11	-0.03	0.02	0.13
Taux d'intérêt	0.79	-0.10	0.28	0.22
Politique budgétaire	-0.12	-0.64	0.07	0.01
Total	0.64	-0.52	0.92	1.25
<i>Pour mémoire :</i>				
Taux de croissance simulé	1.66	2.46	2.55	2.10
Taux de croissance observé ¹	2.30	1.94	3.47	3.35

Notes : Dans toutes les simulations, l'investissement des administrations publiques est maintenu constant en termes réels à son niveau historique. De manière générale, la consommation réelle des administrations publiques, les taux de change et d'intérêt sont supposés rester constants.

1. Comptes nationaux trimestriels en janvier 1990.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE à partir de la version du modèle INTERLINK pour les *Perspectives Economiques* n° 46.

croissance réelle en 1986 et 1987, mais n'ont guère eu d'effet en 1988 et 1989. Néanmoins, ces modifications sembleraient avoir largement contribué à l'accélération de la croissance de 1987 à 1988.

En résumé, il ressort des simulations qu'en l'absence des effets des facteurs considérés, la croissance du PIB réel aurait pu se ralentir en 1986, se redresser en 1987, se stabiliser en 1988 et se réduire en 1989. L'accélération de 1.5 point de pourcentage observée entre 1987 et 1988 peut « s'expliquer » presque totalement par les facteurs chiffrés dans ces simulations (en soustrayant les chiffres de 1987 des chiffres de 1988 au tableau A1). Elle a tenu à peu près pour moitié à la disparition des effets restrictifs de la politique budgétaire. Un autre quart peut être imputé à la baisse des taux d'intérêt, le solde s'expliquant par l'accélération de la croissance des marchés d'exportation et, dans une moindre mesure, par une légère dépréciation du taux de change effectif.

Notes

1. Ces modifications ne constituent qu'une approximation frustrée de la réalité, dans la mesure où les variations du déficit structurel primaire ne résultent pas uniquement de changements de la consommation hors dépenses de personnel. En 1986-1987 en particulier, une part importante des restrictions ont porté sur des réductions de subventions dont les effets sont probablement plus faibles sur la production que des baisses d'un montant équivalent sur la consommation des administrations.

Annexe II

Tableau A2. Prévisions et résultats récents concernant l'activité économique en France
 Pourcentages de variation annuelle en volume

	1987		1988		1989	
	SI	SII	SI	SII	SI	SII
Consommation privée						
Perspectives économiques 38 décembre 1985	1½					
Perspectives économiques 39 juin 1986	2½	1½				
Perspectives économiques 40 décembre 1986	2	1½	1½			
Perspectives économiques 41 juin 1987	1½	1½	1½	1½		
Perspectives économiques 42 décembre 1987	0.9	2½	1½	1	¾	1½
Perspectives économiques 43 juin 1988	1.0	4.5	1½	1½	1½	1½
Perspectives économiques 44 décembre 1988			1.2	3½	2½	2½
Perspectives économiques 45 juin 1989			1.6	4.1	2½	2½
Perspectives économiques 46 décembre 1989	2.6	3.3	2.0	3.8	1.9	3.6
Moyenne de la zone de l'OCDE	2.9	4.2	3.8	3.1	2.7	3.1
Formation brute de capital fixe						
Perspectives économiques 38 décembre 1985	3					
Perspectives économiques 39 juin 1986	4½	4				
Perspectives économiques 40 décembre 1986	4½	4½	4½			
Perspectives économiques 41 juin 1987	3	3½	3½	4		
Perspectives économiques 42 décembre 1987	2.9	3½	2	2½	2	2½
Perspectives économiques 43 juin 1988	1.1	7.3	3½	2½	3	3
Perspectives économiques 44 décembre 1988			7.7	4½	6½	4½
Perspectives économiques 45 juin 1989			7.4	6.4	4½	5
Perspectives économiques 46 décembre 1989	2.5	7.8	7.9	7.3	3.9	5.5
Moyenne de la zone de l'OCDE	3.9	10.4	8.8	5.3	7.8	4.0
Exportations de biens et de services						
Perspectives économiques 38 décembre 1985	3					
Perspectives économiques 39 juin 1986	2½	3				
Perspectives économiques 40 décembre 1986	2½	2½	3½			
Perspectives économiques 41 juin 1987	1½	3½	3½	4		
Perspectives économiques 42 décembre 1987	-4.0	4	2½	2	2½	3
Perspectives économiques 43 juin 1988	-3.2	11.0	1	3½	4½	4
Perspectives économiques 44 décembre 1988			6.9	7	6½	6½
Perspectives économiques 45 juin 1989			8.6	1.4	8½	7
Perspectives économiques 46 décembre 1989	-0.5	12.4	5.7	3.3	17.4	5.0
Moyenne de la zone de l'OCDE	6.8	13.2	11.0	9.1	13.8	5.9
PIB						
Perspectives économiques 38 décembre 1985	1½					
Perspectives économiques 39 juin 1986	2½	2½				
Perspectives économiques 40 décembre 1986	2½	2½	2			
Perspectives économiques 41 juin 1987	½	2½	2	1½		
Perspectives économiques 42 décembre 1987	1.1	2	1½	1½	1½	1½
Perspectives économiques 43 juin 1988	1.0	3.4	1½	1½	1½	2
Perspectives économiques 44 décembre 1988			3.5	3½	2½	2½
Perspectives économiques 45 juin 1989			3.6	2.9	3½	3
Perspectives économiques 46 décembre 1989	1.0	3.6	3.6	2.9	3.5	3.5
Moyenne de la zone de l'OCDE	3.3	5.1	4.5	3.3	4.0	3.0

Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Annexe III

Les déterminants des taux d'intérêt en France

Au cours des années 80, les taux d'intérêt réels en France ont augmenté régulièrement et atteint des niveaux très élevés. Cette évolution contraste nettement avec celle de la décennie précédente, pendant laquelle ces taux étaient le plus souvent négatifs. La présente annexe propose un modèle essayant d'identifier les déterminants des taux d'intérêt français afin d'expliquer leurs niveaux au cours de la période récente. On prêtera une attention toute particulière aux facteurs contribuant à porter les taux français à des niveaux supérieurs à ceux des taux correspondants à l'étranger.

Spécification

Le modèle le plus simple de la détermination des taux d'intérêt à court terme est le suivant:

$$I = I^* + ID \quad [1]$$

$$ID = f(X) \quad [2]$$

où I est le taux d'intérêt nominal intérieur,
 ID est le différentiel de taux d'intérêt,
 X est un vecteur de ses déterminants, et
l'astérisque indique une variable exogène étrangère.

Ainsi, après substitution de [2] dans [1], on obtient:

$$I = I^* + f(X) \quad [3]$$

X comprend quatre catégories principales de facteurs. La première est l'évolution anticipée et observée en France du taux d'inflation par rapport à l'étranger: des différentiels élevés et croissants devraient accentuer les écarts de taux d'intérêt. Les variations du niveau d'activité peuvent également conduire à des modifications d'anticipation de l'inflation. Un deuxième facteur à prendre en considération est la situation de la balance des opérations courantes: plus le pays doit recourir à l'épargne étrangère, plus le prix (la prime de risque) exigé par le marché pour ces emprunts devrait être élevé, en raison de la probabilité accrue d'ajustement des taux de change nominaux dans l'avenir (avec ses répercussions sur l'écart de taux d'inflation). Une troisième hypothèse est que l'état des finances publiques joue un rôle important: plus le besoin de financement du secteur public (ou peut-être son niveau d'endettement) est élevé par rapport au PIB, plus le différentiel par rapport aux taux étrangers a des chances d'être grand. Le niveau du déficit peut être considéré comme un

indicateur de la qualité de la gestion économique et constituer à terme un risque d'inflation ou de change. En tout état de cause, sa présence impliquerait une élasticité non infinie de la demande pour les titres sous-jacents. Enfin, les pressions du marché des changes peuvent entraîner des fluctuations des écarts de taux d'intérêt dans tout autre régime qu'un régime pur de changes flottants. En fait, ces pressions peuvent imposer une adhésion plus stricte à l'évolution des taux d'intérêt mondiaux.

Les taux d'intérêt à long terme sont souvent modélisés sous la forme d'une équation dite «de structure de taux», établissant un lien entre les taux longs et les taux courts. Cependant, certains des facteurs influençant directement les taux à court terme, et donc indirectement les taux à long terme, peuvent avoir également un effet direct sur les taux longs.

Si l'on supprime la contrainte implicite d'indexation unitaire sur les taux étrangers dans [3], on peut estimer le modèle sous sa forme réduite:

$$IS = f_1(IS^*, g_1(\dot{P}, \dot{P}^*), CB/GDP, NBG/GDP, EMP) \quad [4]$$

$$IL = f_2(IS, IS^*, IL^*, g_2(\dot{P}, \dot{P}^*), CB/GDP, NBG/GDP, EMP) \quad [5]$$

où IS est le taux à court terme,
 IL est le taux à long terme,
 CB est la balance des opérations courantes,
 GDP est le PIB à prix courants,
 NBG est le déficit des administrations publiques,
 P est l'inflation,
 EMP est la variable représentative de la pression sur le marché des changes
 et f_1, f_2, g_1 et g_2 sont des fonctions.

Estimation et présentation des résultats

Divers retards ont été ajoutés lors de l'estimation afin de tenir compte de la nature dynamique de la relation modélisée. Il a été intéressant de tester l'existence d'éventuels changements structurels: premièrement celui intervenu lors de la création du Système monétaire européen (SME) en 1979, et deuxièmement celui résultant de l'abandon de la politique implicite de dépréciation progressive et du durcissement de la politique monétaire, tout d'abord en 1983 puis, de façon plus radicale, en 1987¹. Une estimation préliminaire a montré que la somme des effets produits sur les taux à long terme par les taux intérieurs à court terme, les taux étrangers et l'écart de taux d'inflation n'était pas significativement différente de l'unité; on a par conséquent imposé cette contrainte d'homogénéité. Par ailleurs, EMP est représenté par le niveau des réserves en devises relativement aux importations et par la déviation du taux de change par rapport à son cours pivot implicite vis-à-vis du deutschemark au sein du SME, depuis sa création. Diverses fonctions du taux de chômage français ont également été initialement testées comme indicateurs de l'inflation anticipée, toutefois ces termes dont les coefficients étaient constamment affectés d'un mauvais signe ont de ce fait été omis. IS est représenté par le taux des prêts interbancaires à trois mois et IL par le taux moyen servi sur les obligations du secteur public². Les taux étrangers dans l'équation IS sont représentés par le taux à trois mois correspondant en

Allemagne, tandis que, pour la détermination de IL, ce sont les taux des obligations publiques des Etats-Unis (bons du Trésor à trois mois et taux des obligations des entreprises cotées AAA par Moody) et de l'Allemagne (uniquement durant la période du SME) qui ont été choisis. L'estimation a été effectuée par la méthode des triples moindres carrés avec le programme MINDIS du logiciel RAL sur données trimestrielles couvrant la période comprise entre le quatrième trimestre de 1970 et le premier trimestre de 1989.

Les équations estimées sont les suivantes³:

$$\begin{aligned}
 IS = & 2.86 + 0.48 IS(-1) - 0.17 IS(-2) + (0.42 - 0.08 RESIMP + 0.06 EX*EMS \\
 & (9.35) (8.98) (4.14) (12.82) (5.13) (7.32) \\
 & + 0.01 (\dot{P} - \dot{PD}) * ISD - 2.08 CB/GDP + 0.28 NBG/GDP + 0.11 (\dot{P} - \dot{PD}) \\
 & (2.49) (7.53) (5.84) (5.02) \\
 & + 0.10(\Delta\dot{P} - \Delta\dot{PD}) * EMS + 0.45 D83T2 + 0.60 D87T1 - 0.03 D83T2 * TIME \\
 & (2.28) (2.21) (1.91) (1.39) \\
 & - 0.14 D87T1 * TIME2 + 1.42 D77T4 \quad [6] \\
 & (2.66) (5.79)
 \end{aligned}$$

$$\bar{R}^2 = 0.9825 \quad SEE = 0.3794 \quad DW = 2.10 \quad h = -0.56$$

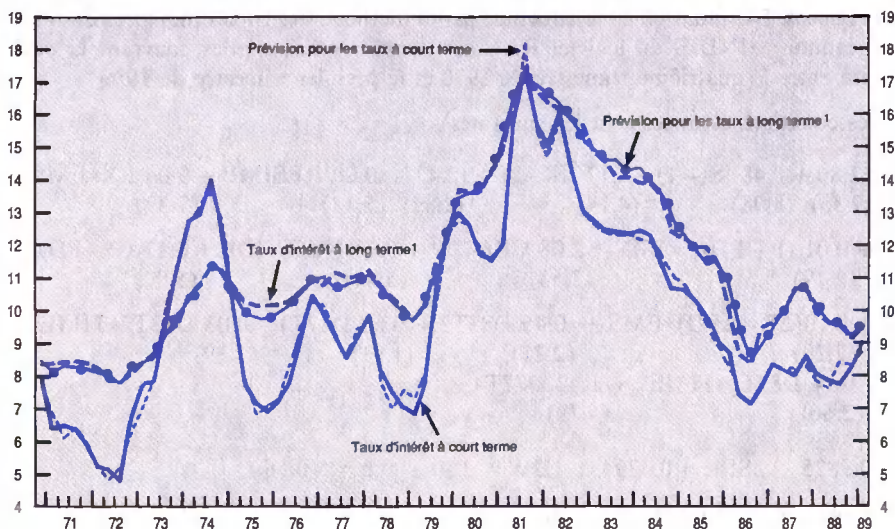
$$\begin{aligned}
 IL = & 0.46 + 0.73 IL(-1) + 0.28 IS - 0.11 IS(-1) + 0.12 ILUS - 0.06 ISUS \\
 & (3.13) (14.98) (fixé) (2.77) (2.61) (1.89) \\
 & + 0.62 \Delta ILD * EMS + 0.04(\dot{P} - \dot{PUS}) + 0.39 (\Delta\dot{P} - \Delta\dot{PD}) + 0.72 D79T3 \quad [7] \\
 & (5.65) (2.84) (5.69) (5.05)
 \end{aligned}$$

$$\bar{R}^2 = 0.9836 \quad SEE = 0.3139 \quad DW = 1.48 \quad h = 2.44$$

- où RESIMP est le surplus observé des réserves relativement aux importations par rapport à leur niveau moyen historique,
- EX est la déviation du franc par rapport à son cours pivot implicite avec le deutschemark (mesurée en francs par deutschemark) au sein du SME,
- EMS est une variable muette égale à l'unité à partir de l'instauration du SME (deuxième trimestre de 1979),
- D83T2 est une variable muette égale à l'unité à partir du deuxième trimestre de 1982,
- D87T1 est une variable muette égale à l'unité à partir du premier trimestre de 1987,
- TIME est une variable représentative du temps commençant au deuxième trimestre de 1983 et augmentant de un chaque trimestre,
- TIME2 est une variable représentative du temps commençant au premier trimestre de 1987 et augmentant de un chaque trimestre,
- D77T4 est une variable muette égale à l'unité au quatrième trimestre de 1977 et au premier trimestre de 1978,
- D79T3 est une variable muette égale à l'unité du troisième trimestre de 1979 au premier trimestre de 1982,

et les suffixes D et US représentent l'Allemagne et les Etats-Unis.

Graphique A1. RÉSULTATS DES ÉQUATIONS ESTIMÉES



1. Corrigé de 0.3 point à partir du premier trimestre de 1988 comme indiqué à la note (1).
Source : Equations 6 et 7 du texte d'accompagnement.

Comme le montre le graphique A1, il y a un très bon ajustement des équations sur les données historiques. Il subsiste cependant une certaine auto-corrélation résiduelle dans l'équation [7]. On peut tirer les conclusions suivantes :

1. Les taux étrangers jouent un rôle extrêmement important dans la détermination des taux français. Cependant, les actifs sous-jacents ne sont en aucune façon de parfaits substituts : en équilibre de long terme, l'effet multiplicateur des variations de taux allemands à court terme sur les taux courts français est de 0.61. Cet effet est amplifié lorsque le niveau des réserves françaises en devises est bas par rapport à ceux observés dans le passé, lorsque le taux de change du franc s'écarte de sa parité de référence vis-à-vis du deutschemark et lorsque l'inflation est plus forte en France qu'en Allemagne. En revanche, le niveau des taux allemands à court terme étant fixé, les variations des taux longs allemands n'ont qu'un effet direct temporaire sur les taux français à long terme et ce, seulement depuis la création du SME. Les taux des Etats-Unis ont une influence permanente sur les taux longs en

France, mais celle-ci semble prendre une forme particulière: une hausse des taux à long terme aux Etats-Unis va de pair avec une hausse des taux longs en France, mais on observe une association négative presque significative avec les taux américains à court terme. Cet effet d'«écart de rendement» peut s'expliquer de la façon suivante: un écart de rendement plus important aux Etats-Unis indique une montée des anticipations inflationnistes et, en conséquence, l'attente d'une dépréciation du dollar. Ces périodes de faiblesse du dollar sont aussi des périodes de faiblesse du franc par rapport au deutschemark⁴.

2. Les différentiels de taux d'inflation ont aussi une incidence importante sur les taux français: les comparaisons avec l'Allemagne sont pertinentes pour les taux à court terme tandis que celles avec les Etats-Unis le sont pour les taux longs. De plus, les variations des taux d'inflation par rapport à celles se produisant en Allemagne jouent un rôle: cet effet s'observe uniquement depuis l'instauration du SME pour les taux à court terme, tandis qu'il est très net et très important avant et après la création du SME pour les taux à long terme.
3. La situation de la balance des opérations courantes a l'influence attendue sur les taux courts, mais aucun effet direct n'a été décelé sur les taux longs. Cette influence est beaucoup plus marquée sur les taux courts que celle calculée de manière analogue dans le cas de la Belgique⁵, signe de l'extrême sensibilité des opérateurs à la situation extérieure de la France.
4. Les déficits budgétaires influent effectivement sur le loyer de l'argent, et pas uniquement pour les emprunteurs du secteur public. A long terme, les taux d'intérêt à court terme sont supérieurs d'un point entier pour chaque fraction de 2 1/2 points du PIB que représente le déficit des administrations publiques.
5. Divers épisodes de l'action des pouvoirs publics ont également été mis en évidence. Ainsi, en 1983 et en 1987, la politique monétaire a été durcie afin d'éviter d'avoir à procéder à de nouveaux réalignements de taux de change. Il est intéressant de noter que l'amélioration de la crédibilité qui s'en est suivie, a permis une élimination progressive des hausses de taux à court terme; le gain de crédibilité a été beaucoup plus grand au cours du durcissement de 1987, où l'augmentation de taux qu'il a entraîné a été pratiquement supprimé en un an. Par ailleurs, avec la mise en place du SME, les marchés s'attendaient à des taux à court terme plus élevés pendant un certain temps, et ils ont par conséquent fait monter les taux longs de près de 3/4 point dans l'immédiat et de plus de 2 points au début de 1982.

Enfin, pour déterminer la contribution de chaque facteur au niveau actuel des taux d'intérêt en France par rapport à ceux de l'étranger, on a procédé à une série de simulations statiques et dynamiques, d'abord pour l'ensemble du système d'équations puis en supprimant les facteurs un à un. En comparant les résultats des simulations globales et des simulations dans lesquelles le nombre des facteurs est progressivement réduit, on obtient les résultats suivants pour la dernière période (premier trimestre de 1989):

Valeurs des simulations globales moins celles des simulations partielles

	Simulations statiques		Simulations dynamiques	
	Taux à court terme	Taux à long terme	Taux à court terme	Taux à long terme
Taux à court terme allemands	2.6	0.8	3.7	2.0
Taux à long terme allemands	0.0	0.3	0.0	0.3
Taux à court terme des Etats-Unis	0.0	-0.5	0.0	-1.5
Taux à long terme des Etats-Unis	0.0	1.2	0.0	4.3
Balance courante	0.3	0.1	0.4	0.2
Déficit public	0.3	0.1	0.4	0.4
Réserves de devises	0.4	0.1	0.5	0.2
Ecart par rapport au cours pivot FF/DM	0.5	0.2	0.8	0.3
Ecart d'inflation: Allemagne	0.2	0.0	0.3	0.2
Ecart de variation d'inflation: Allemagne	-0.1	-0.3	-0.1	-0.7
Ecart d'inflation: Etats-Unis	0.0	0.0	0.0	0.2

Notes

1. D'autres modifications structurelles sont également possibles, par exemple des changements affectant le régime de contrôle des changes. Cependant, une fois que les ruptures de 1983 et 1987 ont été prises en compte, le système estimé d'équations s'est avéré stable.
2. Un changement dans la composition de IL en 1988 oblige à modifier la série à partir de cette date.
3. L'inflation a été mesurée par le déflateur des dépenses de consommation pour la France et par l'indice des prix à la consommation pour les Etats-Unis, tandis que pour l'Allemagne, c'est l'indice implicite des prix du PNB qui s'est révélé le meilleur. La hausse des prix a été mesurée sur des nombres différents de trimestres dans chaque cas. De plus amples détails sont disponibles sur demande au Secrétariat.
4. Voir par exemple P. Artus, *Lettre économique de la Caisse des dépôts*, 8 septembre 1989.
5. Voir OCDE, *Etudes économiques, Belgique Luxembourg*, Paris, 1988/1989, Annexe III.

Annexe IV

Principales caractéristiques et évolution récente du système fiscal français

Hormis l'importance des cotisations sociales dans l'ensemble des contributions, l'analyse de la structure des prélèvements obligatoires par administrations bénéficiaires permet de mettre en évidence le poids croissant des prélèvements opérés pour le compte de la Communauté Européenne sur le territoire français ; ceux-ci représentaient 1.3 pour cent du PIB en 1988 (tableau 15 du corps de l'Etude). Ces recettes, principalement assises sur la TVA, comprennent depuis 1988, au titre de la quatrième ressource, une taxe calculée sur le PIB. Les administrations centrales sont les premières bénéficiaires des prélèvements fiscaux qui représentaient 17.2 pour cent du PIB en 1988 (après transferts entre administrations), soit près d'un point de moins qu'au début de la décennie. Le financement des collectivités locales (les communes, les départements et les régions) est assuré, pour environ 40 pour cent, à partir de contributions fiscales directes sur les ménages et les entreprises. En outre, suite à la loi de décentralisation de 1982, le transfert de certaines dépenses vers les administrations locales s'est accompagné de celui de plusieurs impôts indirects notamment la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules et la vignette auto.

La progression du taux de prélèvement obligatoire en France a été extrêmement soutenue de 1970 jusqu'au milieu des années 80, passant de 35 à 44.5 pour cent du PIB. Cet alourdissement est principalement lié à l'augmentation des cotisations – notamment celles supportées par les employés¹ – résultant de la progression des dépenses sociales au cours de cette période; toutefois l'accroissement de la pression fiscale explique pour légèrement moins d'un tiers cette évolution. En termes de comparaisons internationales, cette progression a été en moyenne plus rapide qu'à l'étranger : l'écart entre les taux de prélèvements obligatoires français et allemand par exemple, est passé de 2 à 6½ points de PIB au cours de cette période. Une analyse comparative des principaux types d'impôt permet d'appréhender les spécificités du système fiscal en France.

Une taxation des revenus marquée par sa forte progressivité apparente et comportant d'importantes exonérations

Les trois principales caractéristiques de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) résident dans la forte progressivité apparente de son barème², la prise en compte de

**Tableau A3. Caractéristiques et évolution depuis 1986
de l'IRPP perçu par l'administration centrale : comparaison internationale**

	Taux maximum d'imposition			Premier taux positif			Nombre de tranches ¹	
	1986	1989 ²	Variation	1986	1989 ²	Variation	1986	1989 ²
France	65	57	- 8	5	5	0	12 (X)	12 (X)
Allemagne	56	53	- 3	22	19	- 3	⁴	⁴
Belgique ³	72	55	- 17	24	25	1	12 (X)	7 (X)
Canada ³	34	29	- 5	6	17	11	10	3
Danemark ³	45	40	- 5	20	22	2	3	3
Espagne	66	56	- 10	8	25	17	34	16 (X)
Etats-Unis ³	50	28	- 22	11	15	4	14	2
Italie	62	50	- 12	12	10	- 2	9	7
Japon ³	70	50	- 20	10.5	10	- 0.5	15	5
Pays-Bas	72	60	- 12	16	7	- 9	9	3
Royaume-Uni	60	40	- 20	29	25	- 4	6	2

1. A l'exclusion de la tranche à taux zéro. Les pays qui ont de telles tranches sont marqués par un (X).

2. 1990 pour la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas.

3. Pays où les impôts sont importants aux échelons inférieurs de gouvernement. Pour 1983, les taux uniques étaient de 7 en Belgique, 17 au Canada, 27 au Danemark ; les taux progressifs étaient 4 à 18 au Japon, 2 à 14 aux Etats-Unis. Peu de changements ont été effectués entre 1983 et 1987 sauf pour le Canada et le Danemark où les taux devaient respectivement passer à 15 et 29.

4. Une courbe continue définit le taux d'imposition en fonction du revenu.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

**Tableau A4. Impôts sur le revenu et cotisations de Sécurité sociale
payés par un ouvrier moyen en pourcentage de ses revenus bruts
Célibataire**

	Impôt sur le revenu		Cotisations de Sécurité sociale		Total	
	1984	1988	1984	1988	1984	1988
France	8	7	15	17	23	24
Allemagne	18	18	17	17	35	35
Belgique	23	23	12	12	35	35
Canada	19	20	4	4	23	24
Danemark	40	45	6	2	46	47
Espagne	13	11	6	6	19	17
Etats-Unis	23	19	7	8	30	27
Italie	17	19	9	9	26	28
Japon	9	8	7	7	16	15
Pays-Bas	12	12	27	26	39	38
Royaume-Uni	22	19	9	9	31	28

Sources : OCDE, *La situation des ouvriers au regard de l'impôt et des transferts sociaux de 1984 à 1987*, 1989 et estimations du Secrétariat.

la dimension familiale dans le calcul de cette contribution, et la proportion élevée de contribuables non imposés. Le pourcentage de foyers fiscaux dans ce cas en 1988 était de 46.5. Cette situation est la conséquence, outre de la structure des barèmes, de l'existence d'un système de décote permettant d'exonérer les personnes disposant de faibles ressources. Utilisé en partie à des fins redistributives, l'IRPP est calculé à partir du revenu des ménages en utilisant un système de taxation conjointe avec quotient familial et comporte un nombre de tranches et un taux maximum d'imposition se situant parmi les plus élevés des pays de l'OCDE (tableau A3). Une conséquence du grand nombre de personnes non imposables, et de la forte progressivité du barème est que les versements d'impôt sur le revenu sont très concentrés³. Il convient toutefois de souligner que le niveau élevé de cotisations sociales, et leur mode de calcul tendent à réduire le caractère progressif de l'ensemble du système de taxation sur les revenus. En outre, pratiquement tous les ménages supportent des cotisations sociales. A cet égard, en moyenne plus faible en France que dans les autres pays de l'OCDE, la proportion des contributions directes payées par un ouvrier moyen en fonction de ses revenus bruts est pour plus des deux tiers acquittée sous forme de cotisations sociales (tableau A4).

Une imposition allégée mais effective de l'épargne

La fiscalité de l'épargne se caractérise en France par l'existence de contrôles administratifs permettant une taxation effective. Les banques sont tenues par la législation de déclarer aux autorités fiscales les revenus ou les cessions pouvant être sources de plus-values réalisées par leurs clients. Seuls les Pays-Bas et le Danemark, au sein de la CEE, disposent de systèmes comparables. De plus, si une part substantielle des revenus procurés par les actifs mobiliers est exonérée d'impôt, les taux de ces prélèvements, tant sur les intérêts que sur les plus-values, sont relativement élevés par rapport à ceux supportés par les non-résidents des autres pays (qui sont faibles ou nuls) (tableau 17 du corps de l'Etude). Cet écart a cependant été sensiblement réduit par la Loi de Finances de 1990. Les taux des prélèvements libératoires pour les placements à revenus fixes ont en effet baissé de 10 points de pourcentage. Les plus-values mobilières, quant à elles, ne sont taxées que lorsqu'elles sont effectivement réalisées et uniquement au-dessus d'un certain seuil de cession d'actifs. La taxation des dividendes se fait, en France, par l'impôt sur le revenu. Cependant, un avoir fiscal égal à 50 pour cent des dividendes reçus par le contribuable est déductible de l'impôt dû et remboursé s'il y a lieu⁴.

Outre ces différents modes de taxation, de nombreux placements défiscalisés visent à favoriser l'épargne (livret A, CODEVI, Plan d'épargne populaire, plan et compte d'épargne-logement). A la fin de 1988, environ 44 pour cent du patrimoine financier des ménages se trouvait sous forme d'actifs, dont les revenus n'étaient pas soumis à l'impôt (tableau A5); de plus, afin d'inciter les ménages à épargner, des abattements permettent d'exonérer une partie des revenus des actions et obligations déclarés dans le cadre de l'IRPP. Enfin, la possibilité offerte aux organismes de placement collectifs de valeurs mobilières de capitaliser les revenus, constitue également un facteur de réduction de la fiscalité de l'épargne⁵. Une autre caractéristique du système d'imposition français est

Tableau A5. Répartition du patrimoine financier des ménages
Fin 1988

	En pourcentage du PIB	En pourcentage du total
Dépôt à vue	16.3	14.0
Livret défiscalisé	18.8	16.1
Epargne contractuelle ou à terme défiscalisée	16.2	13.8
<i>dont :</i>		
Epargne contractuelle	7.2	6.2
Créances assurance-vie et capitalisation	8.9	7.6
Dépôts et bons fiscalisés	13.7	11.8
<i>dont :</i>		
Livrets	3.9	3.3
Dépôts à terme et bons	7.7	6.6
Dépôts non transférables	2.1	1.8
Titres ¹	51.7	44.1
Obligations ²	6.3	5.4
Actions ²	31.5	26.9
OPCVM	13.9	11.8
Total	116.7	100.0

1. Les titres sont évalués à la valeur de marché. La valeur des titres non cotés est indexée sur celle des titres cotés.

2. Hors OPCVM.

Source: « Europe Financière et Monétaire », Rapport de la commission présidée par M. Jean Peyrelevade pour le X^e Plan, juin 1989, p. 42.

Tableau A6. Comparaison des taxes sur les conventions d'assurance des particuliers dans la CEE

	En pourcentage		
	Incendie	Vie	Automobiles
France	15-30¹	0²	18.00
Royaume-Uni	0	0	0
Allemagne	5.00	0	5.00
Belgique	9.25	4.40	9.25
Italie	17.00	2.00	10.00
Luxembourg	4.00	2.00	5.00
Pays-Bas	7.00	0	7.00

1. Les taxes varient entre 15 et 30 pour cent selon le type de contrats souscrits.

2. La taxe de 5.15 pour cent a été supprimée par la loi de Finances de 1990.

Source: Fédération Française des Sociétés d'Assurance.

l'importance des impôts sur les transactions financières. Les contrats d'assurance des particuliers sont plus lourdement imposés en France que chez certains de ses principaux partenaires (tableau A6); ainsi le Royaume-Uni, où le secteur des assurances a été déréglementé, n'applique aucune taxe indirecte sur ces produits financiers. Toutefois, les écarts dans ce domaine ont été réduits par la Loi de Finances de 1990 avec la suppression du prélèvement de 5.15 pour cent appliquée sur les conventions d'assurance-vie⁶. Il faut noter également que certaines transactions boursières sont grevées d'un impôt acquitté sous forme de droit de timbre⁷, tandis que le négoce des valeurs françaises cotées à Londres, ne supporte pas une telle taxe.

Une imposition sur les bénéficiés des sociétés en réduction

Les différentes incitations fiscales à l'investissement, qui étaient utilisées en France jusqu'au milieu des années 80, ont progressivement été éliminées, comme dans de nombreux autres pays de l'OCDE. Du fait des distorsions que ces mesures introduisaient sur les décisions d'investissement, des baisses de l'impôt sur les sociétés s'y sont substituées; celui-ci est passé de 50 à 42 pour cent pour l'ensemble des bénéficiés; la réduction a en outre été plus importante pour les profits distribués (le taux a baissé de 39 pour cent à 37 pour cent à partir de 1990). Indépendamment de ces évolutions, qui doivent être appréciées dans le contexte général de la réduction de l'imposition des entreprises observée dans la plupart des pays (tableau A7), le régime fiscal français comporte encore d'importants dispositifs de crédit d'impôt⁸.

Tableau A7. Taux d'imposition des sociétés¹

	En pourcentage	
	1986	1990
France	45³	37/42
Allemagne	56	50
Belgique ²	45	43
Canada	36 (15)	28 (15)
Danemark	50	50
Espagne	35	35
Etats-Unis	15/18/30/40/46	15/25/34
Italie	36 (10)	36 (10)
Japon ²	43 (10)	37.5 (10)
Pays-Bas	42	40/35
Royaume-Uni ²	35	35

1. Les taux d'impôts locaux sont indiqués entre parenthèses lorsque l'information est disponible.

2. Un taux réduit existe pour les petites entreprises.

3. Pour les revenus non distribués, le taux est de 50 pour cent pour les revenus distribués.

Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Des taux de TVA en baisse

L'imposition sur les biens et services est effectuée en France principalement par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Celle-ci est calculée à partir de trois taux principaux 5.5, 18.6 et 25 pour cent et procure des ressources en moyenne plus élevées que dans les autres pays, notamment de la Communauté Européenne (tableau 16 du corps de l'Etude et tableau A8).

Tableau A8. Structure des taux de TVA à la fin de 1989

En pourcentage

	Taux normaux	Taux non standards	
		Réduits	Majorés
France	18.6	5.5	25
Allemagne	14	7	—
Belgique	19	0, 1, 6, 17	25, 33
Danemark	22	—	—
Espagne	12	6	33
Italie	19	4, 9	38
Japon	3	—	—
Pays-Bas	18.5	6	—
Royaume-Uni	15	0	—

Note: En 1989, le Canada et les Etats-Unis n'ont pas de TVA; une taxe du type TVA devrait être introduite au Canada avec un taux de 9 pour cent à compter de janvier 1991.

Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Cet impôt a subi plusieurs modifications au cours des dernières années. Les pouvoirs publics ont diminué le nombre des principaux taux de TVA de 5 à 3 en un peu plus de deux ans; le taux majoré qui atteignait 33.3 pour cent en septembre 1987 a été abaissé progressivement, et atteint 25 pour cent depuis septembre 1989; le taux minoré a également été réduit de 7 à 5.5 pour cent depuis le 1^{er} janvier 1989. De plus, un taux de 2.1 pour cent qui s'applique déjà notamment aux publications de presse et à certaines représentations théâtrales a été étendu, par la Loi de Finances de 1990, aux produits pharmaceutiques remboursés par la Sécurité Sociale. Concernant les accises, l'importance de ces ressources fiscales en proportion du PIB est en moyenne légèrement plus faible en France que dans les autres pays de l'Europe communautaire (celles-ci représentaient 4.0 pour cent en 1987 en France et 5.1 pour cent pour la moyenne non pondérée des pays de la CEE). La comparaison du niveau de ces taxes sur certains produits avec celles en vigueur dans différents pays de la Communauté montre qu'elles semblent plus élevées en France pour l'essence, mais moins fortes dans le cas du tabac et des boissons alcoolisées⁹ (tableau A9).

**Tableau A9. Comparaison entre les accises de certains pays de la CEE
pour différents biens, avril 1986**

En écus

	Alcool ¹	Vin ²	Bière ²	Cigarettes ³	Essence ²	Gazole ²
France	3.45	0.03	0.03	0.51	0.39	0.19
Allemagne	3.52	—	0.07	1.29	0.24	0.20
Belgique	3.76	0.33	0.13	0.87	0.25	0.12
Danemark	10.50	1.57	0.71	2.76	0.46	0.19
Espagne	0.93	—	0.03	0.12	0.20	0.03
Italie	0.69	—	0.17	0.73	0.53	0.12
Pays-Bas	3.80	0.34	0.23	0.97	0.29	0.08
Royaume-Uni	7.45	1.54	0.68	1.76	0.31	0.26

1. Par bouteille de 0.75 litre.

2. Par litre.

3. Par paquet.

Source : Commission Européenne.

Les modifications de la taxation du capital

Parmi les spécificités concernant les autres impôts perçus par l'administration publique centrale, il convient de souligner les nombreuses modifications ayant affecté la taxation du capital au cours des dernières années. Supprimé en 1987, l'impôt sur les grandes fortunes (IGF), institué en 1982, a été remplacé depuis 1989 par l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Cette contribution qui exonère les biens professionnels, les œuvres d'art ou de collection et les bois et forêts, et s'applique aux patrimoines excédant 4.1 millions de francs, comporte cinq taux s'échelonnant entre 0.5 et 1.5 pour cent. Cette dernière tranche qui a été créée par la Loi de Finances de 1990, concerne la fraction de la valeur nette taxable des patrimoines supérieure à 40 millions de francs. De plus, une clause de sauvegarde permet de limiter la somme des prélèvements opérés au titre de l'impôt sur le revenu et de l'ISF, à une fraction égale à 70 pour cent du revenu. Cet impôt touche environ 125 000 ménages et a rapporté en 1989 environ 4.4 milliards de francs. Ce montant est relativement faible comparé au produit des taxes sur les successions et donations qui dépassent 20 milliards de francs. Cet impôt a également subi des changements : depuis 1984 sa progressivité a été renforcée par la création des tranches de 30, 35 et 40 pour cent pour la transmission entre époux et en ligne directe. Relativement aux autres pays, ce prélèvement est en moyenne plus élevé en France (0.35 pour cent du PIB) qu'à l'étranger (0.1 pour cent en Allemagne et en Italie, 0.25 au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, 0.5 au Japon). Toutefois pour certains pays (le Canada par exemple), l'impôt sur le capital est intégré au système d'imposition sur les plus-values. De ce fait, les comparaisons dans ce domaine doivent être interprétées avec précaution.

Une grande disparité des taxes locales directes

Quatre taxes directes procuraient aux collectivités locales près de 80 pour cent de leurs ressources fiscales en 1987. Trois de ces impôts sont à la charge des ménages en tant que résidents (taxe d'habitation) ou propriétaires (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et représentaient respectivement 23, 27 et 5 pour cent du total de ces quatre prélèvements. Etablis à partir des valeurs locatives des logements et propriétés, ces impôts comportent diverses mesures d'exonération totale ou partielle (en particulier sur la taxe d'habitation) visant à tenir compte de la capacité contributive des ménages (ces exonérations bénéficient notamment aux personnes âgées et aux ménages disposant de faibles ressources). Dans cet esprit, le calcul de la taxe d'habitation a été plafonné à 4 pour cent de leurs revenus (si ceux-ci ne dépassent pas un certain niveau et s'il s'agit de leur logement principal), depuis 1990. La recette fiscale la plus importante pour les administrations locales est la taxe professionnelle, qui est supportée par les entreprises (elle représente 45 pour cent des impôts locaux directs). Son mode de calcul, très complexe, est fondé sur une assiette dépendant notamment de la valeur locative des biens utilisés par le contribuable pour les besoins de sa profession, ainsi que des salaires versés. Comme pour les autres contributions, l'Etat a pris à la charge de son budget, au cours de ces dernières années, une part croissante de cette taxe afin de réduire la pression fiscale pesant sur les entreprises. Cette participation est passée de 3 pour cent du produit total de cet impôt à plus de 28 pour cent entre 1980 et 1987 (pour l'ensemble des quatre taxes, cette part est de 20 pour cent en 1987). Ce processus devrait se poursuivre, la Loi de Finances de 1990 a plafonné en effet le montant de cette taxe sur les entreprises à 4 pour cent de leur valeur ajoutée. Chacune des différentes administrations locales (communes, départements et régions) vote pour les quatre taxes directes qu'elles perçoivent, leurs propres taux en fonction de leurs besoins budgétaires. Le total des produits, majoré par l'Etat des frais d'assiette et de recouvrement, détermine le montant de ces impôts.

Etant donné le nombre très élevé des collectivités locales en France¹⁰ et de la grande disparité des bases taxables de prélèvements (qui sont assises pour les deux tiers sur l'immobilier), la dispersion des taux des contributions locales est extrêmement marquée (elle va de 1 à 30)¹¹. Comme le note le Conseil des impôts dans son X^e rapport, l'importance donnée au foncier par la fiscalité locale constitue une spécificité française. En effet, de nombreux pays de l'OCDE alimentent leurs budgets locaux à partir de taxes sur les revenus des ménages ou des entreprises. On signalera enfin que les collectivités locales françaises tirent une partie substantielle de leur financement de dotations transférées par l'Etat (celles-ci représentaient plus de 25 pour cent de leurs ressources en 1987). Indexées sur l'évolution des produits nets de TVA aux taux en vigueur en 1979, ces ressources des administrations locales ont progressé sensiblement plus vite que les recettes nettes de cette taxe recouvrées par l'Etat, dont les taux ont baissé depuis quelques années. Ce mode d'indexation a été révisé par la Loi de Finances de 1990 : celui-ci repose maintenant sur l'indice des prix à la consommation plus une certaine proportion de la croissance en volume.

Notes

1. La part des employeurs dans l'ensemble des cotisations a décliné depuis le milieu des années 70. Si la distinction entre cotisations salariés et employeurs est valide à court terme, à plus long terme cependant cette différenciation semble moins pertinente.
2. Depuis 1981, le barème de l'impôt est régulièrement indexé sur la hausse prévisible des prix. Le calcul de l'IRPP prend en compte un abattement de 28 pour cent, des mécanismes de quotient familial, des décotes et minorations qui conduisent à réduire la progressivité réelle de l'impôt par rapport à celle des taux apparents d'imposition.
3. En 1986, 1 pour cent des foyers, déclarant les revenus les plus élevés, payaient 27 pour cent de l'impôt (hors cotisations sociales) et 10 pour cent en payaient 64. En 1987, le taux marginal moyen par rapport au revenu imposable était de 25 pour cent, et le taux moyen de 12 pour cent. Relativement aux revenus perçus, les taux moyen et marginal moyen étaient respectivement de 6.5 et 19 pour cent.
4. Les taux des prélèvements libératoires pour les placements à revenus fixes s'échelonnent, selon la Loi de Finances de 1990, entre 17 pour cent pour les obligations et 37 pour cent pour certains bons (ces taux incluent le prélèvement social); ils sont de 52 pour cent (avec les prélèvements sociaux) dans le cas de bons anonymes. Mise à part la possibilité du prélèvement libératoire, l'imposition des intérêts peut être effectuée en France, dans le cadre de l'IRPP, au taux marginal du contribuable. Les plus-values mobilières sont taxées à 17 pour cent pour des cessions dépassant 298 000 FF (seuil de 1989). Dans le cas de l'imposition sur les bénéfices distribués, le taux qui atteint 42 pour cent ne permet pas de compenser intégralement l'impôt déjà payé par les entreprises, malgré le système de l'avoir fiscal. Cette double imposition partielle de ces revenus serait supprimée si le taux d'impôt sur les sociétés était de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent ou si l'avoir fiscal était augmenté de 50 à 72.4 pour cent.
5. Les SICAV de valeurs mobilières à revenu fixe sont autorisées à capitaliser leurs revenus depuis le 1^{er} octobre 1989, celles en actions depuis le 1^{er} janvier 1990. Il convient d'indiquer qu'il n'existe pas en France d'OPCVM à compartiments; ces organismes, autorisés par exemple au Luxembourg, regroupent des fonds communs de placement multiples sous une même entité et permettent d'effectuer une allocation efficace des capitaux d'un compartiment à l'autre selon l'évolution des marchés. Ces mouvements ne sont pas considérés comme des cessions de parts, il n'y a donc pas constatation de plus-values et taxation.
6. Ces placements bénéficient en outre d'avantages fiscaux substantiels qui devraient favoriser la compétitivité française dans ce secteur des assurances. De plus, la fiscalité sur les gros risques d'assurance dommages pour les entreprises a été baissée par la Loi de Finances de 1989 : 0.8 milliard de francs d'allègement ont été consacrés à l'exonération des risques les plus exposés à la concurrence internationale (risques d'incendie des biens professionnels) et à la réduction de certains taux.
7. L'impôt de bourse est de 0.3 pour cent pour les opérations inférieures à 1 million de francs, 0.15 pour cent au-delà.
8. Ces crédits d'impôt, déterminés en pourcentage de la croissance des dépenses de recherche et de formation en volume, visent à inciter les entreprises à développer durablement leurs efforts dans

ces deux domaines. En outre, un troisième crédit d'impôt en faveur de l'aménagement et la réduction du temps de travail par salarié, et incitant les entreprises à une plus grande rationalisation de l'utilisation de leurs équipements, a été institué par la Loi de Finances de 1990. Enfin, en dehors de ces mécanismes, il existe certaines mesures fiscales sélectives ; elles tendent par exemple à favoriser les créations d'entreprises nouvelles. Pour les entreprises créées depuis le 1^{er} octobre 1988, sous certaines conditions, une exonération à 100 pour cent est possible pour le bénéfice réalisé au cours des deux premières années d'activité, puis de 75, 50 et 25 pour cent pour les bénéfices des trois années qui suivent. D'autres mesures sont limitées géographiquement (telles que des déductions d'investissements réalisés dans les départements et territoires d'outre-mer, ou d'impôt sur les sociétés créées dans certaines régions).

9. Les comparaisons disponibles portent cependant sur des chiffres datant d'avril 1986. Depuis, plusieurs pays (Belgique, Allemagne et France par exemple) ont procédé à des modifications de certaines de ces taxes.
10. Le nombre de communes qui atteint environ 36 500 est légèrement plus grand qu'aux Etats-Unis (35 500) et dépasse largement celui de l'Allemagne (8 500).
11. Cette situation ne semble être que très partiellement le reflet d'écarts entre les services offerts par les différentes collectivités. A cet égard, il est probable que les localités bénéficiant de l'implantation de nombreuses entreprises (du fait de l'existence par exemple de la proximité d'un réseau de communication développé) ont la possibilité de maintenir leurs taux d'imposition à des niveaux relativement faibles, contrairement à des collectivités plus défavorisées.

Annexe V

Structure, mode de financement et déterminants des dépenses sociales

Un système de protection sociale étendu et très divers

Instituée par une ordonnance de 1945, la Sécurité Sociale constitue l'élément principal d'un système de protection sociale caractérisé par une grande diversité (tableau A10). Celle-ci est mise en évidence à travers les moyens d'intervention qui, pour couvrir les différents risques concernant la santé, la vieillesse, la famille-maternité et l'emploi, se différencient en :

- prestations sociales, constituant des transferts effectifs versés aux ménages;
- prestations de services sociaux qui correspondent à des services gratuits ou quasi-gratuits comme l'accès aux hôpitaux, dispensaires etc.;
- prestations fiscales qui sont des réductions ou des exonérations d'impôts en liaison avec certains risques de la protection sociale¹.

Le système de protection sociale est également constitué d'une grande variété et d'un nombre élevé de régimes, sur lesquels l'influence des pouvoirs publics est inégale. Si l'Etat gère directement certains d'entre eux (en tant qu'employeur) ou certaines prestations de solidarité financées sur son budget, d'autres organismes relèvent du domaine privé (mutuelles, régimes extra-légaux d'employeurs et régimes d'intervention des administrations privées). En outre, si la plupart des prestations sont versées par les administrations de Sécurité Sociale, sous tutelle des pouvoirs publics, certains régimes sociaux disposent d'une autonomie beaucoup plus grande au sein de ces administrations. Le système d'assurance chômage par exemple, ainsi que les régimes complémentaires de retraites sont largement administrés par les partenaires sociaux.

Le financement du système de protection sociale est réalisé grâce à trois types de ressources. Les cotisations sociales, qui sont calculées sur la base d'un revenu et auxquelles sont rattachées des droits sociaux, constituaient 80 pour cent des recettes totales en 1988. La plupart de ces cotisations sont obligatoires, toutefois, dans le cas des régimes complémentaires de retraite, dont la loi impose l'existence, si les taux minima sont fixés par les partenaires sociaux gestionnaires de ces régimes, les entreprises sont libres de cotiser à des taux supérieurs; de plus les cotisations sont facultatives pour certains régimes (mutuelles, régimes extra-légaux d'employeurs). Leurs taux dépendent des différents risques couverts et sont à la charge des employeurs, des salariés et des travailleurs indépendants dans des

Tableau A10. La protection sociale en France en 1988
En pourcentage du PIB

	Régimes légaux ¹			Régimes extra-légaux ¹			Total
	Financés par cotisations		Financés par impôts	Financés par cotisations		Financés par dons	
	Administrations de sécurité sociale ²	Autres régimes d'assurance sociale ³	Régime d'intervention des administrations publiques	Régimes d'employeurs	Mutuelles	Régimes d'intervention des administrations privées	
Prestations sociales	17.3 ⁴	2.6	2.4	0.7	0.5	0.1	23.7
Santé	5.1	0.2	0.6	0.1	0.5	—	6.5
Vieillesse-survie	8.9	2.4	0.7	0.1	—	—	12.1
Maternité-famille	2.2	—	0.6	0.3	—	—	3.2
Emploi	1.1	—	0.5	0.2	—	—	1.8
Divers	—	—	—	—	—	0.1	0.1
Prestations de services sociaux ⁵	2.7		0.4				3.2
Prestations fiscales			0.9				0.9
Total	20.0	2.6	3.8	0.7	0.5	0.1	27.7

1. Les régimes légaux à la différence des régimes extra-légaux sont rendus obligatoires par la loi.

2. Au sens de la comptabilité nationale.

3. Régimes de retraite des fonctionnaires, de la SNCF, RATP, EDF pour lesquels les prestations sont directement versées par l'Etat-employeur qui en assure l'équilibre.

4. Une partie de ces prestations (3 pour cent de leur total) sont extra-légales.

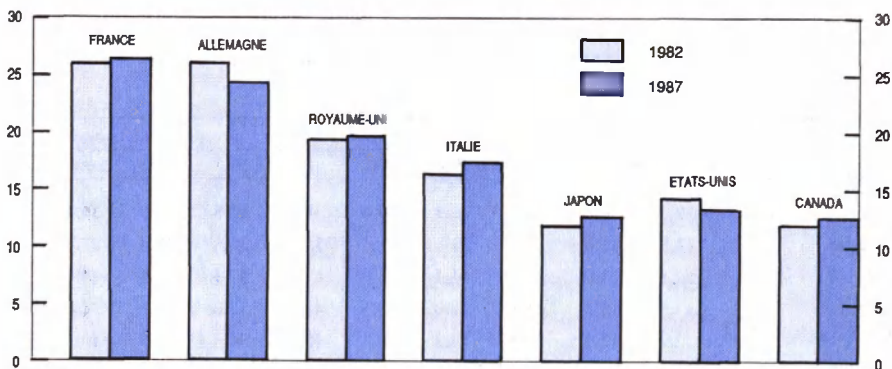
5. L'essentiel de ces dépenses est constitué de dotations aux hôpitaux et concernent le secteur de la santé.

Source: Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

proportions qui étaient respectivement de 65, 28 et 6 pour cent en 1988. Les taxes et impôts affectés constituent une deuxième source de financement correspondant à une solidarité spécifique ou visant à compenser certaines charges (taxes sur l'assurance automobile, sur les tabacs et alcools, prélèvements exceptionnels sur les revenus imposables ...). Leur poids est relativement faible puisqu'il ne représentait que 3 pour cent environ des ressources de la protection sociale en 1988. Enfin, les autres recettes (17 pour cent du financement total) proviennent essentiellement des contributions publiques dont l'objet est de combler le déficit de certains régimes ou de compenser des charges particulières et faisant intervenir le principe de solidarité nationale (revenu minimum d'insertion, allocations aux adultes handicapés, Fonds national de solidarité...). Les régimes publics sociaux, compte tenu de la multiplicité de ces organismes, sont liés par d'importantes solidarités financières, visant à compenser la situation socio-démographique défavorable de certains d'entre eux. L'existence de ces importants transferts inter-régimes tend à réduire sensiblement la transparence du financement de la Sécurité Sociale.

Le niveau des dépenses publiques sociales semble être plus élevé que dans les autres grands pays de l'OCDE (graphique A2). Toutefois, les comparaisons internationales en terme de niveau absolu de ces dépenses ne fournissent, en l'état actuel des données disponibles, qu'un indicateur dont l'interprétation doit être prudente. Ainsi, dans le cas de la France, les dépenses publiques sociales comprennent des prestations qui sont la contrepartie de cotisations volontaires : mutuelles, régimes complémentaires de retraite; en sens inverse,

Graphique A2. **PART DES DÉPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE¹**
En pourcentage du PIB



1. Comprenant les dépenses de transferts aux ménages et de consommation finale relative aux postes de la santé et de l'intervention sociale (à l'exception de l'Italie et du Canada qui n'y incluent que les dépenses de transferts).
Sources : OCDE, Comptes nationaux annuels et estimations du Secrétariat.

celles des autres pays de l'OCDE ne comprennent pas les dépenses de protection sociale assurées par les régimes d'employeurs ou les contrats de prévoyance collective souscrits auprès de compagnies d'assurance.

Des prestations vieillesse en forte progression

Les prestations vieillesse semblent se situer en France parmi les plus importantes des grands pays de l'OCDE en 1985 (tableau 20 du corps de l'Etude). Cependant, il convient d'appliquer les mêmes réserves dans ce domaine sur les comparaisons internationales en niveau que dans le cas des dépenses publiques totales. En forte progression depuis 1960 puisqu'elles ont plus que doublé en proportion du PIB, dont elles dépassaient 12 pour cent en 1988, leur croissance au cours des dernières décennies a été, en partie, la conséquence d'une politique de revalorisation des retraites. L'amélioration du pouvoir d'achat des basses pensions entre 1970 et 1983, notamment pour le minimum vieillesse en 1981 et 1982 (respectivement de plus de 20 et 30 pour cent) sont des mesures ayant contribué à réduire sensiblement la précarité que connaissaient les retraités il y a une vingtaine d'années². Le vieillissement de la population d'une part, et la baisse des taux d'activité d'autre part, constituent également des facteurs d'alourdissement des dépenses de retraites dans le PIB. Cependant, si le taux de dépendance des plus de 65 ans a connu une augmentation relativement modérée par rapport aux autres grands pays de l'OCDE au cours de la période de 1950-1987 (tableau A11) (celui-ci n'a crû que de 3 points de pourcentage en France, et de 6 à 8 points dans la plupart des autres grands pays), le taux d'activité des personnes de plus de 55 ans a baissé sensiblement plus rapidement en France qu'à l'étranger et se retrouve à un faible niveau par rapport aux autres pays (tableau A12). Il convient de noter que la forte baisse d'activité en France pour la tranche d'âge 55-64 ans, surtout sensible à partir de 1980, est à mettre en relation avec la situation de déséquilibre sur le marché du

Tableau A11. Taux de dépendance¹

En pourcentage

	65 ans et plus					0-14 ans				
	1950	1960	1970	1980	1987	1950	1960	1970	1980	1987
France	17.3	18.8	20.7	21.9	20.4	34.4	42.5	39.9	35.1	31.3
Allemagne	13.9	16.0	20.7	23.4	21.5	35.1	31.5	36.4	27.4	21.2
Canada	12.3	13.0	12.9	14.1	16.0	47.5	57.5	49.1	34.0	31.1
Etats-Unis	12.5	15.5	15.8	17.0	18.5	41.5	52.0	45.6	34.0	32.4
Italie	12.2	13.3	15.8	19.3	20.3	40.4	34.6	34.5	30.7	23.5
Japon	8.8	9.5	10.2	13.4	15.8	59.5	47.1	34.7	35.0	29.7
Royaume-Uni	16.0	18.0	20.7	23.3	23.6	33.4	35.9	38.3	32.8	28.8

1. Rapport de la population de 65 ans et plus (ou 0-14 ans) à la population de 15 à 64 ans.
Source: OCDE, *Statistiques de la population active*.

Tableau A12. Taux d'activité des personnes âgées

En pourcentage

	55-64 ans				65 ans et plus			
	1960	1970	1980	1988	1960	1970	1980	1988
France	59.3¹	56.8	53.4	39.2	19.1¹	12.8	5.0	2.9
Allemagne	52.9 ¹	50.3	42.8	41.3	14.0 ¹	10.4	4.5	3.1
Canada	54.4	56.7	53.9	50.5	17.6	13.0	8.9	7.1
Etats-Unis	60.1	60.4	55.1	54.1	19.2	16.0	11.9	10.3 ⁴
Italie ²	37.4	28.8	24.5	22.5	19.3 ³	7.0	7.5	4.9 ⁵
Japon	66.4	64.1	63.0	63.0	39.6	31.8	26.3	23.8
Royaume-Uni	58.8	63.9	59.4	51.9	13.4	11.6	6.2	4.8

1. Chiffres de 1962.

2. La première tranche d'âge est celle de 60-64 ans.

3. Chiffre de 1967.

4. Chiffre de 1986.

5. Chiffre de 1987.

Source: OCDE, *Statistiques de la population active*.

travail. En effet, le retrait anticipé d'activité des travailleurs âgés, particulièrement touchés par le chômage, a été encouragé jusqu'en 1983 avec la mise en place de programmes de pré-retraite (garantie de ressources, contrats de solidarité, Allocation du Fonds National de l'Emploi). Relativement aux autres pays, les dépenses consacrées à ces mesures étaient en 1987 parmi les plus importantes des pays de l'OCDE (voir infra, tableau A15).

La maturation des régimes de retraite est également un élément d'explication de l'accroissement rapide des dépenses vieillesse. Elle se traduit par une augmentation très sensible de la prestation moyenne servie par personne âgée. Cependant, si l'on se place du point de vue des régimes, cette maturation se reflète à travers une augmentation des effectifs couverts et actuellement, dans une plus faible proportion, par une amélioration de la pension moyenne versée par ces organismes. Ce phénomène apparaît être la conséquence de l'augmentation de l'activité féminine. Les femmes, ayant souvent eu de courtes durées d'activité et de relativement faibles salaires, ont droit à des pensions en moyenne inférieures à celles des hommes. Les calculs effectués sur la décomposition des contributions de la croissance en termes réels des prestations vieillesse du Régime Général de la Sécurité Sociale entre 1981 et 1988 mettent en évidence ce phénomène (tableau A13). Bien qu'il soit difficile d'effectuer des comparaisons internationales, l'analyse qualitative des principaux paramètres définissant les différents régimes publics de pension des grands pays de l'OCDE semble indiquer une relative générosité du système français. En effet, les deux principaux éléments de calcul des pensions liées à l'emploi, à savoir taux des annuités acquises et revenus de référence servant à déterminer leur montant, paraissent être parmi les plus favorables (à l'exception de l'Italie dont les allocations vieillesse représentent une part plus

Tableau A13. **Prestations vieillesse du Régime Général**

Taux de croissance annuels moyens en pourcentage

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	Moyenne 1982-1988
Prestations en termes réels	7.2	5.6	3.4	5.1	6.1	4.8	6.1	5.5
<i>dont :</i>								
Pouvoir d'achat des revalorisations	3.1	0.7	-2.0	0.0	0.5	-0.5	1.0	0.4
Effectif des pensions	2.0	4.4	4.9	5.1	4.8	4.5	4.4	4.3
Effets de structure	1.9	0.4	0.6	0.0	0.6	0.9	0.7	0.7

Source : Direction de la Prévision.

importante qu'en France en pourcentage du PIB) (tableau 21 du corps de l'Etude). Concernant les régimes complémentaires de retraite, pour lesquels les comparaisons internationales sont plus difficilement disponibles, ceux-ci sont gérés en France par les partenaires sociaux. Ils fonctionnent sur un système de répartition, ce qui les différencie des autres pays, et permettent aux salariés non-cadres de prendre une retraite à taux plein représentant, avant impôt, environ 70 pour cent de leur dernier salaire.

Des dépenses de santé publiques et totales élevées

La France figure parmi les grands pays de l'OCDE où les dépenses totales de soins médicaux étaient les plus fortes en 1987 et était en tête pour les dépenses publiques en pourcentage du PIB avec 6.4 pour cent. Cette situation est en partie la conséquence de l'extension ainsi que de l'amélioration de la couverture sociale de la population depuis l'instauration du système de Sécurité Sociale (tableau A14). Il convient de noter toutefois que la part des dépenses à la charge des consommateurs, qui représentait 2.1 pour cent de la valeur ajoutée, était également l'une des plus importantes des autres grands pays (tableau 22 du corps de l'Etude).

Indépendamment des mesures de politique économique ayant contribué à accroître les dépenses de santé, leur augmentation a été favorisée par le développement et la diffusion des techniques médicales conduisant à une élévation des coûts et des prix de ces services. Il semble également qu'un véritable « effet génération » s'est traduit par un recours accru aux structures médicales. Ainsi entre 1970 et 1980, le nombre annuel moyen de séances médicales est passé de 3 à 4.5 pour les hommes et de 4 à 6 pour les femmes³. L'augmentation de l'offre a également contribué à accroître les dépenses de santé tant ambulatoires qu'hospitalières (tableau 23 du corps de l'Etude). Ainsi, la croissance soutenue du nombre de médecins en activité a sans doute constitué un facteur d'augmentation des dépenses ambulatoires compte tenu des spécificités de fonctionnement du système médical français :

Tableau A14. Couverture et prise en charge des dépenses de santé

En pourcentage

	Soins hospitaliers				Soins ambulatoires				Biens médicaux			
	1960 ²	1970	1980	1986	1960 ²	1970	1980	1986	1960 ²	1970	1980	1986
Couverture des dépenses de santé¹												
France	85.0	96.0	99.0	99.0	85.0	96.0	99.0	99.0	85.0	96.0	99.0	99.0
Allemagne	86.0	93.0	91.0	92.2	87.0	90.0	90.3	92.2	87.0	90.0	90.3	92.2
Canada	68.0	100.0	100.0	100.0	2.0	95.0	100.0	100.0	5.0	6.0	33.0	34.0
Italie	87.0	93.0	100.0	100.0	87.0	93.0	100.0	100.0	81.0	93.0	100.0	100.0
Etats-Unis	22.0	40.0	42.0	43.0	6.0	24.0	42.0	43.0	3.0	9.0	10.0	10.0
Japon	99.0	100.0	100.0	100.0	99.0	100.0	100.0	100.0	96.0	100.0	100.0	100.0
Royaume-Uni	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Prise en charge des dépenses de santé³												
France	85.0	91.0	92.0	92.4	60.0	58.0	66.3	63.2	60.0	70.0	61.9	63.6
Allemagne	66.0	77.0	98.0	97.0	83.0	83.0	84.0	85.0	40.0	60.0	60.0	56.4
Canada	72.0	94.0	92.0	91.3	10.0	59.0	71.9	72.8	—	—	—	—
Italie	96.0	93.0	91.4	87.4	71.0	70.0	83.3	77.4	68.0	90.0	70.8	62.9
Etats-Unis	41.0	53.0	54.0	55.0	18.0	42.0	55.0	56.0	65.0	90.0	90.0	90.0
Japon	79.0	81.0	83.7	93.0	79.0	81.0	86.5	84.9	79.0	81.0	89.0	85.0
Royaume-Uni	98.0	99.0	99.0	99.0	—	90.0	90.0	88.0	87.0	91.0	93.0	93.0

1. Pourcentage de la population ayant accès à un régime de soins pris en charge par l'administration.

2. 1961 pour le Japon.

3. Pourcentage des dépenses financées par les administrations publiques.

Sources: OCDE, *La santé en chiffres 1960-1983*, 1985 et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

celui-ci fonctionne sur un mode libéral, établissant très peu de contraintes sur le nombre de prescriptions, et sur le nombre de malades par praticien. En terme de comparaison internationale, le taux de croissance du nombre de médecins a été l'un des plus élevés parmi les grands pays de l'OCDE entre 1960 et 1986, la concentration de ceux-ci dans la population se situant ainsi parmi les plus fortes de ces pays (2.4 médecins pour 1 000 habitants). Parallèlement à cette évolution, la capacité d'offre du secteur hospitalier a aussi été renforcée jusqu'en 1980. Ainsi, malgré la stabilisation du nombre de lits d'hôpitaux ou d'institutions de soins depuis cette période, leur progression a été, en moyenne depuis les années 60, l'une des plus soutenues des grands pays de l'OCDE.

Des dépenses d'assurance chômage maîtrisées

La masse des prestations chômage a fortement augmenté à partir du premier choc pétrolier en liaison avec une forte croissance du nombre de demandeurs d'emploi. Cette progression très vive entre 1973 et 1981 a été de 27 pour cent par an en termes réels tandis que sur la période 1981-1988 l'accroissement de ces dépenses, qui a atteint le rythme annuel moyen de 4 pour cent, n'a pas été sensiblement plus rapide que celui des autres prestations sociales⁴. Ainsi la part des allocations chômage dans le revenu disponible des ménages n'a que légèrement augmenté passant de 1.6 à 1.7 pour cent sur cette même période. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs ayant joué dans des sens différents : si les effectifs des demandeurs d'emploi et le pouvoir d'achat des allocations moyennes ont augmenté, la proportion des chômeurs indemnisés (le taux de couverture) a connu des fluctuations depuis 1981⁵. Malgré un taux de chômage relativement élevé, les dépenses consacrées par les pouvoirs publics à l'indemnisation des demandeurs d'emploi étaient comparables, en pourcentage du PIB en 1987, à celles des autres pays de l'OCDE (tableau A15). Ainsi, bien que les chômeurs représentaient respectivement 10.5 et 6.2 pour cent de la population active en France et en Allemagne, l'ensemble des allocations qui leur étaient versées dans les deux pays correspondait à 1.3 pour cent de la valeur ajoutée. En effet, il semble, d'après une étude effectuée par la Commission des Communautés Européennes, que le système d'indemnisation du chômage est moins favorable en France qu'en moyenne dans les autres pays européens : le taux de couverture est légèrement plus élevé que dans la Communauté, le taux de remplacement est en revanche plus faible (tableau A16).

Une politique sociale développée en faveur de la famille

Outre certaines prestations fiscales, notamment le système de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu ou certaines dispositions telles que les bonifications d'intérêt sur certains prêts immobiliers, les dépenses consacrées à la famille et à la maternité représentaient près de 12 pour cent de l'ensemble des prestations sociales et de services sociaux et plus de 3 pour cent du PIB en 1988. L'importance de ces dépenses est l'une des caractéristiques de la politique sociale en France. Cette spécificité constitue une tradition française puisque dès 1939 un code de la famille a été institué afin d'encourager l'accroissement de la natalité. Il convient de noter qu'au cours des années 70, la politique familiale a

**Tableau A15. Dépenses publiques relatives aux programmes de garantie
de ressources des demandeurs d'emploi en 1987**

En pourcentage du PIB

	Taux de chômage standardisé (niveau)	Indemnisation de chômage	Retraites anticipées pour des raisons tenant au marché du travail	Total : garantie de ressources
France	10.5	1.32	0.94	2.26
Allemagne	6.2	1.34	0.02	1.35
Canada	8.8	1.65	²	1.65
Etats-Unis	6.1	0.52	²	0.52
Italie	11.8	0.49	0.32	0.81
Japon	2.8	0.41	²	0.41
Royaume-Uni	10.2	1.82	0.02	1.84
Belgique	11.1	2.39	0.80	3.19
Danemark	7.8 ¹	2.70	1.26	3.96
Espagne	20.1	2.47	0.04	2.51
Grèce	7.4 ¹	0.41	—	0.41
Irlande	17.5 ¹	3.62	—	3.62
Pays-Bas	9.6	2.81	—	2.81
Portugal	7.0	0.37	—	0.37

1. Non standardisé.

2. Nul ou impossible à séparer d'autres postes de dépenses.

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1989.

**Tableau A16. Mesures de protection sociale contre le chômage
dans la Communauté Européenne en 1987**

En pourcentage

	Taux de couverture ¹	Taux de remplacement ²	Moyenne géométrique ³
France	67.2	60.5	63.8
Allemagne	61.0	87.0	72.8
Belgique	91.1	85.5 ⁴	88.3
Danemark	97.2	90.3	93.7
Espagne	39.9	68.0	52.1
Grèce	47.9	51.1	49.5
Irlande	94.3	71.0	81.8
Pays-Bas	85.3	78.7	81.9
Portugal	22.8	67.2	39.1
Royaume-Uni	83.9	62.8	72.6
Communauté Européenne⁵	65.8	72.2	68.9

1. Chômeurs indemnisés/chômeurs inscrits.

2. Indemnités maximales de chômage/gains antérieurs après impôts pour les ouvriers du secteur manufacturier. Ce ratio est calculé dans le cas d'un couple avec deux enfants, l'épouse étant inactive.

3. Racine carrée du produit du taux de couverture et du taux de remplacement.

4. Il convient de noter que la récente réforme fiscale a eu un effet négatif important sur le taux de remplacement à partir de 1989.

5. A l'exclusion de l'Italie et du Luxembourg.

Sources : Commission des Communautés Européennes, « Taux de remplacement des prestations de chômage, juillet 1987 », août 1988, et OCDE, *Statistiques de la population active*.

connu une inflexion sensible visant à accroître les prestations en faveur des familles défavorisées; toutefois des préoccupations plus natalistes sont réapparues dans les années 80. Les principales composantes de ces dépenses sont une aide au logement (l'Aide Personnalisée au Logement a été instaurée en 1977), qui représentait 24 pour cent des prestations familiales en 1988, et des allocations de maternité. Malgré certaines mesures de revalorisation ou de création de nouvelles allocations⁶, la croissance de ces dépenses sociales a été moins dynamique que celle des autres transferts depuis 1974. Ce phénomène est vraisemblablement en partie imputable à la proportion plus faible dans la population du nombre d'enfants ouvrant droit à certaines prestations, le taux de dépendance des jeunes de 0 à 14 ans ayant baissé d'environ 8.5 points entre 1970 et 1987 (tableau A11). Cette politique familiale a peut-être constitué un des facteurs ayant contribué à maintenir en France le taux de fécondité à un niveau plus élevé (1.8 enfant par femme en 1988) que chez la plupart de ses partenaires européens.

Le freinage des dépenses sociales depuis 1983

La forte progression des dépenses de protection sociale jusqu'au premier choc pétrolier a pu être financée grâce au dynamisme de l'économie et de l'emploi. A partir de 1974 le ralentissement de la croissance du PIB et la poursuite de l'augmentation des dépenses sociales ont conduit les pouvoirs publics et les partenaires sociaux gestionnaires des régimes conventionnels à accroître les cotisations afin de faire face à leur problème de financement. Cependant, compte tenu de l'augmentation des déficits publics et du niveau élevé atteint par le taux de prélèvement obligatoire dont la progression pesait sur la compétitivité internationale, l'emploi et l'efficacité de l'économie, une politique de freinage de la croissance des dépenses publiques, et notamment sociales, a été mise en œuvre au début des années 80. Si certaines mesures ont été prises à la fin de la décennie précédente, essentiellement dans le secteur de la santé pour ralentir l'accroissement de ces dépenses⁷, c'est surtout à partir de 1983 qu'un effort visant à infléchir l'augmentation du coût de la protection sociale a été entrepris. A l'exception notable de la branche famille, les autres secteurs sociaux ont été concernés par ce changement d'orientation de politique économique dont l'objectif était de réduire le poids du secteur public et des prélèvements obligatoires dans l'économie. Ainsi, tandis que la part des prestations sociales dans le PIB s'est accrue de façon presque constante entre 1973 et 1984 passant de 16.6 à 23.4 pour cent, celles-ci n'ont pas progressé entre 1984 et 1988.

Parmi les principales mesures de freinage de l'accroissement des dépenses sociales, celles concernant la santé ont eu pour objet dans un premier temps de contrôler l'augmentation des dépenses du secteur hospitalier. En effet, sur la période 1970-1980 le développement de ce secteur s'est traduit par une croissance nettement plus forte que pour la branche des soins ambulatoires (les taux de croissance annuels moyens ont été de 19.5 pour l'hôpital et 15.3 pour cent pour la ville). Ainsi, les pouvoirs publics ont mis en place une réforme de financement des hôpitaux (passage du système de prix de journée à celui de dotation globale) en 1984-1985 et diverses mesures pour tenter de peser sur la progression des dépenses ambulatoires et de consommation médicale (une pression à la baisse sur les prix

des médicaments, l'arrêt du remboursement de certains d'entre eux). Enfin le plan de rationalisation de l'assurance-maladie mis en œuvre en 1987 (Plan Seguin) visait à limiter les droits à exonération du ticket modérateur et le remboursement de certains soins.

Dans le cas des régimes de retraite, la principale mesure prise a consisté à réviser les modalités du système d'indexation. On observe en outre une certaine réduction des dépenses relatives au système des pré-retraites. Jusqu'à la fin de 1982, les pensions du Régime Général de la Sécurité Sociale par exemple, qui avaient bénéficié de revalorisations importantes visant à compenser la faiblesse des droits acquis du fait de courtes périodes d'assurance et de salaires modestes, étaient liées aux salaires bruts. A partir de 1983-1984, pour accompagner le mouvement de désinflation, les retraites ont été indexées, en pratique, sur l'évolution prévisionnelle des salaires nets ou des prix de l'année en cours, avec un mécanisme incorporant une clause de rattrapage. Ainsi, les revalorisations de pensions ont à peu près suivi l'évolution des prix, et leur croissance en termes réels est devenue très faible (tableau A13). En ce qui concerne les pré-retraites, la masse des prestations versées dans le cadre des systèmes prévus pour les tranches d'âge de 55 à 59 ans a diminué de plus de 20 pour cent entre 1984 et 1988 du fait de la baisse des effectifs de pré-retraités⁸. Le système d'indemnisation du chômage a subi une profonde réforme en 1984, conduisant à un partage entre les prestations dites d'assurance, gérées par l'Unedic (organisme conventionnel d'assurance chômage), et des prestations dites de solidarité, prises en charge par l'Etat. Sur la période récente, les revalorisations décidées par l'Unedic sont restées voisines de l'évolution des prix, tandis que les aménagements du mode de calcul des droits ont été dans l'ensemble dans le sens d'un durcissement pour ces prestations. Si des augmentations sensibles, en termes de pouvoir d'achat, ont été effectuées en 1985 et 1986, pour les allocations versées au titre de la solidarité, depuis, celles-ci sont restées limitées.

Notes

1. Celles-ci consistent par exemple, dans des aides à la famille (système du quotient familial, demi-part supplémentaire pour les familles d'au moins 3 enfants) ou aux personnes âgées et handicapées.
2. D'autres mesures, le système d'indexation favorable (sur les salaires bruts), et l'augmentation du taux des pensions de reversion, ont également contribué à cette évolution. Entre 1979 et 1984, selon le rapport du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts («*Les Français et leurs revenus : le tournant des années 80*», n° 94, 3^e trimestre 1989), le pouvoir d'achat moyen des ménages dont le chef a plus de 60 ans a augmenté plus vite que pour la moyenne des ménages.
3. Cet effet demande a pu, en outre, être récemment alimenté par le développement de nouvelles pathologies (SIDA par exemple). Enfin, l'évolution démographique, et notamment le vieillissement de la population, constitue également un facteur explicatif de l'augmentation de la demande de soins. En effet, le recours au médecin est deux fois plus fréquent pour les personnes de plus de 70 ans que pour la moyenne de la population, et une situation analogue peut être constatée en ce qui concerne la fréquentation hospitalière. Il apparaît cependant que ce phénomène n'ait pas joué un rôle primordial jusqu'à présent dans la progression de la consommation totale de biens médicaux. En outre, l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses maladie devrait rester globalement faible au cours des prochaines décennies. Cet effet ne contribuerait qu'à une dérive supplémentaire évaluée à 0.6 pour cent par an (voir R. Launois et A. Pelc : «*Le vieillissement de la population et la consommation médicale*», *Solidarité Santé*, Etudes statistiques n° 4, 1988, pp. 59-76).
4. Les allocations de pré-retraite sont incluses dans les statistiques des prestations chômage entre 1973 et 1981, depuis elles sont comprises dans celles des retraites.
5. On a constaté d'une part une augmentation des effectifs des demandeurs d'emploi à un rythme annuel de 5.5 pour cent entre 1981 et 1988. D'autre part, le pouvoir d'achat des allocations moyennes semble avoir progressé reflétant la revalorisation de certaines allocations de solidarité et la modification de la composition de la population indemnisée (plus de chômeurs âgés et qualifiés ayant des droits supérieurs). Cependant, le taux de couverture qui était d'environ 71 pour cent en 1981, atteignait un minimum de 63 pour cent en 1984, pour remonter au niveau de 72 pour cent en 1988.
6. Les principales mesures concernées sont les suivantes : augmentation des allocations familiales en 1982, création des allocations pour garde d'enfant à domicile et de l'allocation parentale d'éducation en 1985.
7. Ces mesures ont notamment consisté en un durcissement du *numerus clausus* visant à freiner la croissance du nombre de médecins, en l'instauration du ticket modérateur pour les médicaments de confort afin de faire supporter aux malades une part accrue des dépenses des biens médicaux, et en la mise en place de taux directeurs pour ralentir la progression des budgets hospitaliers.
8. L'abaissement de l'âge légal de la retraite à 60 ans depuis 1983 a conduit à l'extinction des dispositifs de garantie de ressources ouverts aux travailleurs de plus de 60 ans. Seul reste en place le système du Fonds national de l'emploi prévu pour les tranches d'âge de 55 à 59 ans. Il convient de noter que les niveaux d'indemnisation accordés dans le cadre des dispositifs de pré-retraite ont été sensiblement réduits en 1983. En outre, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en 1986 a conduit à accroître davantage le nombre d'entrées des salariés de plus de 55 ans dans le système d'assurance chômage que dans celui des pré-retraites.

Annexe VI
Chronologie économique

1989

A. Politique budgétaire

Janvier

Entrée en vigueur de diverses mesures prévues dans le budget de 1989.

Septembre

Présentation du projet de budget pour 1990. Les principaux points en sont les suivants :

- Le taux maximum de la TVA est ramené de 28 à 25 pour cent à compter de septembre 1989.
- Le taux de l'impôt sur les sociétés est ramené de 39 à 37 pour cent pour les bénéficiaires réinvestis.
- Il est prévu que le déficit reviendra de 100.0 à 90.2 milliards de francs, les dépenses augmentant de 5.3 pour cent.

Novembre

Modification du budget de 1989. Les principaux points en sont les suivants :

- Une enveloppe de 5.8 milliards de francs supplémentaires est allouée aux traitements de la fonction publique.
- Des dépenses supplémentaires d'un montant total de 28 milliards de francs sont inscrites au budget.
- L'objectif fixé pour le déficit budgétaire demeure inchangé.

B. Politique monétaire et financière

Janvier

La Banque de France relève ses taux directeurs de 0.5 point, portant ainsi à 8.25 pour cent le taux d'intervention et à 9.0 pour cent le taux des prises en pension d'une durée de 5 à 10 jours. Les taux de base passent de 9.25 à 9.6 pour cent.

Mars

Suppression de tous les contrôles des changes pour les entreprises. Les banques sont autorisées à prêter librement aux non-résidents.

Dépôt d'un projet de loi portant réforme du secteur des assurances en vue de l'intégration européenne.

Avril

Première émission par l'Etat d'obligations libellées en écus.

Mai

Annnonce de la fin du monopole du Crédit Agricole pour l'octroi de crédits bonifiés aux agriculteurs.

Juin-juillet

Relèvement de 0.5 point des taux directeurs, qui passent à 8.75 et 9.5 pour cent. Les taux de base passent à 10.0 pour cent.

Août

Adoption d'une loi renforçant les pouvoirs de supervision du «chien de garde» de la Bourse (la COB) et améliorant la liquidité et la transparence des marchés de capitaux.

Septembre

Dépôt d'un projet de loi sur le surendettement des ménages.

Octobre

Remplacement du plan d'épargne PER par le PEP (durée 10 ans, montant maximum 600 000 francs, taux d'intérêt négociable, crédit d'impôt pour les intérêts capitalisés et prime versée par l'Etat aux ménages non imposables).

Relèvement de 0.75 point des taux directeurs, qui passent à 9.5 et 10.25 pour cent. Les taux de base passent à 10.5 pour cent.

Les coefficients de réserves obligatoires sont aussi relevés.

Décembre

Relèvement de 0.5 point des taux directeurs, qui passent à 10.0 et 10.75 pour cent.

Les taux de base passent à 11 pour cent.

C. Autres mesures

Janvier

Mise en place d'un programme visant à améliorer les résultats du commerce extérieur, surtout pour les petites entreprises.

Février

Mise en place d'un système de crédits de formation pour les jeunes.

Publication de mesures visant à réformer le fonctionnement de l'Etat (amélioration des relations professionnelles, responsabilisation accrue des fonctionnaires, amélioration des services offerts au public).

Mars

Le salaire minimum (SMIC) est relevé de 2.1 pour cent.

Avril

Création de contrats de retour à l'emploi destinés à faciliter la réinsertion de ceux qui ont le moins de chance de retrouver un emploi sur le marché du travail.

Avril-mai

Nouvelles mesures d'aide aux agriculteurs (impôts, quasi-impôts, etc.)

Mai

Dépôt d'un projet de loi modifiant la décentralisation du développement économique local.

Déclaration de politique énergétique sur les économies d'énergie, la contribution du secteur énergétique à la protection de l'environnement et la préparation du marché unique de l'énergie.

Dépôt d'un projet de loi sur l'enseignement, visant à porter à 80 pour cent d'ici dix ans la proportion d'élèves atteignant le niveau du baccalauréat (elle est actuellement de 42 pour cent).

Juillet

Approbation du dixième Plan couvrant la période 1989-1992, dont les priorités sont les suivantes : enseignement et formation, R-D et compétitivité, solidarité, développement régional, services publics.

Le salaire minimum (SMIC) est majoré de 1.9 pour cent.

Adoption d'une loi portant modification de la Loi de 1986 relative aux privatisations (les principaux actionnaires sont autorisés à vendre leurs parts, tout actionnaire doit obtenir une autorisation pour acquérir des actions qui portent sa participation à plus de 10 pour cent dans une entreprise privatisée).

Juillet-août

Adoption d'une loi portant modification de la Loi de 1986 relative aux contrats de location. Un décret limite les augmentations de loyer pour les appartements de la région parisienne.

Août

Mise en place d'un plan-sécheresse pour l'indemnisation des agriculteurs.

Création du Programme d'insertion locale (en matière d'emploi).

Septembre

Adoption d'une série de mesures comprenant notamment un autre Plan en faveur de l'emploi (maintien de l'exonération des charges patronales pour le premier salarié recruté ; suppression du plafond sur diverses charges de sécurité sociale et réduction des taux ; incitation à réduire la durée hebdomadaire du travail et à accroître celle du capital ; simplification de divers programmes visant le marché du travail).

Il est proposé un «pacte de croissance» (partage des fruits de la croissance entre les salaires réels, l'emploi et l'investissement).

Novembre

Une prime de 1 200 francs est accordée aux fonctionnaires dans le cadre du «pacte de croissance».

ANNEXE STATISTIQUE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1979-88	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente											
Consommation privée ¹	2.3	3.0	1.2	2.1	3.5	0.9	1.1	2.4	3.7	2.7	2.8
Formation brute de capital fixe ¹	1.4	3.1	2.6	-1.9	-1.4	-3.6	-2.6	3.2	3.3	3.7	7.7
Secteur public	3.3	3.1	3.5	3.3	4.7	-3.6	-0.5	9.8	3.2	3.4	6.4
Construction de logements	-1.0	4.0	-0.3	-3.1	-6.3	-2.6	-4.4	-2.1	0.3	1.6	3.0
Investissement productif	2.3	2.6	4.2	-2.5	-0.0	-4.1	-2.1	4.4	5.0	4.8	10.4
PIB ¹	2.0	3.2	1.6	1.2	2.5	0.7	1.3	1.9	2.3	1.9	3.4
Indice de prix implicite :											
du produit intérieur brut	7.9	10.1	11.4	11.4	11.7	9.7	7.5	5.8	5.1	2.9	3.2
des exportations de biens et services	7.2	10.1	11.7	14.0	12.5	9.9	9.3	4.7	-3.4	-0.1	3.2
des importations de biens et services	7.4	11.7	21.7	19.1	12.5	8.5	10.0	2.0	-12.6	-0.6	2.3
de la demande intérieure totale	7.8	10.3	13.5	12.5	11.7	9.3	7.6	5.2	2.8	2.7	2.8
Production industrielle	1.1	4.6	-0.2	-1.4	-0.3	-0.1	0.4	0.5	0.9	2.0	4.5
Emploi	-0.1	0.1	0.0	-0.3	-0.0	-0.3	-1.0	-0.3	0.2	0.2	0.8
Rémunération des salariés (prix courants)	9.4	13.3	15.6	13.8	14.6	9.9	7.3	6.4	4.7	4.0	4.8
Productivité (PIB ¹ /emploi)	2.1	3.1	1.6	1.5	2.6	1.0	2.3	2.2	2.1	1.7	2.6
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémun./PIB)	7.3	9.8	13.7	12.5	11.8	9.1	5.9	4.4	2.4	2.0	1.3
B. Rapports en pourcentage											
Formation brute de capital fixe en % du PIB aux prix constants	21.2	22.8	23.0	22.3	21.4	20.5	19.7	20.0	20.2	20.6	21.4
Formation de stocks en % du PIB aux prix constants	0.6	1.4	1.2	-0.2	0.8	-0.0	-0.0	-0.1	0.8	0.9	1.0
Balance extérieure en % du PIB aux prix constants	-0.6	-1.3	-1.2	0.0	-0.9	0.5	1.4	0.9	-0.9	-2.0	-2.4
Rémunération des salariés en % du PIB aux prix courants	54.9	54.9	56.0	56.6	56.6	56.3	55.5	54.7	53.3	52.9	51.9
Impôts directs en % du revenu des ménages	6.4	5.8	6.1	6.2	6.2	6.6	6.9	6.6	6.7	6.7	6.3
Epargne des ménages en % du revenu disponible	15.3	18.8	17.6	18.0	17.3	15.9	14.5	14.0	13.2	11.5	12.4
Chômage en % de la population active civile	8.7	6.0	6.3	7.5	8.2	8.4	9.8	10.2	10.4	10.5	10.0
C. Autre indicateur											
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)	-2.7	5.2	-4.2	-4.7	-12.1	-4.7	-0.8	-0.3	2.3	-4.4	-3.6

1. Aux prix constants de 1980.
Source: Secrétariat de l'OCDE.

Tableau A. **Produit intérieur brut et dépense intérieure brute**

En milliards de francs

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
	Aux prix courants									
Consommation finale privée	1 434.8	1 645.1	1 897.9	2 190.3	2 424.1	2 639.2	2 858.4	3 042.8	3 223.2	3 401.2
Consommation finale des administrations	443.9	517.5	604.3	711.8	793.5	866.4	923.0	972.7	1 017.0	1 060.7
Formation brute de capital fixe	555.1	645.8	700.5	774.3	809.6	840.4	905.3	967.7	1 033.1	1 147.1
Variation des stocks	32.5	34.3	-7.5	18.8	-14.1	-12.4	-17.9	17.0	17.5	39.6
Dépense intérieure	2 466.3	2 842.7	3 195.3	3 695.2	4 013.2	4 333.5	4 668.8	5 000.2	5 290.9	5 648.6
Exportations de biens et services	526.9	604.4	714.3	790.3	900.7	1 053.3	1 123.9	1 074.1	1 104.3	1 216.4
<i>moins</i> : Importations de biens et services	512.1	638.8	744.8	859.5	907.4	1 025.0	1 092.6	1 021.8	1 093.9	1 209.3
Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition	2 481.1	2 808.3	3 164.8	3 626.0	4 006.5	4 361.9	4 700.1	5 052.5	5 301.3	5 655.7
	Aux prix de 1980									
Consommation finale privée	1 625.6	1 645.1	1 678.9	1 737.2	1 753.3	1 772.2	1 814.9	1 881.7	1 932.5	1 985.7
Consommation finale des administrations publiques	504.9	517.5	533.5	553.4	564.8	571.2	584.1	594.1	611.8	625.9
Formation brute de capital fixe	629.3	645.8	633.6	624.9	602.6	586.9	605.9	626.2	649.1	699.2
<i>dont</i> :										
Sociétés, quasi-sociétés et entreprises individuelles	319.0	334.2	324.7	324.5	310.3	301.7	314.7	329.4	344.2	380.1
Ménages	212.3	211.8	205.2	192.4	187.4	179.1	175.5	175.9	178.7	184.0
Administrations publiques	83.7	86.6	89.5	93.7	90.4	89.9	98.7	101.9	105.4	112.1
Administrations privées, institutions de crédit et sociétés d'assurance	14.3	13.2	14.2	14.3	14.4	16.1	17.1	19.0	20.9	22.9
Variation des stocks	38.5	34.3	-5.8	23.8	-1.0	-0.1	-2.6	24.4	27.8	33.7
Dépense intérieure	2 798.2	2 842.7	2 840.2	2 939.3	2 919.6	2 930.3	3 002.3	3 126.4	3 221.3	3 344.5
Exportations de biens et services	588.5	604.4	626.6	616.1	638.8	683.5	696.5	689.0	709.4	756.9
<i>moins</i> : Importations de biens et services	623.3	638.8	625.5	641.7	624.6	641.3	670.4	717.3	772.4	834.9
Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition	2 763.4	2 808.3	2 841.3	2 913.7	2 933.9	2 972.5	3 028.4	3 098.1	3 158.2	3 266.5

Source: OCDE, *Comptes nationaux annuels*.

Tableau B. **Masse monétaire et contreparties**

Fin de période, en milliards de francs

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Masse monétaire									
A. M1	805.0	904.6	991.2	1 119.6	1 244.1	1 326.9	1 406.7	1 468.0	1 528.1
<i>dont:</i>									
dépôts à vue	661.3	743.8	814.0	929.0	1 045.3	1 119.6	1 192.6	1 244.2	1 290.6
B. M2	1 485.7	1 689.3	1 893.0	2 152.2	2 362.5	2 504.0	2 605.5	2 718.2	2 818.5
<i>dont:</i>									
livrets A et bleus	489.8	556.1	623.0	685.0	735.6	761.2	760.6	788.5	806.2
C. M3	1 977.2	2 193.1	2 446.6	2 727.7	2 988.6	3 165.8	3 315.6	3 612.5	3 877.5
<i>dont:</i>									
placements à terme et titres du marché monétaire en francs	482.2	493.8	534.4	553.7	591.9	634.1	684.6	864.0	999.4
D. L	2 107.9	2 330.0	2 591.3	2 888.8	3 183.8	3 416.4	3 657.5	4 091.8	4 449.8
<i>dont:</i>									
épargne contractuelle en francs	129.5	135.6	144.5	160.4	186.2	236.8	295.4	351.3	408.7
Contreparties									
A. Extérieur	149.3	106.5	27.0	- 39.4	- 67.0	19.7	91.8	73.9	11.1
B. Créances sur le Trésor public	303.4	362.1	434.5	526.1	605.7	689.2	726.7	702.0	731.8
Créances sur la Banque de France	15.5	0.0	0.0	5.8	11.5	23.6	25.3	36.5	36.9
Autres établissements de crédits bancaires	114.5	117.7	119.9	125.8	142.1	152.5	159.8	176.5	166.5
C. Créances sur l'économie	2 108.6	2 385.0	2 743.3	3 074.0	3 421.3	3 754.6	4 058.0	4 553.4	5 091.4
D. Ressources stables (à déduire)	345.8	416.0	496.0	606.9	719.5	898.4	1 084.9	1 235.0	1 409.8
E. Epargne contractuelle (à déduire)	129.5	135.6	144.5	160.4	186.2	236.8	295.4	351.3	408.7
F. Divers nets	- 108.7	- 108.9	- 117.7	- 65.6	- 65.7	- 162.4	- 180.8	- 130.4	- 138.3

Source: Banque de France, *Bulletin trimestriel*, n° 72, septembre-octobre 1989.

Tableau C. **Balance des paiements dans l'optique des transactions**En millions de dollars¹

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Exportations (fab)	95 269	107 935	100 407	91 385	89 810	92 528	95 225	118 613	140 803	159 884
Importations (fab)	97 366	120 963	110 530	106 926	98 019	96 639	100 588	121 375	150 040	168 432
Balance commerciale	-2 097	-13 028	-10 123	-15 541	-8 209	-4 111	-5 363	-2 762	-9 237	-8 548
Services (nets)	6 959	8 755	5 953	4 782	4 229	2 827	4 322	4 968	4 740	5 547
<i>dont :</i>										
Grands travaux	1 513	1 846	1 888	1 977	1 621	1 325	1 329	935	1 167	719
Tourisme	1 638	2 225	1 492	1 845	2 945	3 327	3 385	3 211	3 378	4 071
Revenus de l'investissement	1 591	2 284	782	42	-960	-1 523	-1 554	-487	-408	96
Autres biens et services (nets)	4 348	4 264	3 679	3 306	3 122	3 337	3 323	4 718	5 408	6 233
Transferts privés nets	-2 298	-2 443	-2 274	-1 962	-1 729	-1 007	-1 295	-1 735	-2 298	-2 428
Transferts publics nets	-1 724	-1 716	-1 978	-2 649	-2 105	-1 881	-1 336	-2 845	-3 052	-4 389
Balance courante	5 189	-4 167	-4 742	-12 063	-4 691	-834	-348	2 345	-4 438	-3 584
Capitaux à long terme	-5 034	-8 473	-9 140	1 214	9 042	5 041	3 267	-7 787	2 193	612
Privés	-4 303	-7 279	-8 101	562	5 481	6 852	7 037	-1 111	7 522	5 419
Publics	-731	-1 194	-1 039	652	3 561	-1 811	-3 770	-6 676	-5 329	-4 807
Balance de base	155	-12 640	-13 882	-10 849	4 351	4 207	2 919	-5 442	-2 245	-2 972
Capitaux à court terme	45	5 055	-4 464	1 274	-380	-775	2 184	4 150	3 054	-290
Balance des transactions non monétaires	200	-7 585	-18 346	-9 575	3 971	3 432	5 103	-1 292	809	-3 262
Capitaux bancaires	1 665	14 249	13 082	4 539	1 933	-347	-2 826	2 986	-9 299	2 344
Balance des règlements officiels	1 865	6 664	-5 264	-5 036	5 904	3 085	2 277	1 694	-8 490	-918
FECOM	-19	-1 997	2 709	-179	-1 675	739	0	24	3 913	-3 984
Avoirs et engagements divers	195	200	387	1 737	-1 236	-172	475	13	1 981	-404
Variation des réserves officielles	2 041	4 867	-2 168	-3 478	2 993	3 652	2 752	1 731	-2 596	-5 306

1. Taux de change 1979: \$1 = 4.2546; 1980: \$1 = 4.2261; 1981: \$1 = 5.4343; 1982: \$1 = 6.5720; 1983: \$1 = 7.6212; 1984: \$1 = 8.7394; 1985: \$1 = 8.9841; 1986: \$1 = 6.9269; 1987: \$1 = 6.0087; 1988: \$1 = 5.9559.

Source: Secrétariat de l'OCDE.

Tableau D. Ventilation par produits du commerce extérieur

En millions de dollars des Etats-Unis

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Exportations, fab	97 959	110 865	101 246	92 358	91 095	93 072	97 457	119 040	143 051	161 702
Sections CTCI										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	11 189	14 165	13 734	12 042	11 825	11 772	11 848	14 300	16 437	19 275
1 Boissons et tabacs	2 879	3 053	2 844	2 602	2 613	2 746	3 069	4 110	5 074	5 549
2 Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	3 798	4 200	3 622	3 361	3 719	3 783	4 054	4 343	5 627	6 968
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	3 612	4 606	4 832	3 753	3 553	3 491	3 872	3 291	3 266	3 298
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	408	417	341	315	313	422	414	296	301	399
5 Produits chimiques	11 646	13 249	12 141	11 708	11 842	12 574	13 715	16 763	20 439	23 634
6 Autres produits manufacturés classés principalement d'après la matière première	20 320	23 772	20 855	18 488	17 589	18 178	18 587	22 165	25 787	28 972
7 Machines et matériel de transport	35 076	36 830	33 569	31 584	31 043	31 209	32 048	41 392	50 753	56 877
8 Articles manufacturés divers	8 689	10 142	8 940	8 358	8 151	8 452	9 364	11 846	14 698	16 568
9 Autres	343	431	368	146	447	443	485	535	669	163
Importations, caf	106 711	134 328	120 279	115 454	105 240	103 774	107 588	127 854	157 531	176 745
Sections CTCI										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	10 417	11 426	10 292	10 147	10 009	9 500	9 668	12 952	15 183	16 460
1 Boissons et tabacs	1 017	1 140	1 084	1 079	1 006	1 030	1 179	1 281	1 526	1 780
2 Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	7 032	7 887	6 547	5 720	5 299	5 545	5 363	5 821	6 958	8 114
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	23 029	35 857	34 815	30 978	25 868	25 244	24 103	16 246	17 048	14 583
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	845	844	726	674	622	826	742	560	523	616
5 Produits chimiques	9 890	12 169	10 376	9 898	9 533	9 973	10 826	13 708	16 892	19 619
6 Autres produits manufacturés classés principalement d'après la matière première	19 974	23 405	18 574	17 976	16 425	16 526	17 389	22 805	27 530	32 024
7 Machines et matériel de transport	24 015	28 814	26 623	27 538	25 543	24 494	26 792	37 794	49 858	58 883
8 Articles manufacturés divers	10 362	12 291	11 118	11 363	10 850	10 567	11 437	16 591	21 869	24 549
9 Autres	131	496	125	80	85	70	91	96	144	117

Source: OCDE, Statistiques du commerce extérieur, Série C.

Tableau E. Ventilation géographique du commerce extérieur

En millions de dollars des Etats-Unis

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
	Exportations, fob									
Monde	98080	111 266	101 574	92 726	91 273	93 302	97 695	119 408	143 314	160 741
OCDE	70061	77907	68 504	63 151	63 348	66 389	71 549	91 474	112 931	129 002
CEE ¹	56 851	64 031	55 131	53 147	51 977	51 619	54 845	71 113	89 018	102 583
<i>dont :</i>										
Allemagne (Rép. féd.)	16 865	17 847	15 055	13 697	14 197	13 726	14 632	19 232	23 812	26 335
Belgique-Luxembourg	9 612	10 409	8 431	8 013	7 813	8 014	8 314	10 827	13 336	14 514
Italie	11 211	13 909	11 612	10 470	9 756	10 170	10 679	14 058	17 334	19 736
Pays-Bas	5 242	5 424	4 483	4 264	4 327	4 442	4 749	5 887	7 275	9 014
Royaume-Uni	7 524	7 767	7 207	6 719	6 913	7 389	8 033	10 516	12 613	15 684
Etats-Unis	4 792	4 918	5 557	5 215	5 707	7 529	8 425	8 822	10 406	11 740
Japon	929	1 090	1 018	1 087	1 087	1 028	1 187	1 610	2 209	2 740
Non-OCDE	28 017	33 075	33 066	29 534	27 758	26 791	25 925	27 834	30 234	31 665
COMECON	4 172	4 961	4 162	2 910	3 475	3 085	3 030	2 838	3 179	3 460
OPEP	7 606	9 831	10 895	10 220	8 713	9 078	7 248	6 596	6 126	5 834
Autres	16 238	18 282	18 008	16 403	15 568	14 628	15 646	18 399	20 928	22 370
Non spécifiés	2	283	3	40	167	121	220	99	148	73
	Importations, caf									
Monde	107 008	134 849	121 160	115 707	105 415	103 726	107 790	128 807	157 670	175 468
OCDE	75 442	90 095	79 895	79 667	75 438	75 177	80 138	102 147	127 190	142 083
CEE ¹	61 318	71 796	63 574	66 561	62 998	63 782	66 551	84 361	105 755	118 983
<i>dont :</i>										
Allemagne (Rép. féd.)	19 227	21 832	19 214	19 480	17 877	16 916	17 850	24 940	31 154	34 645
Belgique-Luxembourg	9 669	11 269	9 035	8 927	8 466	8 543	9 232	12 132	14 793	16 066
Italie	10 842	12 683	10 812	11 099	10 461	10 241	10 860	14 961	18 486	20 494
Pays-Bas	6 476	7 302	6 971	6 443	6 284	6 347	6 521	7 375	8 886	9 096
Royaume-Uni	6 019	7 280	6 584	7 007	7 426	8 349	8 813	8 386	11 173	12 797
Etats-Unis	8 096	10 730	9 852	9 108	8 147	7 989	8 161	9 675	11 295	13 536
Japon	2 057	2 767	2 743	3 046	2 743	2 736	3 027	4 666	6 022	7 353
Non-OCDE	31 058	43 937	40 088	35 185	29 120	27 712	26 529	25 097	28 301	30 430
COMECON	3 348	5 316	4 993	4 392	4 107	3 857	3 831	4 402	4 513	4 781
OPEP	16 652	25 133	22 331	18 397	13 365	11 957	10 470	7 396	6 875	6 038
Autres	11 057	13 487	12 763	12 394	11 647	11 897	12 227	13 297	16 912	19 610
Non spécifiés	507	816	970	855	856	836	1 121	1 562	2 178	2 954

1. Y compris l'Espagne et le Portugal à partir de 1985.

Source: OCDE, Statistiques du commerce extérieur, Série A.

PAGE BLANCHE

ANNEXE STRUCTURELLE

Structure de la production et indicateurs de performance

	1980	1985	1986	1987	1988	1980	1985	1986	1987	1988
	Part dans le PIB					Part dans l'emploi total				
A. Structure de la production (prix constants)										
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	4.2	4.6	4.5	4.5	4.4	8.6	7.5	7.2	7.0	6.7
Industries extractives	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	..
Industries manufacturières	24.2	22.1	21.5	20.8	21.0	24.4	21.9	21.3	20.8	..
<i>dont</i> : Produits alimentaires	3.2	3.0	3.0	2.9	2.8	2.7	2.8	2.7	2.7	2.7
Textile	2.0	1.7	1.6	1.5	1.4	3.1	2.5	2.4	2.3	2.2
Papier	1.5	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5
Chimie	4.3	4.2	4.1	3.9	4.1	2.5	2.3	2.3	2.2	..
Métaux	1.4	1.1	1.2	1.1	1.2	1.5	1.3	1.2	1.2	1.1
Ouvrages en métaux, machines	9.4	8.5	8.2	7.9	8.0	10.2	9.2	8.9	8.6	8.4
Electricité, gaz et eau	1.8	2.4	2.5	2.5	2.4	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Construction	6.9	6.0	6.0	6.0	6.1	8.5	7.1	7.1	7.2	7.2
Services échangeables ¹	36.7	38.0	38.7	39.4	39.5	35.2	37.2	37.4	38.2	39.0
Services non échangeables ²	4.3	5.0	5.2	5.2	5.3
Total des activités marchandes	79.0	78.8	79.0	79.1	79.2	78.1	75.1	74.5	74.5	74.6
Branches non marchandes des administrations publiques	16.0	16.5	16.3	16.3	15.9	21.9	24.9	25.5	25.5	25.4
	Croissance de la productivité					Part dans l'investissement total				
B. Performance économique (prix constants)										
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	7.2 ^a	3.7	3.8	6.0	3.6	3.6	3.3	3.0	2.7	2.8
Industries extractives	-2.7 ^a	11.3	-3.3	6.8	..	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Industries manufacturières	2.2 ^a	2.8	2.1	1.0	..	15.4	15.6	15.6	15.9	16.5
<i>dont</i> : Produits alimentaires	-0.2 ^a	4.3	2.1	-0.7	1.7	2.0	2.4	2.3	2.4	2.5
Textile	3.6 ^a	1.7	0.5	-0.1	2.2	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Papier	0.3 ^a	2.9	-0.8	3.3	7.7	0.8	0.9	1.1	1.2	1.3
Chimie	4.5 ^a	-1.0	1.1	-0.8	..	3.4	3.1	3.1	3.2	3.2
Métaux	0.6 ^a	1.6	16.2	1.1	10.1	1.4	1.4	1.3	1.3	1.1
Ouvrages en métaux, machines	1.6 ^a	3.9	0.4	2.3	6.1	5.5	5.6	5.7	5.7	5.9
Electricité, gaz et eau	5.5 ^a	6.0	3.1	2.8	1.4	6.0	5.6	5.1	4.7	4.3
Construction	2.4 ^a	3.5	3.6	1.0	3.6	3.3	2.6	2.8	2.9	2.9
Services échangeables ¹	1.3 ^a	2.5	3.3	1.3	1.0	57.3	55.2	55.2	55.5	55.1
Services non échangeables ²	2.0	2.8	3.1	3.3	3.4
Total des activités marchandes	2.5 ^a	3.3	3.3	1.8	..	87.7	85.2	85.0	85.0	85.1
Branches non marchandes des administrations publiques	0.3 ^a	-1.4	-0.5	1.0	0.9	12.3	14.8	15.0	15.0	14.9

C. **Autres indicateurs (prix courants)**

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
R&D du secteur manufacturier en % du PIB du secteur	3.8	4.2	4.6	4.9	4.9	5.3	5.6	5.5	5.9	..
Dépenses totales en R&D en % du PIB total	1.8	1.8	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.2	2.3	2.3
R&D financée par le gouvernement en % du total	50.3	51.4	53.4	54.0	53.8	53.7	52.9	52.5	51.7	50.6
Répartition des effectifs salariés ³ par taille d'établissement :										
1 à 9 salariés	20.2	20.8	21.4	21.6	22.3	22.9	23.2	23.7
10 à 49 salariés	25.7	26.1	26.4	26.5	26.9	27.0	27.3	27.8
50 à 199 salariés	22.1	21.9	22.0	22.0	21.8	21.7	21.9	22.0
200 à 499 salariés	13.1	13.0	12.9	12.8	12.5	12.3	12.1	11.9
500 salariés et plus	18.9	18.2	17.3	17.1	16.5	16.1	15.5	14.6
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectifs (en milliers)	13.351	13.321	13.197	13.193	13.000	12.778	12.701	12.692

1. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels, transport, entrepôts et communications, finance, assurance, affaires immobilières et services aux entreprises.

2. Services à la collectivité, loisirs et services aux particuliers.

3. Il s'agit de l'ensemble des salariés du régime UNEDIC.

4. Moyenne de la période 1980-1984.

Sources : INSEE, *Annuaire statistique de la France 1988* ; OCDE, *Comptes nationaux annuels et Principaux indicateurs des sciences et de la technologie*.

Indicateurs du marché du travail

	A. ÉVOLUTION					
	Pic	Creux	1985	1986	1987	1988
Taux de chômage standardisé	1987: 10.5	1964: 1.4	10.2	10.4	10.5	10.0
Taux de chômage						
Total	1987: 10.5	1964: 1.1	10.2	10.4	10.5	10.0
Masculin	1987: 8.3	1965: 1.0	8.3	8.4	8.3	7.7
Féminin	1987: 13.6	1965: 2.5	12.9	13.1	13.6	13.1
Des jeunes ¹	1985: 25.6	1970: 3.2	25.6	23.4	23.0	21.7
Part du chômage de longue durée ²	1986: 47.8	1975: 17.0	46.8	47.8	45.5	44.8
Offres d'emploi enregistrées (en milliers)	1973: 251.6	1985: 46.0	46.0	49.4	54.3	63.1
Durée hebdomadaire de travail ³	1964: 45.7	1985: 38.6	38.6	38.6	38.7	38.7
	B. CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES OU INSTITUTIONNELLES					
	1970	1980	1985	1986	1987	1988
Population active (% de variation)	0.9 ⁹	0.5 ¹⁰	0.2	0.4	0.3	0.3
Taux d'activité ⁴						
Global	67.8	68.0	65.8	65.7	65.6	..
Masculin	86.9	81.7	76.8	76.3	75.6	..
Féminin	48.5	54.4	54.9	55.3	55.7	..
Emploi/population de 15 à 64 ans	66.1	63.7	59.0	58.9	58.8	..
Employeurs, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux (en % du total)	20.1	16.2	15.5	15.4	15.2	15.0
Salariés (en % du total)	79.9	83.8	84.5	84.6	84.8	85.0
Emploi civil par secteur (en % de variation)						
Agriculture	-3.8 ⁹	-2.9 ¹⁰	-2.8	-3.1	-3.4	-2.9
Industrie	-0.5 ⁹	-2.4 ¹⁰	-2.8	-1.7	-1.6	-0.5
Services	2.1 ⁹	1.2 ¹⁰	1.7	1.6	1.8	2.0
dont: Administrations publiques	1.7 ⁹	2.1 ¹⁰	2.6	1.5	0.2	0.2
Total	0.5 ⁹	-0.4 ¹⁰	-0.2	0.2	0.4	0.9
Emploi civil par secteur (en % du total)						
Agriculture	13.2	8.6	7.5	7.3	7.0	6.8
Industrie	39.2	35.6	31.9	31.3	30.7	30.3
Services	47.6	55.8	60.6	61.4	62.3	63.0
dont: Administrations publiques	18.1	20.6	23.3	23.6	23.6	23.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Contrats à durée déterminée ⁵	1.8	2.5	2.8	..
Intérim ⁵	0.5	0.5	0.5	..
Travail à temps partiel ⁶	11.7	11.8	12.1
Coûts de main-d'œuvre non salariaux ⁷	23.9	26.1	27.9	28.0	28.3	28.4
Indemnisation de chômage ⁸	..	30.7 ¹¹	25.7	26.2
Salaire minimum en % du salaire moyen	30.2	33.7	36.3	36.3	36.4	35.9

1. Personnes de 15 à 24 ans en pourcentage de la population active de cette classe d'âge.
2. Personnes à la recherche d'un emploi depuis un an et plus en pourcentage du chômage total.
3. Durée de travail des salariés de l'industrie.
4. Population active en pourcentage de la population correspondante de 15 à 64 ans.
5. En pourcentage de l'emploi salarié.
6. Rapport en pourcentage des actifs à temps partiel à l'ensemble des actifs occupés (temps partiel et temps complet).
7. Cotisations sociales des employeurs en pourcentage de la masse salariale.
8. Montant des indemnités-chômage par chômeur indemnisé divisé par la rémunération par salarié.
9. Moyenne de la période 1970-1979.
10. Moyenne de la période 1980-1984.
11. 1982.

Sources : INSEE, *Annuaire statistique de la France*; OCDE, *Statistiques de la population active, Principaux indicateurs économiques*, et estimations du Secrétariat.

Secteur public

	1970	1980	1985	1986	1987	1988
Indicateurs budgétaires : comptes des administrations publiques (% du PIB)						
Recettes primaires (hors intérêts)	37.6	43.6	46.2	45.6	46.3	45.9
Dépenses primaires (hors intérêts)	37.1	44.2	49.1	48.5	48.3	47.4
Solde budgétaire primaire	0.5	-0.6	-3.0	-2.9	-2.1	-1.5
Intérêt net (y compris les transferts de capital nets)	0.6	0.6	0.1	0.2	0.1	0.2
Solde budgétaire des administrations publiques	1.1	-0.0	-2.9	-2.7	-2.0	-1.3
Structure des dépenses et de la fiscalité (% du PIB)						
Dépenses des administrations	34.2	42.3	48.8	48.2	48.1	46.8
Transferts	16.4	20.8	24.2	23.9	24.0	23.7
Subventions	2.0	1.9	2.3	2.3	2.4	1.9
Dépenses générales :						
Education	5.0	4.9	4.8	..
Transports	0.6	0.6	0.6	..
Santé	3.2	3.1	3.1	..
Recettes fiscales	35.1	41.7	44.5	44.1	44.8	44.3
Impôt sur le revenu des personnes physiques	4.2	5.4	5.7	5.6	5.7	5.3
Impôt sur les sociétés	2.2	2.1	2.0	2.2	2.3	2.4
Contributions de sécurité sociale	12.7	17.8	19.3	18.9	19.2	19.1
Impôt sur la consommation	13.4	12.7	13.2	12.9	13.1	13.1
<i>dont</i> : Taxe sur la valeur ajoutée	8.9	8.7	8.8	8.5	8.6	..
Autres indicateurs						
Elasticité de l'impôt sur le revenu	1.2 ¹	1.5	0.2	1.1	1.4	..
Impôt sur le revenu en % de l'impôt total	18.3	18.1	17.3	17.9	18.0	17.5
Dette brute des administrations publiques (en % du PIB)	53.1	37.3	45.5	45.4	47.5	46.7
Dette nette des administrations publiques (en % du PIB)	9.7	14.3	22.9	25.2	25.5	25.3
Taux d'imposition (%)						
Taux effectif moyen d'imposition sur l'IRPP	..	15.0	13.9	13.2	13.7	13.5
Taux maximum	69.8	60.0	67.0	65.0	58.0	56.8
Taux marginal moyen	18.6
Taux effectif de cotisations sociales	28.0	33.0	36.0	36.8	37.6	38.4
Taux standard de la TVA	17.6	17.6	18.6	18.6	18.6	18.6

1. Chiffre de 1975.

Sources: OCDE, Comptes nationaux annuels et Statistiques de recettes publiques des pays membres de l'OCDE.

Marchés financiers

	1970	1975	1980	1984	1985	1986	1987	1988
Taille du secteur								
Emploi du secteur/emploi total	2.6 ¹³	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Flux de financement des agents non financiers/PIB	13.1 ¹³	12.8	12.6	12.7	14.5	15.4
Actifs financiers intérieurs/PIB	4.9	5.0	5.5	5.5	6.0
Capitalisation boursière/PIB	30.3	39.6	48.4	61.9	56.9	..
Densité du réseau bancaire ¹	37.6	38.7	38.7	38.6	38.7	..
Structure des flux financiers								
Taux d'intermédiation financière ²	70.0	64.0	64.0	48.0	48.0	59.0
Part des actifs financiers détenus par les institutions financières	50.1	49.1	48.5	50.1	48.9
Part des émissions de titres dans les flux de financement des agents non financiers	10.8 ¹³	28.3	29.1	47.8	34.2	33.7
Ventilation de l'encours des créances du secteur privé non financier ³ :								
Dépôts ⁴	33.9	30.8	26.5	28.5	24.7
Obligations et titres	5.3	4.2	3.4	3.9	4.0
Actions	26.3	32.2	39.5	34.1	41.0
Investissement institutionnel ⁵	4.1	5.2	6.3	6.8	7.1
Ventilation de l'encours des dettes des sociétés et quasi-sociétés non financières:								
Actions	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Court-terme: Titres	38.6	45.9	54.7	48.3	56.0
Autres	1.4	1.5	1.5	2.0	1.8
Moyen et long terme: Obligations	35.0	30.6	24.7	29.2	24.0
Autres	4.7	4.2	4.0	4.1	3.7
Autres	20.2	17.8	15.0	16.5	14.6
Internationalisation des marchés								
Activités du secteur bancaire avec l'étranger ⁶ :								
Avoirs	12.8	..	32.0	39.9	34.3	34.0	34.4	..
Engagements	14.8	..	28.9	42.7	34.2	32.2	32.5	..
Réseau bancaire international:								
Banques étrangères en France ⁷	58	..	122	147	148	152	..	168
Guichets bancaires français à l'étranger	341
Part des transactions internationales de titres:								
Achats nets de titres étrangers par les résidents	10.5
Achats nets de titres nationaux par des non-résidents	10.9
Efficience des marchés								
Coût de l'intermédiation bancaire ⁸	8.6	8.6	9.2
Marges d'intérêt ⁹	2.5 ¹³	2.3	2.3	2.5	2.1	..

Productivité des banques ¹⁰	69.4 ¹³	69.1	68.5	67.0	73.3	..
Ecart entre les taux d'intérêt internationaux et les taux intérieurs ¹¹	..	1.1	-1.8	1.0	0.7	1.6	0.3	0.1

Indicateurs d'intervention sur le marché

Part des crédits à taux préférentiels ¹²	42.8 ¹³	42.7	44.0	44.1	21.0	20.8
---	----	----	--------------------	------	------	------	------	------

1. Nombre de sièges et de succursales bancaires (hors caisses d'épargne) pour 100 000 habitants.
2. Définition du Conseil National du Crédit; il s'agit de la part du financement des établissements de crédit dans le total des financements externes des agents non financiers résidents.
3. Le secteur privé non financier comprend les sociétés et quasi-sociétés non financières ainsi que les ménages et les administrations privées. Le total n'est pas égal à 100 parce qu'il n'est pas tenu compte de certains postes, tels que les prêts et crédits commerciaux.
4. Moyens de paiement internationaux et nationaux plus autres liquidités.
5. Titres d'O.P.C.V.M.
6. En pourcentage du bilan des banques de dépôt.
7. Nombre de succursales et de filiales.
8. Rapport du produit net bancaire moins produits accessoires sur la situation totale des banques AFB et des réseaux mutuels et coopératifs.
9. Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés sur la moyenne des actifs totaux.
10. Dépenses de fonctionnement divisées par le revenu brut.
11. Taux de l'Eurofranc français à 3 mois à Londres et taux interbancaire à 3 mois.
12. Il s'agit des prêts nouveaux à moyen et long terme à taux préférentiels (définition de la Banque de France) en pourcentage des crédits nouveaux à l'économie.
13. Chiffres de 1981.

Sources: *Annuaire statistique de la France 1988* et *Comptes de la Nation 1988*, INSEE, 1989; *Bulletin trimestriel de la Banque de France*, n° 72, septembre-octobre 1989; *Rapport annuel du Conseil National du Crédit*, 1988 et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

OFFRES D'EMPLOI

Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE

Le Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques; il a par ailleurs pour tâche d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques comparables sur le plan international. D'un point de vue purement économique, sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- Préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- Publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- Analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, la série « Documents de travail » du Département, et toute une gamme de publications à caractère statistique.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 90 économistes et statisticiens confirmés de formation diverse venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions, des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des affaires économiques et statistiques

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer et d'interpréter les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 232 476 ou FF 286 848 pour les administrateurs (économistes), et de FF 334 584 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des affaires économiques et statistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Assistant exécutif
Département des affaires économiques et statistiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» à l'adresse suivante :

Chef du Personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

**WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS
OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

Argentina - Argentine

Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires
Tel. 30.7122, 331.1787 y 331.2391
Telegram: Hirsch-Baires
Telex: 21112 UAPE-AR. Ref. s/2901
Telefax: (1)331-1787

Australie - Australie

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
11-13 Station Street (P.O. Box 163)
Mitcham, Vic. 3132 Tel. (03)873.4411
Telex: AA37911 DA BOOK
Telefax: (03)873.5679

Autriche - Autriche

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04
Gerold & Co.
Graben 31 Tel. (0222)533.50.14
Wien 1

Belgium - Belgique

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Tel. (02)538.51.69/538.08.41
Telex: 63220 Telefax: (02)538.08.41

Canada

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, Ont. K1B 3W8 Tel. (613)741.4333
Telex: 053-4783 Telefax: (613)741.5439
Stores:
61 Sparks Street
Toronto, Ont. M5P 5R1 Tel. (613)238.8985
211 Yonge Street
Toronto, Ont. M5B 1M4 Tel. (416)363.3171
Federal Publications
165 University Avenue
Toronto, Ont. M5H 3B9
Tel. (416)581.1743
Les Publications Fédérales
1185 rue de l'Université
Montréal, PQ H3B 1R7 Tel. (514)954-1633
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, P.Q. G1X 3V6
Tel. (418)658.3763

Denmark - Danemark

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Norre Sogade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K
Tel. (418)658.3763
Telex: 19431 MUNKS DK
Telefax: (45 33)12.93.87

Finland - Finlande

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki Tel. (358 0)12141
Telex: 125080 Telefax: (358 0)121.4441

France

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. (1)45.24.82.00
Bookshop/Librairie:
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tel. (1)45.24.81.67
(1)45.24.81.81

Telex: 620 160 OCDE

Telefax: (33-1)45.24.85.00
Librairie de l'Université
12s, rue Nazareth
13602 Aix-en-Provence Tel. 42.26.18.08

Germany - Allemagne

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04

Greece - Grèce

Librairie Kaufmann
28 rue du Stade
105 64 Athens Tel. 322.21.60
Telex: 218187 LIKA Gr

Hong Kong

Government Information Services
Publications (Sales) Office
Information Service Department
No. 1 Battery Path
Central Tel. (5)23.31.91
Tel. 802.61190

Iceland - Islande

Maj Mog Menning
Laugavegi 18, Posthof 392
121 Reykjavik Tel. 15199/24240

India - Inde

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. 331.5896/5308
Telex: 31 61990 AM IN
Telefax: (11)332.5993
17 Park Street
Calcutta 700016 Tel. 240832

Indonesia - Indonésie

Pdii-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta12790 Tel. 583467
Telex: 62 875

Ireland - Irlande

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tel. 744835/749677
Telex: 33530 TDCP EI Telefax: 748416

Italy - Italie

Libreria Commissionaria Santoni
Via Benedetto Fortini, 120/10
Casella Post. 552
00125 Rome Tel. (051)645415
Telefax: (39.55)641257
Via Bartolini 29
20155 Milano Tel. 365083
La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle principali librerie ed anche da:

Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.4628
Telex: NATEL I 621427
Libreria Hoepfli
Via Hoepfli 5
20121 Milano Tel. 865446
Tel. 31.33.95 Telefax: (39.2)805.2886
Libreria Seuffici
Dot. Lucio de Biasio "Aeuiou"
Via Meravigli 16
20123 Milano Tel. 807679
Telefax: 800175

Japan - Japon

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. 586.2016
Telex: (81.3)584.7929

Korea - Corée

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tel. (REP)730.78.91
Telefax: 735.0030

Malaysia/Singapore - Malaisie/Singapour

University of Malaya Co-operative Bookshop Ltd.
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru 59100
Kuala Lumpur
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425
Telefax: 757.3661
Information Publications Pte. Ltd.
Pei-Fu Industrial Building
24 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1953 Tel. 283.1786/283.1798
Telex: 284.8875

Netherlands - Pays-Bas

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070)78.99.11
Voor bestellingen: Tel. (070)78.98.80
Telex: 32486 sidru Telefax: (070)47.63.51

New Zealand - Nouvelle-Zélande

Government Printing Office
Customer Service
P.O. Box 12-411
Freeport 10-050
Thorndon, Wellington
Tel. 0800 733-406 Telefax: 04 499-1733

Norway - Norvège

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6 Tel. (02)67.83.10/(02)68.40.20
Telex: 79668 NICN Telefax: (47 2)68.53.47

Pakistan

Mirza Book Agency
65 Shahrh Quaid-E-Azam
Lahore 3 Tel. 66839
Telex: 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK

Portugal

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
117 Lisboa Codex Tel. 347.49.82/3/4/5

Singapore/Malaysia

Singapour/Malaisie
See "Malaysia/Singapore"
Voir "Malaisie/Singapour"

Spain - Espagne

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castello 37, Apartado 1223
Madrid 28001 Tel. (91) 431.33.99
Telex: 49370 MPLI Telefax: (91) 275.39.98
Libreria Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009-Barcelona Tel. (93) 301-86-15
Telefax: (93) 317-01-41

Sweden - Suède

Fritzes Fackbokföretaget
Box 16356, S 103 27 STH
Regeringsgatan 12
DS Stockholm Tel. (08)23.89.00
Tel. 12387 Telefax: (08)20.50.21
Subscription Agency/Abonnement:
Wennergren-Williams AB
Box 30004
104 25 Stockholm Tel. (08)54.12.00
Telex: 19937 Telefax: (08)50.82.86

Switzerland - Suisse

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04

Librairie Fayot
6 rue Genève
1211 Genève 11 Tel. (022)731.89.50
Telex: 28356

Maditec S.A.
Ch. des Palettes 4
1620 Renens/Lausanne Tel. (021)635.08.65
Telefax: (021)635.07.80

United Nations Bookshop/Librairie des Nations-Unies

Palais des Nations
1211 Genève 10
Tel. (022)734.60.11 (ext. 48.72)
Telex: 289696 (Attn: Sales)
Telefax: (022)733.98.79

Taiwan - Formose

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tel. 391.7396/391.7397
Telefax: (02) 394.9176

Thailand - Thaïlande

Sukvit Siam Co. Ltd.
1715 Rama IV Road, Samyan
Bangkok 5 Tel. 251.1630

Turkey - Turquie

Kültür Yayınları İ-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara Tel. 25.07.60
Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul Tel. 160.71.88
Telex: 43482B

United Kingdom - Royaume-Uni

H.M. Stationery Office
Gen. enquiries Tel. (01) 873 0011
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW6 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HH
Tel. 297138 Telefax: 873.8463
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol,
Edinburgh, Manchester

United States - États-Unis

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4095
Tel. (202)785.6323
Telex: 440245 WASHINGTON D.C.
Telefax: (202)785.0350

Venezuela

Libreria del Este
Avenida F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipan
Caracas 106 Tel. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Librestre Caracas

Yugoslavia - Yougoslavie

Jugoslovenska Knjiga
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36
Beograd Tel. 621.992
Telex: 12466 jk bgd

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.
Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à: OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.

IMPRIMÉ EN FRANCE



LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2, rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16

N° 45100

(10 90 14 2) ISBN 92-64-23356-3

ISSN 0304-3363



ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

Etudes récentes :

ALLEMAGNE, *JUILLET 1989*
AUSTRALIE, *FÉVRIER 1990*
AUTRICHE, *MARS 1990*
BELGIQUE-LUXEMBOURG, *AOÛT 1989*
CANADA, *NOVEMBRE 1989*
DANEMARK, *AOÛT 1988*
ESPAGNE, *MAI 1989*
ÉTATS-UNIS, *NOVEMBRE 1989*
FINLANDE, *AOÛT 1989*
FRANCE, *MARS 1990*
GRÈCE, *JANVIER 1990*
IRLANDE, *JUILLET 1989*
ISLANDE, *OCTOBRE 1988*
ITALIE, *JANVIER 1989*
JAPON, *DÉCEMBRE 1989*
NORVÈGE, *FÉVRIER 1990*
NOUVELLE-ZÉLANDE, *AVRIL 1989*
PAYS-BAS, *MAI 1989*
PORTUGAL, *JUILLET 1989*
ROYAUME-UNI, *JUILLET 1989*
SUÈDE, *AVRIL 1989*
SUISSE, *MAI 1989*
TURQUIE, *JANVIER 1990*
YUGOSLAVIE, *JUILLET 1988*